

(1)

(N° 104.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

SÉANCE DU 26 FEVRIER 1897.

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
RENDU
POUR L'ANNÉE 1895,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES



BRUXELLES.

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,
RUE DE LOUVAIN, 11.

1897

(11)

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Note préliminaire	1— 2

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895.

Note sur le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1895	4— 8
Tableau général des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1895	9— 17

Développement, par classe de comptables, des recettes et des dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1895.

Développement, par classe de comptables, des recettes faites par l'administration des finances, pendant l'année 1895	20— 21
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1895	22— 23
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1895	24— 25

COMPTES DES BUDGETS

Compte définitif du budget de l'exercice 1894.

Note sur le compte définitif du budget de l'exercice 1894	28— 41
Budget de l'exercice 1894. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	44— 47
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.	48— 75
Recettes. Développements, par nature de perception et par article du budget	77—113
— — — — — par province, des recouvrements effectués	115—153
— — — — — Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur	155—169
Dépenses. Développements des paiements effectués, par année et par article du budget	171—277
Comparaison des dépenses de l'exercice 1894, liquidées par la Cour des comptes et ordonnancées par le ministère des finances, avec celles de l'exercice antérieur	278
Tableau des résultats des budgets des exercices clos de 1850 à 1895 inclusivement	279—285
Résultat général du budget de l'exercice 1894	287
Comparaison entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1894.	288

Compte provisoire du budget de l'exercice 1895.

Note sur le compte provisoire du budget de l'exercice 1895.	290—294
État des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1895	295
Budget de l'exercice 1895. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1896.	298—301
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1896	302—323

Compte des opérations sur les exercices clos de 1890 à 1894.

Note sur le compte des opérations relatives aux exercices clos de 1890 à 1894	326—328
Exercice périmé de 1890. — Compte final d'apurement, en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer à l'époque de la reddition du compte définitif	329— 333
Exercices en cours d'apurement de 1891 à 1894. — Situation des créances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1896.	335—355

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1895.

	PAGES.
Note sur le compte de trésorerie pour l'année 1895	358
Compte de trésorerie et bilan de l'administration des finances, présentant la situation au 1 ^{er} janvier 1895, les opérations de l'année 1895 et la situation au 1 ^{er} janvier 1896	359—573

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1895.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1895	376—394
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1895	395—399



NOTE PRÉLIMINAIRE.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État impose au Ministre des finances l'obligation de soumettre annuellement aux Chambres législatives le compte général de l'administration des finances.

Le compte rendu pour l'année 1895 satisfait à cette obligation; il comprend toutes les opérations relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics, et constate la situation de tous les services de recette et de dépense, tant au commencement qu'à la fin de cette année.

Il est divisé en *quatre parties* :

La *première partie*, intitulée : COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1895, contient l'exposé sommaire de tous les faits de la gestion annuelle de cette administration, en ce qui concerne les services des Budgets et de Trésorerie.

Les *trois autres parties* constituent les comptes de développement exigés par l'article 43 de la loi précitée, savoir :

1° COMPTE DES BUDGETS, qui expose : 1° par année, par exercice, par branche de revenu et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et 2°, par année, par exercice, par ministère et par article, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à faire pour solder les dépenses.

Il établit, de plus, la comparaison, quant aux recettes, entre les évaluations, les droits à la charge des redevables de l'État et les recouvrements opérés sur ces droits; et, quant aux dépenses, entre les crédits ouverts, les droits au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués.

Le *compte des budgets* se divise lui-même en trois sections, qui sont : A, le *compte définitif du budget de l'exercice 1894*, présentant la situation de ce budget au 31 octobre 1895, époque de sa clôture; B, le *compte provisoire du budget de l'exercice 1895*, établissant la situation de ce budget, telle qu'elle résulte des faits accomplis jusqu'au 31 décembre de l'année, et de ceux qui se réaliseront jusqu'au 31 octobre 1896; C, le *compte des opérations sur les exercices clos*, comprenant le compte d'apurement de l'exercice 1890 et la situation des ordonnances restant à payer sur les exercices 1891 à 1894.

2° COMPTE DE TRÉSORERIE, faisant connaître les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services de l'administration des finances, et établissant le bilan de cette administration. Il retrace la situation de l'actif et du passif au 1^{er} janvier 1895, et indique les recettes et les paiements effectués pendant l'année 1895, les modifications que ces faits ont apportées à cette première situation, ainsi que la situation nouvelle qui ressort au 1^{er} janvier 1896.

3° COMPTE DES DIVERS SERVICES PUBLICS ET SPÉCIAUX, lequel expose la situation, au commencement et à la fin de l'année 1895, de même que le mouvement durant cette période, des différentes parties de la dette publique, des pensions de toute catégorie et des rentes viagères.

Quant aux opérations de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, elles font l'objet d'un exposé annuel et distinct, qui est présenté aux Chambres législatives en conformité de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847.

Les diverses parties du compte général sont, du reste, précédées de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux.



COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1895.

Le compte des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1895, forme la première partie du compte général établi en conformité des articles 42 et 45 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité publique. Il contient le relevé sommaire des droits constatés soit au profit, soit à la charge de l'État, ainsi que des recettes et des dépenses, qui sont développées dans les autres parties du compte général (*Comptes des Budgets et de Trésorerie*), et présente les résultats de la gestion annuelle de l'administration.

On va exposer ces résultats.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

Les opérations sur les budgets sont relatives au recouvrement et à l'emploi des deniers publics; en voici la situation :

RECETTES.

Exercice 1894.

D'après le compte précédent, les droits qui restaient à recouvrer au 1^{er} janvier 1895, sur les recettes prévues au budget des Voies et Moyens de l'exercice 1894, s'élevaient à fr. 41,296,111 95

Pendant l'année 1895, ces droits ont été l'objet de modifications qui se résument en une augmentation de 2,501,995 84

De sorte que les recouvrements à opérer sur l'exercice 1894 atteignaient. 45,598,107 79

Les recettes opérées en 1895 ayant été de 10,513,122 45

Une somme de. fr. 3,084,985 34
restait à recouvrer lors de la clôture du budget de 1894.

Exercice 1895.

Les droits constatés sur les Voies et Moyens , tant ordinaires qu'extraordinares de 1895, se sont élevés à	fr. 395,099,943 86
Les recouvrements effectués en 1895 ont été de	383,019,784 56
Au 1 ^{er} janvier 1896, il restait à recouvrer	fr. 12,080,162 30

DÉPENSES

Exercice 1894.

Suivant le compte de l'année 1894, les créances liquidées et ordonnancées, mais non encore acquittées, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1894, ainsi que sur le Budget extraordinaire, s'élevaient, au 1 ^{er} janvier 1895, à	fr. 43,923,435 46
De cette dernière date au 31 octobre 1895, de nouvelles liquidations de créances ont augmenté ce chiffre de	113,191,517 40
Les créances à la charge du Trésor sur l'exercice 1894 s'élevaient, en définitive, à	157,114,952 86
Les paiements effectués et justifiés, pendant la même période, se sont élevés à	156,817,789 98
Il en résulte que les créances liquidées et ordonnancées, dont le paiement n'était pas réclamé à l'époque de la clôture de l'exercice, s'élevaient à	fr. 297,162 88

Exercice 1895.

Les créances liquidées et ordonnancées en 1895, sur les Budgets ordinaires de l'exercice 1895, ainsi que sur le Budget extraordinaire, montent à	fr. 297,774,692 10
Les paiements effectués et justifiés sont de	246,570,387 35
Les créances ordonnancées, mais non acquittées, s'élèvent, par conséquent, à la date du 1 ^{er} janvier 1896, à	fr. 51,204,304 75

Exercices clos.

D'après le dernier compte rendu, les dépenses restant à payer sur les exercices clos, mais en cours d'apurement, de 1890 à 1893, étaient de fr.	1,090,112 40
A REPORTER.	fr. 1,090,112 40

REPORT. fr. 1,090,112 40

Depuis lors, ce chiffre s'est accru des créances non acquittées à la clôture de l'exercice 1894; ainsi que le constate le compte définitif de cet exercice, elles s'élèvent à fr. 297,162 88

Le montant des paiements à effectuer pour apurer les exercices précités était donc de 1,387,275 28

Les paiements effectués dans le cours de l'année 1895, y compris :
1° les ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, dont le montant a été versé à la caisse des dépôts et consignations (art. 37 de la loi sur la comptabilité de l'État), et 2° les ordonnances atteintes par la prescription (art. 36 de la même loi), dont le montant a été porté en recette au profit du Trésor, sont de 1,165,453 75

Il s'ensuit que les ordonnances non acquittées sur les exercices clos s'élevaient, au 1^{er} janvier 1896, à fr. 221,821 53

Ce chiffre se décompose de la manière suivante :

Sur l'exercice 1891	fr. 24,482 10
— 1892	38,033 48
— 1893	43,633 83
— 1894	115,672 12
SOMME ÉGALE.	fr. 221,821 53

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Ces opérations sont relatives à des encaissements et à des paiements, soit pour le compte de tiers, soit pour des services publics étrangers au Budget de l'État. Elles se résument ainsi qu'il suit :

RECETTES.

Les recettes opérées, pendant l'année 1895, sur les services de la Trésorerie, se sont élevées à fr. 5,891,330,342 37 c',

SAVOIR :

Recettes pour ordre. (Fonds des tiers).	fr. 1,136,143,542 73
Service de la dette publique. (Fonds réalisés au moyen d'ordonnances liquidées sur le budget de la dette publique, pour effectuer le paiement des intérêts et le rachat des titres de la dette publique; produit des emprunts et des émissions de bons du Trésor).	256,347,083 48
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	4,498,839,716 16

ENSEMBLE. fr. 5,891,330,342 37

DÉPENSES.

Les paiements effectués, pendant l'année 1895, sur les services de la Trésorerie, s'élèvent, à fr. 5,117,525,337 82 c',

SAVOIR :

Dépenses pour ordre. (Fonds des tiers)	fr. 1,141,776,370 35
Service de la dette. (Paiement des intérêts et amortissement de la dette publique; transfert aux ressources extraordinaires du produit des emprunts, et remboursement de bons du Trésor)	257,188,699 83
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	3,718,560,267 64
ENSEMBLE.	fr. 5,117,525,337 82

RÉSUMÉ.

En résumé, les opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1895, considérées dans leur ensemble, présentent la situation suivante :

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année 1894, mon-
taient à fr. 993,272,339 54

SAVOIR :

Numéraire en caisse.	fr. 115,898,515 78
Titres de la dette publique et autres valeurs	719,735,184 »
Mandats et autres pièces acquittées. {	En portefeuille chez les comptables. 52,713,339 81
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.
	104,925,299 95
	Fr. 993,272,339 54

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances pendant l'année 1895, se sont élevées à fr. 6,284,863,246 38 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets {	de 1894 . fr. 10,513,122 45	} 393,532,904 01
	de 1895 . . 383,019,781 56	
Opérations de Trésorerie	5,891,330,342 37	
		6,284,863,246 38
ENSEMBLE.	fr. 7,278,135,585 92	

L'emploi de cette somme se justifie comme il suit :

Les dépenses faites par l'administration des finances, pendant l'année 1895, s'élèvent à fr. 5,522,078,968 90 c'.

SAVOIR :

Opérations sur les budgets	de 1894 . fr.	156,817,789 98	}	404,555,631 08
	de 1895 . .	246,570,387 35		
	clos. . . .	1,165,453 75		

Opérations de Trésorerie. 5,117,525,337 82

TOTAL DE LA DÉPENSE. . . fr. 5,522,078,968 90

On y ajoute les valeurs de caisse et de portefeuille existant à la fin de la même année 1895,

SAVOIR :

Numéraire en caisse fr. 100,036,159 80

Titres de la dette publique et autres valeurs 1,496,361,608 »

<i>Mandats et autres pièces acquittées.</i>	En portefeuille chez les comptables.	54,330,834 26
	En cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	105,328,014 96
		<u>1,756,056,617 02</u>

SOMME ÉGALE . . . fr. 7,278,135,585 92

Un tableau destiné à démontrer la conformité qui existe entre les comptes des divers comptables de l'État et le compte général, est publié comme annexe : c'est le tableau de développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1895.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNEE 1895



COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1895.

Numéraire en caisse	fr.	115,898,515 78
Titres de la dette publique et autres valeurs		719,735,184 "
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	fr. 52,713,559 81
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	104,925,299 95
		993,272,559 54

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

RECETTES. — EXERCICE 1894.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1895.	MODIFICATIONS apportées, en 1895, aux droits antérieurement constatés.		MONTANT des droits restant définitivement à recouvrer.	RECOURVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1895.	SOMMES restant à RECOURVRE à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.			
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES						
Impôts.	3,012,082 17	1,932,974 35	"	4,945,056 52	4,498,889 45	446,167 07
Péages	3,809,524 15	21,245 69	"	3,830,769 84	3,581,776 68	248,993 16
Capitaux et revenus	5,102,961 35	96,211 74	"	5,199,173 09	2,012,811 61	1,186,361 48
Remboursements	619,573 57	250,910 26	"	870,483 63	400,416 68	470,066 95
	10,544,141 04	2,301,342 04	"	12,845,483 08	10,493,894 42	2,351,588 66
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.						
Intérêts et dividendes des actions de la Société nationale des chemins de fer vicinaux.	440,362 67	"	"	440,362 67	"	440,362 67
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	82,629 58	"	"	82,629 58	"	82,629 58
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.).	514 22	"	"	514 22	"	514 22
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes. .	45,805 69	653 80	"	46,459 49	12,216 54	34,242 95
Produit d'autres aliénations d'immeubles .	7,011 49	"	"	7,011 49	7,011 49	"
Remboursement des avances pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers.	25,000 "	"	"	25,000 "	"	25,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des Puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 "	"	"	12,000 "	"	12,000 "
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	138,647 26	"	"	138,647 26	"	138,647 26
		2,301,995 84	"			
	11,290,111 95	2,301,995 84		13,598,107 79	10,515,122 45	3,084,985 34

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1895.

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS.

DÉPENSES. — EXERCICE 1894.

	CRÉANCES		PAYEMENTS	PAYEMENTS	
	qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1895.	constatées ET ORDONNANCES pendant l'année 1895.	effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1895. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice, sur ORDONNANCES en circulation.	sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux Budgets des exercices antérieurs (1890, 1892, 1893), et transférés en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'État.	51,383 81	204,003 72	234,181 22	2,196 31	•
Dépenses propres à l'exercice	42,239,886 86	112,986,523 68	154,946,600 85	279,809 60	»
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES					
Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1894 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894 et à l'arrêté royal du 30 juin 1894	1,652,164 79	•	1,637,007 91	15,156 88	•
	43,925,435 46	113,191,517 40		297,162 88	•
	157,114,952 86		156,817,589 08	297,162 88	

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICE 1895.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1895.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1895.	SOMMES restant à RECOURIR, au 1 ^{er} janvier 1896, sur les DROITS CONSTATÉS.
VOIES ET MOYENS ORDINAIRES.			
Impôts	170,469,016 38	173,171,622 82	3,207,505 56
Péages	170,742,788 45	166,228,585 48	4,514,404 97
Capitaux et revenus	19,441,706 99	16,512,067 25	2,928,739 74
Remboursements	3,873,101 10	3,250,303 70	622,797 40
	370,526,612 02	359,163,277 25	11,363,335 67
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.			
Produits des aliénations extraordinaires d'immeubles	151,759 20	148,759 29	6,000 .
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	9,506 06	9,506 06	•
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression des places fortes démantelées	160,516 07	113,814 42	46,701 65
ENSEMBLE. fr.	370,851,194 54	359,485,157 02	11,416,037 32
RECETTES EXTRAORDINAIRES.			
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	138,647 26	•	138,647 26
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	25,000 .	•	25,000 .
Remboursement des avances faites pour compte des Puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	12,000 .	•	12,000 .
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	28,000 .	28,000 .	•
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	314 22	232 50	281 72
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école	1,335 84	1,335 84	•
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	239,378 19	159,782 19	79,596 .
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes)	55,202 75	55,202 75	•
Produit de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles	452,083 38	443,483 38	8,600 .
Produit de la fabrication de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894.)	889,234 75	889,234 75	•
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten, Wortel et Merxplas	400,000 .	•	400,000 .
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, au capital nominal de 620,200 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	652,418 98	652,418 98	•
Produit de la négociation d'un capital nominal de 10,725,500 francs en titres de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Solde recouvré en 1895)	9,795,353 12	9,795,353 12	•
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique, à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 14 mars 1895. — Partie rattachée à 1895.)	11,559,581 03	11,559,581 03	•
	305,099,043 86	383,019,781 56	12,080,162 30

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1895 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICE 1895

SERVICE ORDINAIRE.

Dépenses imputées sur des crédits ouverts aux budgets des exercices antérieurs (1892 à 1894), et transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État

Dépenses propres à l'exercice

DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.

Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1895 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 20 juin, et 11 septembre 1895, et à l'arrêté royal du 11 septembre 1895

DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1895.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1895.	RESTES A PAYER au 1 ^{er} janvier 1896, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
486,492 96	460,740 79	16,752 17
251,723,963 38	202,804,731 87	48,820,231 51
45,564,235 76	43,203,914 60	2,358,321 07
297,774,692 10	246,570,387 35	51,204,304 75

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

RECETTES. — EXERCICES CLOS

N. B. D'après l'article 28 de la loi sur la comptabilité, les recettes sur les exercices clos ont été portées aux comptes des exercices pendant lesquels elles ont été opérées.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Recettes pour ordre	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances fr.	697,564,418 55	1,156,143,542 73
	Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	434,672,686 92	
	Fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	5,906,437 26	
Service de la dette publique	Fonds mis par ordonnances à la disposition du Trésor et de la caisse d'amortissement, pour le paiement des intérêts et le rachat de titres de la dette publique	163,512,248 89	256,347,083 48
	Fonds mis à la disposition de MM. de Rothschild frères, à Paris, et Baring frères et C ^e limited, à Londres, pour le paiement des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique	11,479,900 45	
	Produit des emprunts contractés pour l'exécution de travaux d'utilité publique	21,354,934 15	
	Produit des émissions de bons du Trésor	60,000,000 .	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets			4,408,830,716 16
			5,891,530,342 37

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1895 (SUITE).

OPÉRATIONS SUR LES BUDGETS (SUITE).

DÉPENSES. — EXERCICES CLOS.

Exercice 1890.	Ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition et dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la disposition des ayants droit.	3,856 60	22,142 02
	Ordonnances frappées de prescription et dont le montant est attribué au Trésor et porté en recette au compte de l'exercice 1895	18,285 42	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour ordre.	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.	703,621,735 11	1,141,776,370 35
	Payements sur les fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	433,902,314 "	
	Payements sur les fonds spéciaux rattachés au fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	4,252,321 24	
Service de la dette publique.	Payements des intérêts et amortissement de la dette publique	165,091,160 86	257,188,699 83
	Payements, à Paris et à Londres, respectivement par l'intermédiaire des maisons de Rothschild frères et Baring frères et C ^{ie} limited, des intérêts sur les titres au porteur de la dette publique.	10,742,604 82	
	Transferts aux ressources extraordinaires du produit d'emprunts.	21,354,934 15	
	Remboursements de bons du Trésor.	60,000,000 "	
Opérations diverses en dehors du service des Budgets.			3,718,560,267 64
			5,117,525,537 82

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ADMINISTRATION

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Opérations sur les Budgets</i> — RECETTES.	Exercice 1894 fr.	10,515,122 45	}	395,532,004 01
	— 1895	383,019,781 50		
<i>Opérations de Trésorerie</i>				5,891,530,542 37
TOTAL DES RECETTES fr.				6,284,863,246 38
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1895.				995,272,559 54
TOTAL GÉNÉRAL. fr.				7,278,155,585 92

DES FINANCES, PENDANT L'ANNÉE 1895 (SUITE).

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1896.

Numéraire en caisse		100,056,159 80
Titres de la dette publique et autres valeurs.		1,496,561,608 .
Mandats et autres pièces acquittées	en portefeuille chez les comptables	54,530,854 26
	en cours de vérification et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes.	105,528,014 96
		159,658,849 22
		1,756,056,617 02

DES DÉPENSES DE L'ANNÉE 1895.

Opérations sur les Budgets. — Dépenses.	Exercice 1894	fr. 156,817,780 98	
	— 1895.	246,570,587 35	404,553,631 08
	Exercices clos	1,105,453 75	
Opérations de Trésorerie.			5,117,525,557 82
TOTAL DES DÉPENSES.			fr. 5,592,078,968 90
Valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1896.			1,756,056,617 02
TOTAL GÉNÉRAL			fr. 7,278,135,585 92

Certifié exact par le Directeur général de la Trésorerie
et de la dette publique,

BIDEZ.

Arrêté par le Ministre des Finances,
P. DE SMET DE NAEYER.

(18)

DÉVELOPPEMENT,

PAR CLASSE DE COMPTABLES,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES FAITES PAR L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

PENDANT L'ANNÉE 1895

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS				
	des contributions directes, douanes et accises.	de l'enregistrement et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.					
Budget de l'exercice 1894	4,417,711 85	973,735 40	2,481,189 88	1,080,197 35	•
— — 1895	123,490,621 57	56,175,263 15	146,097,265 71	17,496,220 86	5,350,636 15
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.					
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances	48,135,672 19	5,013,190 05	9,578,087 50	586,472,726 54	•
b. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le rem- boursement a lieu directement par les comp- tables qui en ont opéré la recette.	24,607,675 85	7,422,281 55	74,017,065 89	323,204,804 80	28,433 65
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	•	•	•	•	•
OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SER- VICE DES BUDGETS.	9,361,359 50	4,455,950 •	178,377,872 71	136,147,201 57	•
TOTAL DES RECETTES. fr.	210,013,040 74	72,940,418 02	410,551,481 75	1,064,401,151 12	5,377,069 78

faites par l'administration des finances, pendant l'année 1895.

COMPTABLES				CAISSIER	ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE.		TOTAL
de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.	du Ministère de l'Agriculture, etc.	de L'ÉTAT.	Produits réalisés et versés dans la caisse de l'État sans l'in- tervention des comp- tables des adminis- trations des recettes.	Recettes constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales.	des RECETTES.
94,042 02	210,177 67	•	•	•	1,255,544 10	526 •	10,513,122 45
284,307 70	578,124 42	•	•	•	12,292,176 63	21,455,165 35	385,019,781 56
•	•	•	•	•	49,265,524 78	109,217 43	607,564,418 55
304,450 03	•	4,885,649 98	204,325 30	•	•	•	434,672,686 92
•	•	•	•	•	3,881,385 16	25,052 10	3,906,437 26
•	•	•	•	•	81,354,934 15	174,992,149 33	256,347,083 48
•	•	•	•	3,261,795,675 76	158,075,687 85	750,627,088 97	4,498,839,716 16
689,799 81	588,302 00	4,885,649 98	204,325 30	3,261,795,675 76	306,123,232 76	947,500,099 18	6,284,863,246 38

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS		COMPTABLES					
	des CONTRIBUTIONS directes, douanes et accises.	de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	de l'administration des CHEMINS DE FER.	de l'administration des postes ET TÉLÉGRAPHES.	de l'administration de LA MARINE.	de l'administration des PRISONS.	des établissements et services régis par L'ÉTAT.	des établissements de bienfaisance ET D'ALIÉNÉS.
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT.								
a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution (1894-1895).	16,398,945 36	4,979,268 26	57,952,298 55	13,745,722 05	1,911 45	"	"	"
b. Opérations sur les budgets clos.	"	"	"	"	"	"	"	"
SERVICE DES RECETTES ET DES DÉPENSES POUR ORDRE.								
a. Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Mi- nistre des finances	850,175 94	"	5,241,512 17	18,046,260 10	"	"	"	"
b. Fonds de tiers déposés au Tré- sor et dont le remboursement a lieu directement par les compta- bles qui en ont opéré la recette.	24,179,774 12	7,252,259 49	74,019,250 77	525,065,460 10	26,376 68	298,557 93	"	4,856,769 24
c. Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers, et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordon- nances visées par la Cour des comptes	"	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.	"	"	"	"	"	"	"	"
OPÉRATIONS DIVERSES EN DE- HORS DU SERVICE DES BUD- GETS	167,892,702 89	60,804,968 39	275,542,151 77	708,615,987 21	5,535,920 79	378,349 78	589,669 50	"
TOTAL DES PAYEMENTS. . . fr.	309,350,596 31	73,036,496 14	410,755,013 24	1,065,167,429 46	5,562,208 92	676,707 71	589,669 50	4,856,769 24

faits par l'administration des finances, pendant l'année 1895.

du Ministère de l'agriculture, etc.	Caissier de l'Etat. Payements faits		Administration de la Trésorerie.		TOTAL des PAYEMENTS	DIFFÉRENCES résultant du mouvement, pendant l'an- née 1895 du portefeuille des agents du Trésor dans les provinces, ainsi que des mandats et pièces acquittées en cours de vérification et de réguli- sation dans les départements, minis- tère et à la Loue des comptes		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1895.
	AVEC l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	SANS l'intervention des AGENTS DU TRÉSOR dans les provinces	Récépissés de ver- sement concer- nant les produits réalisés par l'in- tervention des comptables des administrations des recettes	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales		Excédent des pièces régularisées pendant l'année sur les payements de l'année	Excédent des paym ^{ts} de l'année sur les pièces régularisées pendant l'année	
"	229,584,445 95	275,000 "	"	82,025,751 57	404,941,541 17	"	1,553,165 84	405,588,177 35
"	1,147,168 55	"	"	18,385 42	1,165,455 75	"	"	1,165,455 75
"	45,617,236 76	764 16	"	650,011,421 44	703,776,168 57	"	154,455 46	703,621,735 11
206,065 67	"	"	"	"	433,902,314 "	"	"	433,902,314 "
"	4,227,154 85	"	"	25,166 39	4,252,521 24	"	"	4,252,521 24
"	41,041,319 37	175,521,915 76	"	40,550,244 45	256,913,479 58	275,220 25	"	257,188,699 83
"	26,896,548 81	1,977,515,506 03	506,123,252 76	188,869,229 91	3,718,560,267 64	"	"	3,718,560,267 04
	348,493,872 07	2,153,313,185 95				275,220 25	1,707,597 30	
206,065 67	2,501,807,058 02		506,123,252 76	947,300,099 18	5,825,511,545 05	1,452,377 05		5,522,078,968 90

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DESIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1895.			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1895.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifi- cation et de régu- larisation dans les départements mi- nistériels et à la Cour des comptes.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	26,540,655 98	"	"	210,015,040 74
— de l'enregistrement et des domaines	2,640,350 75	"	"	72,940,418 02
Comptables de l'administration des chemins de fer.	5,577,978 69	"	"	410,551,481 75
— — des postes et télégraphes.	22,524,222 83	"	"	1,064,401,151 12
— — de la marine.	211,575 71	"	"	5,377,069 78
— — des prisons	158,233 72	"	"	682,799 81
— des établissements et services régis par l'État.	12,179 95	"	"	588,302 09
— — de bienfaisance et d'aliénés	105,741 44	"	"	4,885,649 98
— du ministère de l'agriculture, etc.	22,144 15	"	"	204,325 39
Caissier de l'État.	805,488,345 95	"	"	5,261,795,675 76
Administration de la Trésorerie.	Versements concernant les produits réalisés sans l'intervention des comptables des administra- tions des recettes.	"	"	306,123,252 76
	Virements de comptes dans les écritures centrales	" 25,081,612 46	104,925,299 95	947,300,099 18
	865,265,427 15	25,081,612 46	104,925,299 95	6,284,863,246 38

et des paiements faits par l'administration des finances, pendant l'année 1895.

TOTAL au 31 décembre 1895.	PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1895.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1896.			Observations.
		MANDATS et pièces acquittées en cours de vérifica- tion et de régulari- sation dans les dé- partements ministé- riels et à la Cour des comptes.	Chez LES AGENTS du TRÉSOR dans les provinces	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
236,553,696 75	209,350,596 51	"	"	27,223,100 41	
75,586,768 75	75,056,496 14	"	"	2,550,272 61	
416,129,458 44	410,755,015 24	"	"	5,374,445 20	
1,086,925,373 95	1,065,467,429 46	"	"	23,457,944 49	
5,588,645 49	5,562,208 92	"	"	226,436 57	
821,033 55	676,707 71	"	"	144,325 82	
600,482 02	589,669 50	"	"	10,812 72	
4,989,591 42	4,856,769 24	"	"	132,622 18	
226,469 54	206,065 67	"	"	20,403 87	
4,067,284,021 71	2,501,807,058 02	"	"	1,565,476,965 69	
506,125,232 70	506,125,232 76	"	"	"	
1,077,307,011 59	947,500,099 18	105,528,014 96	26,111,274 50	"	
	5,525,511,545 95				
	a) 1,452,577 05				n) La somme de fr. 1,452,577.05 qui vient ici en diminution de la dépense constitue l'excédent des paiements effectués pendant l'année 1895 sur les pièces régularisées pendant la même année.
7,278,135,585 92	5,522,078,968 90	105,528,014 96	26,111,274 50	1,624,617,527 56	

(26)

COMPTE DES BUDGETS.



COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.



NOTE

SUR LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Conformément à l'article 2 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, la clôture de l'exercice 1894 a eu lieu le 31 octobre 1895.

Un compte provisoire, présentant la situation de cet exercice au 1^{er} janvier 1895, a été publié à l'appui du compte général de l'administration des finances pendant l'année 1894.

Le compte actuel présente la situation définitive des recettes et des dépenses effectuées pendant la durée de l'exercice (1^{er} janvier 1894 au 31 octobre 1895).

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS BUDGÉTAIRES.

Les produits et revenus de l'exercice 1894 ont été évalués, par la loi du budget des Voies et Moyens du 26 décembre 1893, à fr. 349,316,198 40

Les dépenses du même exercice ont été évaluées, par diverses lois, à . 347,723,568 27

SAVOIR :

Budget de la dette publique. Loi du 28 mai 1894	fr. 107,748,522 77
— des dotations. Loi du 22 décembre 1893.	4,796,160 »
— du ministère de la justice. Loi du 16 avril 1894	19,147,647 »
— — des affaires étrangères. Loi du 10 mars 1894	2,523,828 »
— — de l'intérieur et de l'instruction publique. Loi du 16 juin 1894	23,660,435 »
— — de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. Loi du 31 mai 1894	17,703,668 »
— — des chemins de fer, postes et télégraphes. Loi du 2 juin 1894	105,411,772 »
— — de la guerre. Loi du 11 avril 1894	47,117,452 50
— de la gendarmerie. Loi du 19 mars 1894	4,367,600 »
— du ministère des finances. Loi du 28 mai 1894	15,715,485 »
— des non-valeurs et remboursements. Loi du 22 déc. 1893	1,529,000 »

ENSEMBLE. . . . fr. 347,723,568 27

Les Budgets de l'exercice 1894 faisaient, par conséquent, ressortir un excédent présumé de recettes de. fr. 1,592,630 13

Ces prévisions ont été modifiées quant aux dépenses; elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à fr.	7,357,224 25
2° D'un transfert au budget du ministère des finances, en vertu de l'article 2 de la loi du 28 mai 1894.	60,000 »
3° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets des exercices 1890, 1892 et 1893, et dont le transfert a eu lieu conformément à l'article 30 de la loi de comptabilité	392,484 66
ENSEMBLE . . . fr.	<u>7,809,708 91</u>

En tenant compte de ces faits, la situation des budgets se présentait comme il suit :

Ressources ordinaires fr.	349,316,198 40
Dépenses	<u>355,533,277 18</u>
Excédent de dépenses . . . fr.	<u>6,217,078 78</u>

Mais ce ne sont là que des *évaluations*, dont les faits réalisés s'écartent assez sensiblement, ainsi qu'on le verra plus loin.

Au compte des budgets ordinaires de 1894 ont été rattachés, *en recette*, les ressources extraordinaires, et, *en dépense*, les crédits spéciaux, savoir :

Ressources extraordinaires.

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	28,000 »
2° Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	500,000 »
3° Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	200,000 »
4° Remboursement partiel d'une avance faite à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, en vue de la formation d'un fonds de roulement .	500,000 »
5° Produit de la fabrication des pièces d'un centime	50,000 »
6° — — — — — de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894).	3,000,000 »
7° Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes	200,000 »
8° Produit des autres aliénations d'immeubles, et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers	100,000 »
9° Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1893. — Solde recouvré en 1894)	3,605,409 95
10° Produit de la négociation d'un capital nominal de 20 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 31 janvier 1894).	<u>20,378,102 91</u>
A REPORTER. . . fr.	<u>28,561,512 86</u>

REPORT. . . fr. 28,561,512 86

11° Produit de la négociation d'un capital nominal de 19,723,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. o. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Partie recouvrée en 1894.) 10,320,264 39

12° Délivrance d'obligations de la dette publique dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer. 905,000 »

ENSEMBLE . . . fr. 39,786,777 25

Dépenses sur ressources extraordinaires.

Il a été ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1894 :

1° A titre de crédits reportés :

a) de l'exercice 1892. — Art. 6 de la loi du
24 mai 1892 fr. 8,537,406 01
b) de l'exercice 1893. — Art. 5 de la loi du
1^{er} septembre 1893 fr. 35,501,181 61
44,038,587 62

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 31 mai 1894 fr. 2,000,000 »
b) — 26 juin — 625,000 »
c) — 30 — 36,648,000 38
d) — 30 — 2,750,000 »
42,023,000 38

TOTAL. fr. 86,061,588 »

Si, en regard de ces crédits, soit fr. 86,061,588 »
on place les ressources extraordinaires 39,786,777 25

on constate un excédent de crédits sur les ressources de fr. 46,274,810 75

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

Ressources ordinaires fr. 349,316,198 40
— extraordinaires 39,786,777 25
389,102,975 65
Services ordinaires fr. 355,535,277 18
— extraordinaires 86,061,588 »
441,594,865 18
Soit un excédent de crédits de fr. 52,491,889 53

§ 2.

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

RECETTES.

On vient de voir que les évaluations des recettes étaient de . . . fr. 389,102,975 65

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État,
sur les différentes branches de revenus dont se compo-
saient les ressources du Budget, ont été de. . . fr. 408,269,385 87

Les recouvrements effectués n'ont été que de. . . 405,184,400 53

Il est resté à recouvrer . . . fr. 3,084,985 34

Ce reste à recouvrer se décompose ainsi qu'il suit :

NATURE DES DROITS RESTANT A RECOURER.	DROITS ANNULÉS OU portés en surséance indéfinie.	DROITS REPORTÉS A L'EXERCICE SUIVANT.		TOTAL DES DROITS RESTANT A RECOURER.
		A recouvrer à charge des COMPTABLES.	A recouvrer à charge des REDEVABLES.	
RESSOURCES ORDINAIRES.				
Impôts. { Contribut' directes, douanes et accises. . . .	"	"	151,743 07	151,743 07
. { Enregistrement et domaines. . . .	170,664 30	"	143,759 70	314,424 "
Péages. { Enregistrement et domaines. . . .	"	"	"	"
. { Chemins de fer, etc. . . .	"	"	248,993 16	248,993 16
Capitaux et revenus . { Enregistrement et domaines	223,488 11	"	638,933 29	862,421 40
. { Prisons	363 32	"	2,538 28	2,701 60
. { Trésorerie générale, etc. . . .	905 08	"	520,333 40	521,238 48
Remboursements . { Enregistrement et domaines. . . .	6,532 19	"	322,840 47	329,378 66
. { Prisons	"	"	"	"
. { Trésorerie générale, etc. . . .	628 55	"	140,059 94	140,688 29
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes. . . .	9,054 35	"	25,208 60	34,242 95
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	"	"	440,362 67	440,362 67
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	"	"	82,629 58	82,629 58
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)	"	"	514 22	514 22
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers	"	"	25,000 "	25,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	"	"	12,000 "	12,000 "
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »	"	"	138,647 26	138,647 26
TOTAUX. . . fr.	411,615 70	"	2,673,369 64	3,084,985 34
			2,673,369 64	

La recette en sera portée au compte de l'année pendant laquelle les recouvrements seront effectués.

Si l'on place les prévisions de recettes fr. 389,102,975 65
en regard des recouvrements opérés jusqu'à la clôture de l'exercice . . . 405,184,400 53

on constate que les prévisions ont été inférieures aux recouvrements de fr. 16,081,424 88

Voici la décomposition de ce chiffre :

		EXCÉDENT	
		DES ÉVALUATIONS sur les recettes.	DES RECETTES sur les évaluations.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts</i>	Contributions directes, douanes et accises.	"	3,618,866 75
	Enregistrement et domaines	62,040 76	"
<i>Péages</i>	Enregistrement et domaines	"	64,558 03
	Chemins de fer, etc.	"	9,466,957 51
<i>Capitaux et revenus</i>	Enregistrement et domaines	"	389,440 72
	Chemins de fer, etc.	"	92,909 56
	Prisons	"	20,954 27
	Trésorerie générale, etc.	552,854 25	"
<i>Remboursements</i>	Contributions	"	74,047 02
	Enregistrement et domaines	"	50,067 55
	Prisons	"	"
	Trésorerie générale, etc.	90,501 89	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES			
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		51,244 18	"
Produit des autres aliénations d'immeubles et notamment du produit des terrains restés sans emploi, provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		49,877 84	"
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		"	25,000 "
Produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au grand-livre de la dette publique à 5 et à 5 1/2 p. c., 2 ^e série.		"	751,948 96
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux		98,956 46	"
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	46,559 71
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	692 50
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren		"	1,405 45
Prélèvement sur les fonds de la caisse de remplacement par le département de la guerre.		"	2,000,000 "
Fonds provenant du recouvrement d'avances faites aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école		"	1,355 84
Produit de la fabrication de monnaies de nickel (Loi du 51 mai 1894)		682,202 55	"
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 5 1/2 p. c. émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer		"	661,078 44
Prix de vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles.		"	172,060 52
		1,356,437 71	17,437,862 59
Soit fr.		16,081,424 88	

Les tableaux formant les annexes A à N permettent d'établir d'autres rapprochements en ce qui concerne les recettes de l'exercice 1894 et celles de l'exercice précédent.

DÉPENSES.

Service ordinaire.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits alloués aux Ministres, tant par le vote primitif du budget que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble à. fr. 355,533,277 18

Les dépenses liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice 1894 montent à fr. 355,339,626 57

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des comptes a admis la justification, ont été de . . . 355,057,620 57

Il reste à payer ou à justifier fr. 282,006 »

Ces ordonnances peuvent, aux termes de l'article 36 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, être acquittées jusqu'au 1^{er} janvier 1899, époque de leur déchéance. Les ordonnances dont le paiement n'aura pas été réclamé dans ce délai, seront portées en recette au profit du Trésor, à l'exception, toutefois, de celles qui sont frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, et dont le montant doit, d'après l'article 37 de la même loi, être versé à la Caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits de qui il appartient. Le compte final d'apurement, qui sera dressé en conformité de l'article 176 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868, fera connaître plus amplement la situation de ces créances.

La comparaison entre les crédits ouverts aux Ministres (fr. 355,533,277 18 c) et les dépenses liquidées (fr. 355,339,626 57 c) fait ressortir un excédent de crédits de fr. 2,193,650 61

Mais le chiffre des dépenses comprend une somme de fr. 1,638,902 64 c pour crédits complémentaires à réclamer par la loi portant règlement de l'exercice 1,638,902 64

Il s'ensuit que les crédits excéderont les dépenses de. fr. 3,832,553 25

Cet excédent se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

a. Sur les crédits transférés de l'exercice 1890 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr.	844 06

b. Sur les crédits transférés de l'exercice 1892 :

Ministère de l'agriculture, etc.	fr.	10,893 29

c. Sur les crédits transférés de l'exercice 1893 :

Dette publique	fr.	12,000 »	
Ministère de l'agriculture, etc.		6,197 48	
— des chemins de fer, etc.		1,278 19	
— de la guerre		32 23	
			19,507 90

d. Sur les crédits propres à l'exercice 1894 :

Dette publique.	fr.	776,193 58	
Dotations { Sénat.		108 98	
{ Chambre des représentants		6 08	
{ Cour des comptes		7,222 35	
Ministère de la justice		35,019 56	
— des affaires étrangères		12,152 48	
— de l'intérieur, etc.		408,650 12	
— de l'agriculture, etc.		234,755 49	
— des chemins de fer, etc.		686,412 66	
— de la guerre		3,494 65	
Corps de la gendarmerie		27 16	
Ministère des finances		223,995 17	
Non-valeurs et remboursements		24,211 29	
			2,412,249 57

TOTAL des crédits à annuler. . fr.		2,443,494 82

REPORT. fr. 2,443,494 82

2° Crédits grevés de droits en faveur des créanciers de l'État, transférés à l'exercice 1895, conformément à l'article 30 de la loi sur la comptabilité,

SAVOIR :

a. Crédits transférés de l'exercice 1892 :

Ministère de l'agriculture, etc. fr.	280 »	
— de la guerre	253 60	
Corps de la gendarmerie	10,050 »	
		10,583 60

b. Crédits transférés de l'exercice 1893 :

Dette publique. fr.	28,100 »	
Ministère de l'agriculture, etc.	3,217 50	
— des chemins de fer, etc.	12,504 19	
— de la guerre	1,707 75	
— des finances	2,955,25	
		48,484 69

c. Crédits propres à l'exercice 1894 :

Dette publique fr.	102,500 »	
Ministère de l'intérieur, etc.	825 20	
— de l'agriculture, etc.	335,834 99	
— des chemins de fer, etc.	777,553 45	
— de la guerre	79,454 49	
Corps de la gendarmerie.	30,630 50	
Ministère des finances	3,191 51	
		1,329,990 14

Montant des crédits transférés à l'exercice 1895, tel qu'il a été réglé par des décomptes dressés en conformité de l'article 165 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. 1,389,058 43

ENSEMBLE. fr. 3,832,553 25

Telle est la situation en ce qui concerne les services ordinaires.

Services extraordinaires.

Les allocations rattachées au budget de l'exercice 1894 pour les dépenses sur ressources extraordinaires, s'élevaient à fr. 86,061,588 .

SAVOIR :

Excédents de crédits transférés de l'exercice 1892, fr.	8,537,406 01
— — — — — 1893. .	35,501,181 61
Crédits votés dans le cours de l'exercice	42,023,000 38
Fr.	86,061,588 .

Les dépenses liquidées pendant l'année 1894 et rattachées définitivement à cet exercice, sont de 49,218,904 72

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses jusqu'au 31 octobre 1895, époque de la clôture de l'exercice, sont de 49,203,747 84

Les ordonnances en circulation s'élèvent, par conséquent, à. fr. 15,156 88

Ces ordonnances sont soumises, comme celles qui concernent le service ordinaire, aux articles 36 et 37 de la loi de comptabilité.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice aux dépenses liquidées et régularisées dans le cours de l'année 1894. 49,218,904 72

on se trouve en présence d'un excédent de crédits de fr. 36,842,683 28
qui a été transféré à l'exercice 1895, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 30 juin 1894, à concurrence de 36,342,898 81

Le surplus, soit fr. 499,784 47
a été annulé pour cause de non emploi.

Situation générale des dépenses.

Considéré dans son ensemble, le service des dépenses de l'exercice 1894 offre les résultats ci-après, qui serviront de base au règlement définitif du budget,

SAVOIR :

1° Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent :

a. Les paiements effectués et justifiés :

Service ordinaire. fr.	353,057,620 57	} 402,261,368 41
Services extraordinaires.	49,203,747 84	

A REPORTER. fr. 402,261,368 41

REPORT. fr. 402,261,368 41

b. Les paiements restant à faire ou à justifier :

Service ordinaire. fr.	282,006	}	297,162 88
Services extraordinaires.	15,156 88		

TOTAL des dépenses, ou crédits définitifs de l'exercice. fr. 402,558,531 29

2° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Service ordinaire.	{	Crédits reportés de l'exercice 1890 fr.	844 06
		— — 1892	10,893 29
		— — 1893	19,507 90
	{	Crédits de l'exercice 1894	2,412,249 57
			<u>2,443,494 82</u>

Services extraordinaires. — (Art. 6 de la loi du 24 mai 1892 et art. 2 de l'arrêté royal du 25 mai 1892.). 499,784 47

MONTANT des crédits dont l'annulation doit être prononcée par la loi portant règlement du compte de l'exercice fr. 2,943,279 29

3° Portions de crédits transférées à l'exercice 1895 :

a. Service ordinaire (art. 30 de la loi sur la comptabilité) :

Crédits reportés de l'exercice 1892. fr.	10,585 60	}	1,389,058 43
— — 1893.	48,484 69		
Crédits de l'exercice 1894	1,329,990 14		

b. Services extraordinaires (art. 5 de la loi du 30 juin 1894). . . . 36,342,898 81

TOTAL des crédits transférés à l'exercice 1895. fr. 37,731,957 24

Ces divers résultats impliquent des autorisations de dépenses pour fr. 443,233,767 82

Les crédits alloués ne s'élevant qu'à. 441,594,865 18

des crédits complémentaires devront dès lors être accordés par la loi portant règlement de compte du budget de 1894, pour des dépenses faites en sus des allocations budgétaires, jusqu'à concurrence d'une somme de. . fr. 1,638,902 64

Des développements plus complets présentant, article par article, les résultats des divers budgets, font l'objet des tableaux O à Y.

Quant aux services extraordinaires, les détails en sont présentés dans le compte même.

§ 3.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894 ET DES EXERCICES ANTÉRIEURS.

La situation définitive du budget de l'exercice 1894 s'établit ainsi qu'il suit :

A. — *Services ordinaires.*

Recettes	fr. 362,599,822 91
Dépenses	353,339,626 57
Excédent de recettes (boni).	fr. 9,260,196 34

B. — *Services extraordinaires.*

Recettes	fr. 42,584,577 62
Dépenses	49,218,904 72
Excédent de dépenses.	fr. 6,634,327 10

C. — *Services ordinaires et Services extraordinaires réunis.*

Recettes .	{	Services ordinaires.	fr. 362,599,822 91	} 405,184,400 53
		— extraordinaires	42,584,577 62	
Dépenses .	{	Services ordinaires.	fr. 353,339,626 57	} 402,558,531 29
		— extraordinaires	49,218,904 72	

L'excédent de recettes pour 1894 est donc de. fr. 2,625,869 24

mais, en tenant compte de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1893, conformément au projet de loi portant règlement du budget de cet exercice, ci 6,480,004 90

Le résultat final, à la clôture de l'exercice 1894, se chiffre par un excédent de dépenses de. fr. 3,854,135 66

§ 4.

COMPARAISON

ENTRE LE BUDGET DE 1894, D'APRÈS LES VOTES LÉGISLATIFS, ET LES RÉSULTATS
QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE.

On a vu que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1894 paraissait devoir présenter un excédent de crédits de fr. 52,491,889 53

Le compte définitif, dont on vient d'analyser les résultats, offre au contraire un excédent de recettes de fr. 2,625,869 24 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Crédits à annuler sur ceux qui avaient été alloués par les Chambres. fr. 2,943,279 29

Il y a toutefois lieu d'en déduire les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires, et pour la régularisation desquelles des crédits seront réclamés par la loi de compte, ci 1,638,902 64

De sorte que, dans leur ensemble, les crédits alloués laissent un excédent de fr. 1,304,376 65

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées à l'exercice 1895, en vertu de l'article 50 de la loi de comptabilité . . . 1,389,058 43

3° Crédits pour des services extraordinaires transférés à ce même exercice, suivant l'article 5 de la loi du 30 juin 1894 36,342,898 81

Fr. 39,036,333 89

4° Plus-value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du budget des Voies et Moyens, ci. 16,081,424 88

La situation résultant des prévisions du budget de l'exercice 1894 s'étant ainsi modifiée à concurrence d'une somme de fr. 55,117,758 77

ce budget présente, comme on vient de le dire, un excédent de recettes de fr. 2,625,869 24

§ 5.

RÉSULTATS

DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS ET ARRÊTÉS DE 1830 A 1895 INCLUSIVEMENT.

A la suite des développements des recettes et des dépenses de l'exercice 1894, est inséré un tableau, sub. litt. Z, qui présente les résultats de la gestion financière de la Belgique, depuis le 1^{er} octobre 1830. La situation de chacun des budgets des exercices clos de 1830 à 1893 y est retracée.

Les renseignements qu'il contient, et qui sont extraits des comptes définitifs de ces soixante-trois exercices (ceux de 1830 à 1892 sont approuvés par la Législature), se résument de la manière suivante :

Les évaluations du budget primitif des Voies et
Moyens de ces exercices présentent un total de . fr. 11,482,839,180 79

Il y a lieu d'y ajouter :

1° Les produits nouveaux et les ressources supplémentaires créées par des lois spéciales. . . . 145,104,385 55

2° Les ressources extraordinaires constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du budget 265,370,829 48

3° Les fonds affectés à des dépenses spéciales. . 1,823,051,390 75

Elles s'élèvent donc, en définitive, à 13,716,365,786 57

Les crédits accordés par les lois des budgets primitifs des mêmes exercices montent ensemble à une somme de 11,584,977,306 96

A ces prévisions sont venus s'ajouter également :

1° Des crédits supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, qui, après déduction des annulations de crédits, se réduisent à. . . . 434,826,812 85

2° Des crédits complémentaires alloués par les lois de compte, pour couvrir les dépenses faites en sus de quelques allocations budgétaires. . . 52,269,816 55

3° Des crédits pour des services extraordinaires rattachés aux exercices dont il s'agit, ci 2,186,437,664 93

A REPORTER. . . . fr. 14,258,511,601 27 13,716,365,786 57

REPORT. . . fr. 14,258,511,601 27 13,716,365,786 57

Par contre, il faut retrancher les portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, et dont le transfert à l'exercice 1894 a eu lieu en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité, soit fr. 392,484 66

Les crédits applicables aux dépenses se sont donc élevés à une somme de 14,258,119,116 61

Comparées dans leur ensemble, les autorisations de dépenses ont excédé les recettes prévues de 541,753,330 04

Mais cette insuffisance était établie sur des prévisions.

En réalité, la comptabilité constate :

D'une part, que les recouvrements effectués se sont élevés à une somme de fr. 14,005,949,122 09 c' et ont dépassé les évaluations de fr. 289,583,335 52

D'autre part, que les dépenses résultant des services faits ont été de fr. 14,012,429,126 99 c^s, et sont, par conséquent, restées au-dessous des crédits de 245,689,989 62

Il s'ensuit que les résultats ont dépassé les prévisions de fr. 535,273,325 14

Et qu'en définitive les budgets clos ont laissé un excédent de dépenses de fr. 6,480,004 90

Cet excédent de dépenses a été, comme on l'a vu, transféré en dépense extraordinaire à l'exercice 1894, comme résultat final des exercices précédents.

(42)

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

BUDGET DE

Compte des recettes, à l'époque

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
LITT. A.	Contributions directes, douanes et accises.	118,722,979 »
— B.	Impôts { Enregistrement et domaines.	51,225,000 »
— C.	PÉAGES { Enregistrement et domaines.	1,555,000 »
— D, E, F.	Chemins de fer, postes, etc.	157,120,820 »
— G.	Enregistrement et domaines.	2,788,200 »
— H.	CAPITAUX ET REVENUS. { Chemins de fer, postes, etc.	90,000 »
— I.	Prisons	552,500 »
— J.	Trésorerie générale, etc.	15,802,500 »
— K.	Contributions directes, etc.	670,000 »
— L.	REMBOURSEMENTS . . . { Enregistrement et domaines.	478,000 »
— M.	Prisons.	22,984 »
— N.	Trésorerie générale, etc.	2,508,415 40
TOTAUX. fr.		549,516,198 40
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux		500,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des États contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		»
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux, en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école		»
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		200,000 »
Remboursement partiel d'une avance faite à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux en vue de la formation d'un fonds de roulement		500,000 »
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes		200,000 »
A REPORTER. . . . fr.		1,428,000 »

L'EXERCICE 1894.

de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECueillir sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1894.	En 1895.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECouvreMENTS.	
122,473,588 82	117,957,456 49	4,584,409 26	122,541,845 75	151,745 07	•	3,618,806 75	122,541,845 75
51,477,585 24	51,048,479 05	114,480 19	51,162,959 24	514,424 •	62,049 76	•	51,162,959 24
1,599,558 05	1,579,168 58	20,589 45	1,599,558 05	•	•	64,558 05	1,599,558 05
166,856,770 67	165,026,590 28	5,561,587 25	166,587,777 51	248,995 16	•	9,466,937 51	166,587,777 51
4,040,062 12	2,576,454 45	601,206 27	3,177,640 72	862,421 40	•	389,440 72	3,177,640 72
182,909 56	182,909 56	•	182,909 56	•	•	92,909 56	182,909 56
576,155 87	279,412 25	94,042 02	373,454 27	2,701 60	•	20,954 27	373,454 27
15,790,704 25	12,151,002 45	1,517,565 52	13,469,465 77	521,258 48	552,834 25	•	13,469,465 77
744,047 02	710,744 45	55,502 59	744,047 02	•	•	74,047 02	744,047 02
857,446 19	509,657 98	218,429 55	528,087 55	529,578 66	•	50,067 55	528,087 55
22,984 •	22,984 •	•	22,984 •	•	•	•	22,984 •
2,549,801 80	2,260,428 97	148,684 54	2,409,115 51	149,688 29	99,501 89	•	2,409,115 51
564,951,411 57	552,105,928 49	10,495,894 42	562,599,822 91	2,351,588 66	494,176 88	15,777,801 59	562,599,822 91
28,000 •	28,000 •	•	28,000 •	•	•	•	28,000 •
841,426 21	401,063 54	•	401,063 54	440,562 67	98,956 46	•	401,063 54
50,000 •	25,000 •	•	25,000 •	25,000 •	•	25,000 •	25,000 •
1,206 72	692 50	•	692 20	514 22	•	2,028 34	692 50
1,535 84	1,535 84	•	1,535 84	•	•	•	1,535 84
529,169 29	246,559 71	•	246,559 71	82,629 58	•	46,359 71	246,559 71
500,000 •	500,000 •	•	500,000 •	•	•	•	500,000 •
202,098 77	156,559 28	12,216 54	168,755 82	a) 54,242 95	51,244 18	•	168,755 82
1,954,156 85	1,559,170 87	12,216 54	1,571,387 41	582,749 42	159,180 64	73,568 05	1,571,387 41

(a) Articles annulés. . . . fr. 9,034 58
— reportés fr. 23,208 60
fr. 34,242 95

BUDGET DE L'EXER

Compte des recettes, à l'époque

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	1,428,000 .
Prix de vente des terrains provenant des emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers.	100,000 .
Produit d'autres aliénations d'immeubles	
Prix de vente de biens de cures. (Immeubles et rentes.)	.
Prix de vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles	.
Produit de la vente d'arbres du domaine de Tervueren	.
Prélèvement sur les fonds de la Caisse de remplacement par le département de la guerre	.
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	.
Produit de la réalisation de rentes appartenant à l'État et figurant au grand-livre de la dette publique à 3 et à 3 1/2 p. c., 2 ^e série.	.
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau d'échange de documents et renseignements.	.
Produit de la fabrication de pièces d'un centime.	50,000 .
Produit de la fabrication de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894.)	3,000,000 .
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 1/2 p. c., au capital nominal de 1,510,600 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	905,000 .
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1893 — Solde recouvré en 1894.)	3,605,409 05
Produit de la négociation d'un capital nominal de 20 millions de francs en titres de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 31 janvier 1894.)	20,378,102 91
Produit de la négociation d'un capital nominal de 19,723,500 francs en titres de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Partie rattachée à 1894.)	10,320,264 30
TOTAUX. fr.	39,786,777 25
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES. fr.	349,316,198 40
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	389,102,975 65

CICE 1894 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1894.	En 1895.	Total.		EXCÉDENT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENT des RECOURS.	
1,054,130 83	1,359,170 87	12,216 54	1,371,387 41	582,740 42	130,180 04	73,568 05	1,371,387 41
6,540 »	6,540 »	»	6,540 »	»	»	»	6,540 »
19,418 29	12,406 80	7,011 49	19,418 29	»	49,877 84	»	19,418 29
24,163 87	24,163 87	»	24,163 87	»	»	»	24,163 87
172,060 32	172,060 32	»	172,060 32	»	»	172,060 32	172,060 32
1,405 45	1,405 45	»	1,405 45	»	»	1,405 45	1,405 45
2,000,000 »	2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	»	2,000,000 »	2,000,000 »
138,647 26	»	»	»	138,647 26	»	»	»
751,948 96	751,948 96	»	751,948 96	»	»	751,948 96	751,948 96
12,000 »	»	»	»	12,000 »	»	»	»
50,000 »	50,000 »	»	50,000 »	»	»	»	50,000 »
2,317,797 65	2,317,797 65	»	2,317,797 65	»	682,202 35	»	2,317,797 65
1,566,078 44	1,566,078 44	»	1,566,078 44	»	»	661,078 44	1,566,078 44
3,605,409 95	3,605,409 95	»	3,605,409 95	»	»	»	3,605,409 95
20,378,102 91	20,378,102 91	»	20,378,102 91	»	»	»	20,378,102 91
10,320,264 39	10,320,264 39	»	10,320,264 39	»	»	»	10,320,264 39
43,317,974 30	42,565,349 59	19,228 03	42,584,577 62	733,396 08	862,260 83	3,660,061 20	42,584,577 62
364,951,411 57	352,105,928 49	10,493,894 42	362,599,822 91	2,351,588 66	404,170 88	13,777,801 39	362,599,822 91
408,269,385 87	394,671,278 08	10,513,122 45	405,184,400 53	3,084,985 34	1,356,437 71	17,457,862 59	405,184,400 53
					16,081,424 88		

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
			En 1894.	En 1895.	Total.
SERVICE ORDINAIRE					
<i>Dépenses sur les crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.</i>					
Exercice 1890.					
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	844 06	"	"	"	"
Exercice 1892.					
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	13,154 99	1,981 70	1,981 70	"	1,981 70
— de la guerre	8,583 02	8,583 02	4,583 20	3,999 82	8,583 02
Corps de la gendarmerie	21,050 "	11,000 "	2,150 "	8,850 "	11,000 "
	43,041 61	21,564 72	8,714 90	12,849 82	21,564 72
Exercice 1893.					
Dette publique	40,100 "	"	"	"	"
Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	194,588 28	185,175 30	43,461 48	141,661 82	185,123 30
— des chemins de fer, postes et télégraphes . .	53,795 73	20,013 35	4,242 65	14,250 95	18,473 60
— de la guerre	77,159 73	75,419 75	9,374 56	65,438 63	74,815 19
— des finances	2,955 25	"	"	"	"
	348,598 99	280,608 40	57,078 69	221,351 40	278,410 09

CICE 1894 (suite).

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS	DÉPENSES	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET				Observations
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1895, confor- mément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894	
"	"	844 06	"	"	844 06	"	"	
"	"	11,175 29	"	"	10,893 29	280 "	1,981 70	
"	"	253 60	"	"	"	253 60	8,585 02	
"	"	10,050 "	"	"	"	10,050 "	11,000 "	
"	"	21,476 89	"	"	10,893 29	10,583 60	21,564 72	
"	"	40,100 "	"	"	12,000 "	28,100 "	"	
50 "	"	9,414 08	"	"	6,197 48	3,217 50	185,175 30	
1,539 75	"	13,782 58	"	"	1,278 19	12,504 19	20,015 35	
606 56	"	1,739 98	"	"	52 23	1,707 73	73,419 75	
"	"	2,955 25	"	"	"	2,955 25	"	
2,106 51	"	67,992 59	"	"	19,507 90	48,484 69	280,606 40	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1894.	En 1895.	Total.
	<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
<i>Litt. O.</i>	Dette publique	107,748,522 77	107,100,654 45	89,455,530 94	17,653,447 77	107,068,978 71
	Liste civile	5,500,000 »	5,500,000 »	5,500,000 »	»	5,500,000 »
	Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre	200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	200,000 »
<i>— P.</i>	Dotations					
	Sénat	105,000 »	104,891 02	88,000 »	16,891 02	104,891 02
	Chambre des Représentants .	940,060 »	940,055 92	901,074 11	58,979 81	940,055 92
	Cour des comptes	251,100 »	245,877 65	251,722 85	12,154 82	243,877 65
<i>— Q.</i>	Ministère de la justice	19,957,277 »	20,462,162 52	14,582,558 91	5,815,570 17	20,397,729 08
<i>— R.</i>	— des affaires étrangères	2,525,828 »	2,515,675 52	2,116,558 98	585,156 42	2,501,675 40
<i>— S.</i>	— de l'intérieur et de l'instruction publique	24,220,115 »	23,855,654 27	20,447,095 26	5,521,910 85	25,769,006 09
<i>— T.</i>	— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	17,774,546 25	17,203,755 77	11,499,972 54	5,667,586 75	17,167,559 29
<i>— U.</i>	— des chemins de fer, postes et té- légraphes	109,059,188 28	107,790,278 55	55,575,571 89	74,208,552 71	107,785,904 60
<i>— V.</i>	— de la guerre	47,245,198 90	47,160,240 85	15,697,995 51	55,427,452 59	47,125,447 90
<i>— W.</i>	Corps de la gendarmerie	4,567,600 »	4,556,942 54	3,214,650 75	1,122,510 89	4,556,941 64
<i>— X.</i>	Ministère des finances	15,959,558 25	15,865,815 25	4,195,458 04	11,671,929 41	15,865,567 45
<i>— Y.</i>	Non-valeurs et remboursements	1,529,000 »	1,959,446 76	527,515 55	1,624,807 66	1,952,215 01
		355,140,792 52	353,037,455 45	107,811,044 01	154,946,600 85	352,757,645 76

CICE 1894 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				Observations
Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exer- cice 1895, conformé- ment à l'article 30 de la loi sur la comptabilité	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1894.	
51,675 74	"	878,695 58	250,825 26	250,825 26	776,195 58	102,500 "	107,100,654 45	
"	"	"	"	"	"	"	5,300,000 "	
"	"	"	"	"	"	"	200,000 "	
"	"	108 98	"	"	108 98	"	104,801 02	
"	"	6 08	"	"	6 08	"	940,055 92	
"	"	7,222 35	"	"	7,222 35	"	243,877 65	
64,455 24	"	55,019 56	559,904 88	559,904 88	55,019 56	"	20,462,162 52	
12,000 12	"	12,152 48	"	"	12,152 48	"	2,515,675 52	
86,648 18	"	409,475 52	45,016 59	45,016 59	408,650 12	825 20	25,855,654 27	
56,196 48	"	570,590 48	"	"	254,765 49	555,854 99	17,205,755 77	
6,373 75	"	1,465,966 11	215,056 18	215,056 18	686,412 66	777,555 45	107,790,278 55	
54,801 95	"	82,949 14	"	"	3,494 65	79,454 49	47,160,249 85	
0 70	"	50,657 66	"	"	27 16	50,650 50	4,536,942 54	
445 78	"	227,186 68	153,441 68	153,441 68	223,905 17	5,191 51	15,865,815 25	
7,255 75	"	24,211 29	454,658 05	454,658 05	24,211 20	"	1,959,446 76	
270,809 69	"	5,742,239 71	1,638,902 64	1,638,902 64	2,412,240 57	1,529,900 14	353,037,455 45	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1895.			
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
			Ministère des affaires étrangères.					
1	»	2	Avances, pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements (art. 81, 82, 84 et 85 de l'Acte général).	»	6,000 »	»	6,000 »	6,000 »
			Totaux pour le Ministère des affaires étrangères. fr.	»	6,000 »	»	6,000 »	6,000 »
			Ministère de la justice.					
2	60	»	Frais d'appropriation et d'ameublement de l'école de bienfaisance de Moll	»	»	80,000 »	80,000 »	79,958 94
3	»	3	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers . .	5,980 93	»	»	5,980 95	5,980 93
			Totaux pour le Ministère de la justice. .	5,980 93	»	80,000 »	85,980 93	85,959 87
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.					
			Anciens services.					
4	»	4	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française . .	13,647 24	»	»	13,647 24	5,059 74
5	»	5	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890.	»	15,079 73	»	15,079 73	5,478 61
6	»	6	Tir national : installations complémentaires . .	»	59,794 78	»	59,794 78	»
			TOTAUX. . . fr.	13,647 24	74,874 51	»	88,521 75	10,518 35

CICE 1894 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CREDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit		CREDITS à annuler	CREDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 8 de la loi du 30 juin 1894.	CREDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894	
6,000 »	»	6,000 »	»	»	»	»	»	6,000 »	
6,000 »	»	6,000 »	»	»	»	»	»	6,000 »	
79,958 94	»	79,958 94	»	»	41 06	»	41 06	79,958 94	
5,690 95	200 »	5,980 95	»	»	»	»	»	5,980 95	
85,649 87	200 »	85,950 87	»	»	41 06	»	41 06	85,950 87	
1,407 08	905 52	2,312 40	2,727 54	»	8,607 50	8,607 50	»	5,059 74	
5,421 52	57 29	5,478 61	»	»	8,601 12	»	9,601 12	5,478 61	
»	»	»	»	»	50,794 78	»	50,794 78	»	
6,828 40	962 61	7,791 01	2,727 54	»	78,003 40	8,607 50	69,395 90	10,518 55	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1895.			
			<i>Lettres, sciences et beaux-arts.</i>					
7	1	•	Bibliothèque royale. — Acquisition de manuscrits.	•	•	10,000 »	10,000 »	8,062 40
8	2	•	Nouveau musée des beaux-arts à Anvers	•	•	142,000 »	142,000 »	142,000 »
9	5	•	Musées royaux de peinture et de sculpture de l'Etat. — Acquisitions et commandes artistiques	•	•	240,000 »	240,000 »	186,972 50
10	•	9	Musées royaux du parc du Cinquantenaire. (Acquisitions extraordinaires).	•	2,946 80	•	32,946 80	902 50
10a	4	•	Musées royaux du parc du Cinquantenaire . . .	•	•	50,000 »	•	•
11	•	11	Académie royale flamande à Gand. — Acquisition d'un local.	12 50	•	•	12 50	•
12	•	12	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs.	•	147,059 09	•	227,059 09	147,024 45
12a	5	•	Id. id.	•	•	80,000 »	•	27,179 91
			TOTAUX. . . . fr.	12 50	149,985 89	502,000 »	651,998 59	512,141 76
			<i>Service de l'instruction publique.</i>					
13	•	14a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'Etat .	5 55	•	•	•	5 »
13a	•	14b	Id. id.	•	42,918 79	•	384,024 52	40,651 95
15b	6	•	Id. id.	•	•	541,100 »	•	194,655 70
14	7	•	Enseignement supérieur. — Universités de l'Etat. — Bibliothèques : Acquisitions d'ouvrages . .	•	•	20,000 »	20,000 »	•
15	8	•	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	•	•	25,000 »	25,000 »	•
16	•	16a	Enseignement primaire. — Construction et ameublement de maisons d'écoles primaires . . .	250,867 19	•	•	•	250,867 19
16a	•	16b	Id. id.	•	400,000 »	•	1,150,867 19	261,806 06
16b	9	•	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école primaire . .	•	•	500,000 »	•	•
17	•	17a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	48,525 80	•	•	•	48,515 50
17a	•	17b	Id. id.	•	100,000 »	•	548,525 89	99,095 »
17b	•	•	Id. id.	•	•	200,000 »	•	55,199 30
			TOTAUX. . . . fr.	209,398 61	542,918 79	1,086,100 »	1,928,417 40	950,754 38
			TOTAUX pour le Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique	515,058 55	767,779 19	1,588,100 »	2,668,957 54	1,473,414 49

CICE 1894 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS EXCÉDANT les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894.	
8,062 40	"	8,062 40	"	"	1,957 60	"	1,957 60	8,062 40	
142,000 "	"	142,000 "	"	"	"	"	"	142,000 "	
186,972 50	"	186,972 50	"	"	55,027 50	"	55,027 50	186,972 50	
902 50	"	902 50	"	"	2,044 50	"	2,044 50	902 50	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	12 50	12 50	"	"	
147,024 45	"	147,024 45	"	"	14 64	"	14 64	147,024 45	
27,179 91	"	27,179 91	"	"	52,820 00	"	52,820 00	27,179 91	
512,141 76	"	512,141 76	"	"	159,856 65	12 50	159,844 15	512,141 76	
5 "	"	5 "	"	"	0 55	0 55	"	5 "	
50,207 92	1,424 01	40,651 95	"	"	2,286 86	"	2,286 86	40,651 95	
181,235 91	15,379 79	194,635 70	"	"	146,466 50	"	146,466 50	194,635 70	
"	"	"	"	"	20,000 "	"	20,000 "	"	
"	"	"	"	"	25,000 "	"	25,000 "	"	
250,867 19	"	250,867 19	"	"	"	"	"	250,867 19	
261,806 96	"	261,806 96	"	"	158,195 04	"	158,195 04	261,806 96	
"	"	"	"	"	500,000 "	"	500,000 "	"	
48,590 "	108 64	48,498 64	16 66	"	10 59	10 59	"	48,515 30	
98,945 49	118 16	99,061 65	55 35	"	905 "	"	905 "	99,095 "	
59,014 95	16,184 57	55,199 30	"	"	144,800 70	"	144,800 70	55,199 30	
919,489 40	51,214 97	950,704 57	50 01	"	977,603 02	11 12	977,651 90	950,754 38	
1,438,459 56	32,177 58	1,470,637 14	2,777 35	"	1,195,523 05	8,631 12	1,186,891 93	1,473,414 49	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1893.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.					
			<i>Agriculture, industrie, voirie vicinale, hygiène publique et cours d'eau non navigables ni flottables.</i>					
18	"	20	Exposition universelle d'Anvers de 1894. — Subside au comité exécutif	"	300,000	"	300,000	500,000
19	"	21	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique; subsides pour travaux d'amélioration et de réfection extraordinaire de la voirie vicinale	75,760 58	"	"		75,760 58
19a	"	21a	Subsides aux communes en vue de travaux d'amélioration de la voirie vicinale et de l'hygiène publique	"	314,443 34	"		314,443 34
19b	10	"	Subsides aux communes pour travaux neufs de voirie vicinale et pour travaux de réfection extraordinaire de la voirie	"	"	1,000,000	2,390,203 92	1,000,000
19c	11	"	Encouragement pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique et les cours d'eau non navigables ni flottables.	"	"	1,000,000		602,350 85
			TOTAUX. . . . fr.	75,760 58	614,443 34	2,000,000	2,690,203 92	2,292,543 77
			Routes et bâtiments civils.					
20	"	25a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; élargissement de traverses de grande voirie; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes ou de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; raccordement des boulevards Léopold II et d'Anvers, à Bruxelles; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire, et intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles; aménagement du parc du Cinquantenaire et solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II	244,608 73	"	"		244,594 86
20a	"	25b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire, et intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles	"	500,000	"	1,244,608 73	499,851 66
20b	12	"	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccords; construction et reconstruction de ponts, ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire; intervention de l'Etat dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles; solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II	"	"	500,000		65,795 88
			A REPORTER. . . . fr.	244,608 73	500,000	500,000	1,244,608 73	810,242 40

CICE 1894 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 5 de la loi du 20 juin 1894.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894.	
300,000 °	°	300,000 °	°	°	°	°	°	300,000 °	
75,700 58	°	75,760 58	°	°	°	°	°	75,760 58	
314,443 54	°	314,443 54	°	°	°	°	°	314,443 54	
1,000,000 °	°	1,000,000 °	°	°	°	°	°	1,000,000 °	
602,100 85	250 °	602,550 85	°	°	307,660 15	°	307,660 15	602,550 85	
2,292,515 77	250 °	2,292,545 77	°	°	307,660 15	°	307,660 15	2,292,545 77	
244,594 86	°	244,594 86	°	°	13 87	13 87	°	244,594 86	
490,887 06	7,341 42	498,228 48	1,023 18	°	148 34	°	148 34	490,851 06	
62,253 14	3,542 74	65,795 88	°	°	434,204 12	°	434,204 12	65,795 88	
797,735 06	10,884 16	808,619 22	1,023 18	°	434,368 33	13 87	434,352 40	810,242 40	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget ordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1893.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 25 et 30 juin 1894	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.			
			REPORT . . . fr	244,608 75	500,000 »	500,000 »	1,244,608 75	810,242 40
21	»	21a	Élargissement et redressement de la rue des Quatre-Bras	9,704 35	»	»	59,704 35	9,628 78
21a	15	»	Élargissement, redressement et aménagement des nouveaux alignements de la rue des Quatre-Bras, à Bruxelles	»	»	50,000 »		41,509 64
22	»	25	Modification à l'alignement de la rue des Palais aux abords de la place Liedts	»	510 »	»	140,110 »	233 65
22a	14	»	Id	»	»	139,800 »		137,035 »
23	»	26a	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	600,000 »	»	»	1,250,000 »	600,000 »
25a	»	26b	Agrandissement des ministères, nouveaux bâtiments du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	»	300,000 »	»		250,299 89
25b	15	»	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	»	»	350,000 »	147,965 »	100 »
24	»	27	Transfert de la Cour des comptes à l'ancien hôtel du ministre des chemins de fer, place Royale	47,965 »	»	»		47,965 »
24a	16	»	Transfert de la Cour des comptes dans l'ancien hôtel du ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, place Royale, à Bruxelles	»	»	100,000 »	6,258 36	3,910 27
25	»	28	Palais de la Nation — Reconstruction après l'incendie de 1885.	»	6,258 36	»		6,258 56
26	17	»	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de gauche du palais du Cinquantenaire	»	»	150,000 »	150,000 »	61,091 50
27	»	31	Palais de justice de Bruxelles — Travaux d'appropriation des locaux de la justice de paix (5 ^e canton)	5,148 08	»	»	69,562 08	1,757 02
27a	»	31a	Palais de justice de Bruxelles	»	65,914 »	»		»
28	»	34a	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles	»	14,585 98	»	14,585 98	8,148 62
29	»	35a	Reconstruction du château royal de Laeken	24,197 72	»	»	1,524,197 72	24,194 26
29a	»	35b	Id.	»	1,500,000 »	»		1,083,152 96
30	»	36	Etablissement du parc public de Laeken	174 48	»	»	174 48	»
31	»	37	Ecole de médecine vétérinaire; travaux de construction	»	246,955 90	»	346,955 90	246,955 90
31a	18	»	Id.	»	»	100,000 »		25,921 45
32	»	38a	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison	»	15,250 69	»	15,250 69	15,209 80
			A REPORTER. . . . fr	950,096 54	2,649,014 95	1,389,800 »	4,968,911 47	3,374,170 48

CICE 1894 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894.	
797,755 06	10,884 16	808,619 22	1,625 18	"	454,566 55	15 87	454,552 46	810,242 40	
9,628 78	"	9,628 78	"	"	75 75	75 75	"	9,628 78	
41,509 64	"	41,509 64	"	"	8,490 56	"	8,490 56	41,509 64	
235 65	"	235 65	"	"	76 37	"	76 37	235 65	
157,655 "	"	157,655 "	"	"	2,167 "	"	2,167 "	157,655 "	
600,000 "	"	600,000 "	"	"	"	"	"	600,000 "	
249,812 54	487 55	250,299 89	"	"	49,700 11	"	49,700 11	250,299 89	
100 "	"	100 "	"	"	549,900 "	"	549,900 "	100 "	
47,965 "	"	47,965 "	"	"	"	"	"	47,965 "	
5,910 27	"	5,910 27	"	"	96,089 73	"	96,089 73	5,910 27	
6,258 56	"	6,258 56	"	"	"	"	"	6,258 56	
61,091 50	"	61,091 50	"	"	88,908 50	"	88,908 50	61,091 50	
1,757 02	"	1,757 02	"	"	1,691 06	1,691 06	"	1,757 02	
"	"	"	"	"	65,914 "	"	65,914 "	"	
8,148 62	"	8,148 62	"	"	6,257 56	"	6,257 56	8,148 62	
24,194 26	"	24,194 26	"	"	3 40	3 46	"	24,194 26	
1,075,777 97	9,574 99	1,085,152 96	"	"	416,847 04	"	416,847 04	1,085,152 96	
"	"	"	"	"	174 48	174 48	"	"	
246,935 90	"	246,935 90	"	"	"	"	"	246,935 90	
25,921 45	"	25,921 45	"	"	74,078 55	"	74,078 55	25,921 45	
15,209 80	"	15,209 80	"	"	20 89	"	20 89	15,209 80	
5,351,800 60	20,746 70	5,372,547 30	1,625 18	"	1,594,740 90	1,058 62	1,592,782 57	5,374,170 48	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués Par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.			
			REPORT. . . . fr.	950,096 54	2,049,014 95	1,589,800	4,968,911 47	3,374,176 48
53	"	59	Installation au Musée commercial d'un atelier de photographie pour l'administration des chemins de fer	"	20,000	"	20,000	2,724 84
54	"	40	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand	100,000	"	"	200,000	4,107 46
54a	19	"	Id. id.	"	"	100,000	"	"
55	"	42	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt	64,526	"	"	94,526	253 40
55a	20	"	Id. id.	"	"	30,000	"	"
56	21	"	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	"	"	42,000	42,000	938 65
57	"	44a	Construction d'une maison d'arrêt à Verviers	98,686 88	"	"	98,686 88	91,461 14
58	"	45	Complément et amélioration des installations de diverses prisons du royaume, y compris l'achat de terrains	"	57,957 19	"	57,957 19	57,317 03
59	"	46	Asile d'aliénés à Tournai	5,241 87	"	"	"	"
59a	"	46a	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai; alimentation d'eau	"	34,844 46	"	40,086 33	100 "
40	"	47	Travaux d'agrandissement, soit au dépôt de mendicité de Bruges, soit aux écoles de bienfaisance de l'État	179,944 73	"	"	"	179,944 73
40a	"	47a	Travaux d'agrandissement au dépôt de mendicité de Bruges et aux écoles de bienfaisance de l'État	"	62,000	"	241,944 73	25,055 27
41	23	"	Acquisition de la Maison des bateliers à Gand.	"	"	30,000	30,000	"
42	"	48	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	24,660 69	"	"	"	10,448 53
42a	"	48b	Id. id.	"	30,000	"	104,660 69	"
42b	22	"	Id. id.	"	"	50,000	"	"
43	"	49	Construction de l'école normale d'instituteurs à Gand	"	2,503 84	"	2,503 84	862 50
			TOTAUX. . . . fr.	1,403,156 71	2,856,320 42	1,641,800	5,901,277 13	3,727,364 05

CICE 1894 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894.	
5,551,800 60	20,746 70	5,572,547 30	1,023 18	"	1,504,740 99	1,958 62	1,502,782 37	5,574,170 48	
2,724 84	"	2,724 84	"	"	17,275 16	"	17,275 16	2,724 84	
4,107 46	"	4,107 46	"	"	95,892 54	95,892 54	"	4,107 46	
"	"	"	"	"	100,000 "	"	100,000 "	"	
253 40	"	253 40	"	"	64,202 60	64,202 60	"	253 40	
"	"	"	"	"	30,000 "	"	30,000 "	"	
938 65	"	938 65	"	"	41,061 35	"	41,061 35	938 65	
91,461 14	"	91,461 14	"	"	7,225 74	7,225 74	"	91,461 14	
37,317 03	"	37,317 03	"	"	20,640 16	"	20,640 16	37,317 03	
"	"	"	"	"	5,241 87	5,241 87	"	"	
100 "	"	100 "	"	"	54,744 46	"	54,744 46	100 "	
179,944 73	"	179,944 73	"	"	"	"	"	179,944 73	
25,055 27	"	25,055 27	"	"	36,944 75	"	36,944 75	25,055 27	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
10,448 53	"	10,448 53	"	"	14,212 16	14,212 16	"	10,448 53	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
862 50	"	862 50	"	"	1,641 34	"	1,641 34	862 50	
5,704,994 15	20,746 70	5,725,740 85	1,023 18	"	2,175,013 10	188,893 53	1,985,089 57	5,727,564 03	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.			
			<i>Travaux hydrauliques.</i>					
44	"	50b	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art	"	354,718 91	"	684,718 91	554,718 91
44a	24	"	Id. id.	"	"	350,000 "	"	84,041 "
45	"	51a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux	"	46,818 99	"	126,818 99	46,818 99
45a	25	"	Id. id.	"	"	80,000 "	"	8,796 15
46	"	52	Ourthe. — Expropriations et travaux	"	149,500 "	"	149,500 "	8,245 70
47	"	55a	Escaut. — Expropriations et travaux	415,529 96	"	"	"	415,529 96
47a	"	55b	Id. id.	"	700,000 "	"	2,115,529 96	441,496 97
47b	28	"	Id. id.	"	"	1,000,000 "	"	"
48	"	54	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés	1,825 68	"	"	"	1,825 68
48a	"	54a	Id. id.	"	50,000 "	"	101,825 68	"
48b	29	"	Id. id.	"	"	50,000 "	"	"
49	"	55a	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	"	50,000 "	"	50,000 "	1,620 "
50	"	56	Haine. — Expropriations et travaux.	5,675 69	"	"	5,675 69	18 44
51	"	58	Rupel. — Expropriations et travaux.	34,911 98	"	"	184,911 98	54,911 98
51a	"	58a	Id. id.	"	150,000 "	"	"	66,026 57
52	"	59a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	700,000 "	"	"	"	700,000 "
52a	30	"	Id. id.	"	"	1,150,000 "	1,850,000 "	559,526 24
53	"	60	Nèthe. — Expropriations et travaux	"	10,100 "	"	10,100 "	1,140 15
54	"	61a	Démer. — Expropriations et travaux.	"	50,000 "	"	50,000 "	50,000 "
55	"	62	Zwyn	"	434 56	"	434 56	"
56	34	"	Dommel. — Expropriations et travaux	"	"	25,600 "	25,600 "	25,281 15
57	"	65a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	"	107,755 40	"	257,755 40	107,755 40
57a	31	"	Id. id.	"	"	150,000 "	"	24,265 97
58	32	"	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	"	"	40,000 "	40,000 "	850 02
59	"	67	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	22,067 47	"	"	"	22,067 47
59a	"	67a	Id. id.	"	100,000 "	"	187,067 47	60,255 "
59b	27	"	Id. id.	"	"	65,000 "	"	"
A REPORTER. . . . fr.				1,178,008 78	1,709,325 86	2,890,600 "	5,777,934 64	2,075,187 69

CICE 1894 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS excédant DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS " annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 3 de la loi du 30 juin 1891.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894.	
554,718 91	"	554,718 91	"	"	"	"	"	554,718 91	
82,956 65	1,084 55	84,041 "	"	"	265,959 "	"	265,959 "	84,041 "	
46,818 99	"	46,818 99	"	"	"	"	"	46,818 99	
8,796 15	"	8,796 15	"	"	71,205 87	"	71,205 87	8,796 15	
8,245 70	"	8,245 70	"	"	141,254 50	"	141,254 50	8,245 70	
414,918 96	"	414,918 96	611 "	"	"	"	"	415,529 96	
440,526 91	970 06	441,496 97	"	"	258,505 05	"	258,505 05	441,496 97	
"	"	"	"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	
1,825 68	"	1,825 68	"	"	"	"	"	1,825 68	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
"	"	"	"	"	50,000 "	"	50,000 "	"	
1,620 "	"	1,620 "	"	"	28,580 "	"	28,580 "	1,620 "	
18 44	"	18 44	"	"	3,657 25	3,657 25	"	18 44	
54,911 98	"	54,911 98	"	"	"	"	"	54,911 98	
66,026 57	"	66,026 57	"	"	83,975 45	"	83,975 45	66,026 57	
700,000 "	"	700,000 "	"	"	"	"	"	700,000 "	
559,561 24	105 "	559,526 24	"	"	590,475 76	"	590,475 76	559,526 24	
1,140 15	"	1,140 15	"	"	8,959 87	"	8,959 87	1,140 15	
50,000 "	"	50,000 "	"	"	"	"	"	50,000 "	
"	"	"	"	"	434 56	"	434 56	"	
25,281 15	"	25,281 15	"	"	518 87	"	518 87	25,281 15	
106,907 "	846 40	107,755 40	"	"	"	"	"	107,755 40	
24,265 97	"	24,265 97	"	"	105,754 03	"	105,754 03	24,265 97	
850 02	"	850 02	"	"	59,149 98	"	59,149 98	850 02	
22,067 47	"	22,067 47	"	"	"	"	"	22,067 47	
60,255 "	"	60,255 "	"	"	59,745 "	"	59,745 "	60,255 "	
"	"	"	"	"	65,000 "	"	65,000 "	"	
971,510 88	3,065 81	2,974,576 69	611 "	"	2,802,746 95	3,657 25	2,799,089 70	2,975,187 69	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1893.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.			
			REPORT. . . . fr.	1,178,008 78	1,709,525 86	2,890,600 .	5,777,954 64	2,975,187 09
60	.	68b	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires	.	344,162 97	.	1,244,162 97	344,162 97
60a	26	.	Id. id.	.	.	900,000 .		388,718 22
61	.	69a	Port de Nieuport. — Expropriations et travaux	.	294,936 11	.	294,936 11	129,038 91
62	.	70a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	2,122 97	.	.	52,122 97	2,122 97
62a	.	70b	Id. id.	.	30,000 .	.		13,538 18
63	30	.	Port d'escale près de Heyst. — Frais d'études et d'impression	.	.	10,000 .	10,000 .	8,039 87
64	33	.	Côtes. — Travaux. — Subsidés	.	.	120,000 .	120,000 .	.
65	35	.	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	.	.	10,000 .	10,000 .	1,144 41
			Totaux. . . . fr.	1,180,151 75	2,308,424 94	3,950,600 .	7,509,156 69	3,861,051 22
			<i>Chemins de fer en construction.</i>					
66	37	.	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	.	.	5,000 .	5,000 .	4,800 .
67	.	74a	Wanlin à Anseremme — Communauté avec la ligne de Namur à Givet entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Auhée avec celle de Namur à Givet.	.	1,067,194 14	.	1,067,194 14	950,680 70
67a	38	.	Id. id.	.	.	900,000 .		.
68	.	75b	Gedinne à Houyet.	.	355,467 06	.	1,005,467 08	355,467 06
68a	39	.	Id.	.	.	1,250,000 .		429,830 90
69	.	76	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet.	255,011 20	.	.	735,011 20	248,265 59
69a	.	76a	Id. id.	.	300,000 .	.		.
69b	40	.	Id. id.	.	.	180,000 .	450,000 .	.
70	45	.	Ciney à Yvoir.	.	.	450,000 .		10,482 85
71	.	77a	Aubel à Bleyberg. — Aménagement de la station de Bleyberg.	.	296,199 86	.	648,199 86	296,189 24
71a	41	.	Id. id.	.	.	350,000 .		152,000 96
72	42	.	Amblève.	.	.	685,613 82	685,613 82	685,613 82
73	43	.	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles.	.	.	5,000 .	5,000 .	849 05
			A REPORTER. . . . fr.	255,011 20	2,018,861 06	3,805,613 82	6,079,486 08	3,114,180 17

CICE 1894 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS trattant à effectuer ou à justifier		CRÉDITS excédant	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	les DEPENSES	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 5 de la loi du 20 juin 1894.	CRÉDITS d'annulation de l'exercice 1894	
2,971,510 88	5,065 81	2,974,576 69	611 .	.	2,802,746 95	5,657 25	2,799,089 70	2,975,187 69	
544,162 97	.	544,162 97	.	.	.	.	.	544,162 97	
556,622 15	52,096 09	588,718 22	.	.	511,281 78	.	511,281 78	588,718 22	
129,019 91	19 .	129,038 91	.	.	165,897 20	.	165,897 20	129,038 91	
2,122 97	.	2,122 97	.	.	.	.	.	2,122 97	
15,556 18	.	15,556 18	.	.	56,463 82	.	56,463 82	15,556 18	
8,039 87	.	8,039 87	.	.	1,960 15	.	1,960 15	8,039 87	
.	.	.	.	.	120,000 .	.	120,000 .	.	
1,144 41	.	1,144 41	.	.	8,855 59	.	8,855 59	1,144 41	
5,826,159 52	55,180 90	5,861,340 22	611 .	.	5,647,205 47	5,657 25	5,645,548 22	5,861,961 22	
.	4,800 .	4,800 .	.	.	200 .	.	200 .	4,800 .	
947,126 20	2,648 69	949,774 89	905 81	.	116,515 44	.	116,515 44	950,680 70	
.	.	.	.	.	900,000 .	.	900,000 .	.	
555,467 06	.	555,467 06	.	.	.	.	.	555,467 06	
574,912 57	54,886 35	429,798 92	31 98	.	820,169 10	.	820,169 10	429,850 90	
237,511 96	10,955 63	248,265 59	.	.	6,745 61	6,745 61	.	248,265 59	
.	.	.	.	.	500,000 .	.	500,000 .	.	
.	.	.	.	.	180,000 .	.	180,000 .	.	
9,952 85	550 .	10,482 85	.	.	439,517 15	.	439,517 15	10,482 85	
296,189 24	.	296,189 24	.	.	10 62	.	10 62	296,189 24	
148,138 96	5,862 .	152,000 96	.	.	197,999 04	.	197,999 04	152,000 96	
665,615 82	.	665,615 82	.	.	.	.	.	665,615 82	
849 05	.	849 05	.	.	4,150 95	.	4,150 95	849 05	
3,035,541 71	77,700 67	3,113,242 38	937 79	.	2,965,305 91	6,745 61	2,958,560 30	3,114,180 17	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1893.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.			
			REPORT. . . . fr.	255,011 20	2,018,861 06	5,805,615 82	6,079,486 98	5,114,180 17
74	"	80	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muisen	15,350 29	"	"	2,015,550 29	15,350 29
74a	"	80a	Id. id.	"	1,500,000 "	"		757,780 46
74b	44	"	Id. id.	"	"	500,000 "		"
75	46	"	Blaton à Quevaucamps	"	"	150,000 "	150,000 "	516 18
			TOTAUX. . . . fr.	268,541 49	3,518,861 06	4,455,615 82	8,242,816 57	5,865,607 10
			TOTAUX pour le Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics fr.	2,927,390 55	9,588,049 76	12,028,015 82	24,545,454 11	15,747,466 15
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.					
76	"	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux	1,247,910 58	"	"	19,680,269 82	1,247,060 58
76a	"	85b	Id. id.	"	9,555,559 24	"		5,906,559 20
76b	47	"	Id. id.	"	"	9,077,000 "		510,784 28
77	"	84a	Chemins de fer. — Traction et matériel	409,775 60	"	"	7,896,045 42	409,775 60
77a	"	84b	Id. id.	"	951,285 82	"		568,604 53
77b	48	"	Id. id.	"	"	6,554,986 "		5,482,825 59
78	"	85	Rachat de la concession du chemin de fer de Liège à Turnhout. — Intérêts et frais	"	76,691 19	"	76,691 19	52,647 84
79	"	80a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux.	48,566 10	"	"	514,566 10	48,566 10
79a	"	80b	Id. id.	"	280,000 "	"		202,884 40
79b	49	"	Id. id.	"	"	186,000 "		"
80	"	87	Télégraphes et téléphones — Lignes nouvelles, bâtiments et appareils	58,998 47	"	"	1,869,498 47	58,998 47
80a	"	87a	Id. id.	"	710,000 "	"		605,557 12
80b	50	"	Id. id.	"	"	1,100,500 "		69,876 49
81	"	88a	Marine. — Construction de deux paquebots destinés au service d'Ostende-Douvres	"	15,188 62	"	715,188 62	15,188 62
81a	51	"	Marine — Acquisition d'un steamer destiné au service d'Ostende-Douvres	"	"	700,000 "		697,556 98
82	"	90a	Parachèvement des améliorations à l'éclairage et au balisage de l'Escaut	37,106 51	"	"		21,647 95
			TOTAUX pour le Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	1,802,555 20	11,368,522 87	17,818,486 "	30,789,364 13	15,478,891 75

CICE 1894 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÉGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total.	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894.	
5,035,541 71	77,700 07	5,115,242 58	957 70	•	2,965,305 91	6,745 61	2,958,560 50	3,114,180 17	
15,350 29	•	15,350 29	•	•	•	•	•	15,350 29	
755,859 11	1,919 14	757,778 25	2 21	•	762,219 54	•	762,219 54	737,780 46	
•	•	•	•	•	500,000 •	•	500,000 •	•	
316 18	•	316 18	•	•	149,685 82	•	149,685 82	316 18	
3,785,047 29	70,610 81	3,864,667 10	940 •	•	4,577,209 27	6,745 61	4,570,465 66	3,865,607 10	
15,608,514 55	135,777 41	15,744,291 94	3,174 18	•	10,595,087 99	199,226 59	10,396,761 60	13,747,466 19	
1,244,261 98	5,211 85	1,247,475 83	186 75	•	250 •	250 •	•	1,247,660 58	
5,765,245 56	156,562 89	5,901,806 45	4,752 75	•	3,448,800 04	•	3,448,800 04	5,906,559 20	
175,152 51	135,556 77	310,709 28	75 •	•	8,766,215 72	•	8,766,215 72	310,784 28	
402,532 26	7,241 54	409,775 60	•	•	•	•	•	409,775 60	
511,656 27	56,968 26	568,604 55	•	•	562,679 29	•	562,679 29	568,604 55	
5,452,565 01	50,262 58	5,482,825 59	•	•	1,072,160 41	•	1,072,160 41	5,482,825 59	
52,647 84	•	52,647 84	•	•	44,045 55	•	44,045 55	52,647 84	
48,160 56	•	48,160 56	405 54	•	•	•	•	48,566 10	
202,286 24	598 16	202,884 40	•	•	77,115 60	•	77,115 60	202,884 40	
•	•	•	•	•	186,000	•	186,000 •	•	
58,998 47	•	58,998 47	•	•	•	•	•	58,998 47	
598,196 56	7,080 56	605,277 12	60 •	•	104,662 88	•	104,662 88	605,357 12	
69,876 49	•	69,876 49	•	•	1,050,623 51	•	1,050,623 51	69,876 49	
15,188 62	•	15,188 62	•	•	•	•	•	15,188 62	
697,556 98	•	697,556 98	•	•	2,465 02	•	2,465 02	697,556 98	
15,595 85	8,252 10	21,647 95	•	•	15,458 56	15,458 56	•	21,647 95	
15,067,677 20	405,754 51	15,475,411 71	5,480 04	•	15,510,472 58	15,708 56	15,294,765 82	15,478,891 75	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1895.			
			Ministère de la guerre.					
85	"	91a	Amélioration du casernement. — École militaire.	608,328 °	"	"	3,108,328 °	608,328 °
85a	"	91b	Id. id.	"	2,000,000 °	"		1,504,279 65
85b	52	"	Id. id.	"	"	500,000 °		"
84	53	"	Agrandissement de la boulangerie militaire de Bruxelles.	"	"	125,000 °	125,000 °	"
85	63	"	Hôpitaux militaires	"	"	24,050 °	24,050 °	"
86	56	"	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	"	"	448,097 57	448,097 57	"
87	"	93a	Transformation des ouvrages existants de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles	517,126 64	"	"	1,944,265 45	143,325 70
87a	"	93b	Id. id.	"	1,527,156 81	"		"
87b	54	"	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	"	"	500,000 °		"
88	55	"	Ligne avancée d'Anvers.	"	"	1,116,172 84	1,116,172 84	586,764 40
89	"	95	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> nos 157-158).	207,944 24	"	"	207,944 24	247,598 40
90	"	96	Routes militaires de Namur et de Liège	19,002 50	"	"	19,002 50	1,292 °
91	"	97a	Agrandissement du polygone de Brasschaet	"	17,190 40	"	17,190 40	5,941 59
92	"	98a	Artillerie de place, etc.	1,211,670 97	"	"	5,811,670 97	1,211,670 97
92a	"	98b	Id.	"	2,600,000 °	"		2,600,000 °
92b	58	"	Id.	"	"	2,000,000 °		499,127 62
95	60	"	École de pyrotechnie.	"	"	116,100 15	116,100 15	116,100 15
94	61	"	Harnachement de la cavalerie.	"	"	43,600 °	43,600 °	29,549 97
95	"	102a	Armement de l'infanterie	"	7,611,495 87	"	7,611,495 87	6,846,795 97
96	62	"	Buffeterie de l'infanterie et du génie	"	"	80,400 °	80,400 °	74,552 22
97	57	"	Organisation d'un champ de tir pour l'infanterie.	"	"	75,000 °	75,000 °	"
98	"	105	Voitures à bagages et à vivres.	"	100,000 °	"	500,000 °	32,958 90
98a	59	"	Id.	"	"	200,000 °		"
99	"	104	Interruption des voies ferrées	32,455 59	"	"	32,455 59	189 38
100	"	105	Outils et matériel du génie.	2,095 40	"	"	2,095 40	"
TOTAUX pour le Ministère de la guerre. . fr.				2,488,620 94	15,655,825 08	5,028,400 56	21,172,844 58	14,508,432 90

CICE 1894 (suite).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DEPENSES.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894.	
608,528 .	•	608,528 .	•	•	•	•	•	608,528 .	
1,170,604 77	155,674 86	1,304,279 63	•	•	695,720 57	•	695,720 57	1,304,279 63	
•	•	•	•	•	500,000 .	•	500,000 .	•	
•	•	•	•	•	125,000 .	•	125,000 .	•	
•	•	•	•	•	24,030 .	•	24,030 .	•	
•	•	•	•	•	448,097 57	•	448,097 57	•	
145,323 70	•	145,323 70	•	•	175,802 94	175,802 94	•	145,323 70	
•	•	•	•	•	1,527,156 81	•	1,527,156 81	•	
•	•	•	•	•	500,000 .	•	500,000 .	•	
558,474 80	50,289 51	580,764 40	•	•	529,408 41	•	529,408 44	580,764 40	
145,065 07	101,839 21	246,905 18	695 51	•	50,545 75	50,545 75	•	247,598 49	
1,292 .	•	1,292 .	•	•	17,710 50	17,710 50	•	1,292 .	
5,911 59	•	5,911 59	50 .	•	11,248 81	•	11,248 81	5,941 59	
1,211,670 97	•	1,211,670 97	•	•	•	•	•	1,211,670 97	
2,599,495 10	506 90	2,600,000 .	•	•	•	•	•	2,600,000 .	
62,535 94	456,595 68	499,127 62	•	•	1,500,872 58	•	1,500,872 58	499,127 62	
116,100 15	•	116,100 15	•	•	•	•	•	116,100 15	
25,689 .	5,860 97	29,549 97	•	•	14,050 05	•	14,050 05	29,549 97	
6,558,625 97	285,172 .	6,843,795 97	3,000 .	•	764,699 00	•	764,699 90	6,846,795 97	
70,278 97	4,255 25	74,532 22	•	•	5,867 78	•	5,867 78	74,532 22	
•	•	•	•	•	75,000 .	•	75,000 .	•	
8,390 59	24,548 51	32,938 90	•	•	67,061 10	•	67,061 10	32,938 90	
•	•	•	•	•	200,000 .	•	200,000 .	•	
•	189 38	189 38	•	•	32,264 01	32,264 01	•	189 38	
•	•	•	•	•	2,095 40	2,095 40	•	•	
15,265,779 41	1,040,928 27	14,304,707 68	3,725 31	•	6,864,411 59	276,218 40	6,588,193 19	14,308 432 99	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

Articles nouveaux.	Articles du Budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1895.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
				de l'exercice 1892.	de l'exercice 1895.			
			Ministère des Finances.					
101	64	•	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes	•	•	50,000 •	50,000 •	4,785 •
102	•	107a	Paiement des annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles	•	59,020 •	•	59,020 •	59,020 •
102a	•	•	Id.	•	•	500,000 •	559,020 •	447,560 •
103	•	108	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers	•	253,576 22	•	403,576 22	889 98
103a	65	•	Id.	•	•	150,000 •	•	•
104	66	•	Construction et ameublement d'un bâtiment avec magasins pour l'installation du bureau des douanes et accises, à Menin	•	•	10,000 •	10,000 •	•
105	•	109	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	•	2,410 49	•	2,410 49	1,604 •
106	•	110	Participation à la constitution de la Société anonyme belge pour la construction du chemin de fer du Congo, de Matadi au Stanley-Pool. (Loi du 29 juillet 1889.)	1,000,000 •	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •
107	•	•	Exécution de la convention du 5 juillet 1890 conclue avec l'Etat indépendant du Congo (Loi du 4 août 1890)	•	•	2,000,000 •	2,000,000 •	2,000,000 •
108	•	•	Retrait et rapatriement des monnaies de bronze étrangères (Loi du 31 mai 1894, <i>Moniteur</i> n° 153)	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	775 •
109	•	•	Fabrication de monnaie de nickel (Loi du 31 mai 1894.)	•	•	1,000,000 •	1,000,000 •	510,498 11
110	•	•	Frais de fabrication de pièces d'un centime et d'annulation de pièces de deux centimes.	•	•	50,000 •	50,000 •	20,440 53
111	•	•	Règlement des indemnités dues à raison des dommages causés dans l'arrondissement de Charleroi, lors des troubles de 1886 (Loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> n° 185.)	•	•	625,000 •	625,000 •	•
112	67	•	Organisation provisoire des ateliers monétaires et acquisition d'instruments et d'appareils pour la Monnaie	•	•	45,000 •	45,000 •	41,016 4
113	68	•	Acquisition d'immeubles pour l'installation de divers services ressortissant au Ministère des finances. — Travaux de restauration et d'appropriation	•	•	250,000 •	250,000 •	232,570 4
Totaux pour le Ministère des finances. . fr				1,000,000 •	515,006 71	5,680,000 •	6,935,006 71	4,118,759 :

CICE 1894 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DEPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1891	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1894	
4,785 »	»	4,785 »	»	»	45,215 »	»	45,215 »	4,785 »	
59,020 »	»	59,020 »	»	»	»	»	»	59,020 »	
447,560 »	»	447,560 »	»	»	52,640 »	»	52,640 »	447,560 »	
709 98	180 »	889 98	»	»	252,686 24	»	252,686 24	889 98	
»	»	»	»	»	150 000 »	»	150,000 »	»	
»	»	»	»	»	10,000 »	»	10,000 »	»	
1,604 »	»	1,604 »	»	»	806 49	»	806 49	1,604 »	
1,000,000 »	»	1,000,000 »	»	»	»	»	»	1,000,000 »	
2,000,000 »	»	2,000,000 »	»	»	»	»	»	2 000,000 »	
775 »	»	775 »	»	»	999,225 »	»	999,225 »	775 »	
303,542 36	6,955 74	310,498 10	»	»	689,501 90	»	689,501 90	310,498 10	
5,476 15	14,964 40	20,440 55	»	»	29,559 45	»	29,559 45	20,440 55	
»	»	»	»	»	625,000 »	»	625,000 »	»	
41,016 47	»	41,016 47	»	»	3,983 53	»	3,983 53	41,016 47	
252,370 40	»	252,370 40	»	»	17,629 60	»	17,629 60	252,370 40	
996,659 56	22,100 14	4,118,759 50	»	»	2,876,247 21	»	2,876,247 21	4,118,759 50	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués par les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	Total	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat.
	de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.			
RÉCAPITULATION.					
Totaux pour le Ministère des affaires étrangères	»	6,000 »	»	6,000 »	6,000 »
— — de la justice	5,980 95	»	80,000 »	85,980 95	85,959 87
— — de l'intérieur et de l'instruction publique	313,058 35	767,779 19	1,588,100 »	2,668,937 54	1,475,414 49
— — de l'agriculture, de l'industrie et des tra- vaux publics	2,927,590 55	9,588,049 76	12,028,015 82	24,545,454 11	15,747,466 12
— — des chemins de fer, postes et télégraphes .	1,802,555 26	11,568,522 87	17,618,486 »	30,789,564 15	15,478,891 75
— — de la guerre	2,488,620 94	13,655,823 08	5,028,400 56	21,172,844 58	14,308,432 99
— — des finances	1,000,000 »	315,006 71	5,680,000 »	6,995,006 71	4,118,759 50
Totaux des dépenses sur ressources extraordinaires . . . fr.	8,537,406 01	35,501,181 61	42,023,000 38	86,061,588 »	49,218,404 72

CICE 1894 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.			PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		CRÉDITS excédant les DÉPENSES.	RESULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			Observations.
En 1894.	En 1895.	Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.		CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895, en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1894.	
6,000 »	»	6,000 »	»	»	»	»	»	6,000 »	
85,649 87	290 »	85,939 87	»	»	41 06	»	41 06	85,939 87	
1,438,459 56	32,177 58	1,470,637 14	2,777 35	»	1,195,523 05	8,651 12	1,186,891 93	1,473,414 49	
15,608,514 55	135,777 41	15,744,291 94	5,174 18	»	10,505,987 90	199,226 39	10,306,761 60	15,747,466 12	
15,067,677 20	405,754 51	15,473,411 71	5,480 04	»	15,510,472 38	15,708 56	15,294,765 82	15,478,891 75	
15,263,779 41	1,040,928 27	14,504,707 68	3,725 31	»	6,864,411 59	276,218 40	6,588,193 19	14,508,452 99	
4,096,659 56	22,100 14	4,118,759 50	»	»	2,876,247 21	»	2,876,247 21	4,118,759 50	
17,566,759 95	1,637,007 91	49,203,747 84	15,150 88	»	36,842,683 28	499,784 47	36,342,898 81	49,218,904 72	

BUDGET DE L'EXER

Compte des dépenses, à l'époque

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués pour les lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
	de l'exercice 1892.	de l'exercice 1893.				En 1894.	En 1895.
RÉCAPITU							
Service ordinaire.							
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1890	"	"	"	844 06	"	"	"
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1892	"	"	"	43,041 61	21,564 72	8,714 90	12,840 85
Dépenses sur crédits reportés de l'exer- cice 1893	"	"	"	548,598 99	280,606 40	57,078 69	221,531 40
Dépenses propres à l'exercice	"	"	"	555,140,702 52	555,057,455 45	197,811,044 91	154,946,0 0 81
	"	"	"	555,535,277 18	555,550,026 57	197,876,858 50	155,180,782 01
Dépenses sur ressources extraordinaires.							
Dépenses sur crédits reportés à l'exer- cice 1894 et sur crédits nouveaux, con- formément aux lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894 et à l'arrêté royal du 30 juin 1894.	8,557,406 01	35,501,181 61	42,025,000 58	86,061,588	49,218,904 72	47,566,759 95	1,637,007 9
	8,557,406 01	35,501,181 61	42,025,000 58	441,594,865 18	402,558,551 29	245,445,578 43	156,817,789 9
Dépense à l'exercice 1894 :							
de l'excédent de dépenses constaté à la clôture de l'exercice 1893, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice. (État sub litt. Z.)				6,480,004 90	6,480,004 90		
Totaux. fr.				448,074,870 08	409,038,556 19		

CICE 1894 (SUITE).

de la clôture de l'exercice (suite).

JUSTIFIÉS.	PAYEMENTS <i>restant à effectuer ou à justifier.</i>		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.	DÉPENSES EXCÉDANT LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS à annuler.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1895, con- formément à l'ar- ticle 30 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1895 en vertu de l'art. 5 de la loi du 30 juin 1894.	CRÉDITS de l'exercice 1894.
Total.									
			844 06	"	"	844 06	"	"	"
21,564 72	"	"	21,476 89	"	"	10,893 20	10,583 60	"	21,564 72
278,410 09	2,196 31	"	67,992 59	"	"	19,507 90	48,484 69	"	280,606 40
352,757,645 76	279,809 69	"	3,742,259 71	1,658,902 64	1,658,902 64	2,412,240 57	1,529,990 14	"	355,037,455 45
353,057,620 57	282,006 "	"	3,832,553 25	1,658,902 64	1,658,902 64	2,445,494 82	1,589,058 43	"	355,359,626 57
40,203,747 84	15,156 88	"	30,842,685 28	"	"	499,784 47	"	36,342,898 81	40,218,904 72
402,261,568 41	297,162 88	"	40,675,236 55	1,658,902 64	1,658,902 64	2,945,279 29	1,539,058 43	36,342,898 81	402,558,531 29
	297,162 88					40,675,236 55			
						39,036,333 89			
6,480,004 90									6,480,004 90
408,741,373 51									409,038,536 19

(76)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.



RECETTES.



Développement par nature de perception et par article du Budget.



Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1894.
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.	
<i>Poncier</i>	24,812,000 »	24,801,140 63	24,801,140 63	23,751,357 96
<i>Personnel</i>	19,180,000 »	19,177,636 57	19,177,636 57	18,136,840 55
Principal 15,653,000 »				
15 centimes additionnels ordinaires . . . 2,349,000 »				
20 id. id. extraordinaires . . . 1,158,000 »				
Frais d'expertise 20,000 »				
<i>Patentes</i>	6,800,000 »	7,119,505 45	7,119,505 45	5,207,869 05
Principal 5,666,700 »				
20 centimes additionnels extraordinaires . . 1,133,300 »				
<i>Redevances sur les mines.</i>	800,000 »	371,122 61	371,122 01	361,002 21
Principal 640,000 »				
25 centimes additionnels 160,000 »				
<i>Douanes. — Droits d'entrée.</i>	24,505,570 »	24,750,808 17	24,750,808 17	24,750,808 17
Vinaigres et acides acétiques		197,533 29		197,533 29
Eaux-de-vie étrangères		1,247,207 82		1,247,207 82
Bières		272,140 05	26,692,514 37	272,140 05
Sucres raffinés		224,825 04		224,825 04
Autres marchandises		24,750,808 17		24,750,808 17
<i>Accises</i>	42,182,409 »	43,764,275 12	43,764,275 12	43,764,275 12
Vins de fruits secs 1,500 »		3,295 98		3,295 98
Vins étrangers 3,120,000 »		3,682,840 60		3,682,840 60
Acide acétique 48,750 »		20,745 57		20,745 57
Eaux-de-vie indigènes 25,841,359 »		24,423,333 54		24,423,333 54
Bières 10,042,500 »		10,285,915 94		10,285,915 94
Vinaigres { de bières 16,250 »		11,721 65		11,721 65
{ autres que de bières 4,550 »		15,859 58		15,859 58
Sucres étrangers } 3,737,300 »		432,333 52		432,333 52
Sucre de betterave indigène		3,285,258 46		3,285,258 46
Glucoses et autres sucres non cristallisables. 520,000 »		579,646 92		579,646 92
Tabac 850,000 »		1,023,363 76		1,023,363 76
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	443,000 »	547,394 27	547,394 27	547,394 27
Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent		3,792 34		3 792 34
Remboursements relatifs aux irrigations dans la Campine		565 15		565 15
Loyers de bâtiments		29,044 49		29,044 49
Forcements en recette opérés par l'Administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs		612 48		612 48
Extraits cadastraux		89,924 98		89,924 98
Recettes extraordinaires de toute nature		112,262 01		112,262 01
Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires		309,993 »		309,993 »
Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,199 82		1,199 82
TOTAUX. . . . fr.	118,722,079 »	122,473,588 82	122,473,588 82	117,957,436 49

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1894.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Enregistre- ment. . . (30 centimes addi- tionnels.)	Actes civils publics	20,200,000	17,029,285 92	19,568,209 59	17,029,285 92
	— sous seing privé		770,449 04		770,449 04
	— judiciaires		772,280 15		772,280 15
	— d'huissiers		994,746 48		994,746 48
	Lettres de noblesse		870 .		870 .
Grefse . . . (30 centim addit)	Permis de changer de nom de famille	1,100,000	580 .	1,009,762 24	580 .
	Mise au rôle		225,988 36		225,988 36
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		772,946 54		772,946 54
Hypothèques. (25 centim addit)	Légalisations et recherches	3,350,000	10,827 54	3,246,595 65	10,827 54
	Droits d'inscription		252,671 04		252,671 04
Successions. (30 centim addit)	Droits de transcription d'actes de mutation.	19,575,000	5,015,924 61	20,776,241 64	5,015,924 61
	Droits de succession		17,529,412 78		16,040,960 66
	— de mutation par décès		324,705 97		324,705 97
	— de mutation sur les successions en ligne directe		2,757,351 56		2,751,925 26
Timbre . . (sans addition)	— dus par les époux survivants	6,050,000	584,771 53	5,881,516 60	584,447 97
	Formules pour { Huissiers		106,750 .		106,750 .
	actes de protêt { Postes		49,650 .		49,650 .
	Timbres fixes. { Passeports à l'étranger		5,052 .		5,052 .
	{ Permis de port d'armes de chasse		467,550 .		467,550 .
	{ Permis de chasse au lévrier		595 .		595 .
	Débit . { Timbres proportionnels pour effets de commerce.		379,994 20		379,994 20
	{ Timbres adhésifs pour effets de com- merce créés à l'étranger. { Payables en Belgique		227,521 10		227,521 10
	{ — à l'étranger		12,734 61		12,734 61
	Timbres adhésifs pour affiches		332,996 45		332,996 45
	Timbres de dimension		2,095,240 77		2,095,240 77
	Visa . { Timbres proportionnels		140,179 95		140,179 95
Extraor- dinaire.	{ Timbres de dimension		35,855 41		35,855 41
	Timbres fixes Warrants		336 .		336 .
	Timbres proportionnels { Effets de commerce		1,123,486 50		1,123,486 50
	{ Bons de caisse, billets au porteur, etc.		515,028 97		515,028 97
	{ Effets, récépissés, obligations, etc.		—		—
	{ Coupures		—		—
Timbre . . (sans addition)	Timbres de dimension. { Papiers blancs pour actes, etc.	44,307 49	344,278 15	44,307 49	344,147 65
	{ Affiches		44,307 49		44,307 49
A REPORTER		50,275,000	50,482,525 72	50,482,525 72	50,093,093 44

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

virements effectués, par année et par nature de perception.

RECOURVEMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1895.	TOTAL		A RECOURVIR	ARTICLES annulés ou sommes portées en surséance indéfinie	DROITS		des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat		reportés à l'exercice suivant,	mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDENT des évaluations.	
"	17,029,283 92								
"	770,449 04								
"	772,280 15								
"	994,746 48	19,568,209 59	"	"	"	"	631,790 41	"	
"	870 "								
"	580 "								
"	225,988 36								
"	772,946 54	1,009,762 24	"	"	"	"	90,237 76		
"	10,827 34								
"	232,671 04								
"	3,013,924 61	3,246,595 65	"	"	"	"	103,404 35	"	
109,588 85	17,056,549 51								
"	324,705 97								
1,280 45	2,733,214 71	20,498,968 34	277,275 30	157,739 66	"	119,533 64	"	923,968 34	
50 18	384,498 15								
"	100,750 "								
"	49,650 "								
"	5,032 "								
"	467,530 "								
"	595 "								
"	379,994 20								
"	227,521 10								
"	12,734 61								
"	332,996 45								
"	2,095,240 77	5,881,466 35	50 25	46 50	"	3 75	168,533 65	"	
"	140,179 95								
"	35,855 41								
"	336 "								
"	1,123,486 50								
"	515,028 97								
"	"								
"	"								
80 25	344,227 90								
"	44,307 49								
111,008 73	50,205,002 17	50,205,002 17	277,325 55	157,780 16	"	119,537 39	993,900 17	923,968 34	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.		En 1894.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT.	50,275,000 »	50,482,325 72	50,482,325 72	50,095,995 44
Assurances. — Droit annuel	»	801 65	801 65	801 65
Naturalisations. { Droit de naturalisation ordinaire	20,000 »	6,250 »	10,250 »	6,250 »
— de grande naturalisation.		4,000 »		4,000 »
Amendes en matière d'impôts. { Enregistrement.	360,000 »	91,896 93	440,377 26	91,896 93
{ Greffe.		7 »		7 »
{ Hypothèques.		3,296 60		3,296 60
{ Successions.		202,765 16		252,195 27
{ Timbre.		52,411 55		52,411 55
Amendes de condamnation et dommages-intérêts en matières diverses. { Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	570,000 »	540,592 98	543,628 65	540,592 98
{ en totalité		3,235 65		3,235 65
TOTAUX. fr.	51,225,000 »	51,477,583 24	51,477,583 24	51,048,479 05

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.			à recouvrer sur les débiteurs.				
111,008 75	50,205,002 17	50,205,002 17	277,525 55	157,786 16	•	119,537 39	995,966 17	923,968 54	
»	801 65	801 65	»	»	•	•	»	801 65	
»	6,250 »	10,250 »	•	»	»	»	9,750 •	»	
»	4,000 »		•	»	»	•	•		
»	91,896 03	403,276 81	37,100 45	12,878 14	»	24,222 31	»	43,276 81	
»	7 »								
»	3,296 60								
5,471 40	255,664 75								
»	52,411 55	545,628 65	•	•	»	»	26,371 37	•	
»	540,592 08								
»	5,235 65								
114,480 19	51,162,959 24	51,162,959 24	314,424 •	170,664 50	»	143,759 70	1,050,087 54	968,046 78	
				314,424 »			62,040 76		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat		En 1894.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Rivières et canaux.	DOMAINES.				
	Liège à Maestricht		84,961 42		84,961 42
	Maestricht à Bois-le-Duc.		98,919 41		96,782 88
	Jonction de la Meuse à l'Escaut		512,870 29		508,465 29
	Embranchement vers le camp de Beverloo		2,520 50		2,228 52
	— vers Hasselt		13,535 43		12,952 28
	— vers Turnhout		14,589 71		14,179 70
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.		22,940 14		22,235 29
	Sambre.		114,920 11		114,119 69
	Canal du Centre		855 65		786 77
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.		207,621 62		207,621 62
	Mons à Condé.		45,110 60		43,455 08
	Pommerœul à Antoing		54,690 26		52,620 54
	Dérivation de { Deynze à Schipdonek.		3,657 70		3,657 70
	la Lys { Schipdonek à Balgerhoeke		7,448 09		7,157 53
	Roulers à la Lys		5,574 21		5,569 39
	Gand { Droit général		57,527 45		56,022 15
	à Ostende { Droit à la porte de Damme				
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	1,250,000		1,591,825 02	12,903 95
	Moervaert		13,047 28		5,192 81
	Grande Nèthe.		5,275 44		"
	Petite Nèthe (canalisée).		"		2,155 51
	Bossuyt		2,256 07		8,222 69
	Gand à Terneuzen		8,541 85		28,572 "
	Meuse		29,595 27		135,696 42
	Ourthe		135,012 54		5,279 66
	Escaut		5,502 46		88,275 50
	Lys		88,852 69		47,750 74
	Démer		49,091 19		"
	Yser.		"		4,672 65
	Ypres à l'Yser.		4,752 43		1,248 43
	Loo.		1,567 65		1,154 05
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor		1,154 05		144 58
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau		144 58		23,639 57
Redevances des Sociétés nautiques d'Anvers.		24,159 57		151 60	
Routes appartenant à l'Etat.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie.	5,000	"	7,735 01	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie.		7,735 01		7,735 01
Part revenant à l'Etat dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.		300,000	200,000	200,000	200,000
TOTAUX fr.		1,535,000	1,599,558 03	1,599,558 03	1,579,168 58

MENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1895	TOTAL		A RECOURIR	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie.	DROITS		des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat		reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs.	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
°	84,961 42								
2,156 53	98,910 41								
4,405 °	512,870 29								
92 18	2,320 50								
605 15	13,535 43								
410 01	14,589 71								
704 85	22,940 14								
800 42	114,920 11								
66 86	855 63								
°	207,621 62								
1,655,52	45,110 60								
2,069 92	54,690 26								
°	3,657 70								
290 56	7,448 00								
204 82	3,574 21								
1,505 50	37,327 45								
°	°	1,591,823 02	°	°	°	°	°	161,823 02	
145 55	13,047 28								
82 65	3,275 44								
°	°								
100 56	2,256 07								
319 14	8,541 83								
1,021 27	29,393 27								
1,315 92	135,012 34								
22 80	5,302 46								
559 19	88,852 69								
1,560 45	49,091 19								
°	°								
79 80	4,752 43								
119 22	1,367 65								
°	1,154 05								
°	144 58								
520 °	24,159 57								
°	151 60								
°	°	7,735 01	°	°	°	°	°	2,735 01	
°	7,735 01								
°	200,000 °	200,000 °	°	°	°	°	100,000 °	°	
20,389 45	1,599,558 03	1,599,558 03	°	°	°	°	100,000 °	164,558 03	
							64,558 03		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Chemin de fer . . .	Voyageurs		40,844,928 88	
	Bagages		1,500,876 85	
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	150,000,000 »	95,481,656 81	147,811,249 50
	Produits extraordinaires		2,985,786 98	
		150,000,000 »	147,811,249 50	147,811,249 50
Reste à recouvrer des années antérieures		»	248,905 16	248,095 16
TOTAUX fr.		150,000,000 »	148,060,242 66	148,060,242 66

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
145,350,059 62	2,481,189 88	"	147,811,249 50	"	"	8,811,249 50	
145,350,059 62	2,481,189 88	"	147,811,249 50	"	"	8,811,249 50	
"	"	"	"	248,995 16	"	"	
145,350,059 62	2,481,189 88	"	147,811,249 50	248,995 16	"	8,811,249 50	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Télégraphes et téléphones		5,850,000	»	5,895,114 57
Postes.	Taxes des correspondances en général	9,969,820	»	10,587,211 27
	— sur les mandats et bons de poste	354,000	»	365,559 02
	— sur les abonnements	42,000	»	41,046 64
	— sur les effets de commerce à l'encaissement et à l'acceptation	730,000	»	756,877 75
	TOTAUX fr.	11,095,820	»	11,750,694 68

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1894.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
5,404,531 65	398,582 94	5,895,114 57	5,895,114 57	"	"	45,114 57	
9,005,596 86	681,614 41	"	10,387,211 27	"	"	617,591 27	
365,550 02	"	"	365,550 02	"	"	11,550 02	
41,046 64	"	"	41,046 64	"	955 56	"	
756,877 75	"	"	756,877 75	"	"	6,877 75	
11,019,080 27	681,614 41	"	11,750,694 68	"	955 56	655,828 04	
					651,874 68		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,100,000 »	»	1,074,506 66
— du passage d'eau d'Anvers à la Tête de Flandre	75,000 »	»	78,212 10
TOTAUX fr.	1,175,000 »	»	1,152,718 76

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
1,074,506 68	"	"	1,074,506 68	"	25,493 34	"	
78,212 10	"	"	78,212 10	"	"	3,212 10	
1,152,718 76	"	"	1,152,718 76	"	25,493 34	3,212 10	
					22,281 24		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1894.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
Prix de vente de terrains provenant d'emprises.	Rivières et canaux		45,605 55		58,650 87
	Routes.		27,550 77		27,279 44
Produit d'autres aliénations d'immeubles			8,897 71		8,897 71
Produits {	des successions en déshérence.		46,688 10		46,088 19
	nets des épaves		245 "		245 "
Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés			1,765 45		1,765 45
Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires, etc.			561 00		"
	provenant du Département des affaires étrangères.		95 54		95 54
	— — des finances		10,542 99		10,542 99
	— — de la guerre		217,205 95		217,191 45
	— — de l'intérieur et de l'instruction publique.		2,215 75		2,215 75
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	560,000 "	22,950 55	1,644,911 77	22,260 46
	— — de l'agriculture et des travaux publics		"		"
	— — de l'industrie et du travail		"		"
	— — de la justice		9,727 95		8,697 90
	— — des chemins de fer, postes et télégraphes.		81,255 12		81,255 12
	— de la Cour des comptes		1,690 16		1,690 16
Remboursement de capitaux {	du fonds de l'industrie nationale		"		"
	de créances ordinaires		1,149,925 "		"
Rachat et transfert de rentes			701 60		701 60
Transactions en matière domaniale			"		"
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris.			10,624 86		10,275 79
Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)			50 "		50 "
Produit d'objets saisis et confisqués			6,074 64		6,056 04
Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis			976 81		976 81
A REPORTER. . . . fr.		560,000 "	1,644,911 77	1,644,911 77	485,292 07

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations.
En 1893.	TOTAL		A RECOURIR	à recouvrer.			des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	ARTICLES annulés et sommes portées en surplance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
6,972 48	45,605 55								
"	27,279 44								
"	8,897 71								
"	46,688 19								
"	245 "								
"	1,765 45								
561 60	561 60								
"	95 34								
"	10,542 09								
12 50	217,203 05								
"	2,213 75								
679 07	22,959 55	1,009,359 94	635,551 83	"	"	635,551 83	"	449,359 94	
"	"								
1,050 05	9,727 95								
"	81,255 12								
"	1,690 16								
"	"								
514,444 50	514,444 50								
"	701 60								
"	"								
349 07	10,624 86								
"	30 "								
18 60	6,074 64								
"	976 81								
524,067 87	1,009,359 94	1,009,359 94	635,551 83	"	"	635,551 83	"	449,359 94	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État		En 1894.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT fr.		560,000 .	1,644,911 77	1,644,911 77	485,292 07
Forêts . . .	Prix de vente de coupes de bois		494,485 51		488,773 73
	— de chablis, bois de délit et d'élagage. . . .		124,482 65		122,009 08
	— d'objets saisis et confisqués		•		•
	— de glandée, panage, foin et herbages . . .		8,857 •		8,857 •
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts . . .	750,000 .	14,711 12	682,350 49	14,709 02
	— du droit de chasse.		17,255 •		16,935 •
	— — de pêche (baux et licences).		1,262 50		865 •
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral . .		2,840 75		2,129 26
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage . .		18,535 96		18,535 96
	Indemnités pour carbonisation, etc.		•		•
Dépendances des chemins de fer.	Location des terrains réservés par l'administration des che- mins de fer.		19,520 27		19,086 57
	— de bâtiments		7,167 43		6,939 76
	— d'herbages, d'oseraies, etc.		6,801 45		6,781 45
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.		789 68		397 30
	Argent non réclamé.	180,000 •	3,181 33	137,482 54	3,176 48
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises		52,571 56		52,571 56
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage. . . .		22,338 45		22,338 45
	— d'objets non réclamés		18,290 31		18,290 31
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.		6,832 06		6,832 06
Établisse- ments et services régis par l'État.	École vétérinaire. { Pensions d'animaux malades.		9,528 •		9,528 •
	{ Produit des ventes d'objets divers		300 •		300 •
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889.		88 20		88 20
	Écoles de bienfaisance de Ruyssede et de Beernem		36 •		36 •
	Bénéfices de la fonderie de canons.	58,200 •	•	45,521 45	•
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		15,006 •		15,582 •
	Institut agricole. Produits de ventes d'objets mobiliers et autres		•		•
	Section normale d'enseignement moyen pour filles . . .		6,240 •		5,560 •
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles		13,723 25		8,223 25
A REPORTER. . . . fr.		1,548,200 •	2,510,266 25	2,510,266 25	1,335,637 51

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES			RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	APUREMENT DES RESTES à recouvrer			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations
En 1895	TOTAL			ARTICLES annuels et sommes portées en surcharge indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant		EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements	
	PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget			mis à la charge des receveurs	à recouvrer sur les débiteurs			
524 067 87	1,000,359 94	1 000,359 94	655,551 85	"	"	655,551 85	"	440,359 94	
7,040 18	495,815 91	680,262 50	2,087 94	"	"	2,087 94	69 757 45	"	
1,057 25	125,066 31								
"	"								
"	8,857 "								
2 10	14 711 12								
300 "	17,255 "								
557 50	1,202 50								
711 49	9,840 71								
"	18,555 96	137 400 74	81 80	25 80	"	56 "	42,599 96	"	
"	"								
553 70	10,520 27								
217 67	7,157 45								
"	6,781 45								
535 45	732 75								
"	3,176 48								
"	52,571 56								
"	22,358 45								
"	18 290 31								
"	6,852 06								
"	9,528 "								
"	500 "	45,521 45	"	"	"	"	17,678 55	"	
"	88 20								
"	56 "								
"	"								
24 "	15,606 "								
"	"	45,521 45	"	"	"	"	17,678 55	"	
880 "	6,240 "								
5,500 "	15,725 25								
538,007 17	1,872,544 68	1,872,544 68	657,721 57	25 80	"	657 605 77	125 015 20	440,359 94	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1894.
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.	
REPORT. fr.	1,548,200 »	2,510,266 25	2,510,266 25	1,355,657 51
Produit des examens universitaires		50,949 »		50,949 »
— des examens et visa des diplômes		74,450 »		74,450 »
— des brevets d'invention		416,890 »		416,890 »
— du quart des salaires sur transcriptions		49,887 54		49,887 54
— de la taxe perçue pour copies de déclarations de con- signation.		7 07		7 07
— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France		»		»
— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.		5,700 »		5,700 »
Restitutions volontaires.	600,000 »	142 85	628,074 01	142 85
Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).		170 »		170 »
Parts non réclamées dans les amendes attribuées		20 »		20 »
Restitution de parts d'amendes indûment attribuées		59 90		59 90
Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication		58,995 92		58,995 92
Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.		2,747 55		2,747 55
Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves		» 71		» 71
Cautionnements judiciaires attribués à l'État		2,066 67		2,066 67
De toute autre nature		»		»
Fermages de biens-fonds et bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)		116,779 42		105,481 88
Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments		32,055 35		32,052 28
{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.		65,566 55		65,546 55
{ Fermages de pêche et de chasse		5,722 30		5,722 30
Arrérages de rentes		504 50		458 25
Redevances pour concessions de prises d'eau		25,864 09		9,194 51
Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale		»		»
— — de créances ordinaires		247,754 34		»
Domaine de Tervueren. { Fermages.	640,000 »	4,884 54	901,721 86	4,884 54
{ Menus produits		4,625 75		4,625 75
Produits des sablières et mines (forêts exceptées)		»		»
Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines, du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés)		2,555 55		608 17
Location de terrains provenant { Rivières et canaux		54,270 85		52,772 16
{ d'emprises		8,721 78		8,404 67
Vente d'arbres, plantations, { Rivières et canaux		79,285 28		75,684 05
{ herbages, etc.		207,899 98		207,619 58
Droits de pêche. (Rivières et canaux.)		44,699 18		43,118 44
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).		2,758 66		2,752 02
TOTAUX. fr.	2,788,200 »	4,040,082 12	4,040,082 12	2,576,454 45

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

COUVREMENTS EFFECTUES			RESTE	APUREMENT DES RESTES			COMPARAISON		Observations
En 1895.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	ARTICLES annulés et sommes portées en surseance indéfinie	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs		des évaluations avec les recouvrements		
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget			à recouvrer sur les débiteurs	EXCÉDENT des évaluations	EXCÉDENT des recouvrements		
558,907 17	1,872,544 68	1,872,544 68	657,721 57	25 80		637,695 77	125,015 26	449,359 94	
"	30,049 "								
"	74,450 "								
"	410,890 "								
"	40,887 34								
"	7 07								
"	"								
"	5,700 "								
"	142 85	628,074 01	"	"	"	"	"	28,074 01	
"	170 "								
"	20 "								
"	50 00								
"	38,093 92								
"	2,747 55								
"	" 71								
"	2,066 67								
"	"								
11,748 04	115,220 92								
1 05	32,055 33								
10 "	63,356 55								
"	5,722 30								
46 25	504 50								
5,027 00	12,222 21								
"	"								
42,525 "	42,525 "								
"	4,884 54	677,022 03	224,699 85	223,462 31	"	1,237 52	"	37,022 03	
"	4,623 75								
"	"								
1,781 68	2,389 85								
1,407 77	54,179 93								
270 11	8,674 78								
26 25	75,710 28								
252 67	207,872 25								
1,195 74	44,514 18								
6 64	2,758 66								
601,206 27	3,177,640 72	3,177,640 72	862,421 40	223,488 11	"	638,933 29	125,015 26	514,455 98	
			862,421 40			589,440 72			

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>		32,109 06	
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>		80,711 "	
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>		50,500 50	
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i> . . .	90,000 "	17,612 "	182,909 56
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		584 "	
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>		228 "	
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i> . .		1,365 "	
TOTALS. fr.		90,000 "	182,909 56	182,909 56

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	En 1895.	TOTAL.			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
		52,109 00					
		80,711 "					
		50,500 50					
182,909 56	"	17,612 "	182,909 50	"	"	92,909 56	
		384 "					
		228 "					
		1,365 "					
182,909 56	"	182,909 56	182,909 56	"	"	92,909 56	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits divers des prisons	352,500	,	376,155 87

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
279,412 25	94,042 02	"	373,454 27	a) 2,701 60	"	20,954 27	a) Articles annulés fr. 383 52 — reportes 2,358 28 2,701 60

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	3,000,000	•	2,928,295 29
— des actes des commissariats maritimes	155,000	•	126,139 22
— des droits de chancellerie	10,400	•	9,273 40
— — de pilotage	2,700,000	•	2,613,427 75
— — de faaal	1,200,000	•	1,259,749 70
— de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.)	105,000	•	107,905 25
— des établissements de bienfaisance de l'État.	79,600	•	103,099 41
— du placement des fonds disponibles du Trésor	400,000	•	481,200 •
Bonification d'un quart p. c. par semestre sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4 de la loi du 20 mai 1872.)	550,000	•	748,759 70
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	1,000,000	•	863,672 14
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi	4,219,800	•	4,184,962 68
Intérêts à 3 1/2 p. c. sur 20,000 actions de capital de la Compagnie du chemin de fer du Congo	350,000	•	311,739 75
Intérêts à 3 1/2 p. c. sur les avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement	52,500	•	52,500 •
TOTAUX. fr.	13,802,300	•	13,790,704 25

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
2,928,295 20	•	•	2,928,295 20	•	71,704 71	•	
126,139 22	•	•	126,139 22	•	8,860 78	•	
8,567 •	706 40	•	9,273 40	•	1,126 60	•	
2,613,427 73	•	•	2,613,427 73	•	86,572 27	•	
1,259,749 70	•	•	1,259,749 70	•	•	59,749 70	
82,620 74	24,712 91	•	107,335 65	a) 571 60	•	2,333 65	a) Articles annulés fr. 73 50 — reportés . 498 10
56,032 01	38,140 22	•	94,172 23	b) 8,927 15	•	14,572 26	571 60
•	481,200 •	•	481,200 •	•	•	81,200 •	b) Articles annulés fr. 831 58 — reportés . 8,095 37
373,673 05	375,066 65	•	748,739 70	•	•	198,739 70	8,927 15
465,935 •	397,737 14	•	863,672 14	•	136,327 86	•	
4,184,962 68	•	•	4,184,962 68	•	34,837 52	•	
•	•	•	•	311,739 73	350,000 •	•	
52,500 •	•	•	52,500 •	•	•	•	
12,151,902 45	1,317,563 32	•	13,469,465 77	321,238 48	689,429 54	356,595 31	
					332,834 23		

TABLEAU LXXX. K.

REMBOURSEMENTS. — CON

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Frais de perception des centimes provinciaux.	500,000	137,400 56	563,147 59
— — communaux.		425,747 03	
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	170,000	180,809 45	180,809 45
TOTAUX. fr.	670,000	744,047 02	744,047 02

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget				
127,531 "	9,869 56	137,400 56	503,147 59	"	"	63,147 59	
402,514 "	25,133 03	425,747 03					
180,899 43	"	180,899 43	180,899 43	"	"	10,899 43	
710,744 43	33,302 59	744,047 02	744,047 02	"	"	74,047 02	
						74,047 02	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État		En 1894.
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget	
Reliquats de comptes ar- rêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.	Soldes de comptes de comptables extraordi- naires arrêtés par la Cour des comptes . . .	18,000 »	200 »		200 »
	Actes de chargement de divers chefs. . . .		5,535 71	272,740 81	5,535 71
Déficits des comptables.	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements . . .		15,274 49		1,906 12
	— divers		253,730 61		13,862 66
Ministère des finances.	Frais de poursuites et d'instances		321 36		321 36
	Remboursement et dégrèvement de contribu- tions		»		»
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).		2,674 83		2,674 83
	Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.		»		»
	Remboursement des frais d'impression des pro- cès-verbaux de coupes usagères		»		»
	Remboursement de frais d'impression de for- mules d'actes de protêt		2,123 50		2,116 50
	Restitutions de droits		4 60		4 60
	Ministère de la guerre — Remboursements divers . . .		120 »		120 »
	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique				
	Frais de justice en matière de garde civique .		12,712 28		12,712 28
Recouvrements d'avances fai- tes par les di- vers Départe- ments	Remboursement de subsides	460,000 »	2,312 91		2,312 91
	Restitutions de bourses d'études		47,470 »		»
	Frais de justice en matière criminelle et correc- tionnelle.		114,033 13		114,033 13
	— en matière de simple police		106,459 27	584,705 38	106,459 27
	— — de faillites		484 31		484 31
	— militaire		1,257 15		1,257 15
	Frais de poursuites en matière forestière . .		4,343 15		4,343 15
	Remboursement d'indemnités pour frais de greffe.		7,218 61		6,736 69
	Restitution de droits.		46 10		46 10
	Ministère de l'agriculture et des travaux publics.				
Ministère de l'agriculture et des travaux publics.	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires rive- rains		»		»
	{ Rachat des annuités		»		»
Ministère de l'agriculture et des travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés.		53,598 25		21,042 »
	Frais de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices		222,297 51		8,371 79
	— d'entretien de routes concédées. . . .		200 »		200 »
	Restitution de droits.		102 76		102 76
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. —	Restitution de droits.		1,448 52		1,317 52
	Restitutions de droits.		5,477 14		5,477 14
TOTAUX. fr.		478,000 »	887,440 19	887,440 19	309,637 98

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	APUREMENT DES RESTES à recouvrer.			COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1895.	TOTAL			ARTICLES annulés et sommes portées en surséance indéfinie.	DROITS reportés à l'exercice suivant, mis à la charge des receveurs.		EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
	PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.							
"	200 "	24,563 95	248,176 80	6,532 10	"	241,644 07	"	6,563 95	
"	5,535 71								
4,902 10	6,808 22								
157 36	14,020 02								
"	521 36								
"	"								
"	2,674 83								
"	"								
"	"								
7 "	2,125 50								
"	4 60	505,505 58	81,201 80	"	"	81,201 80	"	43,503 58	
"	120 "								
"	12,712 28								
"	2,512 91								
"	"								
"	114,055 15								
"	106,450 27								
"	484 51								
"	1,257 15								
"	4,545 15								
481 92	7,218 61	528,067 53	529,378 66	6,532 10	"	522,846 47	"	50,067 53	
"	46 10								
"	"								
"	"								
6,506 25	27,548 25								
206,245 92	214,615 71								
"	200 "								
"	102 76								
131 "	1,448 52								
"	5,477 14								
218,429 55	528,067 53								
				529,378 66			50,067 53		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	22,084 »	»	22,084 »

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURAER SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
22,984	"	"	22,984	"	"	"	

Évaluations du Budget — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	45,000 »	»	157,604 90
Recettes diverses et accidentelles.	500,000 »	»	526,679 34
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce.	1,560 »	»	1,560 »
Recettes du chef d'ordonnances prescrites de l'année 1889.	30,000 »	»	24,578 58
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie.	175,000 »	»	175,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	10,200 »	»	5,499 06
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,445 »	»	31,501 25
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876.).	1,320,000 »	»	1,277,839 78
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	»	10,510 40
Établissements de bienfaisance	375,900 »	»	359,427 50
TOTAUX. fr.	2,508,415 40	»	2,549,801 80

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1894.	En 1895.	TOTAL			EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
59,526 68	"	"	59,526 68	98,078 22	"	14,526 68	
526,679 54	"	"	526,679 54	"	"	26,679 54	
"	1,360 "	"	1,360 "	"	"	"	
24,578 58	"	"	24,578 58	"	5,621 42	"	
175,000 "	"	"	175,000 "	"	"	"	
5,499 96	"	"	5,499 96	"	4,700 04	"	
51,501 25	"	"	51,501 25	"	"	56 25	
1,265,224 49	"	"	1,265,224 49	12,616 29	63,775 51	"	
10,510 40	"	"	10,510 40	"	"	"	
162,108 27	147,521 54	"	509,452 81	a) 29,994 78	66,467 19	"	a) Articles annulés fr. 628 35 — reportés 29,366 43
2,260,428 97	148,684 54	"	2,409,113 51	140,688 29	140,564 16	41,262 27	29,994 78
				99,501 89			

Détail des recouvrements effectués,

SOLDES DE COMPTES ET RESTITUTIONS.		
Excédents de fonds mis à la disposition de comptables extraordinaires et soldes de comptes divers	8,988 85	
Restitution de traitements, salaires, etc., indûment perçus; pertes d'armes et d'objets de casernement et remboursements d'autre nature	15,559 74	
Restitutions anonymes	2,515 40	
Restitution de bourses d'études	125 "	
Restitution au Trésor de subsides aux communes restés sans emploi	14,450 13	
Pensions payées par le Trésor belge pour le compte du Gouvernement néerlandais, pendant l'année 1895.	288 "	
Restitution au Trésor, par application du paragraphe 2 de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1868, des retenues sur traitements, au profit de diverses caisses de veuves et orphelins	571 82	
Restitution au Trésor de la partie du revenu du fonds communal proportionnelle aux remboursements sur le Budget des Non-Valeurs, de droits indûment perçus pendant l'année 1893	47,556 97	
Restitution de frais d'entretien d'indigents	2,009 46	
Excédents constatés sur les recouvrements effectués pour le compte de tiers par les comptables des postes	2,271 69	
Reliquat du compte de fin de gestion du comptable des conférences données aux élèves droguistes	5,652 90	
Reliquat, au 31 décembre 1893, des pensions payées par les élèves de l'école militaire	482 49	
		98,250 45
REMBOURSEMENTS.		
Remboursement d'avances concernant des services régis par économie	505 90	
Remboursement au Trésor de la remise de $\frac{1}{2}$ p. c. payée aux receveurs de l'enregistrement, du chef des recettes faites pour le compte de la Caisse de remplacement par le département de la guerre, pendant l'année 1893	15,199 "	
Retenue de $\frac{1}{2}$ p. c. sur les pensions des officiers de l'armée et de leurs veuves et orphelins, pour le service sanitaire	17,408 44	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Caisse d'annuités, pour l'année 1894	6,000 "	
Remboursement des frais relatifs au service des titres de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux, pour l'année 1894	6,000 "	
Remboursement au Trésor de la remise pour frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistrement, pendant l'année 1893	3,585 50	
Remboursement par MM. de Rothschild frères, à Paris, de la commission qui leur a été allouée en 1894, au delà du maximum fixé par la convention du 5 août 1891	3,140 43	
Remboursement au Trésor du montant des liquidations faites en 1894 sur le Budget des Non-Valeurs, du chef de restitutions de traitements reçus en trop	325 93	
		52,163 26
PRESCRIPTIONS.		
Intérêts prescrits au profit du Trésor, pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, SÀVOIR :		
Dette à 2 $\frac{1}{2}$ p. c., échéances de juillet 1888, janvier et juillet 1889	3,173 52	
— à 3 p. c., échéances de mai et novembre 1888, et mai 1889, y compris les servitudes militaires de 1889	8,769 81	
— à 3 $\frac{1}{2}$ p. c. (1 ^{re} série), échéances de juillet 1888, janvier et juillet 1889	7,474 51	
— à 3 $\frac{1}{2}$ p. c. (2 ^e série), échéances de mai et novembre 1888 et mai 1889	16,993 78	
— à 3 $\frac{1}{2}$ p. c. (3 ^e série), échéances de février et août 1888, février et août 1889	561 75	
Actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg, échéances de juillet 1888 et janvier 1889	175 "	
Demi centimes négligés sur les crédits ouverts aux agents du Trésor, pour le paiement des indemnités allouées du chef de servitudes militaires, conformément à l'arrêté royal du 4 septembre 1893	0 08	
Arrérages d'un capital nominal de 5,000 francs, consigné à Courtrai. - Échéances du 1 ^{er} novembre 1882 au 1 ^{er} mai 1887 en 4 p. c. (1 ^{re} série) et du 1 ^{er} novembre 1887 au 1 ^{er} mai 1888 en 3 $\frac{1}{2}$ p. c. (2 ^e série).	1,175 "	
		58,323 46
A REPORTER fr.		188,717 16

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

à titre de recettes diverses et accidentelles.

REPORT. fr.	188,717 16
BONIFICATIONS AU TRÉSOR.	
Arrérages de rentes à 3 et à 5 1/2 p. c. devenus disponibles par suite de la transformation de la dotation du duc de Wellington en rente sans expression de capital — Échéance de novembre 1895	12,664 »
Bonification de coupons manquant à des titres de la caisse d'annuités dues par l'Etat, sortis au tirage et présentés au remboursement	25,025 55
Bonification d'un coupon de l'échéance du 1 ^{er} novembre 1898, détaché indûment d'une obligation détériorée de la dette à 5 p. c.	30 »
Bonification d'intérêt sur les capitaux provenant de l'emprunt de 25 millions de francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 17 avril 1895.)	160,290 64
Bonification d'intérêts sur les capitaux provenant de l'emprunt de 20 millions de francs à 5 p. c. (Arrêté royal du 31 janvier 1894)	129,592 02
Excédent du produit de la réalisation d'un capital nominal de 1,510,600 francs en 5 1/2 p. c., émis en 1894, pour couvrir des dépenses extraordinaires faites en 1895	1,327 01
Bénéfice de change résultant de l'achat de deux traites sur Rome, pour le compte du département de l'intérieur et de l'instruction publique	587 05
Bénéfice de change résultant de l'envoi de fonds à MM. Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres	90 »
Bénéfice de change résultant du paiement de coupons de la dette belge par MM. Baring frères et C ^{ie} , limited, à Londres	1 30
Bonification au Trésor du montant des différences constatées dans les envois de monnaies divisionnaires italiennes	95 30
	527,509 87
PRODUITS DIVERS.	
Produit d'expéditions d'archives	798 80
— de la vente de cartes hydrographiques et marines	77 »
— — de listes de recours et d'extraits délivrés en matière électorale	181 70
— — de catalogues du musée Wiertz	1,291 »
— — de catalogues du musée ancien de peinture	975 »
— — de publications du musée d'histoire naturelle	222 »
— — de publications de la commission royale d'histoire	512 40
— — de publications de la commission royale des anciennes lois	65 »
— — d'exemplaires du recueil des règlements consulaires	55 »
— — d'exemplaires du recueil des circulaires du département de la Justice	5 63
— — d'exemplaires du recueil des actes judiciaires concernant les fondations de bourses d'étude	151 25
— — d'exemplaires du compte rendu du congrès d'Anvers pour le patronage des détenus	3 75
— — d'exemplaires de la loi sur l'assistance publique	12 »
— — des collections non utilisées du bulletin des tarifs douaniers	270 »
— — de fragments de pièces de monnaie cisailées à tort par les comptables de l'Etat en 1893.	148 20
— de la location du scaphandre de l'administration des ponts et chaussées	157 50
— de la location de poutrelles appartenant à l'Etat	4) »
— de la location du terrain dépendant du lazaret établi au Doel	110 »
Parties de cautionnements de remplaçants acquises à l'Etat	749 35
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies d'argent pour la Roumanie	2,400 »
Droit proportionnel dû par le directeur de la Monnaie sur la fabrication de monnaies d'argent pour le Congo	459 81
Prime décernée à l'administration des ponts et chaussées au concours régional de Bruges	30 »
Indemnité payée par MM. Nicholson et fils à Liverpool, pour dégâts commis par le steamer « Cycle », à l'embarcadere du fort La Perle	1,779 05
	10,152 31
TOTAL. fr.	526,679 34

(114)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.



RECETTES.



Développement, par province, des recouvrements effectués



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Contributions directes.</i>	Foncier fr.	2,523,605 71	5,556,873 19	2,765,273 13
	Personnel.	3,314,025 28	5,434,883 58	2,054,694 02
	Patentes	1,058,490 05	2,006,157 81	533,706 25
	Redevances sur les mines	"	"	"
<i>Douanes. Droits d'entrée.</i>	Vinaigres et acides acétiques	37,602 42	68,815 38	13,031 12
	Eaux-de-vie étrangères.	321,238 91	514,884 66	57,858 27
	Bières	86,225 85	93,326 38	7,022 07
	Sucres raffinés	35,593 65	109,440 66	8,062 05
	Autres marchandises	8,639,859 07	8,031,591 51	1,265,270 38
<i>Accises . . .</i>	Vins de fruits secs	1,560 "	391 98	"
	Vins étrangers	799,262 02	1,187,105 65	245,838 31
	Acide acétique	"	1,141 44	73 71
	Eaux-de-vie indigènes	6,760,636 28	4,466,671 19	2,155,268 94
	Bières.	1,253,481 01	2,825,916 31	1,577,087 19
	Vinaigres { de bières	"	"	4,761 07
	autres que de bières	105 24	9,054 06	377 31
	Sucres étrangers.	358,277 44	15,174 02	2,271 18
	Sucres de betterave indigènes.	64,489 43	1,858,658 14	44,800 83
	Glucoses et autres sucres non cristallisables	72,634 38	147,110 35	"
	Tabac	559 71	57,300 39	458,729 36
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	"	3,792 34	"
	Remboursement de frais relatifs aux irrigations dans la Campine	565 15	"	"
<i>Recettes diverses au profit de l'État.</i>	Loyers de bâtiments.	2,290 "	4,500 "	2,182 50
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs	289 69	88 49	3 60
	Extraits cadastraux	7,846 50	16,047 99	11,859 10
	Recettes extraordinaires de toute nature.	10,365 16	53,747 53	713 43
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires	276,531 "	3,707 "	7,278 "
	Contributions sur le territoire neutre de Moresnet	"	"	"
TOTAL. fr.		25,645,554 85	32,536,578 45	11,054,170 82

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
3,303,629 58	4,476,087 51	2,955,008 65	927,575 06	692,073 13	1,002,026 89	24,801,140 65	51,469,405 06
2,647,521 93	2,445,320 06	1,929,991 66	342,559 92	282,216 99	726,422 93	19,177,656 57	
822,422 64	1,019,865 57	1,077,422 28	106,065 56	103,127 85	282,248 76	7,119,505 45	
"	260,244 19	103,157 89	"	1,645 56	6,077 17	571,122 61	26,692,514 37
35,055 75	11,785 11	19,045 05	6,565 53	1,572 97	4,259 78	197,533 29	
45,022 71	113,858 75	121,785 77	8,482 19	11,127 56	52,949 22	1,247,207 82	
4,460 22	4,601 17	47,595 66	7,149 50	20,858 21	1,011 19	272,140 05	
5,786 74	17,801 02	18,457 57	374 18	1,805 73	7,705 44	224,825 04	
2,502,800 19	690,482 05	2,385,085 69	340,827 52	570,654 24	515,248 74	24,750,808 17	
84 "	"	1,260 "	"	"	"	3,205 98	43,632,552 05
195,159 91	553,941 60	407,352 16	16,390 15	44,884 53	252,908 20	3,682,840 60	
19,530 42	"	"	"	"	"	20,745 57	
2,421,077 89	4,645,221 58	2,300,741 87	1,586,334 84	21,477 62	157,044 19	24,515,374 40	
1,678,762 06	1,978,735 97	417,668 55	222,155 88	136,544 07	505,564 90	10,285,915 94	
6,960 58	"	"	"	"	"	11,721 65	
"	"	6,502 97	"	"	"	15,859 58	
56,610 68	"	"	"	"	"	452,353 52	
142,695 58	695,874 07	287,666 31	79,555 45	"	87,918 74	3,261,454 35	
359,901 99	"	"	"	"	"	579,646 92	
168,379 21	298,331 06	834 75	120 21	11,524 56	47,584 53	1,025,365 76	547,594 27
"	"	"	"	"	"	3,792 34	
"	"	"	"	"	"	565 15	
1,480 "	9,554 88	860 "	5,550 11	3,207 "	1,440 "	29,044 49	
205 10	20 60	"	"	"	5 "	612 48	
11,102 75	16,757 02	12,319 99	3,709 90	4,225 40	6,058 55	89,924 98	
841 48	3,685 98	41,493 82	1,035 56	100 50	272 95	112,262 01	
22,477 "	"	"	"	"	"	309,905 "	122,341,845 75
"	"	1,199 82	"	"	"	1,199 82	
14,451,966 19	17,242,257 84	12,156,040 40	3,431,024 92	1,907,027 50	3,927,644 98	122,341,845 75	122,341,845 75

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Enregistrement.</i> (26 centim. additionnels.)	Actes civils publics	2,059,105 50	4,826,057 47	1,741,086 13
	— sous seing privé	95,085 72	255,642 80	100,614 85
	— judiciaires	151,505 87	227,541 50	44,640 46
	— d'huissiers	122,850 48	540,513 49	67,270 55
	Lettres de noblesse	"	580 "	"
	Permis de changer de nom de famille	"	290 "	"
<i>Greffe.</i> (50 centim. additionn.)	Mise au rôle	28,805 "	81,003 66	9,177 50
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	105,079 54	255,456 26	47,196 90
	Légalisations et recherches	1,184 50	2,202 50	1,770 "
<i>Hypothèques.</i> (25 centim. additionn.)	Droits d'inscription	54,041 18	64,555 58	16,554 30
	Droits de transcription d'actes de mutation	566,703 86	784,079 82	355,170 95
	Droits de succession	1,712,095 65	5,177,960 27	1,850,726 26
<i>Successions.</i> (50 centim. additionn.)	— de mutation par décès	5,540 96	39,768 44	116,521 86
	— — sur les successions en ligne directe	286,588 70	627,565 20	250,601 67
	— — des par les époux survivants	52,850 70	111,627 10	52,217 85
	Formules pour (Huissiers)	12,075 "	42,900 "	6,175 "
Timbres fixes.	actes de protêt (Postes)	1,475 "	5,425 "	2,500 "
	Passeports à l'étranger	400 "	2,744 "	16 "
	Permis de port d'armes de chasse	37,905 "	79,660 "	56,205 "
	Permis de chasse au lévrier	70 "	55 "	455 "
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	25,150 20	122,977 70	29,658 10
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger.	43,860 65	97,004 "	9,602 20
Débit . . .	— à l'étranger	4,002 41	4,002 42	46 51
	Timbres adhésifs pour affiches	58,092 25	108,553 77	50,559 15
	Timbres de dimension	215,615 10	539,437 97	158,077 75
	Timbres proportionnels	107,500 27	8,047 86	2,871 85
	Timbres de dimension	2,559 01	9,516 64	5,086 19
	Timbres fixes. — Warrants	20 50	269 "	"
Visa . . .	Effets de commerce	247,151 40	403,942 50	26,845 25
	Bons de caisse, billets au porteur, etc.	28,754 50	444,521 42	1,557 80
	Effets, récépissés, obligations, etc.	"	"	"
	Coupures	"	"	"
	Papiers blancs pour actes, etc.	81,420 70	96,148 40	35,010 55
	Affiches	10,084 01	26,415 54	1,449 77
Extra-ordinaire.	Timbres proportionnels.			
	Timbres de dimension.			
A REPORTER fr.		5,856,809 46	14,744,401 58	4,947,122 96

MENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
1,992,577 96	2,543,999 25	2,007,186 08	393,952 45	479,773 72	1,004,375 56	17,029,285 92	
60,528 59	98,473 11	58,771 08	18,609 96	46,604 08	56,118 76	770,419 04	
63,213 11	119,376 20	115,500 51	11,447 66	21,206 26	38,388 40	772,280 15	
99,056 93	145,877 15	119,915 38	19,749 54	24,226 48	55,479 48	994,746 48	19,568,209 59
"	"	290 "	"	"	"	870 "	
"	145 "	"	"	"	145 "	580 "	
16,560 "	35,001 "	35,449 70	3,587 "	5,548 50	10,768 "	225,988 56	
74,550 78	123,303 73	114,748 16	15,192 92	22,937 93	38,410 32	772,946 54	1,009,762 24
1,072 50	1,752 75	945 50	286 75	718 25	894 59	10,827 54	
20,432 03	40,451 18	26,843 23	7,024 51	5,198 01	16,692 09	252,671 04	
353,586 75	456,656 07	350,743 53	60,415 78	95,441 77	181,546 08	5,015,024 61	3,246,505 05
3,292,370 35	2,087,007 13	1,488,389 86	463,775 82	381,493 40	622,750 79	17,056,549 51	
15,960 05	47,267 24	19,621 53	50,187 55	8,804 04	41,628 30	324,705 07	
392,550 51	472,378 25	310,487 70	124,163 15	64,973 03	239,304 50	2,733,214 71	20,498,968 54
57,609 13	65,292 75	32,954 28	6,089 88	6,203 14	19,084 27	384,168 15	
8,300 "	16,650 "	14,025 "	1,175 "	1,200 "	3,650 "	106,750 "	
1,525 "	19,950 "	9,625 "	1,350 "	2,575 "	5,225 "	49,650 "	
184 "	312 "	1,168 "	8 "	80 "	120 "	5,052 "	
53,810 "	97,650 "	67,410 "	21,070 "	36,785 "	56,945 "	467,550 "	
"	"	"	"	"	35 "	595 "	
36,078 95	80,270 70	48,976 25	7,964 25	7,897 80	21,020 25	379,994 20	
15,554 90	23,185 45	34,296 65	434 45	582 70	2,912 10	227,521 10	
542 12	2,094 96	911 31	4 82	32 69	137 57	12,751 61	
31,956 07	58,286 08	33,353 89	4,338 11	8,190 55	19,966 82	352,096 45	
215,454 65	397,787 70	267,641 75	76,779 50	92,250 50	152,193 85	2,095,240 77	5,881,466 55
1,803 87	8,541 35	10,367 15	277 80	168 30	541 50	140,179 95	
2,857 38	6,254 23	5,231 87	636 01	3,495 78	2,238 30	35,855 41	
"	13 "	55 50	"	"	"	550 "	
127,217 80	124,203 65	143,534 65	10,997 05	9,438 80	30,157 40	1,125,486 50	
7,120 "	4,516 40	27,474 25	405 "	118 "	961 60	515,028 97	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
40,398 15	33,510 05	42,500 85	844 30	978 85	13,816 45	344,227 90	
2,670 34	1,326 70	1,311 16	317 13	235 96	498 88	44,367 40	
6,965,548 80	7,111,201 06	5,395,285 62	1,290,886 39	1,326,958 35	2,586,787 95	50,205,002 17	50,205,002 17

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT	FLANDRE OCCIDENTALE.	
REPORT. fr.		5,836,809 40	14,744,401 58	4,947,122 96	
Assurances — Droit annuel		"	801 63	"	
Naturalisations	{ Droits de naturalisation ordinaire	250 "	5,000 "	"	
	{ Droits de grande naturalisation	1,500 "	1,500 "	"	
Amendes en matière d'impôts	{ Enregistrement	7,757 85	15,091 56	10,572 08	
	{ Greffe	"	"	"	
	{ Hypothèques	224 63	668 03	201 00	
	{ Successions	18,444 75	61,074 37	22,549 87	
	{ Timbre	2,484 71	19,251 15	5,454 33	
Amendes de condamnation et dommages - intérêts en matières diverses	{ Amendes de condamnation et dommages- intérêts attribués au Trésor	{ en totalité . . .	59,432 63	117,744 20	58,603 42
		{ en partie . . .	161 52	565 05	551 24
TOTAUX. fr		5,927,015 53	14,965,895 57	5,045,055 80	

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
6,965,548 80	7,111,201 06	5,395,285 62	1,290 886 59	1,326,958 35	2,586,787 95	50,205,002 17	50,205,002 17
"	"	"	"	"	"	801 65	801 65
500 "	750 "	500 "	500 "	500 "	250 "	6,250 "	10,250 "
"	500 "	500 "	"	"	"	4,000 "	
16,994 21	20,506 87	8,578 29	3,058 50	4,537 50	5,040 43	91,896 93	403,276 81
"	"	7 "	"	"	"	7 "	
679 68	726 09	238 42	511 96	117 84	127 15	5,296 60	543,628 63
35,928 48	61,541 17	19,200 50	8,842 18	15,576 18	12,447 25	255,664 73	
6,546 08	6,937 81	5,481 06	1,203 55	1,683 46	3,279 40	52,411 55	543,628 63
74,990 50	111,682 71	59,545 48	12,562 07	16,934 75	29,097 42	540,592 98	
772 54	719 21	498 05	23 51	13 14	133 59	5,255 65	51,162,959 24
7,101,960 09	7,514,565 82	5,489,894 42	1,517,257 96	1,366,121 08	2,657,162 07	51,162,959 24	

PÉAGES. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
DOMAINES.				
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	"	"	"
	Maestricht à Bois-le-Duc	"	"	"
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	220,162 05	"	"
	Embranchement vers le camp de Beverloo	"	"	"
	— vers Hasselt	8,307 90	"	"
	— vers Turnhout	14,589 71	"	"
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor	22,040 14	"	"
	Sambre	"	"	"
	Canal du Centre	"	"	"
	Charleroi à Bruxelles et embranchements	"	66,494 25	"
	Mons à Condé	"	"	"
	Pommerœul à Antoing	"	"	"
	Dérivation de { Deynze à Schipdonck	"	"	"
	la Lys { Schipdonck à Balgerhoeke	"	"	"
	Roulers à la Lys	"	"	3,574 21
	Gand { Droit général	"	"	6,161 96
	à Ostende. { Droit à la porte de Damme	"	"	"
	Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la France	"	"	15,047 28
	Moervlaert	"	"	"
	Grande Nèthe	"	"	"
	Petite Nèthe (canalisée)	2,256 07	"	"
	Bossuyt	"	"	8,541 83
	Gand à Terneuzen	"	"	"
	Meuse	"	"	"
	Ourthe	"	"	"
	Escaut	"	"	364 47
	Lys	"	"	23,618 83
	Démer	"	"	"
	Yser	"	"	4,752 43
	Ypres à l'Yser	"	"	1,367 65
	Loo	"	"	1,154 05
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	"	"	44 36
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	900 "	26 "	185 "
	Redevances des Sociétés nautiques d'Anvers	151 60	"	"
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
	2 ^e classe : Produits des barrières affermées et en régie	"	"	"
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers		200,000 "	"	"
TOTAUX. fr.		478,307 45	66,520 25	62,812 07

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
		44,100 08	40,771 34	"	"	84,961 42	
"	"	"	98,919 41	"	"	98,919 41	
"	"	"	85,708 26	"	"	312,870 29	
"	"	"	2,520 50	"	"	2,520 50	
"	"	"	5,227 53	"	"	15,535 43	
"	"	"	"	"	"	14,589 71	
"	"	"	"	"	"	22,940 14	
"	80,247 50	"	"	"	54,672 61	114,920 11	
"	855 63	"	"	"	"	855 63	
"	141,127 37	"	"	"	"	207,621 62	
"	45,110 60	"	"	"	"	45,110 60	
"	54,690 26	"	"	"	"	54,690 26	
3,657 70	"	"	"	"	"	3,657 70	
7,448 09	"	"	"	"	"	7,448 09	
"	"	"	"	"	"	3,574 21	
31,165 49	"	"	"	"	"	37,527 45	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	13,047 28	1,391,825 02
3,275 44	"	"	"	"	"	3,275 44	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	2,256 07	
"	"	"	"	"	"	8,541 83	
29,395 27	"	"	"	"	"	29,395 27	
"	"	59,504 80	"	"	75,707 54	135,012 54	
"	"	5,302 46	"	"	"	5,302 46	
8,992 69	79,475 53	"	"	"	"	88,852 69	
25,472 36	"	"	"	"	"	49,091 19	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	4,752 43	
"	"	"	"	"	"	1,367 65	
"	"	"	"	"	"	1,154 05	
11 64	88 58	"	"	"	"	144 58	
2,379 "	775 50	13,763 50	667 07	"	5,463 50	24,159 57	
"	"	"	"	"	"	151 60	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	7,735 01	"	"	"	7,735 01	7,735 01
"	"	"	"	"	"	200,000 "	200,000 "
111,795 68	402,368 97	130,295 85	231,611 11	"	115,845 65	1,599,558 05	1,599,558 03

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.	8,625 92	"	16,321 94
	{ Routes	1,037 67	5,853 79	5,501 63
	Produit d'autres aliénations d'immeubles.	"	"	2,703 20
	Produit { des successions en déshérence	2,321 12	5,574 31	5,011 56
	{ net des épaves	"	"	245 "
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	"	505 69	116 49
	Prix de vente d'objets mobiliers. (Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.)	"	561 60	"
	provenant du Département des affaires étrangères	"	95 54	"
	— — des finances	40 "	10,180 44	52 30
	— — de la guerre	50,140 60	84,577 90	17,949 05
	— — de l'intérieur et de l'instruction publique.	"	626 70	"
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — — de l'agriculture et des travaux publics	1,007 70	2,854 27	7,699 "
	— — de la justice	370 02	2,873 28	285 41
	— — des chemins de fer, postes et télégraphes	856 50	1,798 77	78,567 85
	— de la Cour des comptes	"	1,690 16	"
	Remboursement du fonds de l'industrie nationale	"	"	"
	de capitaux { de créances ordinaires.	"	"	"
	Rachat et transfert de rentes.	"	590 "	"
	Transactions en matière domaniale	"	"	"
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	339 31	5,648 91	454 13
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	"	"
	Produit d'objets saisis et confisqués	959 70	1 027 81	446 47
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	"	"	"
A REPORTER fr		40,196 54	124,157 97	155,552 05

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
4,450 76	14,243 94	1,256 40	50 40	"	695 99	45,603 35	1,009,359 94
2,962 07	2,449 06	4,769 07	660 19	629 50	3,416 46	27,279 44	
5,200 "	"	275 "	5 "	"	714 51	8,897 71	
199 54	17,120 52	8,986 43	1,810 94	970 85	4,595 12	46,688 19	
"	"	"	"	"	"	245 "	
"	"	1,044 27	7 "	"	"	1,763 45	
"	"	"	"	"	"	561 60	
"	"	"	"	"	"	95 34	
"	57 25	"	"	"	13 "	10,342 99	
18,778 25	51,183 30	16,416 60	5,416 70	279 "	12,462 55	217,205 95	
"	92 "	27 50	"	325 "	1,142 55	2,215 75	
2,319 44	5,045 52	1,563 90	848 45	744 50	856 75	22,959 53	
1,824 82	275 11	989 52	912 01	1,468 75	731 25	9,727 95	
"	52 "	"	"	"	"	81,235 12	
"	"	"	"	"	"	1,690 16	
"	"	"	"	"	"	"	
"	514,444 50	"	"	"	"	514,444 50	
"	"	"	302 60	"	"	701 60	
"	"	"	"	"	"	"	
606 96	1,172 34	877 05	60 23	193 69	1,272 24	10,624 86	
30 "	"	"	"	"	"	30 "	
1,017 04	862 30	1,550 14	46 32	183 51	181 55	6,074 64	
"	"	925 61	"	47 50	5 70	976 81	
57,568 88	586,977 64	58,459 29	10,119 84	4,842 10	25,885 65	1,009,359 94	1,009,359 94

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. . . fr.		46,196 54	124,157 07	135,552 05
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois	°	285,088 22	°
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	°	89,259 °	11,532 °
	— d'objets saisis et confisqués	°	°	°
	— de glandée, panage, foin et herbages	°	°	°
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	°	14,491 27	34 °
	— du droit de chasse	15 °	°	150 °
	— — de pêche (baux et licences)	°	952 50	°
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minerais	°	°	°
Dépendances des chemins de fer.	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage.	°	12,739 53	°
	Indemnités pour carbonisation, etc.	°	°	°
	Location des terrains réservés par l'administration des chemins de fer.	4,080 64	3,473 42	471 97
	— de bâtiments	381 76	3,303 80	126 °
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	105 °	1,329 24	550 40
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810	°	°	°
	Argent non réclamé	°	5,176 48	°
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	1,354 20	11,564 03	1,504 83
Établisse- ments et services régis par l'État.	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	15,170 95	2,165 °	°
	— d'objets non réclamés	°	18,060 31	°
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	802 °	1,510 16	64 °
	École vétérinaire. {	°	9,528 °	°
			300 °	°
	Insertions au <i>Moniteur</i> . Loi du 30 juillet 1889	°	54 °	°
	Écoles de réforme de Ruysselede et de Beernem	°	°	36 °
	Bénéfices de la fonderie de canons.	°	°	°
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	912 °	2,052 °	1,500 °
	Institut agricole. Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	°	°	°
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	°	6,240 °	°
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles	°	13,723 25	°
A REPORTER . . . fr.		68,998 09	605,168 18	151,321 25

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
37,368 88	586,977 64	38,450 29	10,119 84	4,842 10	25,885 65	1,001,359 94	1,009,359 94
"	"	58,241 55	"	152,279 54	58,205 "	405,813 91	680,262 55
"	"	7,734 13	223 50	14,172 62	145 06	123,066 31	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	8,857 "	"	"	"	8,857 "	
"	"	25 20	"	160 05	"	14,711 12	
"	"	1,595 "	75 "	11,000 "	5,500 "	17,235 "	
"	"	"	"	250 "	"	1,202 50	
"	"	96 20	"	1,045 40	801 06	2,840 75	
"	"	11 "	"	5,785 18	" 25	18,535 96	
"	"	"	"	"	"	"	137,400 74
1,146 48	5,562 "	1,852 81	199 50	1,410 40	1,343 16	19,520 27	
241 50	1,777 65	368 55	"	516 "	442 17	7,157 43	
557 05	2,878 05	245 58	282 45	176 90	657 "	6,781 45	
"	564 60	345 62	"	"	22 42	732 73	
"	"	"	"	"	"	3,176 48	
770 71	22,596 24	5,921 41	"	7,984 18	875 96	52,571 56	
1,050 "	712 "	2,826 50	"	"	414 "	22,338 45	
"	150 "	55 "	"	25 "	"	18,290 31	
439 "	3,066 "	200 80	"	143 10	607 "	6,832 06	
"	"	"	"	"	"	9,528 "	45,521 45
"	"	"	"	"	"	500 "	
20 70	13 50	"	"	"	"	88 20	
"	"	"	"	"	"	36 "	
"	"	"	"	"	"	"	
1,782 "	2,640 "	2,046 "	1,256 "	1,296 "	2,142 "	15,606 "	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	6,240 "	
"	"	"	"	"	"	13,725 25	
43,376 50	626,737 77	108,881 24	12,136 09	182,885 05	75,040 73	1,872,544 68	1,872,544 68

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.		68,994 09	603,168 18	151,321 25
<i>Produits divers et acci- dentels.</i>	Produit des examens universitaires.	1,770 »	19,287 50	700 »
	— — et visa des diplômes.	4,294 »	58,171 50	874 50
	— des brevets d'invention	5,550 »	544,250 »	1,250 »
	— du quart des salaires sur transcriptions.	4,700 18	11,235 71	5,048 89
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation.	» 70	4 50	»
	— de la taxe perçue conformément à l'article 5 de la convention littéraire faite avec la France	»	»	»
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	620 »	5,420 »	110 »
	Restitutions volontaires	»	122 85	»
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées)	»	»	»
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	»	15 »	»
	Restitution de parts d'amendes indûment attribuées	»	33 25	6 65
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication	5,714 25	5,482 19	1,059 91
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor.	560 28	1,655 70	228 77
	Parts non réclamées dans le produit net de la vente des épaves.	»	»	» 71
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	»	2,066 67	»
	De toute autre nature	»	»	»
<i>Revenus des domaines.</i>	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris)	15,841 84	28,061 06	49,111 69
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et de bâtiments	17,568 42	4,686 90	918 75
	{ Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	8,609 50	369 »	»
	{ Fermages de pêche et de chasse	4,310 69	150 15	»
	Arrérages de rentes	»	134 72	»
	Redevances pour concessions de prises d'eau	»	4,028 »	2,621 51
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	»	»	»
	— — de créances ordinaires	»	»	»
	Domaine de Tervueren. { Fermages	»	4,884 54	»
	{ Menus produits.	»	4,623 75	»
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées).	»	»	»
	Redevances résultant des articles 6 et 49 de la loi sur les mines du 21 avril 1810. (Chemins de fer exceptés.)	»	»	»
	Location de terrains provenant { Rivières et canaux.	5,994 47	1,401 28	13,668 74
	{ Routes	246 »	554 49	121 36
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. { Rivières et canaux.	5,332 48	2,177 22	4,223 40
	{ Routes	15,059 21	59,829 19	19,289 57
	Droits de pêche. (Rivières et canaux.)	5,482 »	1,945 15	2,576 50
	Revenus des biens de cures (fermages et rentes)	6 64	»	»
TOTAUX. fr.		158,418 73	1,141,556 50	254,012 18

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
45,576 50	626,737 77	108,881 24	12,156 09	182,885 05	75,040 75	1,872,544 68	1,872,544 68
680 "	1,587 50	2,772 "	550 "	450 "	9,572 "	56,949 "	
8,169 50	4,588 50	14,356 "	645 "	746 "	9,807 "	74,150 "	
5,270 "	15,840 "	41,460 "	250 "	570 "	2,510 "	416,899 "	
5,859 67	8,819 65	6,241 51	1,955 75	2,705 49	5,522 69	41,887 54	
75	"	1 12	"	"	"	7 07	
"	"	"	"	"	"	"	
240 "	550 "	810 "	40 "	50 "	60 "	5,700 "	
"	"	"	"	20 "	"	142 85	
"	"	150 "	"	"	29 "	179 "	
"	"	5 "	"	"	"	20 "	
"	"	"	"	"	"	50 90	
5,950 58	7,015 96	4,298 55	5,508 15	1,555 55	2,529 04	58,995 92	
55 01	161 42	52 70	5 56	52 11	"	2,747 55	
"	"	"	"	"	"	71	
"	"	"	"	"	"	2,066 67	
"	"	"	"	"	"	"	
2,551 02	9,651 61	10,450 25	79 80	80 96	1,601 60	115,229 92	
5,608 58	701 50	5,586 80	276 18	"	906 20	52,055 55	
528 15	150 "	575 75	55,321 15	"	5 "	65,550 55	
1,101 46	160 "	"	"	"	"	5,722 50	
108 85	19 05	25 "	167 46	4 95	44 40	504 50	
20 "	4,778 95	"	5 "	"	768 75	12,222 21	
"	"	"	"	"	"	"	
"	42,525 "	"	"	"	"	42,525 "	
"	"	"	"	"	"	4,884 54	
"	"	"	"	"	"	4,625 75	
"	"	"	"	"	"	"	
"	597 22	1,886 89	"	"	105 74	2,589 85	
0,459 08	16,444 08	7,075 06	1,075 62	"	4,085 60	54,179 05	
214 91	3,560 53	2,975 06	200 22	91 67	910 54	8,674 78	
52,111 49	15,210 94	1,460 84	12,740 19	"	1,414 72	75,710 28	
43,545 44	19,165 58	17,528 07	6,448 45	15,005 20	14,425 54	207,872 25	
5,045 62	7,152 96	11,070 11	2,652 84	3,167 50	5,445 50	44,514 18	
"	2,752 02	"	"	"	"	2,758 66	
150,552 10	787,548 24	245,148 75	97,811 44	210,582 48	125,410 25	5,177,040 72	5,177,040 72

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Frais de perception des centimes provinciaux	11,161 05	32,050 22	10,590 66
— — communaux	59,489 19	119,779 18	48,511 70
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes.	32,263 89	57,099 55	18,289 64
TOTAUX fr.	102,914 13	208,928 95	77,392 .

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
7,080 56	41,282 95	23,793 24	2,840 98	3,573 45	5,009 65	157,400 56	563,147 59
41,567 77	59,850 98	53,273 27	11,481 05	10,883 35	20,910 54	425,747 03	
26,379 84	26,109 06	12,804 11	2,671 49	1,277 44	4,003 51	180,899 45	180,899 45
75,038 97	127,243 89	89,870 62	17,002 52	15,734 24	29,923 70	744,047 02	744,047 02

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	"	200 "	"
	Actes de chargement de divers chefs	"	5,442 12	" 09
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	"	1,906 12	4,902 10
	— divers	8,352 15	6,021 55	1,020 57
	Frais de poursuites et d'instances	8 08	279 90	1 "
	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"
	5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie).	287 12	835 62	132 02
	Ministère des finances. — Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c	"	"	"
	Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	"	"	"
	Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de protêt	253 50	858 50	124 "
	Restitution de droits	"	4 60	"
	Ministère de la guerre. — Remboursements divers	"	120 "	"
	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique. — Frais de justice en matière de garde civique	1,947 42	5,442 88	440 87
	Remboursement de subsides	"	"	"
	Restitution de bourses d'études	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	8,760 81	23,358 32	15,170 56
	— en matière de simple police	8,965 93	22,000 75	8,893 43
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers Départements.</i>	Ministère de la justice. — en matière de faillites	"	462 91	"
	— militaire	318 62	74 52	130 99
	Frais de poursuites en matière forestière	62 "	4,281 15	"
	Remboursements d'indemnités pour frais de greffe	420 11	2,481 66	631 58
	Restitution de droits	"	"	"
	Canal de la Campine. — Annuités des propriétaires riverains	"	"	"
	— Rachat des annuités	"	"	"
	Ministère de l'agriculture et des travaux publics. — Frais de surveillance de travaux publics concédés	100 "	11,000 "	2,175 "
	— de bois appartenant aux communes et aux hospices	7,277 06	8,881 77	1,638 06
	— d'entretien de routes concédées	"	"	"
	Restitution de droits	"	"	"
	Remboursements divers	40 45	898 50	"
	Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. — Restitution de droits	"	0 72	7 02
TOTAUX. fr.		33,790 23	93,455 68	35,278 29

GISTREMENT ET DOMAINES.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du budget.
"	"	"	"	"	"	200 "	24,563 95
68 09	"	25 41	"	"	"	5,555 71	
"	"	"	"	"	"	6,808 22	
465 58	95 65	"	"	"	1,064 54	14,020 02	
"	16 08	10 31	"	8 "	"	321 56	503,503 58
"	"	"	"	"	"	"	
158 60	294 56	099 17	15 47	119 39	132 88	2,674 85	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
167 "	518 "	280 50	26 "	24 "	72 "	2,193 50	
"	"	"	"	"	"	4 60	
"	"	"	"	"	"	120 "	
543 09	2,330 61	1,759 90	"	175 98	204 55	12,712 28	
"	2,312 91	"	"	"	"	2,312 91	
"	"	"	"	"	"	"	
14,220 74	19,844 94	12,337 53	5,002 45	6,322 10	8,417 68	114,033 13	
11,844 21	21,692 64	19,584 45	2,880 09	5,247 45	7,350 54	108,459 27	
"	"	21 40	"	"	"	484 31	
151 72	330 46	101 10	26 25	14 86	108 05	1,257 15	
"	"	"	"	"	"	4,343 15	
2,405 37	599 92	258 06	224 65	234 26	165 "	7,218 61	
"	"	41 40	"	"	4 70	46 10	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
5,556 25	5,717 "	5,300 "	"	"	1,000 "	27,548 25	
2,846 35	25,427 68	20,970 94	10,660 26	79,243 81	57,669 80	214,615 71	
"	"	"	"	"	200 "	200 "	
"	9 50	95 26	"	"	"	102 76	
"	376 57	"	"	"	153 "	1,448 52	
5,440 52	19 60	"	5 28	"	"	5,477 14	
41,465 50	77,187 02	61,483 41	19,458 45	89,387 85	76,583 10	528,067 55	528,067 55

(134)

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.



RECETTES.



Comparaison avec les recouvrements de l'exercice antérieur.



IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894.	1895.
Foncier	fr.	24,801,140 65	24,655,440 22
Personnel		19,177,050 57	18,944,444 70
Patentes		7,110,505 45	6,942,605 04
Redevances sur les mines.		571,122 01	542,886 87
Douanes. — Droits d'entrée	Vinaigres et acides acétiques.	197,553 20	234,505 55
	Eaux-de-vie étrangères.	1,247,207 82	1,109,366 29
	Bières	272,140 05	225,099 51
	Sucres raffinés	224,825 04	514,197 58
	Autres marchandises	24,750,808 17	25,960,771 58
Accises	Vins de fruits secs	5,295 98	1,447 80
	Vins étrangers	5,682,840 60	5,350,640 42
	Acide acétique	20,745 57	47,582 21
	Eaux-de-vie indigènes	24,315,374 40	24,270,472 14
	Bières.	10,285,915 94	10,154,114 51
	Vinaigres de bières	11,721 65	12,742 60
	Vinaigres autres que de bières	15,850 58	15,264 43
	Sucres étrangers.	452,353 32	580,205 48
	Sucres de betterave indigènes	5,261,454 53	5,218,386 26
	Glucoses et autres sucres non cristallisables.	579,646 92	533,919 20
	Tabac.	1,025,563 76	805,546 07
	Frais d'essai des ouvrages d'or et d'argent	3,792 54	3,009 62
Recettes diverses au profit de l'État.	Remboursements relatifs aux irrigations en Campine.	565 15	565 15
	Loyers de bâtiments	29,044 49	28,560 25
	Forcements en recette opérés par l'administration par suite de la vérification des registres tenus par les receveurs.	612 48	722 72
	Extraits cadastraux.	80,924 98	84,310 13
	Recettes extraordinaires de toute nature.	112,262 01	107,462 47
	Taxes pour travaux extraordinaires de chargement et de déchargement de navires.	309,993 .	280,570 .
	Contributions du territoire neutre de Moresnet	1,199 82	1,143 01
TOTAUX. fr.		122,341,845 75	120,168,680 50

TES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS.	EN MOINS.	
147,700 41	"	Cette augmentation résulte de l'imposition à la contribution foncière des nouvelles constructions et habitations reconstruites ou agrandies.
233,191 67	"	Cette différence en plus est due à la progression normale de l'impôt personnel ainsi qu'à l'application de la loi du 18 juillet 1893.
170,000 41	"	Cette augmentation provient de ce que les bénéfices réalisés par les sociétés anonymes et les sociétés en commandite ont été plus importants en 1894 qu'en 1893.
"	171,704 20	Diminution attribuée à la crise charbonnière.
"	50,972 04	Les importations de vinaigres étrangers ont diminué par suite de l'extension prise par la fabrication indigène et résultant de la loi du 11 juin 1887.
137,841 53	"	Différence sans cause déterminée.
47,040 54	"	Depuis l'abaissement des droits d'entrée sur les bières en fûts, les importations ont augmenté.
"	80,372 54	Les importations exceptionnelles de sucres raffinés en pains d'une qualité spéciale, qu'on avait constatées en 1892 et 1893, ont cessé en 1894.
790,036 59	"	L'augmentation est due aux fluctuations du mouvement commercial et porte principalement sur les produits suivants : fruits de toute espèce, bois de construction, mercerie et quincaillerie, tissus de coton, etc.
1,848 18	"	Cette augmentation provient de la création d'une usine à Anvers.
432,200 18	"	Différence provenant de l'augmentation des importations due à l'abondance de la récolte des raisins.
"	20,836 04	
38,902 26	"	
151,801 43	"	Depuis 1891, l'augmentation de la fabrication des bières suit une marche progressive; elle est due aux effets de la loi de 1885.
"	1,020 05	
2,575 15	"	Différence sans cause déterminée.
52,127 84	"	Les augmentations mentionnées ci-contre ne sont que fictives, attendu que le montant total des recettes d'accise sur les sucres indigènes et étrangers, y compris les droits d'entrée, correspond à 65 % du minimum légal de 6 millions
43,068 07	"	
45,727 72	"	Augmentation provenant d'une extension de la fabrication.
157,817 60	"	L'augmentation résulte du développement de la culture en 1894.
92 72	"	
"	"	
484 24	"	Différence peu sensible et sans cause déterminée.
"	110 24	
5,614 85	"	Différence provenant de l'augmentation des demandes d'extraits cadastraux.
4,799 54	"	Produits variables et éventuels.
29,414 11	"	L'augmentation provient du développement que prennent, notamment au port d'Anvers, les travaux de chargement et de déchargement des navires effectués en dehors des jours ou des heures réglementaires.
56 81	"	
2,409,241 83	328,076 67	
2,175,165 16		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894.	1895.
<i>Enregistrement.</i> (50 centimes additionnels.)	Actes civils publics	17,029,283 92	16,855,624 15
	— sous seing privé	770,449 04	791,258 25
	— judiciaires	772,280 15	835,056 31
	— d'huissiers	994,746 48	1,000,112 59
	Lettres de noblesse	870 »	2,010 »
<i>Greffes.</i> (50 centimes additionnels.)	Permis de changer de nom de famille	580 »	2,520 »
	Mise au rôle	225,988 50	250,255 50
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	772,946 54	781,520 57
<i>Hypothèques.</i> (25 centimes additionnels.)	Légalisations et recherches	10,827 54	15,508 25
	Droits d'inscription	252,671 04	241,879 78
<i>Successions.</i> (30 centimes additionnels.)	— de transcription d'actes de mutation	5,013,924 61	5,001,499 46
	Droits de succession	17,056,549 51	17,495,950 47
	— de mutation par décès	524,705 97	587,058 02
	— de mutation sur les successions en ligne directe	2,735,214 71	2,821,372 55
<i>Timbres.</i> (Sans additionnels.)	— dus par les époux survivants	584,498 15	520,470 57
	Formules pour actes de protêts. (Huissiers)	100,750 »	102,950 »
	(Postes)	49,650 »	47,800 »
	Timbres fixes. Passeports à l'étranger	5,052 »	4,028 »
	Permis de port d'armes de chasse	467,550 »	477,900 »
	Permis de chasse au lévrier	595 »	455 »
	Timbres proportionnels pour effets de commerce	579,994 20	589,461 75
	Timbres adhésifs pour effets de commerce créés à l'étranger. Payables en Belgique	227,521 10	225,666 45
	— à l'étranger	12,754 61	12,424 83
	Timbres adhésifs pour affiches	352,996 45	506,681 37
<i>Timbre.</i> (Sans additionnels.)	Timbres de dimension	2,095,240 77	2,158,566 35
	Visa	140,179 95	147,288 89
	Timbres proportionnels	35,855 41	56,161 61
	Timbres de dimension	336 »	620 50
	Timbres fixes. — Warrants	1,125,486 50	1,120,945 50
	Extraordinaire	515,028 97	461,070 52
	Timbres proportionnels. Effets de commerce	544,227 90	551,782 55
	Billets au porteur, actions de société ou obligations ou tous autres effets à terme illimité ou d'une durée de plus de cinq ans, à partir de leur émission	44,507 40	44,824 54
	Timbres de dimension. Papiers blancs pour actes, etc.		
	Affiches		
A REPORTER. . . fr.		50,205,002 17	50,050,212 49

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894
EN PLUS.	EN MOINS.	
173,659 79	"	Les écarts sont faibles, en égard à l'importance des recouvrements, et n'ont pas de cause appréciable.
"	20,809 19	
"	61,356 16	
"	3,365 91	
"	1,740 "	
"	1,740 "	Mise au rôle Rédaction, dépositions de témoins : Même observation que pour l'enregistrement. Peut-être la diminution est-elle liée à celle qui se remarque dans le produit des droits d'enregistrement perçus sur les actes judiciaires. Légalisations et recherches sans cause connue.
"	4,247 14	
"	8,574 05	
"	4,480 91	
"	9,208 74	
12,425 15	"	Différences légères échappant à toute appréciation
"	459,380 06	Cet impôt est surtout affecté par les fluctuations résultant du nombre et de l'importance des successions ouvertes. Le nombre des décès survenus en 1893 est de 125,530, tandis qu'il n'est que de 118,213 pour l'année 1894. Cela peut expliquer en partie la diminution des droits.
"	62,552 03	
"	88,157 84	
58,018 78	"	
3,800 "	"	
1,850 "	"	Les différences sont en général peu importantes et n'ont pas de cause connue. La publicité par voie d'affiches prend une extension de plus en plus grande, et le nombre des sociétés constituées en Belgique va toujours croissant. De là la progression du droit de timbre d'affiches et du droit sur les bons de caisse, billets au porteur, actions et obligations de sociétés.
104 "	"	
"	10,450 "	
140 "	"	
"	9,467 55	
1,854 65	"	
309 78	"	
26,315 08	"	
"	43,125 58	
"	7,108 94	
"	306 20	
"	284 50	
2,541 20	"	
53,958 45	"	
12,445 55	"	
"	517 05	
347,422 43	778,659 75	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894.	1895.
REPORT. fr.		50,205,002 17	50,656,212 49
Assurances. — Droit annuel		801 63	»
Naturalisations.	Droit de naturalisation ordinaire.	6,250 »	16,000 »
	Droit de grande naturalisation	4,000 »	8,000 »
Amendes en matière d'impôts.	Enregistrement.	91,896 93	75,925 25
	Greffe.	7 »	73 76
	Hypothèques	3,296 60	4,279 53
	Successions	255,964 73	221,272 71
	Timbre	52,411 55	54,365 94
Amendes de condamnation et dommages-inté- rêts en matières di- verses.	Amendes de condamnation et dommages-intérêts attribués au Trésor.	en totalité	540,392 98
		en partie	5,235 65
			578,854 45
TOTAL. fr.		51,162,959 24	51,600,019 14

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS.	EN MOINS.	
347,422 43	778,652 75	
801 63	"	
"	9,750 "	Impôt essentiellement accidentel
"	4,000 "	
15,971 70	"	
"	66 76	
"	982 93	Produits variables.
34,302 02	"	
"	1,954 30	
"	58,461 47	Les différences n'ont pas de cause connue.
"	1,700 38	
308,587 78	835,647 68	
457,059 90		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894.	1895.
DOMAINES.			
Rivières et canaux.	Liège à Maestricht	84,901 42	72,246 77
	Maestricht à Bois-le-Duc.	98,910 41	85,936 41
	Jonction de la Meuse à l'Escaut	312,870 29	274,242 74
	Embranchement { vers le camp de Beverloo	2,320 50	2,027 12
	{ vers Hasselt	13,535 45	11,098 02
	{ vers Turnhout	14,589 71	14,038 57
	Turnhout à Anvers par Saint-Job in 't Goor.	22,940 14	25,181 76
	Sambre.	114,920 11	118,701 84
	Canal du Centre	855 65	1,075 47
	Charleroi à Bruxelles et embranchements.	207,621 62	189,084 51
	Mons à Condé.	45,110 60	44,241 22
	Pommerœul à Antoing	54,690 26	52,458 52
	Dérivation de la Lys { Deynze à Schipdonck	5,657 70	5,153 55
	{ Schipdonck à Balgerhoeke.	7,448 09	6,922 47
	Roulers à la Lys	5,574 21	5,128 20
	Gand à Ostende. { Droit général	57,527 45	56,215 65
	{ Droit à la porte de Damme	"	"
	Plasschendale, par Nieuport et Furnes, vers la France	15,047 28	13,791 64
	Moervaert	3,275 44	3,195 "
	Grande Nèthe	"	"
	Petite Nèthe (canalisée).	2,256 07	2,257 16
	Bossuyt	8,541 83	8,712 58
	Gand à Terneuzen.	29,593 27	26,272 28
	Meuse	155,012 34	151,958 17
	Ourthe	5,502 46	5,542 50
	Escaut	88,852 69	78,075 77
	Lys	49,091 19	46,052 90
	Démer	"	"
	Yser.	4,752 45	5,212 58
	Ypres à l'Yser	1,367 65	1,352 45
	Loo	1,154 05	946 60
	Droits de péage consignés, revirés au profit du Trésor	144 58	110 78
	Produits des bacs, bateaux et passages d'eau	24,159 57	24,860 08
	Redevances des sociétés nautiques d'Anvers	151 60	32 80
Routes appartenant à l'État.	1 ^{re} classe : Produit des barrières affermées et en régie	"	"
	2 ^e classe : Produit des barrières affermées et en régie	7,755 01	5,125 "
Part revenant à l'État dans le produit net des quais de l'Escaut à Anvers.		200,000 "	559,000 "
TOTAL. fr.		1,599,558 05	1,820,955 07

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS	EN MOINS	
12,714 65	"	
14,983 "	"	
38,627 55	"	
295 58	"	
2,457 41	"	
551 14	"	
"	2,241 23	
"	5,781 73	
"	221 84	
18,557 51	"	
869 58	"	
2,251 74		
524 15		
525 62	"	
446 01	"	
1,111 82	"	
"	"	
"	744 36	
82 44	"	
"	"	Produits soumis à l'influence du trafic et des chômages pour gelées, baisses d'eau, etc
"	1 00	
"	170 55	
5,120 09		
5,074 17	"	
"	40 04	
10,758 92	"	
3,058 29	"	
"	"	
"	459 95	
55 22	"	
207 45	"	
24 80	"	
"	700 51	
118 80	"	
"	"	
2,610 01	"	
"	339,000 "	Recouvrement en 1895 du produit de deux années
116,964 25	347,561 29	
230,597 04		

PÉAGES. - CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894.	1895.
Chemin de fer . . .	Voyageurs	49,844,928 88	45,650,127 24
	Bagages	1,500,876 85	1,355,587 95
	Marchandises, finances, équipages, chevaux et bestiaux	93,481,656 81	90,232,283 04
	Produits extraordinaires	2,983,786 98	5,497,752 67
TOTAUX fr.		147,811,240 50	140,735,750 88
Recouvré sur années antérieures		"	"
TOTAUX		147,811,240 50	140,735,750 88

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS.	EN MOINS.	
4,104,801 64	•	Ces bonis sont dus notamment à l'exposition d'Anvers et au versement de 538,000 francs effectué par la Société de la Flandre occidentale pour régularisations sur exercices antérieurs.
145,288 00	•	
5,240,575 77	•	L'augmentation porte principalement sur le trafic intérieur de l'État et doit être attribuée à la bonne situation des affaires commerciales et industrielles.
•	515,065 60	Cette dépression se justifie comme suit :
		Réduction du boni sur les comptes de l'échange du matériel fr. 300,000 •
		Restitutions au Budget pour ordre comme valeurs de emploi 180,000 •
		Prélèvements au profit des sociétés concessionnaires pour régularisations se rapportant à des exercices antérieurs 150,000 •
7,580,464 31	515,065 60	
•	•	
7,580,464 31	515,065 60	
7,075,498 62		

ANNEXE
AU TABLEAU LITT. E.

PÉAGES. — CHEMINS DE FER,

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES	
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894	1895.
Télégraphes et téléphones		5,895,114 57	5,540,995 70
Taxe des correspondances en général.		10,587,211 27	9,899,014 22
Postes.	Taxe sur les mandats et bons de poste.	365,559 02	560,205 37
	Taxe sur les abonnements	41,046 64	58,090 42
	Taxe sur les effets de commerce	756,877 75	716,158 65
TOTAUX. fr.		11,750,894 68	11,013,466 66

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1894		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1894
EN PLUS	EN MOINS	
322,118 87	•	La différence en plus constatée ci contre résulte 1° De la reprise par l'Etat des réseaux téléphoniques concédés de Mons et de La Louvière, 2° De l'augmentation normale a) Du trafic télégraphique et téléphonique en général, b) Du nombre des abonnés aux réseaux téléphoniques, c) De l'ouverture de nouvelles relations interurbaines et internationales et de la création de nouveaux bureaux téléphoniques, d) Du service des express postaux remis à domicile par les agents des télégraphes.
688,197 05	•	L'année 1894 a été exceptionnellement favorable aux produits postaux par suite de l'exposition d'Anvers. — D'un autre côté, une somme de fr. 96,105 81 appartenant à l'exercice 1893 ayant été recouvrée après le 31 octobre 1894, a été attribuée au compte de l'exercice 1894.
5,355 65		Sans explication
2,956 22	•	Id
20,719 10	•	Accroissement normal
717,228 02	•	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1894.	1893.
Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	1,074,500 66	1,034,673 05
Produit du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	78,212 10	69,954 59
TOTAUX fr.	1,152,718 70	1,104,627 64

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS.	EN MOINS.	
39,833 61	"	En 1893, le nombre des voyageurs était de 97,566; il a atteint en 1894 : 120,145, soit une augmentation de 22,579 ou 23 %. Aux causes habituelles de l'augmentation du nombre des voyageurs — publicité, création d'agences, améliorations apportées au service — il faut ajouter, pour une large part, l'exposition universelle d'Anvers, en vue de laquelle des mesures spéciales ont été prises. La recette correspondant à l'augmentation du mouvement des voyageurs, a été réellement de fr. 151,771 60. Si pour l'ensemble du trafic (voyageurs et colis) il n'est accusé que fr. 39,833 61, c'est que la convention du 17 février 1876, en vertu de laquelle le Gouvernement anglais a payé en 1893 fr. 96,914 56, soit à raison de 4,500 £ par an, a cessé ses effets le 8 août 1893. Une augmentation dans le transport des colis postaux — 67,056 kilogrammes en plus pour 1894 — explique également à concurrence de 5,000 francs environ l'accroissement de recette.
8,257 51	"	207,289 coupons ont été délivrés en plus, en 1894, pour les relations entre Anvers et la Tête-de-Flandre. Cette augmentation doit être attribuée pour une large part à l'exposition d'Anvers. La recette a été de 11.80 % plus forte qu'en 1893.
48,001 12	"	

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894.	1895.
Domaines. (Valeurs capitales.)	Prix de vente de terrains prov. d'emprises. { Rivières et canaux.	45,605 55	45,251 01
	{ Routes	27,219 44	16,969 28
	Produits d'autres aliénations d'immeubles.	8,897 71	5,128 78
	Produits { de successions en déshérence.	46,688 19	42,188 85
	{ nets des épaves	245 "	347 10
	Prix de vente d'objets mobiliers confiés aux chemins de fer concédés, messageries, etc., et non réclamés	1,765 45	1 921 42
	Prix de vente d'objets mobiliers. — Catalogues, inventaires des archives, carte géologique, etc.	561 60	959 "
	provenant du Département des affaires étrangères	95 34	1,268 50
	— — des finances	10,342 99	11,265 50
	— — de la guerre	217,203 95	182,372 20
	— — de l'intérieur et de l'instruction publique	2,213 75	1,095 "
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage — — de l'agriculture et des travaux publics	22,959 53	53,252 36
	— — de la justice	9,727 95	9,312 53
	— — des chemins de fer, postes et télégraphes	81,255 12	10,044 57
	— de la Cour des comptes	1,690 16	1,426 60
	Remboursement de capitaux { du fonds de l'industrie nationale	"	"
	{ de créances ordinaires	514,444 50	"
	Rachat et transfert de rentes.	701 60	510 80
	Transactions en matière domaniale.	"	"
	Domages-intérêts pour inexécution de conventions, intérêts moratoires compris	10,624 86	26,537 96
	Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	50 "	"
	Produits d'objets saisis et confisqués	6,074 64	5,693 75
	Parts du Trésor dans les biens possédés par indivis	976 81	930 35
A REPORTER fr.		1,009,359 94	420,250 69

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1894		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS	EN MOINS.	
2,372 34	"	
10,310 16	"	
3,768 93	"	
4,409 36	"	
	102 10	
"	160 97	
	577 40	Produits variables ou accidentels. On ne saurait préciser les causes des différences
	1,173 16	
	922 57	
34,831 75	"	
1,120 75	"	
"	30,312 85	
415 42	"	
65,210 55	"	
263 47	"	
"	"	
514,444 50	"	Remboursement de prêts faits aux industriels du Hainaut après les grèves de 1886
190 80	"	
"	"	
"	15,713 10	
30 "	"	
380 80	"	
46 46	"	
637,885 38	48,762 13	

Comparaison des recouvrements

DESIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894.	1895.
	REPORT. fr.	1,009,359 94	420,236 60
Forêts.	Prix de vente de coupes de bois.	495,815 91	548,048 95
	— de chablis, bois de délit et d'élagage	125,066 31	148,954 56
	— d'objets saisis et confisqués	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	8,857 "	22,457 50
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	14,711 12	14,609 52
	— du droit de chasse	17,255 "	18,992 "
	— — de pêche (baux et licences).	1,202 50	1,428 "
	Concessions de tourbières, carrières, sablières, minéral.	2,840 75	5,215 77
	Redevances pour construction d'usines et droit d'usage	18,555 06	20,831 22
	Indemnité pour carbonisation	"	"
Dépendances des chemins de fer.	Location de terrains réservés par l'administration des chemins de fer	10,530 27	10,171 57
	— de bâtiments.	7,157 45	6,797 85
	— d'herbages, d'oseraies, etc.	6,781 45	8,500 61
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810.	732 75	970 21
	Argent non réclamé	5,176 48	2,545 95
	Aliénations d'immeubles provenant d'emprises	52,571 56	49,479 95
	Prix de vente de mobilier et matériel hors d'usage	22,358 45	7,566 15
	— d'objets non réclamés.	18,290 31	12,545 91
	— d'arbres, plantations, herbages, etc.	6,832 08	5,140 83
	École vétérinaire. { Pension d'animaux malades	9,528 "	9,744 90
Établissements et services régis par l'État.	Produit des ventes d'objets divers	300 "	410 "
	Insertions au <i>Moniteur</i> . — Loi du 30 juillet 1880.	88 20	127 10
	Écoles de réforme de Ruyselede et de Beernem	36 "	760 "
	Bénéfices de la fonderie de canons.	"	"
	Abonnement au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	15,606 "	15,588 "
	Institut agricole. — Produit de ventes d'objets mobiliers et autres	"	"
	Section normale d'enseignement moyen pour filles	6,240 "	5,800 "
	Produit du Jardin Botanique de Bruxelles.	13,725 25	14,410 48
	A REPORTER fr.	1,872,544 68	1,357,949 30

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS	EN MOINS.	
037,885 38	48,762 15	
"	54,235 02	
"	25,888 05	
"	"	
"	15,600 50	
101 80	"	
"	1,757 "	Produits variables.
"	225 50	
"	375 02	
"	2,295 26	
"	"	
348 70	"	
359 58	"	
"	1,528 16	
"	246 48	
850 53	"	Id.
3,091 61	"	
14,772 30	"	
5,744 40	"	
1,691 23	"	
"	216 90	
"	110 "	
"	38 90	
"	724 "	
"	"	Id.
18 "	"	
"	"	
440 "	"	
"	687 23	
665,285 53	150,688 15	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES		
		EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
		1894.	1895.	
REPORT. fr.		1,872,544 68	1,557,940 30	
Produits divers et accidentels.	Produit des examens universitaires	56,949 0	58,914 0	
	— — et visa des diplômes	74,450 "	70,886 50	
	— des brevets d'invention.	416,890 "	400,130 "	
	— du quart des salaires sur transcriptions.	49,887 34	50,487 58	
	— de la taxe perçue pour copies de déclarations de consignation	7 07	15 92	
	— de la taxe perçue conformément à l'article 3 de la convention littéraire faite avec la France	"	"	
	— des taxes pour marques de fabrique et de commerce.	5,700 "	5,880 "	
	Restitutions volontaires	142 85	279 "	
	Indemnités pour construction d'usines (forêts exceptées).	179 "	579 "	
	Parts non réclamées dans les amendes attribuées	20 "	"	
	— — dans le produit de la vente d'épaves	" 71	2 11	
	Restitutions et parts d'amendes indûment attribuées	59 90	166 75	
	Excédent de droits d'encan sur les frais d'adjudication.	58,995 92	55,974 83	
	Fonds et valeurs déposés aux greffes et acquis au Trésor	2,747 55	2,854 58	
	Cautionnements judiciaires attribués à l'État.	2,060 07	25,020 "	
De toute autre nature	"	"		
Revenus des domaines.	Fermages de biens-fonds et de bâtiments (canaux, forêts et chemins de fer non compris).	115,229 92	97,685 79	
	Génie militaire. {	Location de biens-fonds et de bâtiments	52,055 55	51,587 16
		Vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	65,356 55	29,298 20
		Fermages de pêche et de chasse.	5,722 50	5,762 20
	Arrérages de rentes.	504 50	1,110 81	
	Redevances pour concessions de prises d'eau	12,232 21	8,547 77	
	Intérêts de capitaux du fonds de l'industrie nationale	"	"	
	— — de créances ordinaires	42,525 0	157 54	
	Domaine de Tervueren. {	Fermages.	4,884 54	4,957 01
		Menus produits	4,625 75	5,350 95
	Produits des sablières et mines (forêts exceptées).	"	8 06	
	Redevances résultant des articles 6 et 42 de la loi sur les mines du 21 avril 1810 (chemins de fer exceptés).	2,389 85	2,515 10	
	Location de terrains provenant d'emprises {	Rivières et canaux.	54,179 93	47,448 76
		Routes	8,674 78	8,389 32
	Vente d'arbres, plantations, herbages, etc. {	Rivières et canaux.	75,710 28	86,940 01
Routes		207,872 25	181,750 44	
Droits de pêche (rivières et canaux).	44,514 18	44,048 04		
Revenus des biens de cures (fermages et rentes).	2,768 66	5,492 79		
TOTAUX. fr.		3,177,640 72	2,565,755 93	

ENREGISTREMENT ET DOMAINES SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS.	EN MOINS.	
665,283 53	150,688 15	
"	1,965 "	
3,565 50	"	
16,760 "	"	
"	600 04	
"	8 85	
"	"	
"	180 "	
"	136 15	Produits variables
"	200 "	
20 "	"	
"	1 40	
"	126 85	
"	16,980 91	
"	86 85	
"	22,053 33	
"	"	
17,546 13	"	
666 17	"	
34,058 35	"	
"	39 90	
"	606 31	
3,674 44	"	
"	"	
42,567 66	"	
"	52 50	
1,263 80	"	Id.
"	8 06	
"	125 25	
6,731 17	"	
285 40	"	
"	11,229 73	
26,121 81	"	
266 14	"	
"	754 13	
818,608 16	206,723 37	
611,884 79		

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894.	1893.
Postes. Services régis par l'État.	Produit des abonnements au <i>Moniteur belge</i>	52,109 06	29,001 05
	— — au <i>Compte rendu analytique</i>	80,711 »	27,165 »
	— — aux <i>Annales parlementaires</i>	50,500 50	18,490 »
	— — au <i>Recueil spécial des actes de société</i>	17,612 »	17,604 »
	— — au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>	384 »	280 »
	— — aux <i>Documents parlementaires</i>	228 »	178 »
	— — au <i>Bulletin international des douanes</i>	1,565 »	1,485 »
	TOTAUX. fr.	182,909 56	94,210 05

CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894
EN PLUS.	EN MOINS.	
3,108 03	•	L'augmentation en 1894 est attribuée à l'affluence vraiment anormale des demandes d'abonnement aux comptes rendus parlementaires pour cette session législative.
53,548 "	"	
32,001 50	•	
8 •	"	
104 "	"	
50 •	"	
"	120 •	
88,819 53	120 "	
88,699 53		

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1894.	1893.
Produits divers des prisons	373,454 27	402,051 92

NUS. — PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	28,597 65	Cette différence provient d'une diminution du produit du travail.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1894.	1895.
Produit de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations.	2,928,295 29	2,965,400 22
Produit des actes des commissariats maritimes	126,139 22	121,056 25
Produit des droits de chancellerie	9,273 40	10,845 80
Produit des droits de pilotage	2,613,427 73	2,498,204 67
Produit des droits de fanal	1,259,749 70	1,157,563 42
Produit de la régie du <i>Moniteur</i> . (Arrêté royal du 21 juin 1868.).	107,355 65	96,740 17
Produit des établissements de bienfaisance de l'État	94,172 26	86,279 54
Produit du placement des fonds disponibles du Trésor	481,200 »	632,100 »
Bonification d'un quart p. c., par semestre, sur l'excédent de la circulation moyenne au delà de 275 millions de francs des billets de la Banque Nationale. (Art. 1 ^{er} , n° 4, de la loi du 20 mai 1872.)	748,759 70	660,664 65
Part réservée à l'État, par les lois des 5 mai 1850 et 20 mai 1872, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	865,672 14	865,673 90
Fonds d'amortissement demeurés sans emploi.	4,184,962 68	4,100,547 88
Intérêts à 3 1/2 p. c. sur 20,000 actions de capital de la compagnie du chemin de fer du Congo. . .	»	239,917 81
Intérêts à 3 1/2 p. c. sur les avances faites à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la formation d'un fonds de roulement.	52,500 »	52,500 »
TOTAUX fr.	13,469,466 77	13,485,094 31

— TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.																		
EN PLUS.	EN MOINS.																			
	57,104 95	Diminution du chiffre des fonds de dépôt.																		
5,082 97	"	L'accroissement du mouvement dans la navigation a donné lieu à l'augmentation de recette constatée.																		
	1,572 40																			
115,223 06	"	La progression constatée en 1895 dans le mouvement de la navigation sur Anvers s'est encore accentuée en 1894. Il y a eu à l'entrée et à la sortie 9,298 navires astreints à l'obligation de prendre un pilote : accroissement, 458 bâtiments. Le tonnage général pour Anvers conserve également sa tendance ascendante; 10,028,473 tonneaux contre : 9,190,461 tonneaux en 1893, d'où l'accroissement de recette.																		
102,386 28	"																			
10,595 48	"	Accroissement de recettes sur les produits suivants : <table> <tr> <td>Annonces</td><td>fr.</td><td>1,977 80</td></tr> <tr> <td>Tirés à part.</td><td></td><td>6,822 80</td></tr> <tr> <td>Vente du journal au numéro</td><td></td><td>1,792 88</td></tr> <tr> <td></td><td>fr.</td><td>10,593 48</td></tr> </table>	Annonces	fr.	1,977 80	Tirés à part.		6,822 80	Vente du journal au numéro		1,792 88		fr.	10,593 48						
Annonces	fr.	1,977 80																		
Tirés à part.		6,822 80																		
Vente du journal au numéro		1,792 88																		
	fr.	10,593 48																		
7,892 72	"	Cette différence provient : 1° Des augmentations suivantes : <table> <tr> <td>A. Sur les produits du potager</td><td>fr.</td><td>38 48</td></tr> <tr> <td>B. Id. des ateliers</td><td></td><td>10,107 88</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>10,146 36</td></tr> </table> 2° Des diminutions suivantes : <table> <tr> <td>A. Sur les produits de la ferme</td><td>fr.</td><td>725 15</td></tr> <tr> <td>B. Id. divers</td><td></td><td>1,528 49</td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>2,253 64</td></tr> </table> Soit en plus. fr. 7,892 72	A. Sur les produits du potager	fr.	38 48	B. Id. des ateliers		10,107 88			10,146 36	A. Sur les produits de la ferme	fr.	725 15	B. Id. divers		1,528 49			2,253 64
A. Sur les produits du potager	fr.	38 48																		
B. Id. des ateliers		10,107 88																		
		10,146 36																		
A. Sur les produits de la ferme	fr.	725 15																		
B. Id. divers		1,528 49																		
		2,253 64																		
	150,900 "	En 1894 un capital de 39,674,130 francs a été placé au taux moyen de 1.21 %; en 1893 35,057,420 francs ont été placés au taux moyen de 1.91 %.																		
88,075 05	"	L'augmentation est en rapport avec l'accroissement de la circulation des billets. La moyenne générale des billets en circulation pendant l'année 1894 a été supérieure de 17.471,300 francs à celle de l'année précédente.																		
	1 76	Les bénéfices réalisés par la Banque Nationale en 1894 ont été sensiblement les mêmes qu'en 1893.																		
84,614 80	"	Augmentation résultant de l'accroissement de la dette publique.																		
	259,917 81	Le paiement des intérêts intercalaires dus pour l'année 1894, soit fr. 311,759 73, sera effectué, dès que la situation financière de la Compagnie du chemin de fer du Congo le lui permettra.																		
	"																			
413,868 36	429,496 00																			
15,628 54																				

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1894.	1895.
Frais de perception des centimes provinciaux	157,400 56	135,983 26
— — — — — communaux	425,747 03	419,862 02
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	180,830 43	182,333 61
TOTAUX fr.	744,047 02	738,180 89

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS.	EN MOINS.	
1,417 50	,	Ces différences en plus résultent de l'augmentation des sommes perçues au profit des provinces et des communes.
5,885 01	,	
,	1,436 18	Différence peu importante provenant d'une diminution des sommes admises en non-valeurs pour l'exercice 1894.
7,302 51	1,436 18	
5,866 13		

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1894.	1893.
<i>Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des comptes.</i>	Soldes de comptes de comptables extraordinaires, arrêtés par la Cour des comptes	200 »	» 10
	Actes de chargement de divers chefs	5,535 71	51 92
<i>Déficits des comptables.</i>	Recouvrements par prélèvement sur cautionnements	6,808 22	2,756 26
	— divers	14,020 02	7,090 70
<i>Recouvrements d'avances faites par les divers départements.</i>	Ministère des finances. { Frais de poursuites et d'instances	521 56	575 90
	{ Remboursement et dégrèvement de contributions	»	»
	{ 5 p. c. sur les recettes pour ordre (frais de régie)	2,674 85	2,702 87
	{ Frais de garde de biens saisis (Hainaut), 2 p. c.	»	»
	{ Remboursement des frais d'impression des procès-verbaux de coupes usagères	»	»
	{ Remboursement de frais d'impression de formules d'actes de prêt	2,125 50	2,037 50
	{ Restitution de droits	4 60	5 50
	Ministère de la guerre. — Remboursements divers	120 »	916 70
	Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique. { Frais de justice en matière de garde civique	12,712 28	9,607 06
	{ Remboursement de subsides	2,512 91	2,293 79
	{ Restitution de bourses d'études	»	»
	{ Frais de justice en matière criminelle et correctionnelle	114,035 15	122,872 51
	{ — — de simple police	106,459 27	107,817 70
	{ Frais de justice en matière de faillites	484 51	581 59
	{ — militaire	1,257 15	1,012 08
	{ Frais de poursuites en matière forestière	4,545 15	2,652 19
	{ Remboursement d'indemnités pour frais de greffe	7,218 61	1,555 07
	{ Restitution de droits	46 10	5 50
	Canal de la Campine. { Annuités des propriétaires riverains	»	»
	{ Rachat des annuités	»	»
Ministère de l'agriculture et des travaux publics.	Frais de surveillance de travaux publics concédés	27,548 25	21,465 72
	— de surveillance de bois appartenant aux communes et aux hospices	214,615 71	237,591 49
	— d'entretien de routes concédées	200 »	570 »
	Restitution de droits	102 76	»
	Remboursements divers	1,448 52	6,418 04
Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes. — Restitution de droits		5,477 14	544 50
TOTAUX. fr.		528,067 53	530,480 38

GISTREMENT ET DOMAINES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS.	EN MOINS.	
199 00	"	Produits variables.
3,503 79	"	
4,071 96	"	
6,929 32	"	
"	254 03	
"	"	Produits accidentels.
"	28 04	
"	"	
"	"	
86 "	"	
"	" 70	Produits accidentels. Frais de gardiennat de l'exercice 1892 recouvrés pendant l'exercice 1893.
"	796 70	
3,105 22	"	
19 12	"	
"	"	
"	8,859 18	
"	1,358 43	
102 72	"	
245 07	"	
1,690 06	"	
5,865 54	"	
42 60	"	
"	"	
"	"	
6,082 53	"	
"	22,775 78	
"	370 "	
102 76	"	
"	4,060 52	
4,052 64	"	
36,980 13	39,392 98	
2,412 85		

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1894.	1893.
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier.	22,984	22,984

— PRISONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS.	EN MOINS.	

Comparaison des recouvrements

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1894.	1893.
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs des contributions directes	59,526 08	60,733 09
Recettes diverses et accidentelles	526,679 34	598,739 68
Quote-part de la ville d'Ostende dans les frais de manœuvre des écluses des bassins de commerce . .	1,360 "	1,360 "
Recettes du chef d'ordonnances prescrites	24,378 58	22,210 86
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de trésorerie	175,000 "	175,000 "
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances.	5,400 96	7,458 51
Remboursement par la province de Brabant et divers de menues dépenses concernant le palais de justice de Bruxelles.	31,501 25	31,445 "
Part des provinces et des communes dans le payement des pensions des instituteurs communaux. (Loi du 16 mai 1876).	1,265,224 49	1,187,579 72
Annuité pour le remboursement des avances faites à la Société nationale des chemins de fer vicinaux, pour couvrir ses frais de premier établissement	10,510 40	10,510 40
Établissements de bienfaisance	309,432 81	357,446 18
TOTAUX . . . fr.	2,409,115 51	2,452,492 84

TRÉSORERIE GÉNÉRALE, ETC.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTI DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

effectués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFERENCES A L'EXERCICE 1894		EXPLICATIONS SUR LES DIFFERENCES A L'EXERCICE 1894.
EN PLUS	EN MOINS	
•	1 207 01	Les remboursements effectués en 1894, notamment par les provinces de la Flandre orientale, de Hainaut de Liège et de Limbourg, sont inférieurs à ceux de l'année 1893
•	72,060 34	La nature de cette recette indique sa variabilité
•	•	
2,158 72	»	Produit éventuel
•	•	
•	1,938 55	Cette différence provient de ce que, en 1893, il a encore été payé cinq mois sur le traitement du sieur H., chef de bureau au service de la mise d'habillement
50 25	»	Somme payée anticipativement par M. A., receveur des actes judiciaires, à Bruxelles, et représentant une partie de la redevance de l'exercice 1893
77,644 77	•	Augmentation résultant de recouvrements faits sur les exercices clos
•	•	
•	48,015 57	Cette différence provient de ce que l'école de Beckheim ayant été rattachée au budget de l'Etat à partir du 1 ^{er} janvier 1893, tous les produits que cet établissement avait à recouvrer à cette date, ont été considérés comme afférents à l'exercice 1893
79,859 74	123,239 07	
43,579 35		

(170)

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES AU SERVICE		TOTAL par DETTE.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.
			des intérêts.	de l'amortissem ¹ .		
I.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.				
		EXERCICE 1893.				
		<i>Reports de l'exercice 1893 à l'exercice 1894, conformément à l'article 39 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Service de la dette proprement dite.				
		3 ^e SECTION — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et Louvain a)	"	"	"	28,100
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif) b)	"	"	"	12,000
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1893 fr.	"	"	"	40,100
I.		EXERCICE 1894. (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Service de la dette proprement dite.				
		1 ^{re} SECTION. — <i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
	1	Dette à 2 1/2 p. o/o	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,990 78
	2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo	"	"	"	80,598 1.
		2 ^e SECTION. — <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>				
	3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	"	"	"	125,586 2.
	4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 0.
		3 ^e SECTION. — <i>Dettes contractées depuis 1830.</i>				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS.				
	5	Dette à 5 p. o/o	19,817,051	1,521,135 40	21,138,166 40	21,138,166 40
	6	Dette à 5 1/2 p. o/o (1 ^{re} série).	4,954,101 37	281,048 65	5,216,050 02	5,216,050 02
	7	— (2 ^e série).	35,564,274 87	1,917,958 56	35,482,255 43	35,482,255 42
	8	— (3 ^e série).	7,001,400	400,080	7,401,480	7,401,480
		TOTAUX. fr.	70,815,798 02	3,921,122 61	74,756,920 63	
a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes par décision du 1 ^{er} février 1895. b) Ce transfert a été autorisé par la Cour des comptes par décision du 19 novembre 1894.						A REPORTER . . . fr. 74,962,069 03

PUBLIQUE.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DEPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUES ET JUSTIFIES			PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DEPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS.
	En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre	Total	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comp- tabilité	
							28,100	
						12,000		
						12,000	28,100	
5,498,990 78	2,749,495 59	2,749,495 59	5,498,990 78	"	"	"	"	"
80,598 14	80,598 14	"	80,598 14	"	"	"	"	"
121,718 34	"	121,718 34	121,718 34	"	"	1,667 90	"	"
20,877 95	"	20,877 95	20,877 95	"	"	186 09	"	"
21,129,405 70	21,129,405 70	"	21,129,405 70	"	"	8,760 70	"	"
5,213,898 46	2,606,949 25	2,606,949 25	5,213,898 46	"	"	2,151 56	"	"
35,482,235 42	35,482,235 42	"	35,482,235 42	"	"	0 01	"	"
7,401,480	7,401,480	"	7,401,480	"	"	"	"	"
74,949,202 77	60,450,161 88	5,499,040 89	74,949,202 77	"	"	12,866 26	"	"

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultat des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	74,962,069 03	74,949,202 77	69,450,161 88	5,499,040 89
1 (suite).		Service de la dette proprement dite (suite).				
		3 ^e SECTION. — Dettes contractées depuis 1830 (suite).				
		§ 1 ^{er} . — INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS (suite).				
	9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année	1,200,000 "	985,945 60	710,945 60	275,000 "
		§ 2. — ANNUITÉS DIVERSES.				
	10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 "	300,000 "	150,000 "	150,000 "
	11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage	672,330 "	672,330 "	672,330 "	"
	12	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	275,000 "	220,000 "	220,000 "	"
	13	Vingt-quatrième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 "	612,000 "	612,000 "	"
	14	Annuité à payer jusqu'en 1949 inclusivement pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,925 "	8,925 "	5,862 50	5,062 50
	15	Annuité de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,467 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 "	8,471,837 "	8,556,837 "	115,000 "
	16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1894 (convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 "	1,000,000 "	1,000,000 "	"
	17	Annuité à servir du chef de la reprise par l'État des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons et La Louvière	915,000 "	884,500 "	"	884,500 "
		§ 3. — AUTRES CHARGES.				
	18	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1873.)	42,287 74	41,930 44	41,930 44	"
	18 ^{bis}	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
		A REPORTER. . . . fr.	88,504,448 77	88,191,670 81	81,263,067 42	6,928,603 39

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
74,949,202 77	"	"	12,866 28	"	"	
985,945 60	"	"	214,054 40	"	"	
300,000 "	"	"	"	"	"	
672,330 "	"	"	"	"	"	
220,000 "	"	"	55,000 "	"	"	
612,000 "	"	"	"	"	"	
8,925 "	"	"	"	"	"	
8,471,837 "	"	"	"	"	"	
1,000,000 "	"	"	"	"	"	
884,500 "	"	"	"	30,500 "	"	
41,930 44	"	"	357 30	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
88,191,070 81	"	"	282,277 06	30,500 "	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	88,504,448 77	88,191,670 81	81,265,067 42	6,928,603 59
I		Service de la dette proprement dite (suite).				
(suite)		§ 5. — AUTRES CHARGES (suite).				
	19	Minimum d'intérêt garanti par l'Etat. (Crédit non limi- talif)	500,000	212,776 50	60,000	152,776 50
	20	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) fr. 127,000	154,500	67,716 42	6,550 85	61,565 59
		B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt. fr. 7,500				
II.		Rémunérations.				
	21	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif).	3,200,000	3,237,860 81	150,290	5,098,570 81
	22	Pensions diverses a)	10,621,574	10,277,157 55	5,468,277 64	4,707,598 64
	25	Pensions des professeurs et instituteurs communaux . . . b)	2,116,000	2,105,904 61	1,460,756 55	655,797 85
	24	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et or- phelins du Département des finances.)	504,000	504,000	561,088 75	2,911 25
III.		Intérêts des fonds déposés à titre de caution- nements ou de consignations.				
	25	A. Intérêts à 5 1/4 p. % des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor . . . fr. 1,420,000	1,425,000	1,615,964 45	459,877 14	1,142,350 08
		B. Intérêts arriérés du même chef, se rappor- tant à des exercices clos fr. 5,000				
	26	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale	5,000	4,877 54		4,877 54
	27	Intérêts à 2 1/2 p. % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'ar- ticle 7 de la loi du 15 novembre 1847 : intérêts à 5 p. % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.	880,000	824,725 96	10,842 61	808,596 14
		(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limi- talifs).				
		TOTAL des crédits et dépenses pour le service de la Dette publique fr.	107,748,522 77	107,100,654 45	89,455,550 04	17,655,447 77

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
88,191,670 81	"	"	282,277 96	50,500 "	"	
212,776 50	"	"	15,225 50	72,000 "	"	
67,716 42	"	"	66,783 58	"	"	
3,237,860 81	"	"	"	"	37,860 81	
10,265,876 28	11,281 07	"	544,416 65	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 22, de fr. 10,662,574, a été diminué d'une somme de fr. 41,000, par l'article 5 de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
2,102,534 58	1,370 23	"	12,095 59	"	"	
564,000 "	"	"	"	"	"	
1,602,227 22	13,737 23	"	"	"	192,964 45	b) Le crédit primitif de l'article 23, de fr. 2,075,000, a été augmenté d'une somme de fr. 41,000, par l'article 3 de la même loi.
4,877 54	"	"	122 46	"	"	
819,438 75	5,287 21	"	55,274 04	"	"	
107,068,978 71	31,675 74	"	770,193 58	102,500 "	250,825 26	

DETTE P

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. --

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFI ET JUSTIFI	
					En 1894.	En 1895. jusqu'au 31 octobre.
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité.)	40,100 »	»	»	»
		Total du budget pour l'exercice 1894.	107,748,522 77	107,100,654 45	89,455,550 94	17,655,447 7
		TOTAUX. . . . fr.	107,788,622 77	107,100,654 45	89,455,550 94	17,655,447 7

BLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

UES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DEPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
.	.	.	12,000 .	28,100 .	.	
07,068,978 71	31,675 74	.	776,193 58	102,500 .	230,825 26	
07,068,978 71	31,675 74	.	788,193 58	130,600 .	230,825 26	

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1894 a été fixé, par l'article unique de la loi du 28 mai 1894, *Moniteur* du 1^{er} juin suivant, n° 142, à la somme de fr 107,748,522 77

A Y AJOUTER Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1893 au Budget de l'exercice 1894, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 40,100 .

TOTAL, . . . fr 107,788,622 77

Crédits ouverts: — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFE ET JUSTIFIÉ	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1894. (<i>Compte définitif.</i>)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.	1	Liste civile (fixée en vertu de l'article 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865)	3,500,000	5,500,000	5,500,000	•
	2	Dotations de Son Altesse Royale le Comte de Flandre . . .	200,000	200,000	200,000	•
II.	3	Sénat	105,000	104,891 02	88,000	16,891 02
III.	4	Chambre des Représentants	940,060	940,055 02	901,074 11	38,979 81
IV.		Cour des comptes.				
	5	Traitement des membres de la Cour.	70,750	67,916 40	67,916 40	•
	6	— du personnel des bureaux	158,150	158,150	151,956 06	6,193 94
	7	Matériel et dépenses diverses	20,000	16,821 25	10,935 37	5,885 88
	8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	1,200	•	•	•
	9	Secours à d'anciens employés et gens de peine, à leurs veuves ou familles qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse	1,000	990	915	75
		TOTAL des crédits et dépenses pour le Budget des dotations. fr.	4,796,160	4,788,822 59	4,720,796 94	68,025 65

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,500,000 .	"	"	"	"	"	
200,000 .	"	"	"	"	"	
104,801 02	"	"	108 98	"	"	
940,053 92	"	"	6 08	"	"	
67,916 40	"	"	2,855 60	"	"	
158,150 "	"	"	"	"	"	
10,821 25	"	"	5,178 75	"	"	
"	"	"	1,200 "	"	"	
990 "	"	"	10 "	"	"	
4,788,822 50	"	"	7,537 41	"	"	

Le Budget des Dotations pour l'exercice 1894 a été fixé par l'article unique de la loi du 22 décembre 1893, *Moniteur* des 24-25, nos 358-359, à la somme de

4,796,160 .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
EXERCICE 1894. — (COMPTE DÉFINITIF *.)						
DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.						
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service a)	449,900 »	449,900 »	449,600 »	300 »
	3	Matériel b)	98,000 »	97,933 45	49,849 16	48,084 29
	4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques.	2,000 »	1,649 86	1,151 11	518 75
	5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger . . c)	11,500 »	11,355 10	6,449 90	4,005 20
II.		Ordre judiciaire.				
	6	Cour de cassation. (Personnel) d)	272,620 »	272,420 »	272,120 »	300 »
	7	— (Matériel). — Indemnités pour frais de greffe	7,200 »	7,068 »	6,420 »	648 »
	8	Cours d'appel. (Personnel) e)	1,087,500 »	1,087,241 46	1,084,041 46	2,500 »
	9	— (Matériel). — Indemnités pour frais de greffe f)	39,800 »	39,800 »	35,221 65	4,578 35
	10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Per- sonnel g)	2,385,940 »	2,384,464 74	2,208,249 76	176,164 98
	11	— — et de commerce. — In- demnités pour frais de greffe. Indemnités pour dépenses accidentelles h)	207,500 »	206,576 75	152,250 »	54,326 75
	12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel . . i)	1,727,400 »	1,727,057 49	1,383,524 91	343,532 58
	13	— — Indemnités pour frais de greffe. j)	114,500 »	114,330 70	79,000 »	35,330 70
III.		Justice militaire.				
	14	Cour militaire. (Personnel). — Indemnités pour le service de l'auditorat général, ainsi que pour celui des audiences	19,400 »	19,390 »	19,390 »	»
	15	— (Matériel)	1,500 »	1,300 »	1,000 »	500 »
	16	Auditeurs militaires et anciens prévôts. — Indemnités pour le service des auditorats, ainsi que pour celui des audiences.	47,700 »	47,560 »	47,560 »	»
	17	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière . . .	4,330 »	4,330 »	2,165 »	2,165 »
IV.		Frais de justice.				
	18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoni- ques (Crédit non limitatif.) (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion k)	1,506,000 »	2,065,904 88	155,170 05	1,910,640 09
	19	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels . . . l)	2,150 »	2,087 52	2,087 52	»
	20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellu- laires	12,500 »	12,500 »	12,300 »	»
A REPORTER. . . . fr.			8,017,930 »	8,573,667 05	5,989,450 52	2,584,101 67

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	*) Par l'article 3 de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108, les crédits primitifs des articles 6, 8, 9, 10, 12, 13, 19, 21, 22, 24, 31, 34, 38, 39, 42 et 50 ont été diminués d'une somme totale de fr. 169,100 portée en augmentation aux articles 3, 5, 23, 44, 45, 51, 52, 53, 54, 57, 59 et 60.
440,000 »	»	»	»	»	»	a) Le crédit primitif de l'art. 2, de fr. 429,900 a été augmenté d'une somme de fr. 20,000 par l'article 6 de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet suivant, n° 185.
97,935 45	»	»	66 55	»	»	b) Crédit primitif. . . . fr. 50,000 » Augmentation. 48,000 »
1,649 86	»	»	550 14	»	»	c) Crédit primitif. . . . fr. 6,500 » Augmentation. 5,000 »
11,553 10	»	»	146 00	»	»	
272,420 »	»	»	200 »	»	»	d) Crédit primitif. . . . fr. 275,620 » Diminution 3,000 »
7,068 »	»	»	152 »	»	»	
1,087,241 46	»	»	548 54	»	»	e) Crédit primitif. . . . fr. 1,097,590 » Diminution 10,000 »
59,800 »	»	»	»	»	»	f) Crédit primitif. . . . fr. 45,300 » Diminution 3,500 »
2,384,414 74	50 »	»	1,475 26	»	»	g) Crédit primitif. . . . fr. 2,401,940 » Diminution 16,000 »
206,576 73	»	»	725 27	»	»	
1,727,057 49	»	»	542 51	»	»	h) Le crédit primitif de l'art. 11, de fr. 202,000, a été augmenté d'une somme de fr. 5,500 par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
114,530 70	»	»	169 50	»	»	i) Crédit primitif. . . . fr. 1,756,700 » Diminution 9,500 »
						j) Crédit primitif. . . . fr. 118,000 » Diminution. 3,500 »
19,590 »	»	»	10 »	»	»	
1,500 »	»	»	»	»	»	
47,560 »	»	»	140 »	»	»	
4,530 »	»	»	»	»	»	
2,065,810 14	85 74	»	»	»	559,904 88	k) Le crédit primitif de l'art. 18, de fr. 1,500,000 a été augmenté d'une somme de fr. 6,000 par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
2,087 52	»	»	62 48	»	»	l) Crédit primitif. . . . fr. 2,450 » Diminution. 300 »
12,500 »	»	»	»	»	»	
8,575,532 19	155 74	»	4,166 95	»	559,904 88	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	8,017,930 »	8,573,667 93	5,989,430 52	2,584,101 67
V.		Palais de Justice.				
	21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des conseils de guerre a)	102,000 »	101,996 53	24,468 93	61,887 60
VI		Publications officielles.				
	22	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la direction du <i>Moniteur</i> b)	16,000 »	15,950 30	15,750 39	200 »
	23	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires c)	330,000 »	327,937 06	179,469 63	148,467 45
	24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du département de la justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation. . . d)	6,200 »	5,890 81	2,882 12	3,008 69
	25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique.	11,000 »	10,982 87	10,710 62	235 23
	26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	8,000 »	7,324 39	4,700 04	2,624 33
VII.		Pensions et secours.				
	27	Pensions civiles (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre)	15,000 »	15,000 »	11,777 62	3,222 38
	28	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et familles, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse.	9,000 »	9,000 »	8,248 »	752 »
	29	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés de l'administration centrale du Ministère de la justice, ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	2,500 »	2,466 »	2,165 »	301 »
	30	Secours à des employés ou veuves et familles d'employés des prisons se trouvant dans le même cas que ci-dessus . . .	4,000 »	4,000 »	4,000 »	»
		A REPORTER. . . . fr.	8,521,650 »	9,074,215 98	6,253,002 87	2,804,820 40

JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,575,552 19	155 74	"	4,166 95	"	559,904 88	
80,556 53	18,640 "	"	5 47	"	"	a) Crédit primitif. . . . fr. 107,000 " Diminution. 5,000 "
15,950 59	"	"	49 61	"	"	b) Crédit primitif. . . . fr. 16,500 " Diminution. 500 "
527,037 00	"	"	2,062 94	"	"	c) Crédit primitif. . . . fr. 525,000 " Augmentation. 5,000 "
5,890 81	"	"	309 19	"	"	d) Crédit primitif. . . . fr. 7,700 " Diminution. 1,500 "
10,965 90	16 97	"	17 15	"	"	
7,524 59	"	"	675 61	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
9,000 "	"	"	"	"	"	
2,466 "	"	"	34 "	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
9,058,423 27	18,792 71	"	7,518 90	"	559,904 88	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profil des crédits de l'Etat.	PAYEMENTS EFFI ET JUSTIFI	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	8,521,630	9,074,215 98	6,253,602 87	2,804,820 4
VIII.		Cultes.				
	31	Clergé supérieur du culte catholique. a)	275,700	275,666 66	232,266 66	43,400
	32	Clergé inférieur du culte catholique	4,362,570	4,362,564 99	3,215,735 49	1,145,777 2
	33	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	500,000	500,000	451,257 71	57,165 5
	34	Cultes protestant et anglican (Personnel) b)	79,500	76,412 87	72,035 57	4,379 5
	35	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,000	9,751 65	6,457 46	3,294 1
	36	Culte israélite (Personnel).	17,000	16,992	14,056 50	2,935 5
	37	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	1,000	1,000	1,000	"
	38	Subsides aux provinces, communes et consistoires, pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite c)	6,400	6,577 57	6,042 32	335 2
	39	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre) d)	7,000	6,990 46	2,818 44	4,172 0
	40	Secours pour les ministres des cultes.	50,000	50,000	23,600	6,400
IX.		Bienfaisance.				
		SECTION 1 ^{re} . — Établissements de bienfaisance et d'aliénés.				
	41	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État e)	2,015,000	2,010,535 71	865,102 25	1,111,917 0
	42	Subsides : A. 1° à accorder extraordinairement à des com- munes, à des établissements de bienfaisance et à des hos- pices d'aliénés; 2° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 3° pour secours aux victimes de l'ophthal- mie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du département de la guerre; 4° pour secours à des aliénés indigents. — B. Pour con- struction et agrandissement d'asiles d'aliénés f)	44,000	43,754 70	37,721 70	5,025
	43	Frais de route et de séjour et indemnités des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance, de l'inspecteur général des établis- sements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspec- teurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.	12,000	11,992 50	5,518 60	8,651
	44	Publication d'un recueil d'actes de fondation de bourses d'études g)	4,100	4,100	454	3,646
		A REPORTER fr.	15,885,900	16,430,335 07	11,165,447 57	5,201,898 52

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
9,058,423 27	15,792 71	"	7,518 90	"	559,904 88	
275,060 66	"	"	33 34	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 281,400 "
4,561,512 75	1,052 24	"	5 01	"	"	Diminution 5,700 "
488,423 23	11,576 72	"	"	"	"	
76,412 87	"	"	3,087 15	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 81,500 "
9,751 63	"	"	268 37	"	"	Diminution 2,000 "
16,992 "	"	"	8 "	"	"	
1,000 "	"	"	"	"	"	
6,577 57	"	"	22 43	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 10,000 "
6,990 46	"	"	9 54	"	"	Diminution 5,500 "
30,000 "	"	"	"	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 16,000 "
						Diminution 9,000 "
1,977,019 30	33,516 41	"	4,401 29	"	"	e) Le crédit primitif de l'art 41, de fr. 1,685,000, a été augmenté d'une somme de fr. 330,000, par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1893, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
42,746 70	1,008 "	"	245 30	"	"	f) Crédit primitif . . . fr. 130,000 "
						Diminution 86,000 "
11,949 60	42 90	"	7 50	"	"	
4,100 "	"	"	"	"	"	g) Crédit primitif . . . fr. 2,000 "
						Augmentation 2,100 "
16,367,346 09	62,988 98	"	15,469 81	"	559,904 88	

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	15,885,900	16,450,555 07	11,165,447 57	5,201,808 52
IX (suite).		Bienfaisance (suite).				
		SECTION 2. — Écoles de bienfaisance de l'État.				
	45	Écoles de bienfaisance de l'État — Personnel. . . . a)	509,000	502,920 89	442,050 15	60,870 74
	46	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel b)	947,947	947,870 89	751,455 09	215,869 50
	47	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	25,000	25,000	25,000	»
	48	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000	5,000	5,500	1,500
X.		Prisons.				
	49	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation. . . . c)	985,000	985,000	759,741 91	224,622 50
	50	Salaires des détenus d)	149,800	149,650 01	154,099 91	15,550 10
	51	Confection et frais d'habillement des surveillants e)	25,800	25,589 24	20,652 01	4,956 35
	52	Frais de voyage des membres des commissions, des fonc- tionnaires et employés f)	25,000	21,059 51	9,987 51	11,052
	53	Traitements des fonctionnaires et employés g)	1,045,400	1,055,426 55	1,020,959 62	14,466 75
	54	Indemnités de logement de certains fonctionnaires et em- ployés h)	29,500	29,091 69	28,091 69	1,000
	55	Frais d'impression et de bureau	28,000	27,889 52	24,646 04	3,243 48
	56	Patronage des condamnés libérés.	20,000	20,000	19,000	1,000
	57	Mobilier. Achat, confection et entretien. — Bâtimens. Menus travaux d'entretien et achat de matériaux et ingréd- ients pour les ouvrages à confier aux détenus. — Loyer d'immeubles i)	145,000	142,958 02	104,561 87	58,181 50
XI.		Frais de police.				
	58	Mesures de sûreté publique j)	60,000	60,000	60,000	»
	58 bis	Intervention de l'État dans les frais exceptionnels de police à Anvers, à l'occasion de l'Exposition universelle . . . k)	10,000	10,000	»	10,000
		A REPORTER. . . . fr.	10,892,147	20,417,750 99	14,549,174 07	5,804,191 20

JUSTICE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
16,567,546 09	62,988 98	"	15,469 81	"	559,904 88	
502,920 89	"	"	6,079 11	"	"	a) Crédit primitif. . . . fr. 460,000 "
947,501 59	566 50	"	76 11	"	"	Augmentation. 49,000 "
25,000	"	"	"	"	"	b) Le crédit primitif de l'art. 46, de fr. 752,947 a été augmenté d'une somme de fr. 195,000 par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
5,000	"	"	"	"	"	
984,304 21	655 79	"	"	"	"	c) Le crédit primitif de l'art. 49, de fr. 843,000, a été augmenté d'une somme de fr. 142,000, par l'article 1 ^{er} de la loi précitée.
149,650 01	"	"	149 99	"	"	d) Crédit primitif. . . . fr. 160,000 "
95,589 24	"	"	210 76	"	"	Diminution. 10,200 "
21,059 31	"	"	1,960 69	"	"	e) Crédit primitif. . . . fr. 20,800 "
1,055,426 55	"	"	9,975 65	"	"	Augmentation. 5,000 "
29,091 63	"	"	208 51	"	"	f) Crédit primitif. . . . fr. 10,000 "
27,889 52	"	"	110 48	"	"	Augmentation. 13,000 "
20,000	"	"	"	"	"	g) Crédit primitif. . . . fr. 1,015,400 "
142,745 57	194 65	"	61 98	"	"	Augmentation. 50,000 "
60,000	"	"	"	"	"	h) Crédit primitif. . . . fr. 28,100 "
10,000	"	"	"	"	"	Augmentation. 1,200 "
20,353,365 27	64,585 72	"	54,500 89	"	559,904 88	i) Crédit primitif. . . . fr. 110,000 "
						Augmentation (transfert) . . . 2,670 "
						Ce crédit a encore été augmenté d'une somme de fr. 50,550 par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
						j) Le crédit primitif de l'art. 58, de fr. 15,000, a été augmenté d'une somme de fr. 45,000, par l'article 6 de la loi du 26 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 4 juillet suivant, n° 185.
						k) Le crédit de l'article 58 ^{bis} a été alloué par l'article 6 de la loi précitée.

MINISTÈRE DE LA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, Jusqu'au 31 octobre
		REPORT. fr.	10,892,147	20,417,750 99	14,549,174 07	5,804,101 20
XII.		Traitements de disponibilité et dépenses Imprévues.				
	50	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au départe- ment a)	25,630	25,620 25	24,184 84	1,435 41
	60	Dépenses imprévues non libellées au budget et dans les- quelles rentrent celles résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux; secours aux anciens agents salariés des divers services ressortissant au départe- ment, ou à leurs familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse; secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonction- naires et employés ou d'agents pensionnés qui se trou- vent dans une situation malheureuse b)	13,500	12,820 18	9,000	3,820 18
XIII.	61	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos c)	6,000	5,961 90	.	5,914 38
		Total des crédits et dépenses pour le budget du ministère de la justice fr.	10,937,277	20,462,162 32	14,582,358 91	5,815,370 17

JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
20,353,365 27	64,585 72	"	34,300 89	"	559,904 88	
25,620 25	"	"	9 75	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 22,000 " Augmentation. 3,630 "
12,829 18	"	"	670 82	"	"	b) Crédit primitif. . . . fr. 9,000 " Augmentation. 4,500 "
5,914 38	47 52	"	38 10	"	"	c) Le crédit de l'article 61 a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
20,397,720 08	64,433 24	"	35,019 56	"	559,904 88	

Le budget du ministère de la justice pour l'exercice 1894 a été fixé par l'article unique de la loi
du 16 avril 1894, *Moniteur* du 18, n° 108, à la somme de fr. 19,147,647 •
A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 789,630 •

TOTAL . . . fr. 19,937,277 •

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1894. (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre	21,000	21,000	21,000	"
	2	— du personnel des bureaux	336,000	335,999 14	327,575 64	8,425 50
	3	Matériel	48,200	48,183 40	24,613 65	23,557 30
	4	Fonds secrets	15,000	13,000	4,000	9,000
	5	Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	20,000	20,000	20,000	"
II.		Légations.				
		Traitements des agents diplomatiques.				
	6	Allemagne.	58,000	58,000	58,000	"
	7	Autriche-Hongrie	58,000	58,000	58,000	"
	8	Brésil	50,000	50,000	50,000	"
	9	Chine	54,150	54,150	54,150	"
	10	Danemark, Suède et Norvège	25,000	25,000	25,000	"
	11	Espagne	50,000	50,000	50,000	"
	12	États-Unis.	50,000	50,000	50,000	"
	13	France.	58,000	58,000	47,125 04	10,874 96
	14	Grande-Bretagne.	58,000	58,000	54,574 98	3,625 02
	15	Italie	58,000	58,000	58,000	"
	16	Japon	58,000	58,000	58,000	"
	17	Grand-Duché de Luxembourg.	15,000	15,000	15,000	"
	18	Mexique	50,000	50,000	50,000	"
	19	Pays-Bas	58,000	58,000	58,000	"
	20	Perse	50,000	50,000	50,000	"
	21	Portugal	25,000	25,000	25,000	"
	22	Roumanie.	25,000	25,000	25,000	"
	23	Russie	58,000	58,000	58,000	"
	24	Saint-Siège	26,000	23,853 34	23,853 34	"
		A REPORTER. . . . fr.	1,142,550	1,140,165 94	1,084,672 65	55,490 78

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des régenciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		Report. fr.	1,142,550 »	1,140,165 94	1,084,672 65	55,460 78
II (suite).		Légations (suite).				
		<i>Traitements des agents diplomatiques (suite).</i>				
	25	Serbie	25,000 »	25,000 »	24,201 50	798 61
	26	Suisse	15,000 »	15,000 »	15,000 »	»
	27	Turquie	30,000 »	30,000 »	30,000 »	»
	28	Traitements des conseillers et secrétaires	167,500 »	167,500 »	146,726 91	20,116 51
III.		Consulats.				
	29	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués, avec faculté pour le Gouvernement d'affecter à des explorations consulaires, jusqu'à concurrence de 25,000 francs, les sommes restées sans emploi	575,900 »	575,900 »	487,921 39	81,298 05
IV.		Frais de voyage.				
	30	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale; indemnités de logement à quelques agents diplomatiques; frais de courriers, estafettes, courses diverses	170,000 »	170,000 »	61,905 50	105,425 75
V.		Dépenses diverses relatives aux légations et aux consulats.				
	31	Traitement d'un chancelier et d'un commis de chancellerie à Paris	14,000 »	14,000 »	12,000 »	2,000 »
	32	— — — et d'un commis de chancellerie à Constantinople	17,000 »	17,000 »	17,000 »	»
	33	Traitements de drogmans, frais de lettrés et d'interprètes, et indemnités à divers employés dans des résidences en Orient	75,245 »	75,245 »	63,103 32	12,008 57
	34	Frais de correspondance de l'administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussons, timbres, cachets; achat, copie et traduction de documents; frais extraordinaires et accidentels	100,000 »	99,907 69	31,827 85	68,143 65
	35	Frais de chancellerie	23,000 »	23,000 »	22,833 34	166 66
		A REPORTER. fr.	2,354,005 »	2,352,808 63	1,907,192 53	345,418 36

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,140,133 43	32 51	•	2,184 06	•	•	
25,000 •	•	•	•	•	•	
15,000 •	•	•	•	•	•	
30,000 •	•	•	•	•	•	
106,843 22	656 78	•	•	•	•	
569,219 44	6,680 50	•	•	•	•	
167,351 25	2,668 77	•	•	•	•	
14,000 •	•	•	•	•	•	
17,000 •	•	•	•	•	•	
75,111 80	135 11	•	•	•	•	
99,071 48	26 21	•	2 51	•	•	
23,000 •	•	•	•	•	•	
2,342,610 69	10,197 94	•	2,186 37	•	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des trésoriers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	2,354,925	2,552,808 05	1,997,192 33	545,418 36
VI.		Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues.				
	36	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, indem- nités pour services extraordinaires et dépenses imprévues non libellées au budget	42,000	41,905 84	33,081 79	7,081 03
VII.		Commerce, émigration.				
	37	Frais divers et encouragements au commerce, achat de do- cuments commerciaux; publication du Recueil consulaire et d'autres travaux intéressant le commerce et l'industrie	62,000	59,460 05	41,720 39	17,748 06
	38	Musée commercial : échantillons; mobilier et matériel; pu- blications; bibliothèque	20,000	19,739 12	9,047 39	10,410 81
	39	Service de l'émigration	20,000	23,367 73	20,236 08	1,626 65
	40	Quote-part de la Belgique dans les frais de l'Union interna- tionale pour la publication des tarifs douaniers.	6,835	6,835	6,835	"
	41	Traitement d'un agent belge attaché à l'Institut colonial international	10,000	7,500	7,500	"
VIII.		Pensions, secours et créances arriérées.				
	42	Premier terme des pensions à accorder éventuellement; se- cours à des fonctionnaires, employés ou agents sans no- mination, à leurs veuves ou enfants qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	3,000	1,025	25	1,000
	43	Créances arriérées des exercices antérieurs, dont la liqui- dation n'a pu être effectuée sur le budget de l'année à laquelle elles se rapportent.	1,000	967 15	"	950 89
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère des affaires étrangères fr.	2,525,828	2,515,675 52	2,116,538 98	385,156 42

AFFAIRES ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

VÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,342,610 09	10,197 94	»	2,186 37	»	»	
41,965 84	»	»	54 16	»	»	
59,490 05	»	»	2,530 95	»	»	
19,438 20	280 02	»	200 88	»	»	
21,862 73	1,505 »	»	2,032 27	»	»	
6,833 »	»	»	»	»	»	
7,500 »	»	»	2,500 »	»	»	
1,025 »	»	»	1,975 »	»	»	
950 89	10 26	»	32 85	»	»	
601,675 40	12,000 12	»	12,152 48	»	»	

Le budget du ministère des affaires étrangères, pour l'exercice 1894, a été fixé par l'article unique de la loi du 10 mars 1894, *Moniteur* du 17, n° 76, à la somme de fr. 2,525,828 »

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉ	
					En 1894.	En 1895. jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1894. (COMPTE DÉFINITIF.) a)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service; frais résultant du comité consultatif pour les questions de législation et d'administration générale. (Les magistrats qui font partie du comité toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. La même observation s'applique à tous les con- seils, jurys, commissions, etc., qui ressortissent au dé- partement.)	400,700 »	489,975 09	481,151 77	8,845 52
	3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses; frais du Bulletin du ministère.	59,200 »	59,198 48	58,609 80	20,403 68
	4	Bibliothèque du département : achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de car- tonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque.	4,000 »	5,095 14	1,883 54	2,111 60
	5	Traitements de disponibilité pour les fonctionnaires et em- ployés.	15,500 »	14,856 »	14,606 »	250 »
	6	Frais de route et de séjour; missions.	5,000 »	2,900 70	2,685 80	216 90
II.		Pensions et secours.				
	7	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'Etat ou à des professeurs et instituteurs communaux, et prenant cours en 1894 ou antérieure- ment au 1 ^{er} janvier de la même année.	52,000 »	52,000 »	49,978 60	2,021 40
	8	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 5 de la loi du 16 mai 1876); intervention de l'Etat dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'Etat et de professeurs et instituteurs, pour les années de partici- pation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1894.	241,000 »	255,502 51	88,787 67	144,425 20
	9	Suppléments de pensions accordés en vertu de l'arrêté royal du 21 juin 1862 à des instituteurs communaux et restant dus au 1 ^{er} janvier 1894.	559 »	425 »	425 »	»
	10	Subvention à la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	59,000 »	58,719 70	58,605 98	113 72
	11	Restitution d'avances de parts de pensions faites au trésor public par la caisse des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'administration de l'instruc- tion publique, en conformité de la loi du 13 mars 1867.	4,500 »	4,442 »	»	4,442 »
		A REPORTER. . . . fr.	930,459 »	920,814 42	737,712 16	182,827 82

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 76 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
21,000	°	°	°			a) Par l'article 5 de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108, les crédits primitifs des articles 21, 70 et 80 ont été diminués d'une somme de fr. 19,502 05, portée en augmentation aux articles 20, 72, 73, 74, 75, 76, 77 et 79.
189,975 00	°	°	724 91			
59,015 48	185	°	1 52	°	°	
5,195 11		°	4 86	°		
14,850	°	°	644	°	°	
2,900 70	°	°	99 30	°	°	
52,000	°	°	°	°	°	
255,212 87	89 44	°	7,697 69	°	°	
425	°	°	154	°	°	
58,719 70	°	°	280 30	°	°	
4,442	°	°	54	°	°	
920,559 98	274 44	°	9,641 58	°	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	970,459	920,814 42	737,712 16	182,827 82
II (suite.)		Pensions et secours (suite).				
	12	Secours à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents salariés par l'État, à leurs femmes ou enfants, qui, n'ayant pas droit à la pension ou jouissant d'une pension minime, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	100,000	90,475	76,075	14,500
III		Statistique générale.				
	15	Jetons de présence des membres de la Commission centrale de statistique; indemnité du membre-secrétaire.	5,500	2,610	1,375	1,235
	14	Vérification des registres de population; frais de déplacement; indemnités pour frais de rédaction de l'Annuaire statistique, des tableaux du mouvement annuel de la population et de l'état-civil et autres travaux spéciaux du bureau de la statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; traductions.	4,000	4,850 40	4,850 40	"
	15	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales de statistique; frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale ainsi que des commissions provinciales; frais d'achat, de réception et d'envoi de livres et autres documents; abonnements, souscriptions et reliures	12,000	12,598 85	4,618 24	7,114 58
IV		Affaires provinciales et électorales.				
	16	Traitements des gouverneurs, des membres des députations permanentes et des greffiers des provinces	440,800	444,466 58	425,000 75	20,466 65
	17	Traitements des employés, gens de service et gens de peine; traitements de disponibilité:				
		Province d'Anvers.	106,500			
		— de Brabant.	155,970			
		— de la Flandre occidentale	150,585			
		— de la Flandre orientale	144,070			
		— de Hainaut.	128,550			
		— de Liège	125,200	1,076,240	1,076,246 74	1,067,178 57
		— de Limbourg	80,810			
		— de Luxembourg	77,500			
		— de Namur	97,550			
		Somme à affecter éventuellement, avec les fonds à provenir des mutations, aux augmentations réglementaires	22,514			
		A REPORTER. fr.	2,577,508	2,552,061 79	2,515,808 90	255,012 22

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la com- ptabilité.	LES CRÉDITS.	
920,539 98	274 44	"	9,644 58	"	"	
90,375 "	100 "	"	9,525 "	"	"	
2,610 "	"	"	600 "	"	"	
4,850 40	"	"	40 60	"	"	
11,752 62	866 23	"	1 15	"	"	
444,466 38	"	"	5,353 62	"	"	
1,076,246 74	"	"	2 26	"	"	
2,350,821 12	1,240 67	"	25,246 21	"	"	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC- TUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,577,508 *	2,552,061 70	2,515,808 90	235,012 22
IV (suite).		Affaires provinciales et électorales (suite).				
	18	Frais de bureau, d'impression, de reliure, entretien du mobilier, éclairage et chauffage des locaux des administrations provinciales; dépenses diverses et imprévues :				
		Province d'Anvers 27,000 *				
		— de Brabant. 27,000 "				
		— de la Flandre occidentale . . 27,000 "				
		— de la Flandre orientale . . 27,000 "				
		— de Hainaut. 31,000 "	235,000 *	254,981 45	135,393 76	90,587 69
		— de Liège. 31,500 "				
		— de Limbourg 20,700 "				
		— de Luxembourg 20,700 "				
		— de Namur 24,000 "				
	19	Traitements et émoluments des commissaires d'arrondissement; traitements des employés; traitements de disponibilité :				
		Traitements des commissaires . . . 211,500 *				
		Frais de bureau 45,400 "				
		Traitements des employés 186,000 *	470,000 *	453,348 59	418,074 48	35,274 11
		Frais et travaux extraordinaires pour la revision des listes électorales à mettre à exécution le 1 ^{er} mai 1894. 50,000 "				
	20	Frais de route et de tournées; missions, fournitures et travaux relatifs au placement, à l'entretien et à l'amélioration des bornes-frontières du royaume a)	48,596 *	48,584 84	25,570 30	25,000 78
	21	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État; répartition des électeurs en sections; confection des extraits des listes électorales par sections. — Abonnement à un recueil de jurisprudence électorale; frais d'impression, achat et reliure d'ouvrages de droit et d'administration pour le service spécial de l'administration des affaires provinciales et communales b)	56,404 "	19,181 49	1,182 95	17,767 97
	22	Jetons de présence des membres et secrétaires des bureaux des élections législatives. (Crédit non limitatif) . . . c)	565,000 *	565,909 95	83,229 26	278,533 69
		A REPORTER. . . . fr.	3,954,108 *	3,674,068 11	2,977,259 72	691,186 46

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE .

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RÉSUMÉ	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,550,821 12	1,240 67	°	25,246 21	°	°	
234,981 45	°	°	918 55	°	°	
453,348 59	°	°	17,331 41	°	°	
48,571 17	13 67	°	11 16	°	°	a) Crédit primitif. . . . fr. 45,000 ° Augmentation. 3,596 °
18,940 90	240 59	°	17,222 51	°	°	b) Crédit primitif. . . . fr. 40,000 ° Diminution. 3,596 °
561,782 95	4,127 °	°	198,880 05	210 °	°	c) Le crédit primitif de l'art. 22 de fr. 65,000, a été augmenté d'une somme de fr. 500,000 par l'article 15 (articles additionnels et dispositions transitoires) de la loi du 28 juin 1894, <i>Moniteur</i> du 30, n° 181
3,668,446 18	5,021 93	°	259,820 80	210 °	°	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	réultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉS.	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	3,934,108 »	3,674,068 11	2,977,259 72	691,186 46
V.		Milice.				
	23	Indemnités aux membres civils des conseils de milice et aux commissaires d'arrondissement; aux gouverneurs de provinces et aux membres des députations permanentes appelés à faire partie des commissions provinciales ou des conseils de révision; aux secrétaires de milice, ainsi qu'aux agents faisant fonction de secrétaire auprès des commissions provinciales et des conseils de révision. Vacations des médecins et chirurgiens. Frais de recours en cassation. Traductions	120,000 »	116,724 23	66,349 42	50,164 81
	24	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à l'exécution des lois sur la milice. Matériel indispensable aux opérations de la milice. Achat et reliure d'ouvrages concernant la milice. Dépenses diverses	20,000 »	19,706 37	15,697 47	4,008 90
VI.		Garde civique.				
	25	Inspection générale et commandements supérieurs: traitements, indemnités, frais de route et de séjour; frais de bureaux.	22,300 »	21,110 01	19,641 84	1,468 17
	26	Magasin central d'armement et d'équipement; outillage, entretien, chauffage et éclairage des locaux. Achat, entretien et réparation d'armes et d'objets d'équipement. Achat d'ouvrages et de publications intéressant la garde civique. Impressions et reliures	10,500 »	10,491 18	8,093 18	2,598 »
	27	Personnel du magasin central d'armement et d'équipement. Traitements, indemnités, salaires, frais de route et de séjour	7,500 »	6,782 82	6,037 82	745 »
	28	Tir national: prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie; frais d'organisation des grands concours annuels; dépenses diverses.	44,000 »	43,998 82	42,436 55	1,562 27
	29	Personnel permanent du tir national	7,100 »	7,099 92	7,099 92	»
	30	Subsides pour la construction de tirs et l'encouragement de tirs à la cible aux armes de guerre dans les villes ou communes rurales; prix en argent, en armes, en objets d'orfèvrerie, trophées, prix de tir	43,000 »	33,133 90	31,384 40	1,749 50
VII.		Fêtes nationales.				
	31	Frais de célébration des fêtes nationales; frais d'illumination	34,000 »	30,901 25	28,000 »	2,901 25
		A REPORTER. . . . fr.	4,242,508 »	3,964,016 61	3,202,000 32	755,284 36

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
	3,668,446 18	5,021 93	.	259,829 89	210 "	"
	116,514 23	210 .	"	3,275 77	"	"
	19,706 57	"	"	293 63	"	"
	21,110 01	"	"	1,189 99	"	"
	10,491 18	"	"	8 82	"	"
	6,782 82	"	"	717 18	"	"
	43,998 82	"	"	1 18	"	"
	7,099 92	"	"	0 08	"	"
	33,133 90	"	"	9,866 10	"	"
	30,901 25	"	"	3,098 75	"	"
	3,058,184 68	5,831 93	.	278,281 39	210 .	"

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,242,508 »	3,964,016 61	3,202,900 32	755,284 36
VIII.		Décoration civique et récompenses pécuniaires.				
	32	Décoration civique : achat des insignes, impression des diplômes et frais de distribution	17,000 »	16,931 60	16,870 45	61 15
	33	Récompenses pécuniaires pour actes de courage, de dévouement et d'humanité; traduction et expédition des diplômes	3,000 »	2,465 »	2,315 »	150 »
IX.		Légion d'honneur et Croix de fer.				
	34	Pensions de 1,200 francs en faveur des décorés de la Croix de fer et des blessés de Septembre dont les titres ont été reconnus avant le 1 ^{er} novembre 1864; subsides de 400 francs à leurs veuves et orphelins; subsides de 300 francs aux veuves de Légionnaires qui n'ont pas été pensionnés; subsides annuels de 900 francs aux décorés de la Croix commémorative de 1830 nécessiteux; subsides de 500 francs à leurs veuves qui se trouvent dans le besoin; subsides ou secours extraordinaires aux décorés de la Croix de fer et de la Croix commémorative, aux blessés de Septembre et à leurs familles. (Crédit non limitatif).	310,000 »	355,016 59	270,912 57	72,991 65
X		Sciences et lettres.				
	35	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de l'archéologie nationale; location d'une table d'études à la station zoologique de Naples; part contributive de la Belgique dans les frais de publication d'un dictionnaire étymologique de la langue néerlandaise; subsides aux veuves et aux orphelins délaissés par les littérateurs Gaucei, Denis Sotiau et H. Van Peene; secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin ou aux familles de littérateurs ou savants décédés; sociétés littéraires et scientifiques; prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851 et du 20 décembre 1882; souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires; acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires pour le service spécial de l'administration des lettres et des sciences. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887; dépenses diverses; encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical); publication de documents rapportés de pays étrangers; continuation de la publication des actes des anciens États généraux; publication d'une bibliographie nationale. (Y compris 27,700 francs en charge extraordinaire et temporaire)	161,100 »	160,982 82	100,607 30	58,665 82
		A REPORTER. fr.	4,733,608 »	4,490,412 62	3,602,605 64	887,152 68

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	LES CHIFFRES	
5,958,181 68	5,851 03	•	278,281 59	210 •	•	
16,931 60	•	•	08 40	•	•	
2,405 •	•	•	535 •	•	•	
352,004 22	2,112 37	•	•		45,016 59	
150,272 82	1,710 •	•	117 18	•	•	
1,480,758 32	9,654 30	•	279,001 07	210 •	45,016 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DESIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	4,753,608 °	4,499,412 62	5,602,005 64	887,152 68
X (suite).		Sciences et lettres (suite).				
	36	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; dépenses ordinaires et subsides extraordinaires à l'Académie royale de Belgique, afin de la mettre à même d'augmenter le chiffre des prix pour les principales questions portées aux programmes de ses concours; examen et jugement des concours de la fondation De Keyn; publication d'une collection des grands écrivains du pays; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication d'une biographie nationale; publication de la correspondance du cardinal de Granvelle	106,273 °	100,590 41	73,621 76	26,741 85
	37	Académie royale flamande de langue et de littérature. — Dépenses ordinaires; publication des anciens monuments de la littérature flamande	24,400 °	24,210 49	21,150 93	3,050 56
	38	Palais des Académies. — Traitement et salaire du personnel; chauffage, éclairage et frais d'entretien	8,850 °	8,850 °	5,094 36	1,821 24
	39	Observatoire royal; personnel; salaire des gens de service	64,500 °	64,499 92	64,240 92	250 °
	40	Observatoire royal; frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	56,000 °	55,411 76	22,170 82	11,185 20
	41	Bibliothèque royale; personnel; rédaction du catalogue général	93,400 °	93,400 °	93,075 °	325 °
	42	Bibliothèque royale; matériel et acquisitions	85,700 °	85,609 01	80,913 68	3,756 53
	43	Musée royal d'histoire naturelle; personnel et frais d'études des collections.	92,200 °	92,200 °	92,200 °	°
	44	Musée royal d'histoire naturelle; matériel et acquisitions. (Y compris 18,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	52,250 °	52,249 90	31,568 60	20,581 30
	45	Archives générales du royaume à Bruxelles; personnel	60,100 °	60,100 °	58,100 °	2,000 °
	46	Archives générales du royaume à Bruxelles; matériel; atelier de reliure pour la restauration des documents; collection sigillographique.	12,200 °	12,150 03	7,027 55	4,603 43
	47	Archives de l'État dans les provinces; personnel	63,350 °	63,266 42	60,366 42	2,900 °
	48	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses relatives aux archives; recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers; frais de classement, de copie et de transport, etc.; inspection des archives communales. (Y compris 8,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	15,200 °	11,503 49	5,073 55	6,417 44
		A REPORTER. . . . fr.	5,448,031 °	5,203,254 05	4,217,027 23	970,785 23

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		extériorité	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,480,758 52	9,654 50	»	279,001 97	210 »	45,016 59	
100,563 61	26 80	»	5,882 59	»	»	
24,210 49	»	»	189 51	»	»	
6,915 60	1,054 40	»	»	»	»	
61,499 92	»	»	0 08	»	»	
35,556 02	2,055 74	»	588 24	»	»	
95,400 »	»	»	»	»	»	
84,670 21	958 80	»	90 90	»	»	
92,200 »	»	»	»	»	»	
51,949 90	500 »	»	0 10	»	»	
60,100 »	»	»	»	»	»	
11,650 98	519 05	»	49 97	»	»	
65,266 42	»	»	85 58	»	»	
11,400 90	12 50	»	5,096 51	»	»	
5,187,812 46	15,441 59	»	280,583 54	210 »	45,016 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFÉ ET JUSTIFIÉ	
			primitif et par des lois spéciales.	— Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	5,448,031 "	5,203,254 05	4,217,027 25	670,785 23
XI.		Beaux-Arts.				
		<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>				
	40	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces, pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale, avec le concours des communes et des établissements intéressés; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts; subsides; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; subsides à des fabriques d'église, à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu; subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge; subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés; frais relatifs aux grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; ateliers à Rome; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction générale des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; dépenses diverses	350,250 "	346,191 42	150,675 44	158,453 48
	50	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'art envoyées aux expositions . . .	40,000 "	40,000 "	"	40,000 "
	51	Palais des beaux-arts à Bruxelles. Traitement du gardien; frais de chauffage, d'éclairage et d'entretien des locaux .	8,850 "	8,815 10	8,683 30	129 80
		<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>				
	52	Institut supérieur et académie royale des beaux-arts d'Anvers; dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien. — Académies et écoles de dessin autres que l'académie d'Anvers; école des arts décoratifs de Bruxelles; subsides, dotations, acquisitions de modèles, de médailles et de livres destinés aux académies et écoles de dessin, et frais d'entretien et de conservation desdits objets; inspection des beaux-arts, des académies et des écoles; travaux d'écriture et autres incombant spécialement au service des académies et des écoles; conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin; subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	401,905 "	487,495 93	433,341 40	54,154 53
		A REPORTER. fr.	6,339,036 "	6,085,754 50	4,818,727 37	1,223,523 04

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

DÉPENSES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
3,187,812 46	15,441 59	•	280,585 54	210 •	45,016 59	
318,128 92	28,062 50	•	4,058 58	•	•	
40,000 •	•	•	•	•	•	
8,813 10	•	•	56 90	•	•	
487,495 03	•	•	4,409 07	•	•	a) Le crédit primitif de l'art. 52, de fr. 462,405, a été augmenté d'une somme de fr. 20,500, par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
3,042,250 41	43,504 09	•	298,088 09	210 •	45,016 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFÉ ET JUSTIFIÉ	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	0,559,050 *	6,085,754 50	4,818,727 37	1,225,525 04
XI (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée Wiertz.</i>				
	53	Musées royaux de peinture et de sculpture; personnel. — Musée moderne; surveillance — Musée Wiertz; frais de surveillance et traitement du conservateur	44,900 *	44,899 79	42,841 51	2,058 48
	54	Musées royaux de peinture et de sculpture; matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues. — Musée moderne; conservation, entretien, chauffage, mobilier, frais divers et imprévus. — Musée Wiertz; matériel et frais d'entretien.	84,760 *	84,741 86	70,028 06	11,589 92
	55	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie. Personnel	45,650 *	45,650 *	45,650 *	.
	56	Musées royaux des arts décoratifs et industriels; musée d'ethnographie; musée d'armes, d'armures et d'artillerie; matériel; acquisitions pour la section des antiquités et des chefs-d'œuvre des anciennes industries d'art, pour le musée d'armes, d'armures et d'artillerie et pour le musée d'ethnographie. Frais d'impression et de vente du cata- logue. Dépenses diverses.	64,200 *	64,199 64	51,694 64	27,775 *
		<i>Monuments publics.</i>				
	57	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsidés aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	75,000 *	63,150 *	21,850 *	13,800 *
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>				
	58	Subsidés aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsidés pour la restauration et la conser- vation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'en- retien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclu- sivement historique	86,000 *	86,000 *	6,974 65	79,025 35
	59	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour restaurations artistiques aux édifices reli- gieux classés comme monuments	100,000 *	98,680 58	5,000 *	95,680 58
	60	Commission royale des monuments. — Personnel. . . .	13,950 *	13,949 74	13,949 74	.
	61	Commission royale des monuments. — Jetons de présence des membres de cette commission; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; biblio- thèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances géné- rales, indemnités des sténographes et frais de publi- cation	20,200 *	18,844 85	13,430 50	5,414 35
		A REPORTER. . . . fr.	6,873,696 *	6,605,870 96	5,070,146 27	1,456,666 72

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	LES CRÉDITS.	
0,042,250 41	43,504 09	»	298,088 09	210 »	45,016 59	
44,899 79	»	»	0 21	»	»	
81,417 98	5,325 88	»	18 14	»	»	
45,050 »	»	»	»	»	»	
59,469 64	4,750 »	»	0 50	»	»	
55,650 »	27,500 »	»	11,850 »	»	»	
86,000 »	»	»	»	»	»	
98,080 58	»	»	1,519 42	»	»	
13,949 74	»	»	0 26	»	»	
18,844 85	»	»	1,355 15	»	»	
6,526,812 99	79,067 97	»	312,631 65	210 »	45,016 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	6,873,696 *	6,605,870 96	5,070,146 27	1,456,666 72
XI (suite).		Beaux-arts (suite).				
		<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art (suite).</i>				
	62	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la commission royale des arts et des monuments; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette commission	5,000 »	1,171 40	81 20	1,077 20
	63	Bulletin des commissions d'art et d'archéologie; rédaction, publication; dépenses diverses	2,500 »	2,453 44	725 56	1,727 88
		<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>				
	64	Conservatoire royal de musique de Bruxelles. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. — Cours élémentaire de musique	164,820 *	164,820 »	164,820 »	»
	65	Conservatoire royal de musique de Liège. — Dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	79,758 »	79,758 »	79,758 »	»
	66	Conservatoire royal de musique de Gand. — Dotation de l'État, destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel	54,526 »	54,526 »	54,526 »	»
	67	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Inspection des écoles de musique; acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Dépenses diverses. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours; dépenses diverses. Conseil de perfectionnement des études musicales. (Y compris 11,000 francs en charge extraordinaire et temporaire.)	178,000 »	177,998 40	156,057 »	21,941 40
		(Une somme de 20,000 francs pourra être, le cas échéant, transférée de l'article 67 à l'article 52 du budget.)				
XII.		Enseignement supérieur.				
	68	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; traitement du secrétaire.	1,000 »	1,000 »	1,000 »	»
	69	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur; frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	2,000 »	1,994 30	1,795 70	198 60
		A REPORTER. . . . fr.	7,350,300 *	7,089,592 50	5,528,909 73	1,481,611 80

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
Total.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,526,812 00	79,057 97	»	512,651 63	210 »	45,016 50	
1,158 40	13 »	»	1,828 60	»	»	
2,463 44	»	»	46 56	»	»	
164,820 »	»	»	»	»	»	
79,758 »	»	»	»	»	»	
54,526 »	»	»	»	»	»	
177,998 40	»	»	1 60	»	»	
1,000 »	»	»	»	»	»	
1,994 30	»	»	5 70	»	»	
7,010,521 53	79,070 97	»	514,514 09	210 »	45,016 50	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1891.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	7,559,500 »	7,089,592 50	5,528,909 75	1,481,611 80
		Enseignement supérieur (suite).				
	70	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux Universités de l'État; traitements de disponibilité a)	1,558,151 50	1,557,422 10	1,191,220 55	166,201 57
	71	Matériel des Universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Indemnité temporaire de logement, chauffage et éclairage à l'administrateur-inspecteur de l'Université de Liège	555,540 »	552,910 55	174,538 76	177,786 57
	72	Bourses universitaires; bourses de voyage; frais de concours pour la collation de ces bourses. b)	112,298 »	112,202 75	87,851 »	22,575 75
	73	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys. c)	61,870 »	61,845 29	52,419 47	9,092 07
	74	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques; matériel; salaire des huissiers et indemnités aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels d'organisation . d)	6,606 50	6,606 51	4,245 06	2,455 25
	75	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires; frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. — Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale, par application de l'article 17, litt. F, de la loi du 12 avril 1894 e)	17,500 »	17,186 20	10,548 60	6,857 60
	76	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890; matériel; salaire de l'huissier et frais divers. — Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale f)	2,250 »	2,228 09	1,271 74	956 35
	77	Commission d'entérinement. — Frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la commission. g)	4,760 60	4,750 60	2,007 40	2,745 20
	78	Commission d'entérinement. — Indemnité du commis	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	79	Concours universitaires; frais de ces concours; impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les Universités. h)	9,250 95	9,255 95	5,545 70	5,602 25
	80	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des Universités de l'État et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions i)	8,690 45	8,600 »	6,400 »	2,200 »
		Enseignement moyen.				
	81	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Traitement du secrétaire	2,000 »	2,000 »	2,000 »	»
	82	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen. Frais de route, de séjour et de séance des membres du conseil; impressions, autographies, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers	4,000 »	3,212 25	1,606 27	1,605 98
		A REPORTER. fr.	9,302,068 »	9,029,972 57	7,068,340 20	1,879,555 20

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 80 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS.	
7,010,521 55	79,070 97	"	314,514 09	210 "	45,016 59	
1,557,422 10	"	"	700 40	"	"	a) Crédit primitif. . . . fr. 1,568,728 " Diminution. 10,596 50
352,525 33	585 "	"	629 67	"	"	
110,204 75	2,088 "	"	5 25	"	"	b) Crédit primitif. . . . fr. 111,000 " Augmentation. 1,208 "
61,512 44	352 85	"	24 71	"	"	c) Crédit primitif. . . . fr. 60,000 " Augmentation. 1,870 "
6,696 31	"	"	0 19	"	"	d) Crédit primitif. . . . fr. 5,000 " Augmentation. 1,696 50
17,186 20	"	"	113 80	"	"	e) Crédit primitif. . . . fr. 11,000 " Augmentation. 6,500 "
2,228 09	"	"	1 91	"	"	f) Crédit primitif. . . . fr. 1,500 " Augmentation. 750 "
4,750 60	"	"	10 "	"	"	g) Crédit primitif. . . . fr. 4,000 " Augmentation. 760 60
2,000 "	"	"	"	"	"	
0,235 95	"	"	15 "	"	"	h) Crédit primitif. . . . fr. 6,000 " Augmentation. 3,250 95
8,600 "	"	"	90 45	"	"	i) Crédit primitif. . . . fr. 14,000 " Diminution. 5,309 55
2,000 "	"	"	"	"	"	
3,212 25	"	"	787 75	"	"	
8,947,895 55	82,076 82	"	316,002 22	210 "	45,016 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DI

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédits de l'État.	PAYEMENTS EFFI ET JUSTIFI	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr	9,502,068	9,029,972 37	7,068,540 26	1,879,555 29
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	83	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel; traitements et indemnités	24,300	24,300	24,300	"
	84	Inspection des établissements d'instruction moyenne; frais de voyage; missions; rémunérations; frais de bureau . .	10,800	8,196 50	5,955 90	2,240 60
	85	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; traitement de l'inspecteur	7,000	7,000	7,000	"
	86	Inspection de l'enseignement de la gymnastique; frais de route et de séjour (Service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire.)	3,000	2,995 90	2,301 90	604 "
	87	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; personnel; traitements ou indemnités. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; personnel; traitements ou indemnités. Indemnité de logement, chauffage et éclairage de l'ancien directeur de l'école normale des humanités supprimée à Liège. Traitement d'un ancien professeur de gymnastique au même établissement.	82,200	80,835	76,147 50	4,687 50
	88	Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons à Nivelles et à Gand; matériel. Sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour filles, à Bruxelles et à Liège; matériel. Continuation des bourses de 500 francs accordées aux anciens élèves de l'école normale des humanités et des sections normales flamandes qui, par suite de la suppression de ces établissements, terminent leurs études à l'Université	13,030	9,748 15	3,904 09	5,844 04
	89	Jurys d'examen de l'enseignement moyen. Frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce	60,200	57,127 80	38,225	18,904 80
	90	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; matériel . . .	2,500	2,157 77	1,568 27	789 50
	91	Athénées royaux (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Athénées ou collèges royaux (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, suppléments de minerval, subsides. Ecoles moyennes (loi du 1 ^{er} juin 1850); personnel, traitements, indemnités, subsides. Ecoles moyennes (loi du 15 juin 1881); personnel, traitements, indemnités, subsides. Complément de traitement à des professeurs d'athénées attachés provisoirement à certains collèges communaux. Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladies et de funérailles). a)	3,354,014	3,354,273 15	3,301,055 14	32,282 01
	92	Athénées ou collèges royaux. Sections industrielles et commerciales. Fréquentation des cours de l'institut supérieur de commerce à Anvers	4,000	3,500	3,500	"
		A REPORTER. . . . fr.	12,843,712	12,559,906 62	10,552,586 06	1,944,907 74

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

UÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		SACRANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
947,895 55	82,076 82	"	316,902 22	210 "	45,016 50	
24,500 "	"	"	"	"	"	
8,196 50	"	"	2,603 50	"	"	
7,000 "	"	"	"	"	"	
2,995 00	"	"	4 10	"	"	
80,835 "	"	"	1,365 "	"	"	
9,748 15	"	"	5,281 87	"	"	
57,127 80	"	"	5,072 20	"	"	
2,157 77	"	"	342 25	"	"	
33,057 15	336 "	"	340 85	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 91, de fr. 3,318,064, a été augmenté d'une somme de fr. 15,950, par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
5,500 "	"	"	700 "	"	"	
177,405 80	82,412 82	"	328,611 07	210 "	45,016 50	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	EN JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	12,845,712	12,559,906 62	10,552,586 06	1,914,907 74
XIII (suite).		Enseignement moyen (suite).				
	93	Écoles moyennes. — Bourses	53,000	51,750	51,750	•
	94	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degré pour garçons. Subsidés aux provinces et aux communes.	154,571	150,549 60	108,520	41,829 60
	95	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles. Subsidés.	52,000	50,042 80	18,552 80	11,400
	96	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne. Frais de route et de séjour des délégués; indem- nités aux membres des jurys, aux personnes adjointes à ces jurys, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impres- sions; fournitures et frais divers	29,700	29,698 75	27,688 13	1,997 75
	97	Professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^d degré sans emploi. Indemnités	2,000	2,000	2,000	•
	98	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces éta- blissements.	105,625	101,917 55	97,674 71	4,242 64
	99	Publication d'ouvrages classiques ou intéressant l'enseigne- ment moyen. Encouragements; subsides; souscriptions; achats; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; frais de voyage; indemnités; frais d'impressions pour le service spécial de l'administration de l'enseignement moyen	10,000	7,054 90	5,140 10	1,914 80
	100	Formation d'une bibliothèque d'ouvrages de philologie et d'histoire à l'usage des professeurs des établissements d'instruction moyenne soumis au régime de la loi du 1 ^{er} juin 1850. Acquisitions; reliures et autres dépenses .	1,500	1,331 99	451 54	880 45
XIV.		Enseignement primaire.				
	101	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; traitement du secrétaire	2,000	2,000	2,000	•
	102	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire; frais de route aux membres; jetons de présence aux mem- bres et aux fonctionnaires appelés, par l'arrêté royal du 2 février 1885, à prendre part aux travaux du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordon- nés par le dit conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers.	3,800	3,026 40	1,863 37	1,165 03
	103	Traitements de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérifica- teur des économes des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs can- tonaux. Traitements de disponibilité	415,525	397,855 31	581,663 56	16,171 75
		A REPORT. fr.	13,635,235	13,316,913 79	11,209,890 27	2,024,597 85

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de credit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
12,477,493 80	82,412 82	"	328,611 97	210 "	45,016 59	
51,750 "	"	"	1,250 "	"	"	
150,349 60	"	"	4,021 40	"	"	
50,042 80	"	"	1,957 20	"	"	
99,685 88	12 85	"	1 27	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
101,917 35	"	"	3,707 65	"	"	
7,054 99	"	"	2,945 01	"	"	
1,331 99	"	"	168 01	"	"	
2,000 "	"	"	"	"	"	
5,026 40	"	"	775 60	"	"	
307,835 31	"	"	17,689 69	"	"	
13,234,488 12	82,425 67	"	361,125 80	210 "	45,016 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des ministères de l'État.	ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	13,035,235	15,516,915 79	11,209,890 27	2,024,597 85
XIV (suite).		Enseignement primaire (suite).				
	104	Frais de voyage de l'inspecteur, de l'inspectrice et du vérificateur des économes des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1° aux inspecteurs principaux; 2° aux inspecteurs cantonaux; 3° aux inspectrices déléguées. Indemnité de résidence à des inspecteurs cantonaux	150,000	148,077 05	110,679 50	37,597 55
	105	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours normaux temporaires pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales et des écoles adoptées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers	702,000	673,205 81	654,382 75	18,821 08
	106	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales et les sections normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales et les sections normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteurs et d'entérinement, institués en vertu des articles 8 et 17 de la loi du 20 septembre 1884	22,000	16,454 45	13,152 45	3,282 »
	107	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	6,000	5,991 48	1,867 54	4,123 94
	108	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles et sections normales primaires de l'État	75,450	75,451 52	49,297 20	25,965 84
	109	Bourses aux élèves des écoles normales et des sections normales de l'État et des écoles normales agréées	200,000	198,157 50	197,265 »	87 50
	110	Frais des conférences des instituteurs. Frais des conférences agricoles et horticoles des instituteurs. Achat de spécimens d'arbres fruitiers et de graines a)	102,250	102,182 25	5,964 »	07,981 25
	111	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types	100,000	99,998 60	3,825 75	95,568 85
	112	Service annuel ordinaire des écoles primaires communales et adoptées; subsides aux communes et aux écoles adoptées par le Gouvernement en exécution de l'article 4, 5° alinéa, de la loi du 20 septembre 1884. Subsides extraordinaires aux communes. Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales ou adoptées pour garçons. Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application. Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux pour 1894, et exceptionnellement pour les exercices antérieurs. Subsides spéciaux aux communes qui appellent à un emploi dans leurs écoles primaires des instituteurs jouissant d'un traitement de disponibilité. Service annuel ordinaire des écoles gardiennes. Service annuel ordinaire des cours d'adultes b)	8,796,000	8,795,956 52	7,878,670 04	910,722 74
		A REPORTER. fr.	23,786,915	23,432,540 77	20,122,094 48	3,224,546 60

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,254,488 12	82,425 67	"	301,125 80	210 "	45,016 59	
148,077 05	"	"	1,922 95	"	"	
673,203 81	"	"	28,796 10	"	"	
16,454 45	"	"	5,565 55	"	"	
5,991 48	"	"	8 52	"	"	
75,261 04	170 48	"	18 48	"	"	
197,552 50	805 "	"	1,842 50	"	"	
101,945 25	257 "	"	47 75	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 110, de fr. 100,000, a été augmenté d'une somme de fr. 2,250, par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108.
99,394 60	604 "	"	1 40	"	"	
8,705,592 78	503 54	"	43 68	"	"	b) Le crédit primitif de l'article 112, de fr. 8,784,000, a été augmenté d'une somme de fr. 12,000, par l'article 1 ^{er} de la même loi.
23,547,541 08	84,805 69	"	309,372 82	210 "	45,016 59	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . fr.	25,786,013	25,452,346 77	20,122,994 48	3,224,546 60
		Enseignement primaire (suite).				
	113	Subsides aux écoles privées non adoptées mais réunissant les conditions d'adoption énumérées à l'article 9 de la loi du 20 septembre 1884	300,000	300,000	248,070	31,930
	114	Concours : 1° entre les élèves des écoles primaires; 2° entre les élèves des écoles d'adultes. Récompenses aux élèves qui se distinguent dans les concours; indemnités aux membres des jurys, aux surveillants, ainsi qu'aux membres du personnel spécialement chargés des travaux matériels et d'organisation. Impressions, fournitures et frais divers	60,000	60,000	50,533 09	9,466 31
	115	Musée scolaire national. — Personnel; traitements et indemnités	6,200	3,800	3,800	"
	116	Musée scolaire national. — Matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger . .	10,000	9,591 66	3,930 55	5,461 11
	117	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions, frais de voyage et travaux extraordinaires dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	51,000	45,317 48	16,636 40	26,838 50
		Dépenses imprévues.				
	118	Dépenses imprévues non libellées au budget. Secours à accorder aux familles pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires décédés ou d'agents pensionnés qui se trouvent dans une situation malheureuse .	6,000	4,798 36	1,130 14	5,668 22
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique. fr.	24,220,113	23,855,654 27	20,447,095 26	3,321,910 83

L'INSTRUCTION PUBLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	AVANT L'EXERCICE OU JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS	
25,547,541 08	84,805 60	•	399,572 82	210 •	45,016 59	
300,000 •	•	•	•	•	•	
60,000 •	•	•	•	•	•	
5,800 •	•	•	2,400 •	•	•	
9,301 66	•	•	608 54	•	•	
43,474 99	1,842 49	•	5,067 32	615 20	•	
4,798 36	•	•	1,201 64	•	•	
25,769,006 09	86,648 18	•	408,650 12	825 20	45,016 59	

Le budget du ministère de l'intérieur et de l'instruction publique, pour l'exercice 1894, a été fixé par

l'article unique de la loi du 16 juin 1894, *Moniteur* des 18-19, n° 169-170, à la somme de . fr. 25,660,453 •

A Y AJOUTER : Les crédits supplémentaires 559,680 •

TOTAL . . . fr. 24,220,113 •

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
VIII.		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1890.				
		<i>Reports de l'exercice 1890 à l'exercice 1894, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	48	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de Justice de Bruxelles, etc.	844 06	"	"	"
X.		EXERCICE 1892.				
		<i>Reports de l'exercice 1892 à l'exercice 1894.</i>				
		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	55	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils	12,874 99	1,981 70	1,981 70	"
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux. . . .	280 "	"	"	"
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1892 fr.	13,154 99	1,981 70	1,981 70	"
IV.		EXERCICE 1895.				
		<i>Reports de l'exercice 1893 à l'exercice 1894.</i>				
		Eaux et forêts.				
	24	Forêts domaniales. — Travaux de culture et d'amélioration; construction et entretien des maisons forestières et des routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'Etat	1,721 77	1,721 77	"	1,671 77
		A REPORTER. . . . fr.	1,721 77	1,721 77	"	1,671 77

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉ	
					En 1894.	En 1895. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,721 77	1,721 77	"	1,671 77
		TRANSFERTS (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1893 à l'exercice 1894 (suite).</i>				
X.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1 ^{re} . — PONTS ET CHAUSSEES.				
	49	Travaux de plantations nouvelles.	3,217 50	"	"	"
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	50	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâti- ments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amé- lioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du palais de justice de Bruxelles	7,429 72	2,838 28	321 03	2,517 25
	51	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et tra- vaux.	500 "	"	"	"
	53	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils	22,328 07	22,040 82	"	22,040 82
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES POLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	54	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'explo- itation des canaux et rivières	151,751 71	151,751 71	42,403 93	109,347 78
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>				
	57	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entre- tien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	1,871 95	1,294 38	656 52	657 86
		<i>Service des irrigations de la Campine.</i>				
	59	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	100 "	100 "	100 "	"
		SECTION 4. — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX.				
	60	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . .	5,666 96	5,426 34	"	5,426 34
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1893 fr.	104,588 28	186,173 30	43,461 48	141,661 82

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,671 77	50 "	"	"	"	"	
"	"	"	"	3,217 50	"	
2,838 28	"	"	4,591 44	"	"	
"	"	"	500 "	"	"	
22,040 82	"	"	287 85	"	"	
151,751 71	"	"	"	"	"	
1,294 38	"	"	577 57	"	"	
100 "	"	"	"	"	"	
5,426 34	"	"	240 62	"	"	
185,123 30	50 "	"	6,107 48	3,217 50	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFÉ- ET JUSTIFIÉ		
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre	
I.		EXERCICE 1894 (COMPTE DÉFINITIF).					
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET *).					
		Administration centrale.					
		Personnel.					
	1	Traitement du Ministre.	21,000 *	21,000 *	21,000 *	*	
	2	Traitements des fonctionnaires, employés, gens de service et gens de peine	585,500 *	584,604 97	567,347 17	17,257 80	
		Matériel.					
	3	Fournitures de bureaux, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses; sous- cription au <i>Bulletin administratif</i> du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics . . .	81,500 *	60,632 00	54,097 05	26,555 04	
		Frais de déplacement.					
	4	Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. . a)	25,405 69	25,403 69	21,289 40	2,114 20	
		Honoraires des avocats.					
	5	Honoraires des avocats du Département. b)	55,450 *	55,075 *	24,625 *	10,450 *	
	II.	Pensions et secours.					
		6	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement	10,800 *	5,248 22	3,346 24	1,742 48
		7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, à des veuves et enfants d'employés, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles qui ne peuvent être pensionnés	8,000 *	8,000 *	7,925 *	75 *
III.	Agriculture.						
	8	Inspection de l'agriculture et agronomes de l'État: traite- ments, salaires, indemnités et frais de route. Frais des champs d'expériences et de démonstrations; frais d'études.	135,000 *	134,943 60	110,535 44	24,232 16	
	9	Indemnités pour animaux abattus; indemnités pour bêtes bovines déclarées impropres à la consommation comme atteintes de la tuberculose; indemnités pour les bêtes bovines mortes d'affection charbonneuse ou déclarées impropres à la consommation comme atteintes du char- bon; subsides soit aux fonds provinciaux d'agriculture, soit aux provinces, ainsi qu'aux sociétés d'assurance mu- tuelle contre les risques relatifs à la perte de bétail . c)	514,052 *	513,606 35	367,178 97	145,485 10	
A REPORTER. . . . fr.			1,414,505 60	1,386,513 92	1,157,544 36	227,941 87	

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

FUS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 ..	"	"	"	"	"	*) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108, le budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, pour l'exercice 1894, a été augmenté d'une somme de fr. 70,678 25, à répartir sur les articles 4, 5, 9, 11, 12, 13, 14, 16, 18, 27, 48, 60 et 74.
584,604 97	"	"	895 03	"	"	
60,652 00	"	"	20,667 91	"	"	
25,405 60	"	"	"	"	"	
35,075 ..	"	"	575 ..	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 22,150 .. Crédit supplémentaire . . . 1,253 60
5,088 72	139 50	"	5,551 78	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 50,000 .. Crédit supplémentaire . . . 5,450 ..
8,000 ..	"	"	"	"	"	
134,817 00	126 ..	"	56 40	"	"	
512,684 16	942 19	"	443 65	"	"	
1,385,286 25	1,227 00	"	27,991 77	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 500,000 .. Crédit supplémentaire . . . 14,052 ..

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	1,414,505 69	1,380,513 92	1,157,344 36	227,941 87
III (suite).		Agriculture (suite).				
	10	Inspection vétérinaire : traitements, indemnités, frais de route et de tournée; médecins vétérinaires agréés, indemnités; secours à d'anciens médecins vétérinaires du Gouvernement, à des veuves ou orphelins de ces agents qui se trouvent dans le besoin; bourses de voyages en faveur de médecins vétérinaires	146,000 "	122,502 92	80,595 62	41,584 30
	11	Inspection vétérinaire : matériel, frais de bureau, bulletin mensuel, impressions et dépenses diverses relatives à la police sanitaire des animaux domestiques. a)	8,700 "	8,577 80	6,007 34	2,570 46
	12	Amélioration des races d'animaux domestiques. Subsidés aux provinces et encouragements b)	247,816 36	247,816 36	64,753 90	185,062 46
	13	Conseil supérieur de l'agriculture, traitement du secrétaire. — Sociétés agricoles provinciales, comices agricoles, subsides. — Location d'un matériel de concours. c)	190,000 "	188,999 26	175,154 55	13,549 07
	14	Concours, expositions ou congrès agricoles; subsides; encouragements à des sociétés agricoles ou horticoles. Encouragements aux publications agricoles et horticoles; publication du bulletin de l'agriculture; frais résultant de la collation des décorations agricoles; missions et commissions spéciales dans l'intérêt de l'agriculture et de l'horticulture. Encouragements aux sociétés coopératives de crédit agricole d)	45,818 71	45,758 25	32,664 40	13,025 14
		Enseignement vétérinaire.				
	15	Personnel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; traitements de disponibilité	101,325 "	101,325 "	100,466 69	858 31
	16	Matériel de l'école de médecine vétérinaire de l'État; frais de la commission de surveillance et des jurys; bourses d'études e)	53,801 78	53,792 72	39,737 37	14,055 35
		Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire.				
	17	Personnel de l'Institut agricole de l'État et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; traitements de disponibilité	153,000 "	152,998 91	142,651 40	10,367 51
	18	Matériel de l'Institut agricole et des écoles d'agriculture et d'horticulture de l'État; améliorations, frais d'exploitation; frais des commissions d'administration, de surveillance et des jurys f)	69,497 50	69,493 85	58,989 98	9,927 07
	19	Bourses d'études en faveur des élèves des établissements d'enseignement agricole ou horticole de l'État ou soumis à l'inspection	10,000 "	9,945 "	7,115 "	1,850 "
		A REPORTER. fr.	2,440,464 84	2,387,723 97	1,865,260 59	518,771 54

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,385,286 23	1,227 69	•	27,991 77	•	•	
121,979 92	525 •	•	25,497 08	•	•	
8,577 80	•	•	122 20	•	•	a) Crédit primitif. . . . fr. 8,000 • Crédit supplémentaire . . . 700 •
247,816 36	•	•	•	•	•	b) Crédit primitif. . . . fr. 247,000 • Crédit supplémentaire . . . 816 36
188,705 60	295 66	•	1,000 74	•	•	c) Crédit primitif. . . . fr. 180,000 • Crédit supplémentaire . . . 10,000 •
45,689 54	68 69	•	60 48	•	•	d) Crédit primitif. . . . fr. 45,000 • Crédit supplémentaire . . . 818 71
101,325 •	•	•	•	•	•	
55,792 72	•	•	9 06	•	•	e) Crédit primitif. . . . fr. 50,000 • Crédit supplémentaire . . . 3,801 78
152,998 91	•	•	1 09	•	•	
68,917 05	576 80	•	3 45	•	•	f) Crédit primitif. . . . fr. 66,600 • Crédit supplémentaire . . . 2,897 30
8,945 •	1,000 •	•	55 •	•	•	
2,384,032 13	3,691 84	•	52,740 87	•	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	2,440,464 84	2,587,725 97	1,805,200 59	518,771 54
III (suite)		Agriculture (suite).				
		<i>Enseignement agricole supérieur, moyen et primaire (suite).</i>				
	20	Frais des conférences agricoles et horticoles; enseignement agricole secondaire, moyen et primaire; subsides. Acquisition d'ouvrages destinés à être donnés en prix à l'occasion des conférences agricoles. — Enseignement agricole dans les écoles normales. — Enseignement agricole dans les écoles d'adultes (écoles d'hiver). — Cours d'agronomie aux militaires.	220,000 "	219,792 59	190,501 98	20,200 41
		<i>Jardin botanique de l'État.</i>				
	21	Jardin botanique de l'État. Traitements du personnel. . .	54,500 "	54,300 "	53,800 "	500 "
	22	Jardin botanique de l'État. Dépenses de matériel et de culture.	51,700 "	54,629 28	54,214 72	414 50
IV.		Eaux et forêts.				
	23	Traitements du personnel; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses.	405,065 "	405,004 75	587,075 "	78,891 71
	24	Conseil supérieur des forêts. Frais divers.	2,000 "	1,076 89	1,047 40	925 20
	25	Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État.	91,000 "	88,155 84	56,004 45	50,661 16
	26	Terrains incultes; défrichement; reboisement; subsides aux communes et aux établissements publics; dépenses diverses.	15,000 "	15,000 "	9,025 54	5,976 66
	27	Pisciculture; repeuplement des cours d'eau; dépenses diverses. a)	18,600 "	18,599 87	11,205 90	7,395 97
V.		Laboratoires d'analyses.				
	28	Station agronomique: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel. — Laboratoires d'analyses de l'État: traitements et indemnités du personnel; dépenses de matériel et frais d'analyse à prix réduit de matières fertilisantes et de produits agricoles. — Commission de haute surveillance. — Subsides aux laboratoires provinciaux, communaux et privés. — Frais d'analyse de denrées et substances alimentaires.	94,000 "	92,549 94	85,843 20	8,678 55
VI.		Industrie.				
	29	Inspection de l'industrie et de l'enseignement professionnel et industriel, y compris les écoles et classes ménagères ainsi que les ateliers d'apprentissage; traitements, indemnités et frais de route.	58,900 "	56,618 46	52,518 10	5,900 56
	30	Institut supérieur de commerce d'Anvers. Dotation de l'État, destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel et du matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études aux élèves.	55,000 "	50,550 "	50,550 "	"
		A REPORTER. . . . fr.	5,527,929 84	5,465,861 59	2,755,040 77	705,404 12

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
2,584,052 13	3,691 84	°	52,740 87	°	°	
219,792 39	°	°	207 61	°	°	
34,300 °	°	°	°	°	°	
54,629 28	°	°	70 72	°	°	
465,984 71	° 04	°	° 25	°	°	
1,970 69	0 20	°	25 11	°	°	
80,665 61	1,490 23	°	110 47	2,733 60	°	
13,000 °	°	°	°	°	°	
18,509 87	°	°	° 13	°	°	a) Crédit primitif . . . fr. 15,000 ° Crédit supplémentaire . . 3,600 °
92,521 75	28 19	°	1,450 06	°	°	
36,418 46	200 °	°	2,381 54	°	°	
50,550 °	°	°	4,450 °	°	°	
3,458,444 89	3,416 50	°	61,334 76	2,733 69	°	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	3,527,929 84	3,463,861 39	2,755,040 77	703,404 12
VI (suite)		Industrie (suite)				
	31	Enseignement professionnel : écoles industrielles, écoles manufacturières, écoles professionnelles, écoles et classes ménagères, écoles de tissage, ateliers d'apprentissage, matériel, missions, subsides aux expositions, dépenses diverses	544,600 »	528,979 35	469,921 »	58,856 35
	32	Encouragements pour des ouvrages utiles, traitant de questions de technologie, de droit ou d'économie industrielle, voyages et missions, statistique du travail industriel, frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés de secours mutuels et dépenses de la commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent à ces institutions. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles et spéciales; dépenses diverses. — Personnel de la commission permanente pour les sociétés de secours mutuels	35,050 »	30,468 79	22,710 84	7,557 95
	33	Primes d'encouragement, afin de faciliter l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat, aux sociétés de secours mutuels reconnues, ainsi qu'aux sociétés non reconnues ayant pour objet exclusif l'affiliation de leurs membres à la Caisse de retraite sous la garantie de l'Etat	20,000 »	19,997 »	»	19,997 »
	34	Indemnités des greffiers des conseils de prud'hommes	23,400 »	22,833 35	20,508 33	2,099 95
	35	Frais de publication du <i>Recueil officiel des brevets d'invention</i> ; frais d'impression (y compris une somme de 3,000 francs en charge extraordinaire et temporaire)	8,000 »	7,990 57	3,751 82	4,258 75
	36	Marques de fabrique et de commerce. — Frais de publication du <i>Recueil des marques</i> . — Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 1 ^{er} avril 1879	3,700 »	2,209 60	63 »	2,146 60
	37	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitement des secrétaires. — Frais divers	12,500 »	3,619 50	2,711 »	908 50
	38	Conseil supérieur du travail. — Frais divers.	18,500 »	16,136 04	9,166 52	6,953 52
	39	Frais du bureau international pour la protection de la propriété industrielle. Frais d'impression et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 5 juillet 1884	3,000 »	2,206 30	»	2,206 30
VII.		Poids et mesures				
	40	Traitements des vérificateurs; frais d'interim et d'inspection	82,550 »	70,211 24	66,676 42	2,770 22
	41	Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	36,000 »	34,000 »	52,625 »	1,376 »
	42	Matériel. — Frais de la commission consultative et du bureau international des poids et mesures	12,000 »	8,546 05	3,252 80	5,293 25
		A REPORTER. . . . fr.	4,327,029 84	4,211,059 16	3,386,407 50	817,587 51

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
3,458,444 89	5,416 50	"	61,334 76	2,733 69	"	
528,577 35	402 "	"	15,620 05	"	"	
30,268 70	200 "	"	4,581 21	"	"	
19,997 "	"	"	3 "	"	"	
22,608 28	225 05	"	566 67	"	"	
7,990 57	"	"	9 45	"	"	
2,209 60	"	"	1,490 40	"	"	
5,619 50	"	"	8,880 50	"	"	
16,100 04	36 "	"	2,363 96	"	"	
2,206 30	"	"	793 70	"	"	
69,446 04	764 60	"	12,138 76	"	"	
34,000 "	"	"	2,000 "	"	"	
8,526 05	20 "	"	3,453 95	"	"	
4,203,995 01	7,004 15	"	113,236 90	2,733 69	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	4,327,029 84	4,211,059 16	3,386,407 50	817,587 51
VIII.		Inspection du travail.				
	43	Inspection du travail; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes projetés ou en exploitation; personnel de ces inspections; frais de route et de séjour; frais de bureau et de matériel. Travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections.	70,000 "	51,675 65	33,927 62	17,748 05
IX.		Voirie vicinale, cours d'eau et hygiène publique.				
	44	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale et des cours d'eau non navigables ni flottables. Encouragements pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique	2,000,000 "	2,000,000 "	1,994,284 82	5,715 18
	45	Inspection des chemins vicinaux et des cours d'eau; traitements d'activité et traitements de disponibilité du personnel attaché à cette inspection; travaux extraordinaires d'écritures ou autres effectués par des membres du personnel, pour le service particulier de l'inspection. Indemnités au personnel attaché à cette inspection et aux commissaires voyers.	70,000 "	62,311 80	37,350 "	24,981 80
	46	Frais de route et de séjour de l'inspection	10,000 "	9,404 20	6,581 "	2,823 20
	47	Frais de bureau et matériel de l'inspection	2,000 "	800 06	284 16	515 90
X.		Service de santé.				
	48	Inspection du service de santé et d'hygiène; inspection des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, projetés ou en exploitation; inspection de la fabrication et du commerce des denrées alimentaires; inspection des pharmacies et des dépôts de médicaments; personnel des dites inspections; frais de route et de séjour; travaux d'écritures effectués par des membres du personnel et relatifs à ces inspections; frais de bureau, de matériel de prise et d'analyse d'échantillons. Frais des commissions médicales provinciales. Service sanitaire des ports de mer et des côtes. Subsidés et récompenses en cas d'épidémies; encouragements à la vaccine; office vaccinogène central. Subsidés aux sages-femmes pendant et après leurs études : 1° pour les aider à s'établir; 2° pour les indemniser des soins de leur art qu'elles donnent aux femmes indigentes. Subside à la Société royale de médecine publique. Publications relatives aux sciences médicales; subsidés, souscriptions et achat de livres. Impressions et dépenses diverses. Conseil supérieur d'hygiène publique; indemnités, jetons de présence, frais de route et de séjour. Frais de bureau et frais de publication des travaux du conseil. Frais de participation aux expositions et aux congrès organisés dans l'intérêt de l'hygiène. Encouragements aux associations contre l'alcoolisme. Habitations ouvrières : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsidés. a)	294,707 22	294,707 22	185,951 58	105,557 44
	49	Académie royale de médecine	33,500 "	33,500 "	30,999 76	2,500 24
		A REPORTER. fr.	6,807,237 06	6,665,458 09	5,675,786 24	977,409 30

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
4,203,905 01	7,064 15	"	115,236 09	2,755 69	"	
51,675 65	"	"	18,324 35	"	"	
2,000,000 "	"	"	"	"	"	
62,511 80	"	"	7,688 20	"	"	
9,404 20	"	"	595 80	"	"	
800 06	"	"	1,100 94	"	"	
291,508 82	3,198 40	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 274,000 "
33,500 "	"	"	"	"	"	Crédit supplémentaire . . 20,707 22
6,053,195 54	10,202 55	"	141,015 28	2,755 69	"	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES réglant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, Jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	6,807,237 06	6,663,458 09	5,675,786 24	577,409 50
XI.		Ponts et chaussées. — Bâtiments civils.				
		SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSEES.				
	50	Entretien des routes, des plantations et des parcs publics, amélioration de routes, construction de routes nouvelles et subsides	3,670,000	3,662,288 94	1,755,142 61	1,900,070 97
	51	Travaux de plantations nouvelles	50,000	35,596 22	16,347 68	19,138 04
		SECTION 2. — BATIMENTS CIVILS.				
	52	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de justice de Bruxelles	675,000	657,473 74	352,407 01	305,066 73
	53	Entretien et réparation des prisons. — Fournitures et travaux.	90,000	71,221 19	16,203 64	55,015 55
	54	Entretien et réparation des écoles de bienfaisance de l'État (y compris 12,000 francs en charge temporaire) . . .	28,000	18,518 20	5,285 70	13,234 50
	55	Travaux extraordinaires d'amélioration et de restauration à exécuter à divers bâtiments civils.	174,000	172,498 26	65,331 37	107,166 89
		SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE, DES FOLDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES.				
	56	Entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'exploitation des canaux et rivières.	2,182,820	1,927,541 47	620,565 45	1,285,483 11
	57	Travaux d'amélioration des canaux et rivières	257,600	202,948 52	76,063 90	122,093 08
		Plantations.				
	58	Plantations nouvelles	13,500	8,775 07	3,839 88	2,971 65
		Bacs et bateaux de passage.				
	59	Établissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances	40,000	39,732 05	16,905 37	22,811 68
		A REPORTER. . . . fr.	13,908,157 06	13,430,851 75	8,613,776 85	4,811,361 50

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

CHIFFRES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
6,853,195 54	10,262 55	•	141,045 28	2,755 69	•	
3,656,113 58	6,175 56	•	•	7,711 06	•	
55,485 72	110 50	•	2,377 23	12,026 55	•	
657 473 74	•	•	17,526 26	•	•	
71,221 19	•	•	4,770 05	14,008 78	•	
18,518 20	•	•	232 80	9,249 •	•	
172,498 26	•	•	501 74	1,000 •	•	
1,915,046 56	12,294 91	•	•	255,478 53	•	
199,056 98	3,891 54	•	1,094 30	53,557 18	•	
6,811 53	1,963 54	•	4,669 73	55 20	•	
39,717 05	15 •	•	252 95	15 •	•	
13,425,138 55	34,713 40	•	172,470 32	335,834 99	•	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des réconciliés de l'Etat.	PAYEMENTS LIQUIDÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, Jusqu'au 31 octobre
		REPORT	fr. 11,968,137 06	15,450,851 75	8,615,776 85	4,811,561 50
XI (suite).		Ponts et chaussées — Bâtiments civils (suite)				
		SECTION 3 — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATTEAUX DE PASSAGE, DES POUDERS ET DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES DES VOIES NAVIGABLES (suite).				
		Service des irrigations de la Campine.				
	60	Personnel : traitements, salaires et indemnités; frais de bureau et de déplacements; remplacemens provisoires; frais d'opérations graphiques, frais télégraphiques, transport de dépêches, réparation d'instrumens; menues dépenses	18,440 »	16,632 64	16,037 11	595 53
	61	Travaux relatifs aux irrigations de la Campine	1,100 »	1,100 »	1,000 »	100 »
		SECTION 4 — PORTS, CÔTES, DUNES, PHARES ET FANAUX				
	62	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dépenses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux	691,150 »	690,528 24	200,247 88	490,280 36
	65	Travaux d'amélioration des ports côtes, phares et fanaux, boisement des dunes domaniales	28,000 »	7,975 80	458 50	7,515 50
		SECTION 5 — FRAIS D'ÉTUDES ET D'ADJUDICATIONS				
	64	Études de projets, frais de levé de plans, achats d'instrumens, de cartes et de livres, matériel, impressions, frais d'adjudications, de reproduction de plans, d'achat de papier	39,000 »	38,900 60	33,525 50	5,426 83
		SECTION 6 — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES				
	65	Traitemens des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement	1,045,150 »	1,045,108 03	957,261 76	87,846 27
	66	Traitemens et indemnités des chefs de bureau, des commis et surveillans, des éclusiers, pontonniers, sergens d'eau, gardes canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. Frais divers des jurys d'examen	1,140,000 »	1,159,932 71	1,004,754 41	153,762 45
	67	Frais des jurys d'examen et missions des élèves-ingénieurs de 5 ^e année de l'école spéciale du génie civil	8,000 »	2,000 »	429	1,576 »
		SECTION 7 — SERVICE DES BÂTIMENS CIVILS.				
	68	Traitemens, indemnités et frais de déplacement des architectes et autres agents, ainsi que du personnel du Palais de justice de Bruxelles — Frais d'habillement des gardiens des monumens et du Palais de justice	175,050 »	171,679 49	163,553 10	8,126 39
	69	Études de projets, achat d'instrumens et de livres, matériel, fournitures de bureau, impressions, achat et réparation de meubles, chauffage, éclairage, frais d'adjudication, chauffage et éclairage, frais d'adjudication, menues dépenses du Palais de justice de Bruxelles a)	45,355 90	44,181 54	25,367 39	18,796 30
		A REPORTER	fr. 17,159,582 06	16,618,012 89	11,016,420 28	5,565,387 13

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	
	13,425,158 35	34,715 40	•	172,470 32	335,854 90	•
	10,652 64	•	•	1,787 30	•	•
	1,100 •	•	•	•	•	•
	600,528 24	•	•	601 76	•	•
	7,975 80	•	•	20,020 11	•	•
	33,950 22	49 38	•	0 40	•	•
	1,045,108 03	•	•	41 97	•	•
	1,138,516 86	1,415 85	•	67 20	•	•
	2,005 •	•	•	5,995 •	•	•
	171,679 49	•	•	3,370 51	•	•
	44,163 60	17 85	•	1,174 36	•	•
	10,581,816 41	36,106 48	•	205,535 08	335,854 90	•
						a) Crédit primitif . . . fr. 45,000 • Crédit supplémentaire . . 355 90

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS:	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	17,159,382 96	16,618,012 80	11,016,429 28	5,505,587 13
XII.		Mines.				
		SECTION 1 ^{re} . — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.				
	70	Personnel du conseil des mines. — Traitements et frais de déplacement	32,000 "	31,652 55	28,112 55	3,540 "
	71	Matériel	640 "	640 "	434 95	205 05
		SECTION 2. — PERSONNEL DU CORPS DES MINES.				
	72	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis-expéditionnaires adjoints aux ingénieurs	347,075 "	339,237 48	302,740 70	36,496 78
	73	Frais des jurys d'examen du conseil de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines	6,000 "	1,246 "	1,246 "	"
		SECTION 3. — CARTE GÉOLOGIQUE ET AGRICOLE.				
	74	Exécution d'une carte géologique détaillée de la Belgique et d'une carte agricole a)	118,225 29	118,071 19	112,917 55	5,153 66
		SECTION 4. — CAISSES DE PRÉVOYANCE.				
	75	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement; frais de route et de séjour des membres de la commission permanente des caisses de prévoyance et autres frais relatifs à l'administration desdites caisses	45,000 "	45,000 "	60 55	44,935 45
		SECTION 5. — IMPRESSIONS, ETC.				
	76	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences	10,000 "	8,783 60	6,848 61	1,934 99
XIII.		SECTION 1 ^{re} . — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.				
	77	Frais de route et de séjour; matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau.	300 "	300 "	300 "	"
		SECTION 2. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.				
	78	Frais de route et de séjour.	300 "	74 20	74 20	"
	79	Publication du Recueil, rémunération d'auteurs, frais de bureau, matériel	7,900 "	7,537 34	908 "	6,629 34
		A REPORTER. . . . fr.	17,727,023 25	17,170,555 25	11,470,078 37	5,664,280 40

DUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS SUITE .

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
16,581,816 41	56,196 48	.	205,535 08	335,834 99	.	
31,652 55	.	"	347 45	.	.	
649 .	.	"	.	.	.	
339,257 48	"	"	7,837 52	.	.	
1,246 .	.	"	4,754 .	.	.	
118,071 19	"	"	154 10	.	.	a) Crédit primitif. . . . fr. 112,000 . Crédit supplémentaire . . 6,225 29
45,000 .	.	"	.	.	.	
8,783 60	.	"	1,216 40	.	.	
300 .	.	"	200 .	.	.	
74 20	.	"	225 80	.	.	
7,537 34	.	"	362 66	.	.	
17,154,358 77	56,196 48	.	220,833 01	335,834 99	.	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'IN

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	ET JUSTIFIÉS:	
					En 1893.	En 1894, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	17,727,023 25	17,170,555 25	11,470,078 57	5,004,280 40
		SECTION 3. — COMMISSION CONSULTATIVE DES MACHINES A VAPEUR.				
XIII (suite).	80	Frais de route et de séjour, frais de bureau, matériel. . .	1,500 »	831 75	721 80	109 95
		Traitements de disponibilité.				
XIV.	81	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonction- naires et employés	20,723 »	20,212 70	20,020 57	183 55
		Dépenses imprévues.				
XV.	82	Dépenses imprévues non libellées au Budget; secours à ac- corder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés, ou d'agents pensionnés, qui se trouvent dans une situation malheureuse. Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles qui sont spécifiées à l'ar- ticle 7	18,000 »	11,208 07	8,103 »	3,013 07
	83	Rente annuelle et pensions à la veuve et aux enfants du sieur Beaufays, éclusier, décédé dans l'exercice de ses fonc- tions.	1,100 »	950 »	950 »	»
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics . . fr.	17,774,346 25	17,205,755 77	11,499,972 54	5,067,586 75
		RECAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1890. (Art. 30 de la loi de compta- bilité).	844 06	»	»	»
		— 1892. —	13,154 99	1,981 70	1,981 70	»
		— 1893. —	194,588 28	185,173 30	43,461 48	141,661 82
		Total des transferts des exercices précédents fr.	208,587 33	187,155 »	45,443 18	141,661 82
		Total du Budget pour l'exercice 1894	17,774,346 25	17,205,755 77	11,499,972 54	5,067,586 75
		TOTAUX. . . . fr.	17,982,933 58	17,390,910 77	11,545,415 72	5,809,248 57

INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations
	EN STANT A ASPECTURE OU A JOURNALIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité	LES CREDITS	
17,154,558 77	56,196 48	"	220,655 01	555,854 90	"	
851 75	"	"	668 25	"	"	
20,212 70	"	"	6,510 30	"	"	
11,206 07	"	"	6,795 93	"	"	
950 "	"	"	150 "	"	"	
17,167,559 29	56,196 48	"	234,755 49	555,854 90	"	
"	"	"	844 06	"	"	
1,981 70	"	"	10,895 20	280 "	"	
185,125 30	50 "	"	6,197 48	5,217 50	"	
187,105 "	50 "	"	17,954 85	5,497 50	"	
17,167,559 29	56,196 48	"	254,755 49	555,854 99	"	
17,551,664 29	56,246 48	"	252,690 32	559 552 49	"	

Le Budget du ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, pour l'exercice 1894, a été fixé par l'article unique de la loi du 31 mai 1894, *Moniteur* des 4-5 juin, n° 155-156, à la somme de fr. 17,705,668 "

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires. fr. 70,678 25

2° Les parties d'allocations transférées des Budgets des exercices 1890, 1892 et 1893, au budget de l'exercice 1894, conformément à l'article 50 de la loi du 13 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat fr. 208,587 55

TOTAL fr. 17,982,933 58

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
II.		TRANSFERTS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT *).				
		EXERCICE 1893.				
		<i>Reports de l'exercice 1893 à l'exercice 1894, conformé- ment à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
		Chemins de fer.				
		SECTION 2. — VOIES ET TRAVAUX.				
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux	15,000 80	2,484 66	20 »	924 91
		SECTION 3. — TRACTION ET MATÉRIEL.				
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel . . .	16,275 53	16,041 29	3,206 25	12,835 04
		Marine.				
	51	Traction et matériel.	1,529 40	1,487 40	1,016 40	471 »
IV.		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1893 fr.	33,795 75	20,013 35	4,242 65	14,250 95
		EXERCICE 1894 (COMPTE DÉFINITIF a).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires et employés	117,100 »	116,578 49	116,396 99	181 50
	3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	2,000 »	364 05	289 75	74 30
	4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	20,050 »	20,011 01	20,011 01	»
	5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses	60,000 »	34,251 82	18,334 86	15,916 96
	6	Honoraires des avocats du département.	35,000 »	30,585 »	25,000 »	5,585 »
I.		A REPORTER. . . . fr.	264,130 »	251,790 37	210,032 61	21,757 76

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DÉPENSES	Observations.
	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité	excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL						
944 91	1,550 75	•	1,001 95	12,504 19	•	*) Ces transferts ont été autorisés par déci- sion de la Cour des Comptes du 28 novem- bre 1894, n° 367540 ^{bb} .
16,041 29	»	»	234 24	•	•	
1,487 40	»	»	42 •	»	»	
18,473 60	1,550 75	•	1,278 19	12,504 19	•	
21,000 •	»	»	•	•	•	a) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108, le budget du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, pour l'exercice 1894, a été augmenté d'une somme de fr. 4,298,500, à répartir sur les articles 17, 18, 20, 21, 22, 26, 27, 29, 36, 51 et 56. Par l'article 3 de la même loi, les crédits pri- mitifs des articles 14 et 28 ont été diminués d'une somme de fr. 231,000, portée en augmentation aux articles 16, 18 et 26.
116,578 40	»	•	521 51	»	•	
364 05	»	•	1,635 95	•	»	
29,011 01	•	»	18 90	»	•	
34,251 82	»	•	25,748 18	•	»	
30,585 •	»	»	4,415 •	•	•	
251,790 37	•		32,359 65	•	»	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER.

Crédits ouverts — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CREDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DEPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1894	En 1895, jusqu'au 31 octobre
		REPORT	fr 264,150	251,790 51	210,032 61	21,757 70
II		Chemins de fer				
		SECTION 1^{re} — SERVICES COMMUNS				
	7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	468,289 48	468,281 48	40,989 66	427 209 82
	8	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	118 640	118,640 "	1,800 55	116,839 47
	9	Matériel et fournitures de bureau pour tous les services	640,000	639 766 48	514,160 45	125,638 06
	10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration	60,000 "	60,000 "	60 000 "	"
	11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès à leurs familles	50 000	49,966 90	47,562 70	2,604 20
	12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales, congrès des chemins de fer	11 000	8 846 25	7,586 25	1,460 "
		SECTION 2 — VOIES ET TRAVAUX				
	13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés b)	1,767 045 79	1 767 045 49	148,555 18	1,618,526 65
	14	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois c)	10 877,072 "	10,861,274 84	26 780 08	10,854,494 76
	15	Ballast, rails et accessoires matériel fixe tenant à la voie	4 569,000	4,569 000	4,569 000	"
	16	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers, loyers de locaux d)	9 229 200	2 191 399 45	1,692 076 70	565,282 70
		SECTION 3 — TRACTION ET MATÉRIEL				
	17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés e)	1,905,365 21	1,905 261 21	166,211 64	1,739,055 57
	18	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois f)	12,984 580	12,984,580	119,897 50	12 864,482 41
	19	Primes d'économie et de régularité	646,000	645 998 40	5,185 90	642,812 50
	20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois g)	5,905,000 "	5 894,550 51	4,904,491 05	990,059 34
	21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel h)	17,979,240 "	17,586,790 57	8 059,520 07	9,546,997 84
	21 ^{bis}	Renouvellement du matériel i)	1,000,000	959 065 16		259,065 16
		A REPORTER	fr 61,474 862 48	60,232,066 97	20 484 450 38	59,754,192 22

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
251,790 57	"	"	52,559 65	"	"	
468,289 48	"	"	"	"	"	a) Crédit primitif . . . fr. 460,350 "
118,649 "	"	"	"	"	"	Diminution . . . 1,660 52
657,818 54	1,947 94	"	233 52	"	"	(Transfert aux articles 15, 17, 22 et 29, par un arrêté ministériel pris en vertu de la note qui figure à la suite de l'article 31).
60,000 "	"	"	"	"	"	
49,966 90	"	"	35 10	"	"	
8,840 2.	"	"	2,153 75	"	"	
1,766,881 81	163 68	"	" 50	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 1,577,150 "
10,861,274 84	"	"	15,797 16	"	"	Augmentation . . . 189,895 79
4,569,000 "	"	"	"	"	"	(Transfert des articles 7 et 22 par divers arrêtés ministériels).
2,190,559 46	1,040 05	"	54,650 55	5,150 "	"	c) Crédit primitif . . . fr. 11,107,072 "
1,905,265 21	"	"	"	"	"	Diminution . . . 250,800 "
12,984,580 "	"	"	"	"	"	(Article 5 de la loi du 11 avril 1895)
645,998 46	"	"	601 00	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 2,199,200 "
5,894,550 5	"	"	10,449 65	"	"	Augmentation . . . 39,000 "
17,536,517 87	272 70	"	546,455 55	6,014 10	"	(Article 5 de la loi du 11 avril 1895).
259,065 16	"	"	55 "	760,881 84	"	e) Crédit primitif . . . fr. 1,746,100 "
60,218,642 60	3,421 57	"	482,749 57	770,015 94	"	Augmentation . . . 159,165 21
						(Cette augmentation comprend : 1° un crédit supplémentaire de fr. 9,000 alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895; 2° une somme de fr. 150,165 21 transférée des articles 7 et 22 par divers arrêtés ministériels).
						f) Crédit primitif . . . fr. 12,753,080 "
						Augmentation . . . 251,500 "
						(Cette augmentation comprend : 1° un crédit supplémentaire de fr. 51,500 alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895; 2° une somme de fr. 200,000 transférée de l'article 14 par l'article 5 de la même loi).
						g) Crédit primitif . . . fr. 5,709,400 "
						Crédit supplémentaire . . . 196,000 "
						h) Crédit primitif . . . fr. 16,179,240 "
						Augmentation . . . 1,800,000 "
						i) Le crédit de l'article 21 ^{er} a été alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT . . . fr.	61,474,862 48	60,222,066 97	20,484,450 58	59,754,192 22
II (suite).		Chemins de fer (suite).				
		SECTION 4. — TRANSPORTS.				
	22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés a)	10,054,294 49	10,054,294 49	815,698 64	9,258,446 97
	23	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois, et manœuvres par chevaux	6,961,956 "	6,961,956 "	244,058 11	6,717,877 89
	24	Primes pour encourager la marche régulière des convois. . .	305,000 "	304,203 78	"	304,168 10
	25	Frais d'exploitation	2,291,000 "	2,220,074 51	1,685,861 16	556,207 25
	26	Camionnage b)	1,586,000 "	1,585,979 25	1,527,857 55	258,121 08
	27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots (l'Ostende-Douvres; contentieux. c)	1,725,500 "	1,725,694 45	699,071 95	1,024,372 50
	28	Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport. . d)	19,000 "	18,265 08	13,182 50	5,082 58
		SECTION 5. — PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.				
	29	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés e)	1,877,921 03	1,877,921 03	159,134 72	1,718,786 31
	30	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	94,725 "	94,725 "	1,595 "	93,150 "
	31	Primes pour application régulière de taxes.	5,000 "	4,986 "	"	4,986 "
		(Les crédits portés aux articles 7, 13, 17, 22 et 29 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)				
III.		Postes, télégraphes et téléphones.				
		SECTION 1^{re}. — SERVICES COMMUNS.				
	32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. f)	117,640 94	117,464 33	20,087 40	97,376 93
	33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	149,850 "	147,108 95	25,740 40	121,362 55
	34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrication des timbres, etc. . .	244,000 "	244,000 "	188,618 59	85,381 61
		A REPORTER. . . . fr.	86,996,729 94	85,666,719 82	25,665,362 "	59,990,491 99

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
60,218,642 60	5,424 57	"	482,749 57	770,045 94	"	
10,054,147 61	148 88	"	"	"	"	a) Le crédit primitif de l'article 22, de fr. 10,262 546, a été augmenté : 1° d'une somme de fr. 154,800 par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895; 2° d'une somme de fr. 422 67, transférée de l'article 7 par arrêté ministériel, et diminué d'une somme de fr. 345,274 18, transférée aux articles 13, 17 et 10 par divers arrêtés ministériels
6,961,956 "	"	"	"	"	"	b) Crédit primitif. . . fr. 1,560,000 "
594,168 10	55 68	"	796 22	"	"	Augmentation . . . 20,000 "
2,220,068 41	6 10	"	70,995 49	"	"	Cette augmentation comprend : 1° un crédit supplémentaire de fr. 19,000 alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, 2° une somme de fr. 1,000 transférée de l'article 28 par l'article 5 de la même loi
1,585,978 45	" 80	"	20 77	"	"	c) Crédit primitif. . . fr. 900,000 "
1,725,444 45	250 "	"	1,805 55	"	"	Crédit supplémentaire . . 825,500 "
18,265 08	"	"	754 92	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 20,000 "
						Transfert à l'article 26 . . 1,000 "
						(Article 3 de la loi du 11 avril 1895).
1,877,921 03	"	"	"	"	"	e) Crédit primitif. . . fr. 1,854,170 "
94,725 "	"	"	"	"	"	Augmentation. . . . 23,751 03
4,986 "	"	"	14 "	"	"	Cette augmentation comprend : 1° un crédit supplémentaire de fr. 19,900 alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895; 2° une somme de fr. 3,851 03 transférée des articles 7 et 22 par divers arrêtés ministériels.
117,464 53	"	"	176 61	"	"	f) Le crédit primitif de l'article 32, de fr. 112,975 a été : 1° augmenté d'une somme de fr. 15,609 01, transférée de l'article 42 par divers arrêtés ministériels pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 46; 2° diminué d'une somme de fr. 10,943 07, par un arrêté ministériel pris en vertu de la même note
147,108 95	"	"	2,741 05	"	"	
244,000 "	"	"	"	"	"	
85,662,853 00	5,865 85	"	559,904 18	770,045 94	"	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFEC	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	86,996,729 94	85,666,719 82	25,663,362	59,999,491 99
III (suite).		Postes, télégraphes et téléphones (suite).				
		SECTION 2. — POSTES.				
	35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .	4,142,888	4,142,198 40	1,024,904 52	5,116,814 18
	36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes a)	4,498,815	4,498,811 49	1,503,279 14	5,105,552 52
	37	Transport des dépêches	458,470	456,755 72	151,808 01	284,917 68
	38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers (Crédit non limitatif.)	120,000	111,718 52	82,218 52	29,500
	39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expédi- tions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000	5,555 50	286 99	5,048 51
	40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie .	809,520	809,505 02	580,451 51	428,255 05
	41	Part d'intervention de l'administration dans les frais du bureau international de Berne	5,250	2,100	"	2,100
		SECTION 3. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. b)	5,415,709 06	5,415,709 06	519,106 26	2,864,452 80
	43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	1,166 260	1,166,224 88	200,577 81	965,686 99
	44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses c)	646,588 89	646,588 89	466,050 15	180,187 71
	45	Part d'intervention dans les frais du bureau international de Berne	2,000	2,000	"	2,000
	46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges d)	17,011 11	17,011 11	8,423 09	8,588 02
		(Les crédits portés aux articles 32 et 42 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les be- soins du service. Il pourra être procédé de même en ce qui concerne les articles 44 et 46.)				
IV.		Marine.				
	47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés .	1,250,576	1,220,553 90	1,157,261 80	72,092 01
	48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés	289,440	269,612 14	96,745 48	172,868 66
	49	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,790,600	2,005,056 18	986,522 58	1,018,555 80
	50	Subsides	91,755	98,772 77	65,525 97	55,446 80
	51	Traction et matériel e)	2,826,206	2,764,545 38	1,565,744 74	1,598,922 78
		A REPORTER. fr.	108,520,907	107,285,704 64	53,499,986 15	75,777,757 11

POSTES ET TÉLÉGRAPHES (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CREDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES		DEPENSES excédant LES CREDITS	Observations
	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comp- tabilité		
Total						
8,662,853 99	3,865 85	°	539,064 18	770,045 94	°	
4,141,798 50	599 06	°	689 54	°	°	
4,498,811 49	°	°	1 51	°	°	a) Crédit primitif . . . fr 4,463,815 ° Crédit supplémentaire . . . 55,000 °
450,755 72	°	°	1,714 28	°	°	
111,718 52	°	°	8,281 48	°	°	
3,551 50	°	°	6,664 70	°	°	
808,684 54	618 68	°	16 98	°	°	
2,190	°	°	1,060 °	°	°	
3,413,559 06	150 °	°	°	°	°	b) Le crédit primitif de l'article 42 de fr 3,418,375 a été 1° diminué d'une somme de fr 15,609 01, transférée à l'ar- ticle 32 par divers arrêtés ministériels, 2° augmenté d'une somme de fr 10,643 07 transférée de l'article 32 par un arrêté ministériel
1,106,224 88	°	°	51 12	°	°	
646,217 84	571 05	°	°	°	°	
2 000	°	°	°	°	°	c) Le crédit primitif de l'article 44, de fr 13,600 a été augmenté d'une somme de fr 32,988 89, transférée de l'article 46, par deux arrêtés ministériels
1,011 11	°	°	°	°	°	d) Le crédit primitif de l'article 46, de fr 50,000 a été diminué d'une somme de fr 32,988 89, transférée à l'article 44 par deux arrêtés ministériels
1,229,355 90	°	°	21,222 10	°	°	
269 612 14	°	°	19,827 86	°	°	
2,005,056 18	°	°	°	°	215,056 18	
98,772 77	°	°	962 25	°	°	
2,765,767 32	575 86	°	54,550 11	7,507 51	°	e) Crédit primitif . . . fr. 1,628,206 ° Crédit supplémentaire . . . 1,198,000 °
107,277,725 26	5,981 38	°	674,795 09	777,553 45	215,056 18	

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des économes de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉ	
					En 1894.	En 1895 jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	108,590,907	107,285,704 64	53,499,986 15	73,777,737 11
V.		Comité mixte de législation.				
	52	Jetons de présence des membres et frais accessoires . . .	5,000	1,750	1,100	650
VI.	53	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité. (Charge extraordinaire et temporaire.)	102,000	101,757 75	27,758 69	75,070 54
VII.	54	Pensions : premier terme	22,200	15,564 59	8,658 53	6,795 76
VIII.	55	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés	34,325	34,325	22,200	11,075
IX.	56	Dépenses imprévues non libellées au Budget. a)	25,750	24,405 04	15,668 72	8,714 17
X.		Liquidation de dépenses se rapportant à des exercices antérieurs b).				
	57	Chemins de fer. — Traction et matériel. — Salaires . . .	155 10	.	»	.
	58	— — — — Primes . . .	40 20	40 20	»	40 20
	59	— — Transports — Pertes et avaries . . .	299,337 14	299,257 29	»	299,257 29
	60	Dépenses imprévues.	29,385 84	29,385 84	»	29,385 84
		TOTAL des crédits et dépenses pour le ministère des chemins de fer, postes et télégraphes fr.	109,050,188 28	107,790,278 55	53,575,371 89	74,208,532 71
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1895. (Art. 50 de la loi de compta- bilité.)	55,795 73	20,013 55	4,242 65	14,250 95
		Total du Budget pour l'exercice 1894.	109,050,188 28	107,790,278 55	53,575,371 89	74,208,532 71
		TOTAUX. fr.	109,072,984 01	107,810,291 70	55,579,614 54	74,222,783 66

POSTES ET TELEGRAPHES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUES	PAYEMENTS		CREDITS		DEPENSES	Observations.
	RÉSTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de credit	A annuler définitivement	Transférés à l'exer- cice suivant en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité		
107,277,725 26	5,981 58	»	674,795 09	777,555 45	215,056 18	
1,750 »	»	»	5,250 »	»	»	
101,738 05	19 72	»	242 25	»	»	
15,454 09	110 50	»	6,635 11	»	»	
34,175 »	150 »	»	»	»	»	
24,582 88	112 15	»	1,254 96	»	»	a) Crédit primitif . . . fr 15,750 » Crédit supplémentaire 10,000 »
»	»	»	155 10	»	»	b) Les crédits formant le chapitre X ont été alloués par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108
40 20	»	»	»	»	»	
299,257 29	»	»	79 85	»	»	
29,585 84	»	»	»	»	»	
107,785,904 60	6,575 75	»	686,412 66	777,555 45	215,056 18	
18,475 60	1,539 75	»	1,278 19	12,504 19	»	
107,785,904 60	6 575 75	»	686,412 66	777,555 45	215,056 18	
107 802,578 26	7,915 50	»	687,690 85	790,057 64	215,056 18	

Le Budget du ministère des chemins de fer, postes et télégraphes, pour l'exercice 1894, a été fixé par
l'article unique de la loi du 2 juin 1894, *Moniteur* des 4-5, n° 155-156, à la somme de . fr. 105,411,772 »

À Y AJOUTER 1° Les crédits supplémentaires 5,627,416 28

2° Les parties d'allocations transférées du Budget de l'exercice 1893 au Budget
de l'exercice 1894, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846
sur la comptabilité de l'Etat. 33,795 75

TOTAL fr 109,072,984 01

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERTS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS a).				
		EXERCICE 1892.				
		<i>Reports de l'exercice 1892 à l'exercice 1894, conformément à l'article 36 de la loi du 15 mai 1864 sur la comptabilité de l'État.</i>				
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	2,528 80	2,528 80	2,528 80	"
	14	— — de l'artillerie	507 20	255 60	255 60	"
	16	— — du bataillon d'administration	760 80	760 80	760 80	"
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	27	Renouvellement de la buffeterie et du harnachement . .	5,250 82	5,250 82	1,240 "	5,900 82
		TOTAL des crédits et dépenses pour les transferts de l'exercice 1892 fr	8,856 62	8,583 02	4,583 20	3,999 82
		EXERCICE 1895.				
		<i>Reports de l'exercice 1893 à l'exercice 1894.</i>				
IV		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie	35,450 40	34,796 40	7,046 58	27,750 04
	15	— — de la cavalerie	4,578 50	4,512 55	760 80	3,551 55
	14	— — de l'artillerie	7,959 87	7,786 07	1,567 40	6,318 67
	15	— — du génie	606 56	606 56	"	"
	16	— — du bataillon d'administration	1,704 40	1,070 40	"	1,070 40
		A REPORTER. . . . fr	50,279 53	48,871 78	9,374 56	38,590 66

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CREDITS		DÉPENSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement	Transférés à l'exercice suivant en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
2,328 80	"	"	"	"	"	a) Ces transferts ont été autorisés par la Cour des Comptes par décision du 14 décembre 1894, n° 368702 ^{bis} .
253 60	"	"	"	253 60	"	
760 80	"	"	"	"	"	
5,239 82	"	"	"	"	"	
8,583 02	"	"	"	253 60	"	
34,796 40	"	"	"	634 "	"	
4,312 35	"	"	"	265 95	"	
7,786 07	"	"	"	173 80	"	
"	606 56	"	"	"	"	
1,070 40	"	"	"	634 "	"	
47,965 22	606 50	"	"	1,707 75	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC- TUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895. jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	50,279 53	48,571 78	9,574 56	58,590 66
		TRANSFERTS (suite).				
		—				
		<i>Reports de l'exercice 1893 à l'exercice 1894 (suite).</i>				
VII.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie	26,600 »	26,567 77	»	26,567 77
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	27	Renouvellement de la buffetterie et du harnachement. . .	280 20	280 20	»	280 20
		Total des crédits et dépenses pour les transferts de l'exer- cice 1895 fr.	77,159 73	75,419 75	9,574 56	65,458 65
		EXERCICE 1894 (COMPTE DÉFINITIF *).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000 »	200,000 »	196,040 91	5,959 09
	3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre a)	21,870 »	21,861 60	6,567 78	15,293 82
	4	Matériel b)	96,680 »	96,680 »	61,868 59	54,811 41
	5	Bibliothèque du Département de la Guerre et Institut carto- graphique militaire	190,000 »	189,866 85	168,904 06	20,957 79
II.		États-majors.				
	6	Traitement de l'état-major général c)	881,200 »	881,184 78	154,958 28	726,226 50
	7	— — des provinces et des places . d)	246,945 »	246,944 51	45,787 86	201,156 65
	8	— du service de l'intendance e)	250,400 »	250,546 95	45,447 89	206,899 06
III.		Service de santé des hôpitaux.				
	9	Traitement des officiers de santé. f)	500,000 »	505,979 47	51,917 01	254,062 46
	10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpi- taux. g)	577,400 »	577,582 51	154,035 31	423,547 »
	11	Service pharmaceutique. h)	250,000 »	229,999 73	109,998 61	50,001 12
		A REPORTER. . . . fr.	3,021,495 »	3,021,246 20	1,104,526 50	1,916,714 00

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
47,963 22	606 56	"	"	1,707 75	"	
26,567 77	"	"	52 23	"	"	
289 20	"	"	"	"	"	
74,815 19	606 56	"	52 23	1,707 75	"	
21,000 "	"	"	"	"	"	*) Par l'article 1^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108, le budget du ministère de la guerre, pour l'exercice 1894, a été augmenté d'une somme de fr. 125,746 40, à répartir sur les articles 12, 22, 23, 29 et 31. Par l'article 3 de la même loi, les crédits primitifs des articles 6, 8, 9, 10, 12, 16, 25 et 29 ont été diminués d'une somme de fr. 742,550 portée en augmentation aux articles 3, 4, 7, 11, 13, 15, 17, 23, 24, 28, 31, 32, 33 et 34. a) Crédit primitif. . . . fr. 16,000 " Augmentation. 5,870 " b) Crédit primitif. . . . fr. 65,000 " Augmentation. 51,680 " c) Crédit primitif. . . . fr. 882,600 " Diminution. 1,400 " d) Crédit primitif. . . . fr. 226,410 " Augmentation. 20,535 " e) Crédit primitif. . . . fr. 309,500 " Diminution. 59,100 " f) Crédit primitif. . . . fr. 309,000 " Diminution. 3,000 " g) Crédit primitif. . . . fr. 666,400 " Diminution. 89,000 " h) Crédit primitif. . . . fr. 200,000 " Augmentation. 30,000 "
200,000 "	"	"	"	"	"	
21,861 60	"	"	8 40	"	"	
96,680 "	"	"	"	"	"	
189,861 85	5 "	"	133 15	"	"	
881,184 78	"	"	15 22	"	"	
246,944 51	"	"	" 40	"	"	
250,346 95	"	"	55 05	"	"	
305,979 47	"	"	20 53	"	"	
577,382 31	"	"	17 69	"	"	
229,999 73	"	"	" 27	"	"	
3,021,241 20	5 "	"	248 80	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS	DÉPENSES	PAYEMENTS EFFÉ	
			ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	ET JUSTIFIÉ	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre
		REPORT. . . . fr.	3,021,495	3,021,246 20	1,104,526 30	1,916,714 90
IV.		Solde des troupes.				
	12	Traitement et solde de l'infanterie a)	15,558,596 60	15,507,100 70	5,058,184 47	11,668,658 65
	15	— — de la cavalerie b)	4,110,400	4,106,506 54	1,002,842 48	3,105,663 86
	14	— — de l'artillerie	5,816,838	5,812,187 06	1,321,554 05	4,400,855 05
	15	— — du génie c)	1,518,200	1,517,075 64	292,058 11	1,225,015 55
	16	— — du bataillon d'administration. . . . d) (Les hommes momentanément en subsistance près d'un régi- ment d'une autre arme comptent, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.)	675,900	672,947 81	174,228 43	498,719 58
V.		Établissements d'instruction supérieure.				
	17	Personnel de l'école militaire e)	128,780 50	128,779 44	51,100 08	97,679 56
	18	— — de guerre	18,550	18,036 95	4,551 43	15,705 55
	19	Dépenses d'administration de l'école militaire	55,020	55,888 45	27,460 40	28,378 05
	20	— — de l'école de guerre	10,150	10,129 59	6,858 98	5,270 61
VI.		Établissements et matériel de l'artillerie.				
	21	Traitement du personnel des établissements	66,375	66,575	10,066 80	56,508 21
	22	Matériel de l'artillerie f)	1,676,950	1,676,950	755,782 07	887,146 05
VII.		Matériel du génie.				
	25	Matériel du génie g)	1,651,520 71	1,624,273 05	1,211,661 89	412,611 16
VIII.		Pain, viande, fourrages et autres prestations.				
	24	Pain et viande h)	6,853,790	6,853,125 47	1,480,246 54	5,352,878 95
	25	Fourrages en nature i)	5,512,194	5,542,186 74	1,305,081 43	2,237,039 51
	26	Casernement des hommes	769,450	769,442 57	500,244 30	269,198 27
	27	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement. . .	105,000	76,105 09	10,543 85	65,759 26
	28	Transports généraux j)	164,500	164,285 54	80,626 29	83,473 21
	29	Chauffage et éclairage des corps de garde k)	120,798 76	120,543 56	71,333 42	49,002 64
	30	Remonte	997,950	997,950	529,150	468,800
		Le crédit de l'article 30 est réparti en vertu d'un arrêté royal entre les corps de troupes montées. Les corps qui n'ont pas dépassé leur quote-part dans le fonds de remonte en reportent le solde à l'exercice suivant; les Conseils d'administration en sont débiteurs vis-à-vis du Trésor.				
		A REPORTER. . . . fr.	40,603,158 57	40,520,050 80	15,557,481 28	52,928,835 87

LA GUERRE (SUITE).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		RECÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,021,241 20	5 "	"	248 80	"	"	
15,506,823 10	277 60	"	0 96	51,294 94	"	a) Le crédit primitif de l'article 12, de fr. 15,578,250, a été augmenté d'une somme de fr. 196 60, par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, et diminué d'une somme de fr. 40,050 par l'article 3 de la même loi.
4,106,506 34	"	"	21 96	5,871 70	"	b) Crédit primitif. . . . fr. 3,990,400 "
5,812,187 06	"	"	0 20	4,650 74	"	Augmentation 120,000 "
1,517,075 64	"	"	8 01	1,118 35	"	c) Crédit primitif. . . . fr. 1,452,200 "
672,047 81	"	"	1 59	2,950 80	"	Augmentation. . . . 86,000 "
						d) Crédit primitif. . . . fr. 687,000 "
						Diminution 12,000 "
128,770 44	"	"	1 06	"	"	e) Crédit primitif . . . fr. 124,240 50
18,056 95	"	"	515 05	"	"	Augmentation. . . . 4,540 "
55,858 45	50 "	"	51 55	"	"	
10,120 59	"	"	20 41	"	"	
60,575 "	"	"	"	"	"	
1,642,928 09	54,021 91	"	"	"	"	f) Crédit primitif. . . . fr. 1,595,450 "
						Crédit supplémentaire . . 81,500 "
1,624,275 05	"	"	575 50	6,672 16	"	g) Le crédit primitif de l'article 25, de fr. 1,560,000, a été augmenté d'une somme de fr. 71,520 71, comprenant : 1 ^o un crédit supplémentaire de fr. 40,795 71 alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895 ; 2 ^o d'une somme de fr. 30,725 allouée par l'article 3 de la même loi.
6,855,125 47	"	"	664 53	"	"	h) Crédit primitif. . . . fr. 6,582,790 "
3,542,120 74	66 "	"	7 26	"	"	Augmentation 251,000 "
769,442 57	"	"	7 45	"	"	i) Crédit primitif. . . . fr. 4,029,194 "
76,105 09	"	"	1 11	28,805 80	"	Diminution. . . . 487,000 "
164,009 50	185 84	"	214 66	"	"	j) Crédit primitif. . . . fr. 100,000 "
120,556 06	7 50	"	455 40	"	"	Augmentation 64,500 "
997,950 "	"	"	"	"	"	k) Le crédit primitif de l'article 29, de fr. 170,000, a été augmenté d'une somme de fr. 1,798 76 par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, et diminué d'une somme de fr. 51,000 par l'article 3 de la même loi.
46,486,517 15	54,613 05	"	2,775 28	79,454 49	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. fr.	46,605,158 57	46,520,930 80	15,557,481 28	52,028,855 87
IX.		Traitements divers et honoraires.				
	31	Traitements divers et honoraires a)	129,655 42	129,058 84	20,295 26	108,763 58
	32	Frais de route, de séjour et de représentation b)	250,500 .	250,408 31	18,896 .	211,602 31
X.		Pensions et secours.				
	53	Pensions et secours c)	248,800 .	248,723 05	79,877 48	108,657 27
XI.		Dépenses imprévues.				
	34	Dépenses imprévues non libellées au budget d)	31,085 .	31,038 85	21,445 29	9,505 56
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget du ministère de la guerre fr.	47,243,198 99	47,160,249 85	15,697,995 31	55,427,452 59
		RÉCAPITULATION.				
		Transferts de l'exercice 1892. (Art. 50 de la loi de compa- bilité).	8,836 62	8,585 02	4,585 20	3,999 82
		— 1893. —	77,159 75	75,419 75	9,374 56	65,438 65
		TOTAL des transferts des exercices précédents	85,996 35	84,002 77	13,957 76	69,438 45
		Total du Budget pour l'exercice 1894	47,243,198 99	47,160,249 85	15,697,995 31	55,427,452 59
		TOTAUX. fr.	47,329,195 34	47,244,252 62	15,711,955 07	55,496,891 04

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUNES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER A OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES			
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	excédant LES CRÉDITS.	
46,486,517 15	34,615 65	"	2,773 28	79,45 49	"	
129,058 84	"	"	506 58	"	"	a) Crédit primitif. . . . fr. 120,000 "
230,408 31	"	"	1 60	"	"	Augmentation. 9,655 42
						Cette augmentation comprend : 1° un crédit supplémentaire de fr. 1,455 42 alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895 ; 2° une augmentation de fr. 8,200 allouée par l'article 3 de la même loi.
248,534 75	188 50	"	76 95	"	"	b) Crédit primitif. . . . fr. 150,000 "
						Augmentation. 80,500 "
31,058 85	"	"	46 15	"	"	c) Crédit primitif. . . . fr. 247,800 "
						Augmentation. 1,000 "
47,125,447 90	34,801 95	"	3,494 65	79,454 49	"	
8,585 02	"	"	"	253 60	"	
74,813 19	606 56	"	32 23	1,707 75	"	
83,596 21	606 56	"	32 23	1,961 35	"	
47,125,447 90	34,801 95	"	3,494 65	79,454 49	"	
47,208,844 11	35,408 51	"	3,526 88	81,415 84	"	

Le Budget du ministère de la guerre, pour l'exercice 1894, a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 11 avril 1894, *Moniteur* du 12, n° 102, à la somme de fr. 47,117,452 50

A Y AJOUTER : 1° Les crédits supplémentaires 125,746 40

2° Les parties d'allocations transférées des budgets des exercices 1892 et 1893

au budget de l'exercice 1894, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	85,096 35

TOTAL . . . fr. 47,329,195 34

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1892 a).				
		Report de l'exercice 1892 à l'exercice 1894, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État	21,050 »	11,000 »	2,150 »	8,850 »
		EXERCICE 1894 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
		Gendarmerie.				
Unique.		Traitements et solde de la gendarmerie. — Dépenses diverses	4,367,600 »	4,336,042 34	3,214,630 75	1,122,510 80
		TOTAUX fr.	4,388,650 »	4,347,942 34	3,216,780 75	1,131,160 80

GENDARMERIE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
11,000 .	•	•	•	10,050 .	•	a) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes par décision du 14 décembre 1894, n° 368702 ^{bis}
4,336,941 64	• 70	•	27 16	30,630 50	•	
4,347,941 64	• 70	•	27 16	40,680 50	•	

Le Budget du corps de la gendarmerie, pour l'exercice 1894, a été fixé par l'article unique de la loi
du 15 mars 1894, *Moniteur* du 22, n° 81, à la somme de fr. 4,367,600 .

A Y AJOUTER : la partie d'allocation transférée du budget de l'exercice 1892 au budget de l'exer-
cice 1894, conformément à l'article 50 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. 21,050 .

TOTAL. fr. 4,388,650 .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		TRANSFERT DE L'EXERCICE 1893 *).				
		<i>Report de l'exercice 1893 à l'exercice 1894, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État.</i>				
I.		Administration centrale.				
	10	Documents statistiques	2,955 25	•	•	•
		EXERCICE 1894 (COMPTE DÉFINITIF).				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET **).				
I.		Administration centrale.				
	1	Traitement du Ministre.	21,000 »	21,000 »	21,000 »	»
	2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'administration centrale. — Traitements de disponibilité.	948,500 »	948,455 46	927,779 12	20,676 34
	3	Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. a)	75,117 92	70,564 88	46,506 40	24,058 48
	4	Frais de tournées b)	6,000 »	5,953 40	4,886 10	1,047 30
	5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale. . . . c)	3,000 »	2,998 75	1,954 55	1,044 20
	6	Matériel d)	151,000 »	150,832 03	94,341 79	56,490 24
	7	Magasin général des papiers	172,000 »	159,688 39	122,745 91	16,942 48
	8	Indemnités au directeur de la fabrication des monnaies et au chef de la fabrique des coins monétaires.	9,180 »	•	•	•
	9	Service de la Monnaie	12,100 »	10,652 35	4,405 07	6,247 28
	10	Documents statistiques	18,000 »	14,998 75	13,635 50	1,363 25
II.		Administration de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces.				
	11	Traitements des agents du Trésor	163,300 »	163,286 50	163,286 50	•
	12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents . . .	45,000 »	44,700 »	44,700 »	•
		A REPORTER. . . . fr.	1,624,197 92	1,573,110 61	1,445,240 94	127,869 57

DES FINANCES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
				2,955 25		*) Ce transfert a été autorisé par la Cour des Comptes par décision du 14 décembre 1894.
21,000 "	"	"	"	"	"	**) Par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895, <i>Moniteur</i> du 18, n° 108, le budget du ministère des finances, pour l'exercice 1894, a été augmenté d'une somme de fr. 184,075 25, à répartir sur les articles 3, 4, 5, 8, 17, 22, 51 et 58 (nouveau).
948,455 46	"	"	44 54	"	"	
70,564 88	"	"	4,562 78	100 26	"	a) Crédit primitif . . . fr. 73,000 "
5,933 40	"	"	66 60	"	"	Crédit supplémentaire . . 2,117 92
2,998 75	"	"	1 25	"	"	b) Crédit primitif . . . fr. 5,400 "
150,832 03	"	"	167 97	"	"	Crédit supplémentaire . . 600 "
159,688 39	"	"	32,311 81	"	"	c) Crédit primitif . . . fr. 2,000 "
"	"	"	9,180 "	"	"	Crédit supplémentaire . . 1,000 "
10,652 35	"	"	1,447 65	"	"	d) Crédit primitif . . . fr. 136,000 "
14,998 75	"	"	"	3,001 25	"	Crédit supplémentaire . . 15,000 "
163,286 50	"	"	13 50	"	"	
44,700 "	"	"	300 "	"	"	
1,573,110 51	"	"	47,895 90	3,191 51	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	1,624,197 92	1,573,110 51	1,445,240 94	127,869 57
III.		Administration des contributions directes, douanes et accises *).				
	13	Surveillance générale. — Traitements a)	442,550 "	439,713 69	122,918 55	310,795 14
	14	Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	726,300 "	721,332 11	204,158 38	517,173 73
	15	Traitements fixes . . b)	2,165,950 "	2,161,977 35	570,154 75	1,582,822 02
	16	Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. } Remises proportionnel- les et indemnités (crédit non limitatif). .	2,265,000 "	2,386,448 55	48,321 85	2,338,126 70
	17	Service des douanes et de la recherche maritime . . . c) (Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pour- ront être reportés à l'article 17).	5,320,425 "	5,319,771 82	1,295,033 46	4,024,738 36
	18	Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	7,000 "	6,999 84	2,333 28	4,666 56
	19	Suppléments de traitements	228,000 "	224,849 62	41,474 "	183,334 94
	20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	30,000 "	19,875 62	6,998 03	12,876 99
	21	Frais de bureau et de tournées	94,580 "	81,883 "	46,970 "	35,613 "
	22	Indemnités, primes et dépenses diverses. d)	568,200 "	568,199 38	91,667 32	476,258 06
	23	Police douanière.	5,000 "	4,776 "	2,287 60	2,488 40
	24	Matériel	201,425 "	173,878 67	39,947 65	133,876 92
IV.		Administration de l'enregistrement et des domaines.				
	25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	495,200 "	493,284 23	115,055 13	578,229 10
	26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés.	12,800 "	2,908 25	916 64	1,991 61
	27	Frais de bureau et dépenses diverses.	46,600 "	45,499 60	35,291 56	10,208 04
	28	Traitements du personnel du domaine	93,290 "	93,055 01	18,321 95	74,733 06
	29	Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif)	1,328,685 "	1,335,954 70	"	1,335,954 70
	30	Matériel	14,700 "	14,319 77	9,370 28	4,884 49
	31	Dépenses du domaine e)	33,321 82	19,521 27	13,251 03	6,058 24
	32	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (crédit non limitatif).	1,500 "	6,223 45	3,557 26	2,666 19
		A REPORTER. . . . fr.	15,704,524 74	15,603,382 42	4,121,570 22	11,571,366 42

FINANCES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUEES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,575,410 51	"	"	47,895 90	3,101 51	"	*) Par l'arrêté ministériel du 31 juillet 1895, n° 21-21, pris en vertu d'une note qui figure à la suite de l'article 17, les articles 13 et 15 ont été diminués d'une somme de fr. 51,000, transférée à l'article 17. a) Crédit primitif. . . . fr. 488,350 " Diminution. 46,000 " b) Crédit primitif. . . . fr. 2,170,950 " Diminution. 5,000 " c) Crédit primitif. . . . fr. 5,119,425 " Augmentation 201,000 " Cette augmentation comprend : 1° une somme de fr. 150,000 allouée par l'article 1^{er} de la loi du 11 avril 1895 ; 2° une somme de fr. 51,000 transférée des articles 13 et 15 par arrêté ministériel. d) Crédit primitif. . . . fr. 553,200 " Crédit supplémentaire . . . 15,000 "
439,715 09	"	"	2,636 31	"	"	
721,332 11	"	"	4,907 89	"	"	
2,161,977 35	"	"	3,972 65	"	"	
2,586,448 53	"	"	"	"	121,448 53	
5,319,771 82	"	"	653 18	"	"	
6,999 84	"	"	0 16	"	"	
224,808 04	40 68	"	3,150 38	"	"	
19,875 62	"	"	10,124 38	"	"	
81,883 "	"	"	12,697 "	"	"	
567,925 38	274 "	"	0 62	"	"	e) Crédit primitif fr. 35,200 " Crédit supplémentaire . . . 121 82
4,776 "	"	"	224 "	"	"	
173,824 57	54 10	"	27,546 33	"	"	
493,284 23	"	"	1,915 77	"	"	
2,908 25	"	"	9,891 75	"	"	
45,499 60	"	"	1,100 40	"	"	
93,035 01	"	"	234 99	"	"	
1,335,954 70	"	"	"	"	7,269 70	
14,254 77	65 "	"	380 23	"	"	
19,309 27	12 "	"	14,000 55	"	"	
6,223 45	"	"	"	"	4,723 45	
15,692,956 64	445 78	"	141,692 49	3,101 51	153,441 68	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC- ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		REPORT. . . . fr.	15,704,524 74	15,693,382 42	4,121,570 22	11,571,566 42
V.		Pensions et secours.				
	33	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 .	18,462 07	12,990 05	5,472 92
	34	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	13,700 .	13,119 .	13,119 .	•
VI.		Dépenses imprévues.				
	35	Dépenses imprévues non libellées au budget	3,000 .	2,848 35	1,192 50	1,655 85
	36	Régularisation des documents du cadastre en vue d'une nouvelle péréquation de l'impôt foncier	150,000 .	90,227 75	427 .	89,800 73
	37	Frais de la commission chargée de statuer sur les demandes d'indemnités aux propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires. — Personnel et matériel . . . a)	60,000 .	47,530 27	44,130 27	3,400 .
	38	Rapatriement de monnaies divisionnaires belges . . . b)	233 40	233 40	•	233 40
		Total des crédits et dépenses pour le budget du ministère des finances fr	15,959,558 25	15,865,813 23	4,193,438 04	11,671,029 41
		RÉCAPITULATION				
		Transfert de l'exercice 1893. (Art. 30 de la loi de comp- tabilité)	2,055 25	•	•	•
		Total du budget pour l'exercice 1894.	15,959,558 25	15,865,813 23	4,193,438 04	11,671,029 41
		TOTAUX. . . . fr	15,962,513 48	15,865,813 23	4,193,438 04	11,671,029 41

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

RUE	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
15,692,936 64	445 78	"	141,592 49	3,191 51	133,441 68	
18,462 97	"	"	8,737 03	"	"	
13,119	"	"	581	"	"	
2,848 35	"	"	1,031 65	"	"	
90,227 73	"	"	59,772 27	"	"	
47,539 27	"	"	12,460 73	"	"	
255 49	"	"	"	"	"	
15,865,367 45	445 78	"	223,995 17	3,191 51	133,441 68	a) L'article 2 de la loi du 28 mai 1894, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} juin, n° 152, autorise le transfert au budget du ministère des finances pour l'exercice 1894, dont il formera l'article 57, du reliquat disponible sur le crédit de fr. 60,000 ouvert par l'article 7 de la loi du 19 août 1895 et formant l'article 56 (nouveau) du budget du ministère des finances pour l'exercice 1895.
"	"	"	"	2,955 25	"	b) Crédit alloué par l'article 1 ^{er} de la loi du 11 avril 1895.
15,865,367 45	445 78	"	223,995 17	3,191 51	133,441 68	
15,865,367 45	445 78	"	223,995 17	6,146 76	133,441 68	

Le Budget du ministère des finances, pour l'exercice 1894, a été fixé par l'article 1^{er} de la loi du 28 mai 1894, *Moniteur* du 1^{er} juin suivant, n° 152, à la somme de fr. 15,715,485 "

A Y AJOUTER : 1^o Le transfert autorisé par l'article 2 de la même loi. 60,000 "

2^o Les crédits supplémentaires 184,073 25

3^o La portion d'allocation transférée du budget de l'exercice 1893 au budget de l'exercice 1894, conformément à l'article 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État 2,955 25

TOTAL. fr. 15,962,513 48

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des services de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre.
		EXERCICE 1894. — (COMPTE DÉFINITIF.)				
		DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE BUDGET.				
I.		Non-Valeurs.				
	1	Non-Valeurs sur la contribution foncière	195,000 »	377,503 80	1,899 74	375,404 06
	2	— — — personnelle	215,000 »	406,501 78	5,744 01	400,757 77
	3	— sur le droit de patente	150,000 »	129,518 48	2,813 40	126,505 08
	4	— sur les redevances des mines	5,000 »	5,467 00	•	5,467 60
	5	Frais de poursuites irrécouvrables pour les impôts men- tionnés aux quatre articles précédents (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	9,000 »	7,095 24	•	7,095 24
II.		Remboursements.				
	6	Contributions directes, douanes et accises. — Restitu- tions de droits perçus abusivement et de fonds reconnus appartenir à des tiers.	250,000 »	263,428 29	76,265 69	187,133 60
	7	Enregistrement et domaines. — Restitutions de droits perçus abusivement, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	350,000 »	585,512 90	76,545 90	504,166 24
	8	Trésorerie et autres administrations de recettes non dé- nommées au présent budget. — Remboursements divers.	1,000 »	13,610 51	6,292 84	4,913 68
	9	Marine. — Restitutions de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus par l'administration de la marine.	2,000 »	710 94	402 43	308 51
	10	Service de navigation à vapeur entre Anvers et les ports étrangers. — Remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux	132,000 »	150,833 17	150,833 17	•
	11	Déficit des divers comptes de l'État (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	40,000 »	19,661 05	6,518 17	13,145 88
		TOTAL des crédits et dépenses pour le budget des non-valeurs et remboursements fr.	1,529,000 »	1,959,446 76	327,315 35	1,624,897 60

REMBOURSEMENTS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1894.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédent	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
377,505 80	"	"	"	"	182,303 80	
406,501 78	"	"	"	"	191,501 78	
129,318 48	"	"	681 52	"	"	
5,467 60	"	"	"	"	467 60	
7,095 24	"	"	1,904 76	"	"	
263,399 20	, 20 "	"	"	"	15,428 20	
380,712 14	4,800 76	"	"	"	35,512 90	
11,206 52	2,405 99	"	"	"	12,610 51	
710 94	"	"	1,289 06	"	"	
150,833 17	"	"	"	"	18,833 17	
19,664 05	"	"	20,335 95	"	"	
1,952,215 01	7,333 75	"	24,211 20	"	454,658 05	

Le Budget des non-valeurs et remboursements pour l'exercice 1894, a été fixé par l'article unique
de la loi du 22 décembre 1893, *Moniteur* du 28, n° 362, à la somme de fr. 1,529,000 »

EXERCICE 1894. — RÉCA

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ouverts PAR LE BUDGET	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
	primitif et par des lois spéciales.	Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	En 1894.	En 1895, jusqu'au 31 octobre
Dette publique	107,788,622 77	107,100,654 45	89,455,550 94	17,655,447 77
Dotations	4,706,160 .	4,788,822 59	4,720,796 94	68,025 65
Ministère de la justice	10,957,277 .	20,462,182 32	14,582,358 91	5,815,370 17
— des affaires étrangères	2,525,828 .	2,513,675 52	2,116,558 08	385,156 42
— de l'intérieur et de l'instruction publique	24,220,115 .	25,855,654 27	20,447,095 26	5,521,910 85
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	17,982,955 58	17,500,910 77	11,545,415 72	5,809,248 57
— des chemins de fer, postes et télégraphes	109,072,984 01	107,810,201 70	53,579,614 54	74,222,765 06
— de la guerre	47,529,195 34	47,244,252 62	15,711,955 07	55,496,891 04
Corps de la gendarmerie	4,588,650 .	4,547,942 54	5,216,780 75	1,151,160 89
Ministère des finances	15,062,513 48	15,865,815 25	4,193,458 04	11,671,929 41
Non-valeurs et remboursements	1,529,000 .	1,959,446 76	527,515 35	1,624,897 66
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	355,535,277 18	355,539,626 57	197,876,858 50	155,180,782 07

PITULATION GÉNÉRALE.

Payements effectués par année et par article du Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
107,068,978 71	51,675 74	"	788,195 58	150,600 "	250,825 26	
4,788,822 59	"	"	7,557 41	"	"	
20,597,720 08	64,455 24	"	35,010 56	"	559,904 88	
2,501,675 46	12,000 12	"	12,152 48	"	"	
23,760,006 09	86,648 18	"	408,650 12	825 20	45,016 59	
17,554,664 29	56,246 48	"	252,600 52	550,352 49	"	
107,802,578 20	7,015 50	"	687,690 85	700,057 64	215,056 18	
47,208,844 11	55,408 51	"	5,526 88	81,415 84	"	
4,547,941 64	" 70	"	27 16	40,680 50	"	
15,865,567 45	445 78	"	225,905 17	6,148 76	133,441 68	
1,952,215 01	7,235 75	"	24,211 20	"	454,658 05	
555,057,020 57	282,006 "	"	2,445,494 82	1,580,058 45	1,658,992 64	

COMPARAISON

*des dépenses de l'exercice 1894, liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées
par le Ministère des Finances, avec celles de l'exercice antérieur.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES de l'exercice 1894.	
	1894.	1895.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	107,100,654 45	105,746,957 87	1,353,696 58	•
Dotations	4,788,822 50	4,885,958 55	•	97,135 76
Ministère de la justice	20,462,162 52	19,854,574 75	627,787 50	•
— des affaires étrangères	2,515,675 52	2,475,797 70	37,877 82	•
— de l'intérieur et de l'instruction publique	23,855,654 27	22,943,905 86	911,660 41	•
— de l'agriculture, de l'industrie et des tra- vaux publics	17,590,910 77	17,463,510 57	•	72,590 80
— des chemins de fer, postes et télégraphes	107,810,291 70	102,480,626 98	5,329,664 72	•
— de la guerre	47,244,252 02	46,950,070 51	293,275 31	•
Corps de la gendarmerie	4,547,942 54	4,500,427 77	58,514 57	•
Ministère des finances	15,865,815 25	15,595,011 81	270,801 42	•
Non-valeurs et remboursements	1,959,446 76	2,005,205 00	•	45,756 84
TOTAUX	555,559,626 57	544,700,642 55	8,854,276 42	215,292 40
En plus à l'exercice 1894. . . fr.			8,658,084 02	

TABLEAU LITT. Z.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1893 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice en dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1830 (4 ^{me} trimestre)	20,502,221 30	"	"	"	26,502,221 36
1851	66,942,211 82	46,205,354 62	78,248 59	"	113,225,815 03
1852	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,464,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,605 48	"	86,092,585 48
1854	84,279,578 "	"	321,259 55	10,000,000 "	94,600,817 55
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	415,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,374,165 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,308,056 25	10,000,000 "	98,220,556 25
1858	94,606,526 "	"	44,855 50	25,778,053 70	120,429,195 "
1859	104,095,551 "	"	151,714 05	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,745,247 64	65,074,257 65	170,775,074 27
1861	101,464,464 "	"	30,052 92	"	101,505,516 92
1862	105,850,612 "	50,000 "	71,054 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,053 "	50,000 "	16,550,755 56	1,699,765 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	5,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,158,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1866	115,014,070 "	"	489,001 09	528,005 50	115,851,076 05
1867	115,475,650 "	"	85,705 12	100,000 "	115,657,555 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,520 06
1870	115,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	154,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,159 45	118,122,854 84
1872	118,510,250 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,590 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,951,724 55	135,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	15,915,255 20	6,408,417 26	146,825,820 46
1875	129,596,500 "	950,000 "	145,182 01	4,990,791 12	135,680,563 13
1876	152,698,540 "	1,264,000 "	125,248 65	5,108,865 86	157,194,654 49
1877	159,604,900 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,992 08	144,117,471 92
1878	141,910,700 "	2,250,000 "	56,067 62	720,651 15	144,905,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,569 15	150,554,559 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,475 55
1881	149,929,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1882	155,614,490 "	1,000,000 "	"	5,421,575 01	158,036,065 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,852,759 55	162,750,409 55
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	5,180,055 64	169,460,080 89
1886	164,089,490 "	"	1,049,486 42	17,156,890 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 "	"	10,259,231 58	59,925,729 80	216,229,251 18
1888	169,190,780 "	"	956,758 44	52,410,581 65	202,557,900 07
1889	174,691,700 "	"	5,662,227 06	22,229,054 20	200,582,961 26
1890	176,725,000 "	"	5,588,118 57	9,516,989 10	191,650,107 47
1871	178,329,000 "	"	4,578,516 59	44,559,058 95	227,266,975 54
1872	188,914,000 "	"	5,805,026 77	22,784,721 75	215,501,748 50
1873	205,985,500 "	"	5,909,558 34	110,148,510 97	320,045,149 51
1874	229,643,000 "	"	7,997,555 52	64,402,094 50	302,102,447 82
1875	245,052,600 "	"	6,578,527 41	25,147,717 51	274,558,644 92
1876	250,244,860 "	"	6,284,657 41	64,714,787 04	321,244,504 45
1877	252,245,760 "	"	5,921,492 41	82,569,776 95	310,737,029 54
1878	260,555,860 "	"	7,779,547 19	101,271,595 50	369,584,800 49
1879	264,455,260 "	"	8,105,464 16	22,041,400 "	294,580,124 16
1880	273,497,060 "	"	6,055,657 49	97,208,952 50	576,761,649 99
1881	286,368,639 "	"	6,711,960 65	75,664,610 "	568,745,209 65
1882	296,647,709 "	"	7,471,222 69	128,875,555 45	452,994,467 14
1883	299,571,760 "	"	8,247,565 59	144,826,115 85	452,645,457 92
1884	320,448,727 "	"	5,470,584 "	49,552,795 "	375,472,106 "
1885	319,861,190 "	"	800,584 "	19,769,518 55	340,431,292 55
1886	320,169,728 "	"	1,722,184 "	45,296,795 87	367,188,705 87
1887	314,421,809 "	"	2,556,584 "	17,248,549 "	354,026,742 "
1888	319,505,759 "	"	706,884 "	14,275,277 50	354,547,920 50
1889	350,514,902 "	"	1,105,584 "	46,085,699 17	377,702,115 17
1890	351,352,202 "	"	1,027,515 "	55,976,145 24	568,555,658 24
1891	341,092,712 40	"	2,558,000 "	55,150,607 01	599,181,319 41
1892	342,546,190 40	"	1,768,000 "	65,555,565 57	409,649,755 97
1893	344,750,828 40	"	6,488,000 "	40,987,756 65	592,226,585 05
	11,482,839,180 79	145,104,585 55	265,570,829 48	1,823,051,590 75	13,710,565,786 57
	11,627,943,566 34				

CLOS DE 1850 A 1895 INCLUSIVEMENT. — RECETTES.

FAITS RÉALISÉS.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDENT des évaluations.	EXCÉDENT des recouvrements effectués.	
RECouvreMENTS effectués.			
26,502,221 56	"	"	
113,225,815 03	"	"	
152,464,505 97	"	"	
88,058,513 92	"	1,965,728 44	
96,701,557 76	"	2,100,520 41	
91,075,225 70	756,555 92	"	
102,652,632 39	"	1,256,517 92	
101,715,250 24	"	5,494,915 99	
125,509,914 81	"	5,080,719 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	"	
169,576,235 86	1,596,820 41	"	
101,542,826 17	160,690 75	"	
126,766,956 55	1,542,114 90	"	
125,289,847 48	4,626,724 49	"	
198,810,508 75	"	844,604 59	
129,855,951 97	"	1,158,478 98	
114,064,045 37	"	252,966 72	
115,528,065 84	2,129,289 28	"	
146,117,886 55	9,764,401 46	"	
115,871,457 58	5,749,882 48	"	
152,877,187 86	1,581,500 85	"	
119,545,051 94	"	1,220,817 10	
128,451,208 79	"	6,017,817 80	
159,468,270 19	"	4,065,675 59	
152,675,052 50	"	5,840,232 04	
144,502,166 65	"	8,821,605 50	
146,259,211 91	"	9,044,557 42	
149,145,925 95	"	5,026,452 01	
155,880,759 57 ¹ / ₂	"	10,977,250 00 ¹ / ₂	
158,549,545 85	"	7,995,286 70	
169,709,218 61 ¹ / ₂	"	4,621,745 26 ¹ / ₂	
172,254,411 84	"	5,815,516 92	
164,557,914 52 ¹ / ₂	"	6,501,840 51 ¹ / ₂	
168,925,520 49	"	6,194,851 14	
181,514,254 97 ¹ / ₂	"	5,666,540 74 ¹ / ₂	
178,086,951 17	"	8,626,870 28	
187,047,478 35	"	4,751,611 34	
225,404,895 42	"	7,175,642 24	
209,641,495 41	"	7,105,595 54	
211,092,455 85	"	10,509,472 59	
205,442,109 40	"	15,812,001 95	
256,645,968 44	"	20,576,992 90	
259,940,457 90	"	24,458,689 40	
541,086,178 65	"	21,045,029 52	
515,915,640 21	"	15,811,192 59	
278,711,586 65	"	4,152,941 71	
526,620,745 66	"	5,576,459 21	
546,284,526 27	"	5,547,496 95	
567,500,461 95	1,794,558 56	"	
500,801,815 57	"	6,221,689 21	
594,215,951 71	"	17,454,281 72	
578,005,789 85	"	9,258,580 22	
456,506,919 84	"	5,512,452 70	
451,976,925 48	"	2,551,488 26	
550,022,152 10	25,449,975 90	"	
555,085,425 76	7,545,868 77	"	
571,291,105 14	"	4,102,599 27	
541,164,155 86	"	7,157,411 86	
546,666,785 94	"	12,518,865 44	
587,056,516 49	"	9,554,401 52	
578,404,519 26	"	10,048,661 02	
401,947,101 59	"	2,765,784 98	
414,044,662 21	"	4,594,906 24	
597,678,051 77	"	5,451,446 72	
14,005,949,122 09	62,404,455 83	551,987,789 55	
	289,585,555 52		

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES

EXERCICES	PREVISIONS						
	SERVICE ORDINAIRE						RESTE, ou credits affectés à l'exercice
	CREDITS accordés par la loi du budget primitif	CREDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales décret ou faite des annulations de crédits	CREDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des budgets	CREDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité	TOTAL	CREDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité	
1850 (1 ^{er} trimestre)	27,081,168 79	"	"	"	27, 81,168 79	"	27,081,168 79
1851	115,806,850 65	"	"	"	115,806,850 65	"	115,806,850 65
1852	a) 111,505,171 28	12,892,226 55	"	"	161,595,401 81	"	164,595,401 81
1853	94,149,855 53	"	"	"	94,149,855 53	"	94,149,855 53
1854	85,272,610 52	5,601,500 11	"	"	88,874,000 45	"	88,874,000 45
1855	86,569,595 77	1,699,710 51	"	"	88,069,554 28	"	88,069,554 28
1856	85,058,537 41	1,167,470 50	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1857	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1858	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1859	104,899,097 55	7,795,917 90	"	"	112,695,015 45	"	112,695,015 45
1860	99,150,590 94	6,454,054 64	"	"	105,604,645 58	"	105,604,645 58
1861	107,791,842 58	15,617,459 14	58,142 25	"	117,467,423 97	"	117,467,423 97
1862	103,566,962 81	5,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1863	108,855,572 01	11,168,455 71	28,920 25	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1864	110,125,796 67	6,659,150 59	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1865	110,571,585 49	4,169,479 25	551,474 01	"	114,872,554 75	"	114,872,554 75
1866	112,904,211 11	5,617,455 66	575,117 46	"	118,895,188 25	"	118,895,188 25
1867	116,452,576 58	8,200,515 59	565,645 10	"	125,216,752 87	"	125,216,752 87
1868	118,195,870 61	15,185,167 64	275,427 52	"	151,652,865 81	"	151,652,865 81
1869	111,055,105 81	5,560,075 66	551,255 64	"	117,166,436 11	550,552 60	114,997,095 51
1870	114,677,172 09	4,401,468 49	655,069 65	550,555 60	120,031,045 85	520,562 56	119,750,485 27
1871	115,450,049 16	4,797,745 12	169,024 04	520,562 56	120,725,588 88	527,446 21	120,197,932 67
1872	115,524,706 95	17,626,170 49	415,511 85	527,456 21	154,091,885 45	2,675,140 25	151,468,756 25
1873	125,615,249 51	7,954,445 77	425,591 17	2,625,149 25	154,991,255 50	2,127,509 51	152,466,634 19
1874	125,249,047 07	8,219,444 91	810,512 10	2,197,599 51	156,466,665 45	1,449,181 71	154,957,481 68
1875	127,900,547 94	10,214,525 72	672,045 61	1,419,181 75	149,556,101 52	1,645,625 55	158,590,475 79
1876	155,484,616 91	10,022,941 98	1,400,544 57	1,645,625 55	146,555,588 99	1,774,588 67	144,978,940 52
1877	151,050,047 56	13,464,878 19	1,215,964 99	1,774,588 67	145,511,479 41	1,844,749 09	141,416,720 52
1878	156,858,076 15	5,252,108 92	1,070,917 84	1,884,749 09	145,065,902 50	2,521,467 10	142,544,414 90
1879	156,642,607 28	14,524,200 29	845,577 55	2,521,467 10	171,552,662 02	1,955,870 45	152,596,591 57
1880	158,642,456 01	6,891,924 04	850,111 71	1,955,870 45	148,500,542 25	1,720,804 55	146,579,557 02
1881	141,576,486 70	5,651,509 92	1,538,509 18	1,720,804 55	150,257,370 13	1,551,755 46	148,755,634 67
1882	145,176,590 67	6,517,509 60	504,026 05	1,551,755 46	153,529,661 70	1,002,160 54	152,327,501 22
1883	148,747,221 72	6,655,801 75	225,875 48	1,002,160 54	156,807,059 47	1,009,590 64	155,797,668 85
1884	151,885,210 45	5,808,095 52	516,879 75	1,009,590 64	157,017,574 12	1,051,919 64	157,985,654 48
1885	154,244,510 16	7,278,951 55	587,797 50	1,051,919 64	162,942,988 55	1,701,660 51	161,241,328 02
1886	158,579,256 91	9,562,519 67	452,556 27	1,701,660 51	170,273,535 16	1,594,855 98	168,880,707 18
1887	166,774,028 40	7,529,884 02	750,626 28	1,594,855 98	176,445,574 77	2,125,746 16	174,529,626 61
1888	r) 171,500,259 14	5,821,729 79	1,264,150 04	r) 2,125,746 16	189,541,847 14	5,401,465 82	177,140,585 32
1889	176,511,641 61	1,550,499 65	961,999 11	5,401,465 82	182,423,604 25	2,051,586 24	180,590,217 99
1890	176,812,557 01	24,953,662 98	815,800 55	2,051,586 24	201,599,686 58	2,465,554 28	202,154,152 50
1871	179,505,141 29	18,165,561 57	855,614 11	2,465,554 28	200,767,871 05	5,145,122 52	197,644,748 53
1872	192,916,542 58	10,047,551 27	1,042,538 45	5,145,122 52	207,189,554 82	2,541,548 66	204,647,986 16
1873	204,751,845 22	15,965,057 89	1,465,792 79	2,541,548 66	222,700,259 56	2,596,426 68	220,103,812 88
1874	256,417,401 80	8,499,242 59	1,252,024 84	2,596,426 68	248,715,095 71	5,151,924 82	245,595,170 89
1875	258,281,440 95	11,549,458 18	1,290,986 65	5,151,924 82	254,073,810 20	2,248,088 05	251,825,721 25
1876	265,220,640 97	6,465,412 59	1,921,585 25	2,248,088 05	255,857,125 74	1,804,775 44	254,052,750 30
1877	265,950,782 62	1,168,247 57	1,721,841 51	1,804,775 44	267,651,047 14	1,594,785 28	266,256,861 86
1878	260,590,515 25	7,552,585 74	1,954,216 05	1,594,785 28	271,271,899 20	2,125,924 06	269,145,975 14
1879	274,544,517 80	2,707,065 62	1,416,155 21	2,125,924 06	280,593,412 63	1,622,828 46	278,970,614 23
1880	278,818,749 04	16,557,236 49	1,564,595 55	1,622,828 46	298,145,209 54	1,554,465 50	296,788,746 24
1881	296,219,571 97	9,160,851 56	1,688,278 28	1,554,465 50	308,425,164 91	1,255,520 96	307,167,843 95
1882	310,715,895 47	7,150,791 15	2,120,451 70	1,255,520 96	321,288,459 28	669,894 14	320,618,565 14
1883	322,870,816 47	5,255,652 04	1,865,289 41	669,894 14	328,659,652 06	950,574 55	327,709,077 51
1884	326,870,741 71	2,227,597 97	1,177,015 28	950,574 55	331,206,629 51	1,044,414 50	330,162,215 21
1885	319,405,205 55	199,650 10	1,268,264 16	1,044,414 50	321,915,625 56	700,254 15	321,215,569 45
1886	516,509,150 77	1,597,904 25	1,757,045 89	700,254 15	520,144,595 02	492,988 55	519,651,404 47
1887	512,150,772 50	9,072,156 38	1,497,635 11	492,988 55	516,199,572 54	850,100 51	515,349,472 03
1888	511,545,518 05	1,792,654 10	1,252,954 02	850,100 51	518,219,046 46	537,610 69	517,881,435 77
1889	521,411,178 28	2,608,474 55	1,858,515 77	537,610 69	527,218,539 29	942,573 59	526,276,195 90
1890	553,715,661 08	2,612,661 25	1,427,005 38	942,573 59	558,695,671 08	684,752 82	558,010,958 26
1891	558,911,164 03	959,276 84	1,388,887 10	684,752 82	561,964,460 78	612,296 71	561,352,164 07
1892	560,860,948 57	1,725,705 96	1,485,876 65	612,296 71	564,682,825 87	565,129 79	564,117,696 08
1893	545,966,749 67	1,706,642 42	1,504,650 38	565,129 79	547,541,172 26	592,484 66	547,148,687 60
	11,584,977,701 01	154,836,812 85	52,460,916 55	67,254,825 45	12,130,508,750 77	67,627,508 09	12,071,681,451 68

LOS DE 1830 A 1894 INCLUSIVEMENT (SUITE). — DÉPENSES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS attachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.	Excédents	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	DE CRÉDITS à annuler.	
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•	a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 et pour les allocations portées au budget de la dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
•	115,806,850 65	112,415,965 51	3,592,867 14	b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
•	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86	c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
•	94,149,855 53	91,904,974 94	2,244,860 59	d) Non compris fr. 105,102 60 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
10,000,000 •	98,874,000 43	96,515,600 96	2,560,599 47	e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
1,490,000 •	89,559,554 28	87,104,004 96	2,455,529 52	f) Y compris fr. 114,682 66 et, même objet que ci-dessus.
15,574,163 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,465 82	g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
10,000,000 •	105,226,105 69	105,551,751 04	1,894,572 05	h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
25,778,055 70	122,574,992 78	120,198,578 44	2,376,614 34	i) Non compris fr. 22,656 51 et annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
15,896,897 40	128,589,912 85	124,196,508 51	4,595,404 34	j) Non compris fr. 4 57c, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
65,074,257 63	168,658,685 21	165,914,570 95	2,744,512 26	k) Non compris fr. 6 81c, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
•	117,467,423 07	114,976,586 11	2,490,837 86	l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,525 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1858, sur les portions de crédit transférées de l'exercice 1856, en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité de l'Etat.
25,278,995 17	152,568,405 61	129,575,909 88	2,994,495 75	m) Non compris fr. 129,587 18 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,699,765 61	121,989,489 50	119,855,950 55	2,155,559 25	n) Non compris fr. 2,005,567 59 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
84,656,000 •	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,045 57	o) Non compris fr. 5 86c, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
21,552,566 85	156,224,705 56	154,589,549 89	1,835,555 67	p) Non compris fr. 360 86c, annulés sur les crédits pour des serv. spéc.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,565,889 05	q) Non compris 1,665 francs, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,768,642 11	128,985,574 08	127,572,574 99	1,412,999 99	r) Après déduction d'une somme de fr. 601,410 65 et, portée anticipativement parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique, et pour lesquelles les crédits restaient à demander à la Législature.
8,924,490 68	140,577,556 49	135,060,595 57	5,516,761 12	s) Non compris fr. 15,255 10 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
946,977 90	115,944,075 41	112,207,069 15	5,677,004 28	t) Non compris fr. 8,653 15 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,559,755 20	122,290,216 56	118,750,904 76	5,559,511 80	u) Non compris fr. 17,536 87 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,027,460 84	2,074,616 94	v) Non compris fr. 167,168 71 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,540,568 99	155,809,105 22	151,848,564 95	1,960,540 29	w) Non compris fr. 167,168 71 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,069,827 76	157,456,461 93	154,510,907 41	2,925,554 54	x) Non compris fr. 4,312 45 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
9,656,500 56	144,015,782 24	145,172,277 02	1,441,505 22	y) Non compris fr. 8,653 15 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
10,561,522 01	148,931,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85	z) Non compris fr. 17,536 87 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,878,878 01	155,857,819 25	149,727,049 92	4,150,169 51	aa) Non compris fr. 167,168 71 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,508,028 12	146,201,158 91	4,017,489 21	ab) Non compris fr. 167,168 71 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	5,409,905 20	ac) Non compris fr. 2,412 45 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64	ad) Non compris fr. 4,810 74 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,577 52	5,698,768 02	ae) Non compris fr. 28,259 01 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	165,451,860 51	2,980,775 14	af) Non compris fr. 77,676 52 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,751,059 51	190,278,560 55	177,082,280 60	13,196,279 95	ag) Non compris fr. 41,671,956 59 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux, dont fr. 41,255,823 02 et, par suite de modifications apportées par la loi du 27 mai 1876 à celle du 16 août 1875.
35,965,945 02	191,765,615 85	187,062,522 17	4,701,291 68	ah) Non compris fr. 915,909 68 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,507,450 69	190,495,105 17	186,225,129 58	4,269,975 59	ai) Non compris fr. 18,470 02 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
52,051,825 01	195,295,155 05	188,795,756 71	6,499,416 52	aj) Non compris fr. 13,811 21 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
37,724,704 85	206,605,462 01	205,206,671 94	5,398,790 07	ak) Non compris fr. 27,671 87 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
21,905,608 68	196,255,255 29	191,604,515 92	4,628,919 57	al) Non compris fr. 17,075 75 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
19,225,511 50	196,505,694 82	191,920,940 52	4,442,754 50	am) Non compris fr. 158,155 19 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
27,596,688 93	207,786,006 92	199,658,875 76	8,151,055 16	an) Non compris fr. 64,279,519 16 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
25,065,874 15	227,198,006 45	216,907,800 50	10,290,205 95	ao) Non compris fr. 550 20 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,924,116 81	241,568,865 34	238,191,225 11	5,577,642 25	ap) Non compris un centime annulé sur les crédits pour des services spéciaux.
51,086,552 17	255,754,558 55	251,974,512 80	5,759,825 53	aq) Non compris fr. 7,170,610 48 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
154,141,616 24	554,245,429 12	550,898,578 60	5,547,050 52	ar) Non compris fr. 3,151,227 92 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
60,599,200 54	506,192,571 25	501,642,754 68	4,549,656 55	as) Non compris fr. 7,578,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
45,164,484 58	296,990,205 65	292,222,495 21	4,767,710 42	at) Non compris fr. 9,582,092 22 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
44,586,005 24	298,659,555 54	294,555,925 86	4,505,427 68	au) Non compris fr. 6,499,524 44 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
124,698,774 20	590,955,656 06	586,075,145 99	4,869,492 07	av) Non compris fr. 6,499,524 44 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,552,952 14	552,678,927 28	549,427,757 90	5,251,169 58	aw) Non compris fr. 3,595,944 68 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
70,052,545 17	540,083,157 40	545,659,016 07	5,564,141 55	ax) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
90,898,774 97	587,687,521 21	582,908,428 75	4,779,092 46	ay) Non compris fr. 9,582,092 22 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
99,490,450 45	400,638,274 40	402,528,405 96	1,529,868 44	az) Non compris fr. 6,499,524 44 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
106,625,652 87	427,244,218 01	422,949,551 05	4,294,666 98	ba) Non compris fr. 3,151,227 92 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
85,065,072 40	412,704,150 •	406,422,707 95	6,571,442 05	bb) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
59,526,942 75	569,689,157 96	561,699,505 71	7,989,852 25	bc) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
37,555,587 58	558,550,957 01	551,251,458 55	7,299,518 48	bd) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
55,799,486 41	555,450,890 88	549,556,008 52	5,894,282 56	be) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
56,922,266 70	552,271,758 82	546,157,851 68	6,153,887 14	bf) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
41,509,420 81	559,190,856 58	555,595,911 90	5,595,944 68	bg) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
51,111,786 72	577,587,982 62	575,287,881 •	4,100,101 62	bh) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
82,662,977 70	420,675,915 96	417,895,629 09	2,789,286 87	bi) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
65,445,199 26	404,797,565 55	402,167,935 94	2,629,429 59	bj) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
61,006,072 98	409,225,769 06	405,910,417 90	5,515,551 16	bk) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
40,828,505 52	396,977,191 12	394,529,146 07	2,448,045 05	bl) Non compris fr. 5,778,277 97 et, annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,186,437,664 93	14,258,119,116 61	14,012,429,126 90	245,689,989 62	

TABLEAU DES RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

EXERCICES.	BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS.		SUR LES BUDGETS
	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	Recettes.	Dépenses.	
1850 (4 ^{me} trimestre)	25,869,417 15	27,548,564 56	652,804 25	652,804 25	26,502,221 56	27,981,168 79	.
1851.	66,942,211 82	66,208,608 91	46,285,603 21	46,205,554 60	115,225,815 05	112,415,965 51	755,602 91
1852.	77,811,942 41	85,908,455 19	74,052,505 56	74,592,465 76	152,464,505 97	158,500,918 95	"
1853.	88,005,710 44	91,904,974 94	54,605 48	"	88,058,515 92	91,904,974 94	"
1854.	86,580,098 41	86,513,600 96	10,521,259 35	10,000,000 "	96,701,557 76	96,515,600 96	"
1855.	89,171,554 50	85,614,004 96	1,905,891 40	1,490,000 "	91,075,225 70	87,104,004 96	5,557,529 54
1856.	85,815,068 92	84,154,324 22	16,818,965 47	15,574,165 74	102,652,652 59	99,528,487 96	1,659,544 70
1857.	89,406,613 99	95,551,731 64	12,508,656 25	10,000,000 "	101,715,250 24	105,551,731 64	"
1858.	97,687,045 81	94,420,544 74	25,822,869 "	25,778,055 70	125,509,914 81	120,198,578 44	5,266,701 07
1859.	99,788,816 92	108,299,611 11	16,048,612 05	15,896,897 40	115,857,428 97	124,196,508 51	"
1860.	100,558,748 59	102,840,115 52	68,817,505 27	65,074,257 65	169,576,253 86	165,914,570 95	"
1861.	101,505,775 25	114,976,586 11	59,052 92	"	101,542,826 17	114,976,586 11	"
1862.	104,558,497 10	106,094,914 71	22,408,459 45	25,278,995 17	126,766,956 55	129,575,909 88	"
1863.	105,055,528 51	118,156,186 72	18,256,518 97	1,699,765 61	125,289,847 48	119,555,950 55	"
1864.	110,425,688 59	110,529,057 29	88,584,820 54	84,656,000 "	198,810,508 75	195,185,657 29	"
1865.	112,276,648 98	115,036,985 06	17,579,502 99	21,552,566 85	129,855,951 97	154,589,549 89	"
1866.	115,247,056 72	117,551,299 20	817,006 65	5,221,700 09	114,064,045 57	122,752,999 20	"
1867.	115,544,560 72	125,805,752 88	185,705 12	5,768,642 11	115,528,065 84	127,572,574 99	"
1868.	108,957,848 54	126,156,104 69	57,180,058 01	8,924,490 68	146,117,886 55	155,000,595 57	"
1869.	115,847,157 52	111,520,091 25	24,500 06	946,977 90	115,871,457 58	112,267,069 15	2,527,046 29
1870.	116,529,519 17	116,171,171 47	16,547,668 69	2,559,755 29	152,877,187 86	118,750,904 70	558,547 70
1871.	119,005,567 10	117,521,515 75	540,284 84	1,106,145 11	119,545,651 94	118,627,460 84	1,482,051 57
1872.	124,528,067 80	129,508,195 94	4,125,140 99	2,540,568 99	128,451,208 79	151,848,564 95	"
1873.	128,857,925 59	129,541,079 65	10,650,546 80	9,669,827 76	159,468,270 19	154,510,907 41	"
1874.	132,551,582 04	155,515,976 46	20,521,670 46	9,056,500 56	152,675,052 50	145,172,277 02	"
1875.	159,568,195 50	156,564,889 94	5,155,975 13	10,561,522 01	144,502,168 65	146,926,211 95	2,805,505 56
1876.	143,007,097 42	140,848,771 01	5,252,114 49	8,878,878 91	146,259,211 91	149,727,649 92	2,158,526 41
1877.	146,781,442 01	157,599,251 11	2,562,481 92	8,891,907 80	149,145,925 95	146,291,158 91	9,582,210 90
1878.	155,154,108 22	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57	144,745,005 56	16,019,598 52
1879.	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	152,889,679 62	8,254,091 77
1880.	155,612,571 17	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61	159,025,577 52	12,751,801 27
1881.	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,057,007 78	172,354,411 84	165,451,869 51	10,997,065 54
1882.	161,116,559 51	149,551,221 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52	177,082,280 60	11,785,118 22
1883.	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,320 49	187,062,522 17	12,145,265 99
1884.	164,249,550 74	155,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	181,514,254 97	186,225,129 58	10,555,651 85
1885.	169,059,660 28	156,741,911 70	9,047,290 89	52,051,825 01	178,086,951 17	188,795,756 71	12,297,748 58
1886.	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,247,904 85	187,047,478 55	205,206,671 94	5,559,154 25
1887.	172,971,952 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,805 42	191,604,515 92	5,271,225 "
1888.	176,294,575 54	172,697,628 82	35,547,120 07	19,225,511 50	209,641,405 41	191,920,940 52	5,596,746 52
1889.	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	199,655,875 76	12,961,987 76
1890.	190,557,001 95	191,845,926 57	14,905,107 47	25,065,874 15	205,442,109 40	216,907,800 50	"
1891.	207,705,992 90	194,267,106 50	48,957,975 54	45,924,116 81	256,645,968 44	258,191,225 11	15,458,886 60
1892.	215,552,080 40	200,888,160 65	26,587,748 50	51,086,552 17	259,940,457 90	251,974,512 80	12,464,528 77
1893.	227,028,529 52	216,756,762 56	114,037,649 51	154,141,016 24	541,086,178 65	550,898,578 60	10,271,766 96
1894.	245,454,192 59	241,045,554 54	72,459,447 82	60,599,200 54	515,915,640 21	501,642,754 68	2,410,658 05
1895.	245,977,557 67	247,058,010 85	52,754,048 96	45,164,484 58	278,711,586 65	292,222,495 21	"
1896.	255,105,724 70	249,749,522 62	71,517,018 96	44,586,605 24	526,620,745 66	294,555,925 86	5,554,402 08
1897.	257,514,920 47	261,574,569 79	88,769,005 80	124,698,774 20	546,284,526 27	586,075,145 99	"
1898.	260,249,605 41	265,894,805 76	107,540,858 52	85,552,952 14	567,590,461 95	549,427,757 90	"
1899.	270,491,119 90	275,606,472 90	50,510,695 47	70,052,545 17	590,801,815 57	545,659,016 07	"
1900.	291,921,128 65	292,009,655 78	102,294,805 06	90,898,774 97	594,215,951 71	582,908,428 75	"
1901.	296,777,625 06	502,857,975 51	81,226,166 79	99,490,450 45	578,095,789 85	402,528,405 96	"
1902.	501,112,055 94	516,535,898 16	155,594,865 90	106,625,652 87	456,506,919 84	422,949,551 05	"
1903.	505,105,767 55	521,557,655 46	151,875,158 15	85,065,072 49	454,976,925 48	406,422,707 95	"
1904.	505,955,128 51	522,172,562 96	44,087,005 79	59,526,942 75	550,022,152 10	561,699,505 71	"
1905.	515,170,502 59	515,915,850 95	19,915,121 57	57,555,587 58	555,085,425 76	551,251,458 55	"
1906.	515,941,955 22	515,757,122 11	55,549,151 92	55,799,486 41	571,291,105 14	549,556,608 52	2,184,831 11
1907.	525,516,687 50	509,215,584 89	17,648,466 56	56,922,266 79	541,164,155 86	546,157,851 68	14,500,102 61
1908.	555,051,945 88	514,284,491 09	15,614,840 06	41,599,420 81	546,666,785 94	555,595,911 90	18,767,154 79
1909.	557,881,126 65	522,176,094 28	49,155,589 84	51,111,786 72	587,056,516 49	575,287,881 "	15,705,052 57
1910.	540,525,672 04	555,250,651 59	57,878,647 22	82,662,977 70	578,405,519 26	417,895,629 09	5,295,020 65
1911.	546,546,507 48	558,722,754 68	55,600,796 91	65,445,199 26	401,947,104 59	402,167,955 94	7,623,572 80
1912.	547,265,877 69	541,004,544 92	66,780,784 52	64,906,072 98	414,044,662 21	405,910,417 90	6,259,552 77
1913.	552,284,745 98	544,700,642 55	45,595,285 79	49,828,505 52	597,678,051 77	594,529,146 07	7,584,105 45
	11,805,805,987 29	11,704,560,859 47	2,300,145,154 80	2,507,868,287 52	14,005,949,122 09	14,012,429,126 90	267,541,588 51
							101,245,

DE 1850 A 1895 INCLUSIVEMENT. — RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

EXCÉDENTS.					Observations.
ORDINAIRES	SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 08	Idem.
5,901,264 50	54,605 48	"	"	5,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.
155,502 55	521,259 55	"	187,756 80	"	Idem.
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.
"	1,444,799 75	"	5,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.
5,925,117 65	2,508,656 25	"	"	1,610,481 40	Idem.
"	44,855 50	"	5,511,556 57	"	Idem.
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,559,079 54	Idem.
2,281,564 75	5,745,247 64	"	5,461,882 91	"	Idem.
15,672,812 86	59,052 92	"	"	15,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.
1,756,417 61	"	870,555 72	"	2,606,955 55	Idem.
15,102,858 21	16,556,755 56	"	5,455,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.
105,968 90	5,728,820 54	"	5,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 50 juillet 1858.
760,554 08	"	5,775,065 84	"	4,555,597 92	Idem.
4,284,262 48	"	4,404,695 44	"	8,688,955 92	Idem.
10,459,572 16	"	5,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.
17,198,256 15	28,255,547 55	"	11,057,291 18	"	Idem.
"	15,787,955 40	922,677 84	1,604,568 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.
"	"	"	14,146,285 10	"	Idem.
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	5,597,556 14	Idem.
705,156 26	5,660,519 04	"	4,937,562 78	"	Idem.
1,164,594 42	10,665,569 90	"	9,500,775 48	"	Idem.
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.
"	"	5,646,764 42	"	5,488,458 01	Idem.
"	"	6,529,425 88	2,852,785 02	"	Idem.
"	"	4,885,864 51	11,155,754 01½	"	Idem.
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Idem.
"	"	2,191,520 81	8,802,542 55	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	Idem.
"	"	50,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.
"	"	15,245,526 46	"	4,708,874 60½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.
"	"	25,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.
"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.
"	28,529,552 50	"	51,800,577 50	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1872.
"	14,125,808 57	"	17,720,555 09	"	Réglé définitivement par la loi du 27 déc. 1872.
"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	Réglé définitivement par la loi du 16 juin 1873.
1,506,924 44	"	10,158,766 66	"	11,465,691 10	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1874.
"	5,015,858 75	"	18,452,745 55	"	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1875.
"	"	24,498,605 67	"	12,054,074 90	Réglé définitivement par la loi du 14 mars 1876.
"	"	20,085,966 95	"	9,812,199 97	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1877.
"	11,860,247 48	"	14,270,905 55	"	Réglé définitivement par la loi du 21 mai 1878.
1,080,475 16	"	12,450,455 42	"	15,510,908 58	Réglé définitivement par la loi du 26 mai 1880.
"	26,950,415 72	"	52,284,817 80	"	Réglé définitivement par la loi du 15 juill. 1881.
5,859,449 52	"	55,929,168 40	"	59,788,617 72	Réglé définitivement par la loi du 10 mai 1882.
5,645,202 55	25,807,906 58	"	18,162,704 05	"	Réglé définitivement par la loi du 31 mars 1885.
5,115,555 "	"	59,721,849 70	"	42,837,202 70	Idem.
88,525 15	11,596,028 09	"	11,597,502 96	"	Idem.
6,060,552 45	"	18,264,265 66	"	24,521,616 11	Réglé définitivement par la loi du 29 juil. 1885.
15,211,844 22	28,769,215 05	"	15,557,568 81	"	Réglé définitivement par la loi du 16 mars 1886.
18,255,868 11	66,808,085 64	"	48,554,217 53	"	Réglé définitivement par la loi du 25 déc. 1887.
16,257,254 65	4,560,061 04	"	"	11,677,175 61	Idem.
745,548 56	"	17,420,466 21	"	18,166,014 77	Réglé définitivement par la loi du 18 fév. 1889.
"	19,549,665 51	"	21,754,496 62	"	Réglé définitivement par la loi du 50 déc. 1889.
"	"	19,275,800 45	"	4,975,697 82	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1890.
"	"	27,694,580 75	"	8,927,125 06	Réglé définitivement par la loi du 20 déc. 1891.
"	"	1,956,596 88	15,748,655 49	"	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1895.
"	"	44,784,550 48	"	59,489,509 83	Réglé définitivement par la loi du 26 déc. 1895.
"	"	7,844,402 55	"	220,829 55	Réglé définitivement par la loi du 25 mars 1895.
"	1,874,711 54	"	8,154,244 51	"	Réglé définitivement par la loi du 28 avril 1896.
"	"	4,455,217 75	5,148,885 70	"	"
166,298,440 49	554,501,442 75	442,024,595 45	567,158,479 55	575,658,484 25	
147 82	107,725,152 72		6,480,004 90		

(286)

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1894.

Les recouvrements effectués sur les droits afférents à
l'exercice s'élèvent, pour les ressources ordinaires, à . fr. 362,599,822 91
et pour les ressources extraordinaires, à 42,584,577 62

ENSEMBLE. fr. 405,184,400 53

Les dépenses ordinaires liquidées et ordonnancées
pendant l'exercice, montent à fr. 355,339,626 57
et les dépenses sur ressources extraordinaires à 49,218,904 72

ENSEMBLE. fr. 402,558,531 29

Par conséquent, les recettes excèdent les dépenses de fr. 2,625,869 24

Mais comme l'exercice 1893 a laissé un excédent de dépenses de
fr. 6,480,004 90 c^s qui, d'après le projet de loi de compte de cet exer-
cice, doit être transporté à l'exercice suivant, ci 6,480,004 90

le résultat final, à la clôture de l'exercice 1894, présente un excédent de
dépenses de fr. 3,854,135 66

COMPARAISON

de la situation provisoire et de la situation définitive du budget de l'exercice 1894.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1894, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédent de recettes de	8,097,452 58
D'après la situation définitive de cet exercice, on constate un excédent de dépenses de	5,854,155 66
Soit une différence totale de fr.	11,951,568 04

Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :

1^{re} Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

RESSOURCES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Impôts	{ Contributions directes, douanes et accises.	1,795,459 90	"
	{ Enregistrement et domaines	"	308,652 62
Péages	{ Enregistrement et domaines	19,410 02	"
	{ Chemins de fer, etc.	"	247,157 49
Capitaux et revenus	{ Enregistrement et domaines	"	852,566 20
	{ Prisons	55,190 56	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	295,974 10
	{ Contributions directes, etc.	7,458 22	"
Remboursements	{ Enregistrement et domaines	"	115,022 01
	{ Prisons	"	"
	{ Trésorerie générale, etc.	"	111,592 90
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Prix de vente des immeubles devenus disponibles par suite de la suppression de places fortes		"	55,589 15
Produit d'aliénations extraordinaires d'immeubles		"	"
Intérêts et dividendes des actions de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux		"	440,562 67
Remboursement d'avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		"	82,629 58
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux. (Lois des 25 août 1880 et 1 ^{er} août 1881.)		"	514 22
Remboursement des avances faites pour compte des Etats contractants, dans les dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers		"	25,000 "
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'acte général de la conférence de Bruxelles de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements		"	12,000 "
Montant de l'indemnité à payer à l'Etat par le capitaine et les armateurs du steamer « New-Guinea »		"	158,617 96
		1,878,498 70	2,661,488 20

Reste en diminution de recettes. fr. 782,989 50

2^e Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :

DÉPENSES ORDINAIRES.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Dette publique		250,825 26	"
Ministère de la justice		1,274,554 88	"
— des affaires étrangères		"	"
— de l'intérieur et de l'instruction publique		104,696 59	"
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics		70,678 25	"
— des chemins de fer, postes et télégraphes		5,842,472 46	"
— de la guerre		125,746 49	"
Corps de la gendarmerie		"	"
Ministère des finances		517,514 91	"
Non-valeurs et remboursements		451,658 05	"
Les économies ou crédits non consommés par les dépenses et à annuler, évalués dans la situation provisoire à 100,000 francs, s'élèvent, d'après la situation définitive, à fr. 2,445,494 82 c; par conséquent, une diminution de dépense de			2,545,494 82
Les portions de crédits afférentes aux dépenses engagées sur les budgets des exercices 1892 à 1894, et dont le transfert à l'exercice 1895 doit avoir lieu conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité, montent à		"	1,389,058 45
Excédent de dépenses de l'exercice 1895		6,480,004 90	"
		14,901,151 70	5,752,555 25

Reste en augmentation de dépenses fr. 11,168,578 54

Différence pareille à celle qui est établie ci-dessus, entre la situation provisoire et la situation définitive du budget de l'exercice 1894. 11,951,568 04

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

NOTE

SUR LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

Ce compte est rendu en exécution de l'article 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État. Il présente la situation provisoire du budget de l'exercice 1895, telle qu'elle résulte des opérations de recette et de dépense qui ont eu lieu pendant l'année 1895, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées. En voici les résultats sommaires :

§ 1^{er}.

ÉVALUATIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du budget, les ressources et les charges de l'exercice 1895 ont été évaluées, savoir :

<i>Recettes</i> , à	fr.	357,727,028 40
<i>Dépenses</i> , à		360,677,484 09

EXCÉDENT PRÉSUMÉ DE DÉPENSES.	fr.	2,950,455 69

D'autre part, il a été rattaché au compte du budget les ressources extraordinaires ci-après :

1° Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut	fr.	28,000 »

2° Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux		100,000 »

A REPORTER.	fr.	128,000 »

REPORT. fr.	128,000 »
3° Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas. fr.	600,000 »
4° Produit de la négociation d'un capital nominal de 19,723,500 francs en obligations de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Solde recouvré en 1895.)	9,795,553 12
5° Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs de la dette à 3 p. c., 2° série. (Arrêté royal du 14 mars 1895. — Partie recouvrée en 1895.)	11,559,581 03
6° Titres de la dette publique à 3 p. c., dont l'émission est autorisée pour le règlement du prix de construction de chemins de fer.	600,000 »
ENSEMBLE. . . . fr.	22,682,954 15

DÉPENSES.

Les dépenses ordinaires ont été fixées par le budget primitif à . . fr. 360,677,484 09

Elles se sont accrues :

1° De crédits supplémentaires s'élevant à	651,500 »
2° Des parties d'allocations nécessaires pour solder des créances engagées sur les budgets ordinaires des exercices 1892, 1893 et 1894, et dont le transfert a eu lieu en conformité de l'article 50 de la loi de comptabilité	1,389,058 43
ENSEMBLE. . . . fr.	362,718,042 52

D'autre part, il est ouvert aux départements ministériels, pour les dépenses sur ressources extraordinaires de l'exercice 1895 :

1° A titre de crédits reportés :

a) De l'exercice 1893. — Art. 5 de la loi du 1 ^{er} septembre 1893 fr.	10,242,045 39
b) De l'exercice 1894. — Art. 5 de la loi du 30 juin 1894	26,100,853 42
	36,342,898 81
A REPORTER. . . . fr.	36,342,898 81

REPORT. . . . fr. 36,342,898 81

2° A titre de crédits nouveaux :

a) Loi du 29 juin	1895.	 fr.	11,850,000	»
b) — 11 septembre	— (art. 1 ^{er})		58,500,534	24
c) — — —	— (art. 2)		2,910,000	»
				75,260,534 24
ENSEMBLE.				 fr. 109,603,433 05

Il y a lieu d'en déduire :

1° Le transfert à l'exercice 1896, effectué en conformité de l'article 13 de la loi du 11 septembre 1895, ci fr. 61,673,662 77

2° La somme à annuler en exécution de l'article 5, § 2, de la loi du 1^{er} septembre 1893, ci 2,365,534 52

64,039,197 29

de sorte que les crédits rattachés à l'exercice 1895 s'élèvent à fr. 45,564,235 76

En réunissant le Budget ordinaire au Budget extraordinaire, on arrive aux résultats ci-après :

RECETTES.

Ressources ordinaires	fr.	357,727,028 40	} 380,409,962 55
— extraordinaires		22,682,934 15	

DÉPENSES.

Service ordinaire	fr.	362,718,042 52	} 408,282,278 28
Services spéciaux		45,564,235 76	

L'exercice se serait donc clôturé par un EXCÉDENT DE DÉPENSES de. . fr. 27,872,315 73

si les résultats étaient restés strictement dans les limites des prévisions.

§ 2.

COMPARAISON

DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AVEC LES FAITS RÉALISÉS ET À RÉALISER.

En regard de ces prévisions budgétaires, on trouvera ci-après le montant des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1895, ainsi que le montant probable de celles qui seront encore effectuées jusqu'à la clôture de l'exercice.

RECETTES.

Les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1895 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr.	380,409,962 55
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État s'élèvent à fr.	395,099,943 86
Les recouvrements effectués sur ces droits pendant l'année 1895 sont de	385,019,781 56
Au 1 ^{er} janvier 1896, il restait à recouvrer . . . fr.	12,080,162 30
Les droits constatés	395,099,943 86
sont donc supérieurs aux évaluations de fr.	14,689,981 31

DEPENSES.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr.	408,282,278 28
Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1 ^{er} janvier 1896, montent à fr.	297,774,692 10
et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, à	107,442,986 18
ENSEMBLE . . . fr.	405,217,678 28
Les paiements effectués et justifiés pendant l'année 1895 n'ont été que de	246,570,387 35
Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier, au 1 ^{er} janvier 1896 fr.	158,647,290 93
Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1895.	405,217,678 28
l'ensemble de l'exercice présente un excédent présumé des crédits sur les dépenses de fr.	3,064,600 »

§ 3.

RÉSULTAT PROBABLE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895.

La situation du budget de l'exercice 1895 s'établit donc ainsi qu'il suit :

Recettes tant ordinaires qu'extraordinaires		fr.	395,099,943 86
Dépenses	— —		405,217,678 28
Excédent probable de dépenses à la clôture de l'exercice			10,117,734 42

ÉTAT des crédits alloués pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1895.

MINISTÈRES et SERVICES.	Dates des lois.	OBJET.	MONTANT		TOTAL.
			d'après le BUDGET PRIMITIF.	d'après les LOIS SPÉCIALES.	
<i>Dette publique.</i>	26 déc. 1894. (Mon. n° 363.)	Budget primitif.	109,790,483 79	"	110,290,483 79
	15 févr. 1895. (Mon. n° 47.)	Formation de l'article 30.	"	500,000 "	
<i>Dotations.</i>	26 déc. 1894. (Mon. n° 363.)	Budget primitif.	4,830,760 "	"	4,830,760 "
<i>Ministère de la justice.</i>	25 févr. 1895. (Mon. n° 39.)	Budget primitif.	20,557,607 "	"	20,457,607 "
	9 sept. 1895. (Mon. n° 266-267.)	Augmentation de l'article 23.	"	100,000 "	
<i>Ministère des affaires étrang.</i>	27 juill. 1895. (Mon. n° 215.)	Budget primitif.	2,562,681 50	"	2,562,681 50
<i>Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.</i>	11 sept. 1895. (Mon. n° 256.)	Budget primitif.	23,667,403 "	"	23,667,403 "
<i>Ministère de l'agriculture et des travaux publics.</i>	9 sept. 1895. (Mon. n° 282.)	Budget primitif.	20,503,131 30	"	20,503,131 30
<i>Ministère de l'industrie et du travail.</i>	11 sept. 1895. (Mon. n° 288.)	Budget primitif.	2,671,965 "	"	2,671,965 "
<i>Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.</i>	5 sept. 1895. (Mon. n° 251.)	Budget primitif.	106,511,589 "	"	106,511,589 "
<i>Ministère de la guerre.</i>	16 mars 1895. (Mon. n° 80.)	Budget primitif.	47,211,718 50	"	47,211,718 50
<i>Gendarmerie.</i>	16 mars 1895. (Mon. n° 80.)	Budget primitif.	4,484,650 "	"	4,484,650 "
<i>Ministère des finances.</i>	23 mars 1895. (Mon. n° 89.)	Budget primitif.	16,540,495 "	"	16,591,995 "
	11 avril 1895. (Mon. n° 108.)	Augmentation des articles 4 et 24 . . .	"	51,500 "	
<i>Non-valeurs et remboursements.</i>	26 déc. 1894. (Mon. n° 363.)	Budget primitif.	1,545,000 "	"	1,545,000 "
TOTAL.			360,677,484 09	651,500 "	361,328,984 09

(296)

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1895,

AU 1^{er} JANVIER 1896



BUDGET DE

Compte provisoire de:

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS.	Contributions directes, douanes et accises	120,435,979 »
	Enregistrement et domaines	50,935,000 »
PÉAGES	Enregistrement et domaines	1,535,000 »
	Chemins de fer, postes, etc.	162,862,500 »
CAPITAUX ET REVENUS.	Enregistrement et domaines	2,795,200 »
	Chemins de fer, postes, etc.	90,000 »
	Prisons	352,500 »
	Trésorerie générale, etc.	14,605,000 »
REMBOURSEMENTS	Contributions directes, etc.	670,000 »
	Enregistrement et domaines	478,000 »
	Prisons	22,984 »
	Trésorerie générale, etc.	2,647,005 40
TOTALS. fr.		357,427,028 40
RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.		
Produit des aliénations extraordinaires d'immeubles		80,000 »
Prix de vente des terrains restés sans emploi provenant d'emprises faites pour la reconstruction des quais de l'Escaut, à Anvers		20,000 »
Prix de vente des terrains disponibles par suite de la suppression de places fortes démantelées		200,000 »
ENSEMBLE. fr.		357,727,028 40
RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
Quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut		28,000 »
Remboursement de traitements d'activité avancés à des instituteurs communaux en cas de refus de paiement des communes. (Lois des 25 août 1889 et 1 ^{er} août 1881.)		»
Fonds provenant du recouvrement partiel d'une avance faite pour la construction de maisons d'école		»
A REPORTER. fr.		28,000 »

L'EXERCICE 1895

recettes, au 1^{er} janvier 1896.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT	RECouvreMENTS EFFECTIFS	RESTES À RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer		RÉSULTATS provisoire POUR LE RÉGIME du budget — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1895	Observations
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURRUS ET À RECOURIR		
125,248 594 70	122,735 618 17	2,512,976 55	•	4,819,615 70	125 248 594 70	
51,220 421 68	50,456,004 05	784,417 05	•	285 421 68	51 220,421 68	
1,556 165 24	1,555,022 74	1,142 50	•	21,165 24	1,556,165 24	
169,186,623 21	164,673,360 74	4,513,262 47	»	6,324,323 21	169,186,623 21	
3,583,930 15	3,119,242 93	464,696 22	»	700,730 15	3 583 930 15	
151,230 14	151,230 14	•	•	41 230 14	151,230 14	
294,716 17	261,323 76	33,392 41	57,783 83	•	294,716 17	
15,451,821 55	13,001,170 42	2,430,651 11	•	826,821 55	15,451,821 55	
780,468 48	755,003 40	25,465 08	•	110,468 48	780 468 48	
618,792 07	204,426 91	524,365 16	•	140 792 07	618,792 07	
22 084 •	22,084 •	•	•	•	22,084 •	
2,450,856 55	2,177,880 39	272,967 16	196,208 85	•	2,450,856 55	
370,526,612 92	359,103,277 25	11,363,335 67	253,092 68	13,353,577 20	370,526,612 92	
154,759 20	148,759 20	6,000 •	•	74 759 20	154,759 20	
9,306 08	9,306 08	•	10,695 94	•	9,306 08	
160,516 07	113,814 42	46,701 65	39,483 93	•	160,516 07	
370,851,191 34	359,435,157 02	11,416,037 32	304,170 55	13 428 356 49	370,851,194 34	
28,000 •	28,000 •	•	•	•	28,000	
514 22	232 50	281 72	•	514 22	514 22	
1 335 84	1,335 84	•	•	1 335 84	1 335 84	
29 850 06	29,568 34	281 72	•	1,850 06	29,850 06	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des recettes,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.
REPORT. fr.	28,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des provinces et des communes dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux.	100,000 »
Prix de vente de biens de cures (immeubles et rentes)	»
Prix de la vente des terrains formant l'emplacement de l'ancien palais de justice à Bruxelles.	»
Montant de l'indemnité à payer à l'État par le capitaine et les armateurs du steamer « New Guinea »	»
Produit de la fabrication de monnaies de nickel. (Loi du 31 mai 1894).	»
Remboursement d'avances faites pour compte des États contractants de tout ou partie des dépenses ordinaires du bureau international des tarifs douaniers.	»
Remboursement des avances faites aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas	600,000 »
Remboursement des avances faites pour compte des puissances signataires de l'Acte général de la conférence de Bruxelles, de tout ou partie des dépenses du bureau spécial d'échange de documents et renseignements	»
Produit de la réalisation d'obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série, au capital nominal de 620,200 francs, émises pour le règlement du prix de construction de chemins de fer	600,000 »
Produit de la négociation d'un capital nominal de 19,723,500 francs en titres de la dette publique à 3 p. c. (Arrêté royal du 17 juillet 1894. — Solde recouvré en 1895.)	9,795,353 12
Produit de la négociation d'un capital nominal de 25 millions de francs en obligations de la dette publique à 3 p. c., 2 ^e série. (Arrêté royal du 14 mars 1895. — Partie rattachée à 1895.)	11,559,581 05
TOTAUX. fr.	22,082,934 15
REPORT DES RESSOURCES ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES . . fr.	357,727,028 40
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	380,409,962 55

CICE 1895 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS.	RESTES A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les droits recouvrés et à recouvrer.		RÉSULTATS provisoires POUR LE RÈGLEMENT du budget. — RECETTES PROBABLES de l'exercice 1895.	Observations.
			EXCÉDENTS des ÉVALUATIONS.	EXCÉDENTS DES DROITS RECOURVÉS et à recouvrer.		
29,850 06	29,568 34	281 72	•	1,850 06	29,850 06	
259,378 19	159,782 19	70,506 •	•	159,378 19	259,378 19	
55,202 75	55,202 75	•	•	55,202 75	55,202 75	
452,083 58	445,483 58	8,600 •	•	452,083 58	452,083 58	
158,647 26	•	a) 158,647 26	•	158,647 26	158,647 26	
889,251 75	889,254 75	•	•	889,254 75	889,254 75	
25,000 •	•	25,000 •	•	25,000 •	25,000 •	
400,000 •	•	400,000 •	200,000 •	•	400,000 •	
12,000 •	•	12,000 •	•	12,000 •	12,000 •	
652,418 98	652,418 98	•	•	52,418 98	652,418 98	
9,705,353 12	9,705,353 12	•	•	•	9,705,353 12	
11,559,581 05	11,559,581 05	•	•	•	11,559,581 05	
24,248,740 52	25,584,624 54	664,124 98	200,000 •	1,765,815 37	24,248,740 52	
370,851,194 34	359,455,157 02	11,416,037 32	304,170 55	13,428,336 40	370,851,194 34	
395,099,943 86	383,019,781 56	12,080,162 30	304,170 55	15,194,151 86	395,099,943 86	
			14,689,981 31			

a) A annuler. . fr. 158,647 26

BUDGET DE

Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

SERVICE ORDINAIRE

DÉPENSES SUR DES CRÉDITS TRANSFÉRÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 50 DE LA LOI SUR LA COMPTABILITÉ DE L'ÉTAT.

Exercice 1892

Ministère de l'agriculture et des travaux publics
 — de la guerre
 Corps de la gendarmerie

Exercice 1893.

Dette publique.
 Ministère de l'agriculture et des travaux publics
 — des chemins de fer, postes et télégraphes.
 — de la guerre.
 — des finances.

Exercice 1894.

Dette publique.
 Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique
 — de l'agriculture et des travaux publics
 — des chemins de fer, postes et télégraphes
 — de la guerre.
 Corps de la gendarmerie.
 Ministère des finances.

DÉPENSES PROPRES A L'EXERCICE.

Dette publique.
 Dotations
 { Liste civile.
 { Dotation de Son Altesse Royale le comte de Flandre.
 { Sénat
 { Chambre des Représentants.
 { Cour des comptes.
 Ministère de la justice.
 — des affaires étrangères.
 — de l'intérieur et de l'instruction publique
 — de l'agriculture et des travaux publics
 — de l'industrie et du travail
 — des chemins de fer, postes et télégraphes
 — de la guerre.
 Corps de la gendarmerie.
 Ministère des finances
 Non-valeurs et remboursements.

L'EXERCICE 1895.

dépenses, au 1^{er} janvier 1896.

CREDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS RÉFECTUAIRES JUSTIFIÉS	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	Observations
280 »	»	»	»	280 »	
255 60	»	»	»	255 60	
10,050 »	5,025 »	5,025 »	»	5,025 »	
10,585 60	5,025 »	5,025 »	»	5,558 60	
28,100 »	»	»	»	28,100 »	
3,217 50	»	»	»	3,217 50	
12,504 19	»	»	»	12,504 19	
1,707 75	634 »	634 »	»	1,073 75	
2,955 25	»	»	»	2,955 25	
48,484 69	634 »	634 »	»	47,850 69	
102,500 »	61,986 06	61,986 06	»	40,513 94	
825 20	825 20	»	825 20	»	
335,854 99	44,976 15	40,000 »	4,976 15	290,858 36	
777,553 45	555,669 45	555,172 75	496 72	425,884 »	
79,454 49	15,510 61	8,512 08	4,998 53	66,143 88	
30,630 50	5,876 25	428 06	5,448 19	24,754 25	
3,191 51	190 26	182 86	7 40	3,001 25	
1,529,990 14	480,855 96	404,081 79	16,752 17	849,156 18	
110,290,483 79	92,465,220 54	88,159,958 »	4,505,282 34	17,825,265 45	
3,300,000 »	3,300,000 »	3,300,000 »	»	»	
200,000 »	200,000 »	200,000 »	»	»	
120,000 »	115,000 »	115,000 »	»	5,000 »	
944,060 »	930,005 50	928,017 35	1,986 15	14,056 30	
266,700 »	247,162 22	255,487 94	13,674 28	19,537 78	
20,457,607 »	17,528,774 75	14,847,517 24	2,481,257 51	3,128,852 25	
2,562,681 50	2,505,014 60	2,175,798 80	131,215 80	257,666 90	
25,667,403 »	20,748,624 25	19,294,355 78	1,454,268 47	2,918,778 75	
20,503,131 30	15,491,404 05	12,879,871 98	611,552 07	7,011,727 25	
2,671,965 »	1,601,902 15	1,571,531 20	30,570 95	1,070,062 85	
106,511,589 »	41,411,542 37	59,525,757 45	2,087,784 92	65,100,046 03	
47,211,718 50	40,110,150 01	9,864,743 15	56,245,406 86	1,101,568 49	
4,484,650 »	4,290,458 75	2,935,014 70	1,355,444 05	194,191 25	
16,591,995 »	6,720,064 50	6,610,207 20	109,857 30	9,871,930 50	
1,545,000 »	458,641 80	457,491 08	1,150 81	1,086,358 11	
361,528,984 09	251,723,903 38	202,804,731 87	48,820,231 51	109,605,029 71	

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 juin et 11 septembre 1895.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894	
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
1	•	2	Frais d'appropriation et d'ameublement de l'école de bienfaisance de Moll.	•	41 06	•
2	•	•	Avances aux colonies agricoles de bienfaisance de Hoogstraeten-Wortel-Merxplas.	•	•	600,000 •
			TOTAUX pour le ministère de la justice fr.	•	41 06	600,000 •
			MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
			Anciens services.			
3	•	5	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890.	9,601 12	•	•
4	•	6	Tir national; installations complémentaires	59,794 78	•	•
			TOTAUX. fr.	69,395 90	•	•
			Lettres et sciences.			
5	•	7	Bibliothèque royale. — Acquisitions de manuscrits.	•	1,937 60	•
			TOTAUX. fr.	•	1,937 60	•
			Service de l'instruction publique.			
6	•	13a	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État.	2,286 86	•	•
6a	•	13b	Id. id.	•	146,466 30	•
7	•	14	Enseignement supérieur. — Universités de l'État. — Bibliothèques : Acquisition d'ouvrages	•	20,000 •	•
8	•	15	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	•	25,000 •	•
9	•	16a	Enseignement primaire. — Construction, aménagement, etc. de maisons d'écoles primaires	138,195 04	•	•
9a	•	16b	Id. id.	•	500,000 •	•
10	•	17a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	905 •	•	•
10a	•	17b	Id. id.	•	144,800 70	•
10b	•	•	Id. id.	•	•	100,000 •
11	•	•	Remboursement à la ville de Verviers du coût d'un terrain devant servir à l'établissement en ladite ville, d'une école normale d'instituteurs	•	•	40,000 •
			TOTAUX. fr.	141,584 00	856,267 •	140,000 •
			TOTAUX pour le ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	210,780 80	838,204 60	140,000 •

CICE 1895 (suite).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art. 13 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS à annuler.
41 06	"	"	"	41 06	41 06	"
600,000 "	400,000 "	400,000 "	"	200,000 "	200,000 "	"
600,041 06	400,000 "	400,000 "	"	200,041 06	200,041 06	"
9,601 12	"	"	"	9,601 12	"	9,601 12
59,794 78	59,770 43	54,087 47	25,082 96	24 35	"	24 35
69,395 90	59,770 43	54,087 47	25,082 96	9,625 47	"	9,625 47
1,937 60	"	"	"	1,937 60	1,937 60	"
1,937 60	"	"	"	1,937 60	1,937 60	"
148,753 16	2,283 24	2,283 24	"	5 62	"	5 62
	79,571 04	78,716 89	654 15	67,095 26	67,095 26	"
20,000 "	8,037 40	8,037 40	"	11,962 51	11,962 51	"
25,000 "	4,000 "	4,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"
638,195 04	138,195 04	138,193 04	"	"	"	"
	500,000 "	500,000 "	"	"	"	"
	"	"	"	905 "	"	905 "
245,705 70	142,635 50	141,592 "	1,265 59	2,145 51	2,145 51	"
	14,093 22	5,413 35	10,079 87	85,906 78	85,906 78	"
40,000 "	40,000 "	40,000 "	"	"	"	"
1,117,651 90	928,633 42	910,036 01	12,597 41	189,018 48	188,109 80	908 62
1,188,985 40	988,403 85	950,125 48	58,280 57	200,581 55	190,047 46	10,534 09

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'annexé royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 juin et 14 septembre 1895.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.	
			MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
			Beaux-arts.			
12	•	9	Musées royaux de peinture et de sculpture de l'État. — Acquisitions et commandes artistiques	•	55,027 50	•
15	•	10	Musées royaux du parc du Cinquantenaire. (Acquisitions extraordinaires.)	2,044 50	•	•
15a	•	10a	Musées royaux du parc du Cinquantenaire	•	50,000 •	•
14	•	12	Acquisition des ruines de l'abbaye de Villers et travaux confortatifs.	14 64	•	•
14a	•	12a	Id. id.	•	52,820 09	•
			TOTAUX. fr.	2,058 04	155,847 59	•
			Agriculture, voirie vicinale, hygiène publique et cours d'eau non navigables ni flottables.			
15	•	19c	Encouragement pour les améliorations qui intéressent l'hygiène publique et les cours d'eau non navigables ni flottables.	•	397,660 15	•
			TOTAUX. fr.	•	397,660 15	•
			Routes et bâtiments civils.			
16	•	20a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles	148 34	•	•
16a	•	20b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire; intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le Palais de justice de Bruxelles; solde du subside alloué pour l'établissement de voies de communication au quartier Léopold II.	•	434,204 12	•
16b	1	•	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements. Construction de ponts ou subsides pour semblables constructions. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats	•	•	1,500,000 •
17	2	•	Construction d'une avenue vers Tervueren, dans le prolongement de la rue de la Loi, à Bruxelles	•	•	1,000,000 •
			A REPORTER. fr.	148 34	434,204 12	2,500,000 •

CICE 1895 (SUITE .

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCES.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art. 43 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS à annuler.
55,047 50	47,980 »	47,980 »	»	5,047 50	5,047 50	»
32,044 50	1,594 »	1,594 »	»	650 50	»	650 50
	»	»	»	50,000 »	50,000 »	»
52,854 73	»	»	»	14 04	»	14 61
	51,150 50	46,588 74	4,561 56	1,669 79	1,669 79	»
137,906 53	100,524 50	95,962 74	4,561 56	57,382 25	56,717 29	664 91
597,660 15	597,660 15	597,660 15	»	»	»	»
597,660 15	597,660 15	597,660 15	»	»	»	»
1,034,352 46	102 51	102 51	»	46 05	»	46 05
	434,187 62	435,015 91	1,171 71	16 50	16 50	»
	621,025 17	555,568 01	65,455 16	878,976 85	878,976 85	»
1,000,000 »	576 57	279 17	97 20	999,625 65	999,625 65	»
2,034,352 46	1,035 689 47	988,965 40	66,721 07	1,878,662 90	1,878,816 96	46 05

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 juin et 11 septembre 1895.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.	
			REPORT. fr.	148 34	454,204 12	2,500,000 .
18	7	"	Construction de deux ponts tournants à Laeken. — Indemnités aux entrepreneurs	"	"	527,000 .
19	"	21a	Élargissement, redressement et aménagement des nouveaux alignements de la rue des Quatre-Bras, à Bruxelles	"	8,300 36	"
20	"	22	Modification à l'alignement de la rue des Palais aux abords de la place Liedts.	76 37	"	"
20a	"	22a	Id. id.	"	2,167 .	"
21	4	"	Transformation des locaux du Sénat	"	"	262,691 50
22	"	25a	Agrandissement des Ministères; nouveaux bâtiments du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	49,700 11	"	"
22a	"	25b	Agrandissement des Ministères; transfert du Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes	"	349,900 .	"
23	"	24a	Transfert de la Cour des comptes dans l'ancien hôtel du Ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, place Royale, à Bruxelles .	"	96,089 75	"
24	"	26	Appropriation, pour un palais du Peuple, des halles latérales de gauche du palais du Cinquantenaire.	"	88,808 50	"
25	3	"	Palais du Cinquantenaire; entrée centrale et cour d'honneur . .	"	"	550,000 .
26	"	27a	Palais de justice de Bruxelles	65,914 .	"	"
27	"	28	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. . .	6,237 56	"	"
27a	8	"	Construction de l'hôtel des postes et télégraphes à Bruxelles. — Indemnités aux entrepreneurs.	"	"	111,662 64
28	"	29a	Reconstruction du château royal de Laeken	416,847 04	"	"
29	"	31a	École de médecine vétérinaire; travaux de construction	"	74,078 55	"
29a	5	"	Id. id.	"	"	800,000 .
30	"	32	Appropriation des bâtiments de l'ancien hôpital militaire de Bruxelles à l'usage de prison	20 89	"	"
31	"	33	Installation, au Musée commercial, d'un atelier de photographie pour l'administration des chemins de fer	17,275 16	"	"
32	"	34a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Gand . .	"	100,000 .	"
33	"	35a	Agrandissement de l'hôtel du gouvernement provincial à Hasselt .	"	30,000 .	"
34	"	36	Palais des Princes-Évêques de Liège. — Travaux de restauration et d'appropriation.	"	41,061 35	"
35	6	"	Maison d'arrêt à Verviers. — Travaux de construction	"	"	25 000 .
36	"	38	Complément et améliorations des installations de diverses prisons du royaume, y compris l'achat de terrains.	20,640 16	"	"
37	"	39a	Construction d'un asile d'aliénés à Tournai; alimentation d'eau . .	54,744 46	"	"
38	"	40a	Travaux d'agrandissement au dépôt de mendicité de Bruges et aux écoles de bienfaisance de l'Etat	36,944 75	"	"
			A REPORTER. fr.	648,548 62	1,224,899 61	4,779,554 14

CICE 1895 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RÉSILIES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art. 15 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS à annuler.
2,954,552 46	1,955,689 47	988,965 40	66,724 07	1,878,662 99	1,878,616 96	46 05
527,000 "	"	"	"	527,000 "	527,000 "	"
8,490 56	2,290 62	2,290 62	"	6,199 74	6,199 74	"
2,243 57	76 57	76 57	"	"	"	"
	2,167 "	2,167 "	"	"	"	"
262,691 50	215,840 75	215,840 75	"	48,850 75	48,850 75	"
	48,678 11	48,678 11	"	1,022 "	"	1,022 "
549,600 11	549,875 69	549,875 69	"	24 31	24 31	"
96,089 75	28,525 95	28,295 95	230 "	67,565 80	67,565 80	"
88,908 50	28,277 44	26,990 65	1,286 79	60,631 66	60,631 66	"
550,000 "	193,557 85	172,507 85	21,250 "	356,442 17	356,442 17	"
65,914 "	65,855 "	"	65,855 "	79 "	"	79 "
	5,246 54	5,246 54	"	2,990 82	"	2,990 82
120,900 "	105,767 49	105,767 49	"	8,895 15	8,895 15	"
416,847 04	402,855 64	350,179 72	52,675 92	15,991 40	"	15,991 40
	59,925 59	59,925 59	"	14,155 16	14,155 16	"
871,078 55	"	"	"	800,000 "	800,000 "	"
20 89	"	"	"	20 89	"	20 89
17,275 16	17,275 16	17,275 16	"	"	"	"
100,000 "	72,643 71	72,643 71	"	27,356 29	27,356 29	"
50,000 "	50,000 "	50,000 "	"	"	"	"
41,061 35	31,360 "	31,360 "	"	9,701 35	9,701 35	"
25,000 "	24,748 10	22,457 27	2,330 85	211 90	211 90	"
20,640 16	17,058 65	5,476 15	11,562 50	5,601 55	"	5,601 55
54,741 46	54,744 46	6,100 "	28,644 40	"	"	"
56,944 75	52,709 85	52,051 50	678 55	4,254 88	"	4,254 88
6,652,802 37	2,821,165 18	2,569,947 06	251,218 12	5,851,637 19	5,805,650 64	25,986 55

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS ajoutés PAR LES LOIS des 29 juin et 11 septembre 1895.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.	
			REPORT. fr.	648,548 62	1,224,899 61	4,779,554 14
39	"	41	Acquisition de la Maison des Bateliers à Gand	"	50,000 "	"
40	"	42a	Acquisition de constructions environnant l'ancien château des comtes de Flandre à Gand; restauration du monument	30,000 "	"	"
40a	"	42b	Id. id.	"	50,000 "	"
41	"	43	Construction de l'école normale d'instituteurs à Gand	1,641 34	"	"
			TOTAUX. fr.	680,189 96	1,504,899 61	4,779,554 14
			Travaux hydrauliques.			
42	"	44a	Meuse. — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstruction d'ouvrages d'art.	"	265,959 "	"
42a	9	"	Id. id.	"	"	1,500,000 "
43	"	45a	Sambre canalisée. — Expropriations et travaux.	"	71,205 87	"
44	"	46	Ourthe — Expropriations et travaux	141,254 30	"	"
45	"	47a	Escant. — Expropriations et travaux	258,503 03	"	"
45a	"	47b	Id. id.	"	1,000,000 "	"
45b	10	"	Id. id.	"	"	1,500,000 "
46	"	48a	Lys. — Expropriations et travaux. — Subsidés	50,000 "	"	"
46a	"	48b	Id. id.	"	50,000 "	"
47	"	49	Ruisseau de l'Espierres. — Expropriations et travaux	28,380 "	"	"
47a	12	"	Ruisseau de l'Espierres. — Construction d'un barrage à la frontière française	"	"	500,000 "
48	"	51a	Rupel. — Expropriations et travaux.	83,073 43	"	"
49	"	52a	Senne et Dyle. — Expropriations et travaux	"	590,473 76	"
49a	11	"	Id. id.	"	"	600,000 "
50	"	53	Nèthe — Expropriations et travaux	8,959 87	"	"
51	"	55	Zwyn	434 56	"	"
52	"	56	Dommel.	"	318 87	"
53	"	57a	Canal de la Lys à l'Yperlée. — Expropriations et travaux	"	105,734 03	"
54	"	58	Canal de Gand à Terneuzen. — Expropriations et travaux	"	39,149 98	"
54a	15	"	Id. id.	"	"	4,000,000 "
55	"	59a	Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux	39,745 "	"	"
55a	"	59b	Id. id.	"	65,000 "	"
			A REPORTER. fr.	611,250 19	2,187,839 51	7,900,000 "

CICE 1895 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TOTAL.	DEPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art. 15 de la loi du 11 septembre 1895	CRÉDITS à annuler.
6,652,802 37	2,821,165 18	2,569,947 06	251,218 12	5,851,057 19	5,805,650 64	25,986 55
30,000 "	"	"	"	30,000 "	30,000 "	"
80,000 "	29,924 38	29,924 38	"	75 62	"	75 62
	19,620 91	19,541 60	79 31	50,379 09	50,379 09	"
1,641 54	"	"	"	1,641 54	"	1,641 54
0,764,445 71	2,870,710 47	2,619,415 04	251,297 43	5,895,755 24	5,860,029 75	27,705 51
1,765,050 "	199,347 85	186,254 85	13,095 "	66,611 15	66,611 15	"
	"	"	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"
71,205 87	1,126 21	1,126 24	"	70,077 63	70,077 63	"
141,254 50	54,979 45	22,029 43	12,050 "	106,274 87	"	106,274 87
	258,505 03	258,503 03	"	"	"	"
2,758,503 05	627,754 11	626,588 61	1,165 50	572,245 89	572,245 89	"
	"	"	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"
100,000 "	50,000 "	50,000 "	"	"	"	"
	12,235 01	9,485 01	2,750 "	57,764 99	57,764 99	"
328,580 "	1,866 25	1,761 25	105 "	20,513 75	"	20,513 75
	"	"	"	500,000 "	500,000 "	"
85,975 45	102 55	102 55	"	85,871 08	"	85,871 08
1,190,473 76	540,473 76	540,541 26	152 50	50,000 "	50,000 "	"
	205,841 21	205,841 21	"	596,158 79	596,158 79	"
8,959 87	7,625 25	7,625 25	"	1,336 62	"	1,336 62
454 56	454 56	525 "	111 56	"	"	"
318 87	"	"	"	318 87	318 87	"
105,734 03	58,919 05	58,919 05	"	46,814 98	46,814 98	"
4,039,149 98	10,614 74	10,614 74	"	28,555 24	28,555 24	"
	"	"	"	4,000,000 "	4,000,000 "	"
104,745 "	12,027 84	12,027 84	"	27,717 16	"	27,717 16
	"	"	"	65,000 "	65,000 "	"
10,699,089 70	2,019,818 68	1,990,441 12	29,407 56	8,679,241 02	8,433,527 54	245,713 48

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTES		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 juin et 11 septembre 1895.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894	
			REPORT. fr.	611,250 19	2,187,859 51	7,000,000 "
56	18	"	Transformation du canal de Willebroeck (1 ^{re} annuité).	"	"	350,000 "
57	"	60a	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires . .	"	511,281 78	"
57a	15	"	Id. id.	"	"	1,400,000 "
58	"	61	Port de Nieupoort. — Expropriations et travaux.	165,897 20	"	"
59	"	62a	Port d'Ostende. — Expropriations et travaux.	56,405 82	"	"
59a	16	"	Port d'Ostende — Expropriations et travaux. — Creusement d'une passe à travers le Stroombank, à l'est du port	"	"	5,000,000 "
60	"	63	Port d'escale près de Heyst. — Frais d'études et d'impression . .	"	1,960 13	"
60a	17	"	Port d'escale près de Heyst	"	"	5,000,000 "
61	14	"	Installations maritimes d'Anvers. — Expropriations et travaux. — Dragages	"	"	4,000,000 "
62	"	64	Côtes. — Travaux. — Subsidés	"	120,000 "	"
65	"	65	Établissement de lignes télégraphiques le long des voies navigables	"	8,855 59	"
			TOTAUX. fr.	815,611 21	2,829,937 01	21,650,000 "
			TOTAUX pour le ministère de l'agriculture et des travaux publics fr.	1,495,860 11	4,668,344 36	26,429,554 14
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.						
Chemins de fer en construction.						
61	"	66	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	"	200 "	"
65	"	67	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet . .	116,513 44	"	"
65a	"	67a	Id. id.	"	900,000 "	"
66	"	68a	Gedinne à Houyet	"	820,169 10	"
67	"	69a	Saint-Aubin à Ermelton-sur-Biert. — Communauté avec la ligne de Morialmé à Givet	500,000 "	"	"
67a	"	69b	Id. id.	"	180,000 "	"
68	"	70	Ciney à Yvoir	"	439,517 15	"
			A REPORTER. fr	416,515 41	2,539,886 25	"

CICE 1895 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES À PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS révisés à l'exercice 1896, en vertu de l'art. 13 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS à annuler.
10,690,089 70	2,010,848 68	1,090,441 12	29,407 56	8,679,241 02	8,453,527 54	245,715 48
350,000 »	»	»	»	350,000 »	350,000 »	»
1,911,281 78	510,956 62	510,956 62	»	325 16	325 16	»
	369,953 60	369,953 60	25,677 16	1,050,066 31	1,050,066 31	»
165,897 20	92,805 81	73,844 64	18,961 17	75,091 39	»	75,091 39
	33,650 58	33,649 08	1 50	2,813 24	»	2,813 24
3,056,463 82	»	»	»	3,000,000 »	3,000,000 »	»
5,001,960 13	266 »	266 »	»	1,694 15	1,694 15	»
	458 33	»	458 33	4,999,341 67	4,999,341 67	»
4,000,000 »	400,350 »	309,350 »	100,000 »	3,590,650 »	3,590,650 »	»
120,000 »	90,060 31	90,060 31	»	29,939 69	29,939 69	»
8,855 59	28 13	28 13	»	8,827 46	8,827 46	»
25,293,548 22	5,527,558 15	3,354,852 43	172,505 72	21,766,190 07	21,444,571 96	321,618 11
52,593,558 61	6,896,253 07	6,467,888 36	428,564 71	25,697,305 54	25,547,518 98	349,986 56
200 »	»	»	»	200 »	200 »	»
1,016,513 44	116,513 44	110,408 23	6,105 21	»	»	»
	650,880 31	577,374 41	53,505 90	269,119 69	269,119 69	»
820,169 10	437,506 23	432,553 40	4,752 83	382,862 87	382,862 87	»
480,000 »	94,316 21	93,716 47	599 74	205,683 79	»	205,683 79
	16 67	16 67	»	179,083 33	179,083 33	»
439,517 15	14,235 32	14,112 40	122 92	425,281 83	425,281 83	»
2,756,399 60	1,293,268 18	1,228,181 58	65,086 60	1,463,131 51	1,257,447 72	205,683 79

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 juin et 41 septembre 1895.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.	
			REPORT. fr.	416,515 44	2,539,886 25	"
69	"	71	Aubel à Bleyberg. — Aménagement de la station de Bleyberg . .	10 62	"	"
69a	"	71a	Id. id.	"	197,999 04	"
70	"	73	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Orroir à Celles	"	4,150 95	"
71	"	74a	Bruxelles à Anvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen	762,219 54	"	"
71a	"	74b	Id. id.	"	500,000 "	"
72	"	75	Blaton à Quevaucamps	"	149,685 82	"
			TOTAUX. fr.	1,178,745 60	3,191,720 06	"
Chemins de fer, postes, télégraphes et marine.						
73	"	76a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	3,448,800 04	"	"
73a	"	76b	Id. id.	"	8,766,215 72	"
73b	19	"	Id. id.	"	"	17,550,400 "
74	"	77a	Chemins de fer. — Traction et matériel	562,679 29	"	"
74a	"	77b	Id. id.	"	1,072,160 41	"
74b	20	"	Id. id.	"	"	5,802,337 "
75	"	78	Rachat de la concession du chemin de fer de Lierre à Turnhout. — Intérêts et frais	44,045 35	"	"
76	"	79a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	77,115 60	"	"
76a	"	79b	Id. id.	"	186,000 "	"
76b	21	"	Postes. — Construction, agrandissement et appropriation de locaux.	"	"	455,000 "
77	"	80a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	104,662 88	"	"
77a	"	80b	Id. id.	"	1,030,625 51	"
77b	22	"	Id. id.	"	"	1,842,000 "
78	"	81a	Marine. — Acquisition d'un steamer destiné au service d'Ostende-Douvres	"	2,465 02	"
79	23	"	Marine	"	"	35,000 "
80	24	"	Postes et marine. — Installation des administrations centrales — Travaux de construction	"	"	400,000 "
81	25	"	Chemins de fer. — Parachèvement de l'hôtel du Ministère . . .	"	"	200,000 "
			TOTAUX. fr.	4,237,301 16	11,057,462 66	26,084,757 "
			TOTAUX pour le ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	5,416,044 76	14,249,182 72	26,084,757 "

CICE 1895 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des caisses de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES SUR LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art. 15 de la loi du 11 septembre 1855.	CRÉDITS à annuler.
2,756,399 69	1,293,268 18	1,228,181 58	65,086 60	1,463,131 51	1,257,447 72	205,683 79
198,009 66	10 62	10 62	"	"	"	"
	98,971 78	98,971 78	"	99,027 26	99,027 26	"
4,150 95	231 26	231 26	"	3,919 69	3,919 69	"
1,262,219 54	331,647 57	331,647 57	"	430,571 97	"	430,571 97
	255 80	255 80	"	499,744 20	499,744 20	"
149,683 32	53,111 89	53,111 62	27	96,571 93	96,571 93	"
4,370,463 66	1,777,497 10	1,712,410 23	65,086 87	2,592,966 56	1,956,710 80	636,255 76
29,765,415 76	3,448,800 04	3,377,404 67	71,395 37	"	"	"
	5,394,585 60	5,273,934 29	120,651 31	3,371,630 12	3,371,630 12	"
	576,024 14	453,551 73	122,472 41	16,074,375 86	16,074,375 86	"
	562,679 20	562,679 20	"	"	"	"
7,237,170 70	827,354 88	819,224 63	8,110 25	244,825 53	244,825 53	"
	4,563,508 45	4,561,410 35	2,098 10	1,038,828 53	1,038,828 53	"
44,043 35	"	"	"	44,043 35	"	44,043 35
718,115 60	77,115 60	77,109 68	5 92	"	"	"
	84,384 21	84,140 44	243 77	101,615 79	101,615 79	"
	"	"	"	455,000 "	455,000 "	"
2,977,286 59	104,662 88	104,662 88	"	"	"	"
	1,030,623 51	1,029,797 51	826 "	"	"	"
	135,138 43	128,901 41	4,237 02	1,708,861 57	1,708,861 57	"
2,463 02	2,272 "	2,272 "	"	191 02	191 02	"
35,000 "	"	"	"	35,000 "	35,000 "	"
400,000 "	"	"	"	400,000 "	400,000 "	"
200,000 "	100,342 98	99,012 65	730 33	99,657 02	99,657 02	"
41,370,500 82	16,905,472 01	16,374,701 53	330,770 48	24,474,028 81	24,420,985 46	44,043 35
45,749,064 48	18,682,969 11	18,287,111 76	305,857 35	27,066,995 37	26,386,696 26	680,299 11

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1893.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
				de l'exercice 1893.	de l'exercice 1894	PAR LES LOIS des 29 juin et 11 septembre 1895.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.						
82	"	83a	Amélioration du casernement. — École militaire	695,720 37	"	"
82a	"	83b	Id. id.	"	500,000 "	"
82b	27	"	Id. id.	"	"	2,000,000 "
83	"	84	Agrandissement de la boulangerie militaire de Bruxelles	"	125,000 "	"
84	"	85	Hôpitaux militaires	"	24,030 "	"
85	"	86	Remplacement des fronts intérieurs de la citadelle du Nord, à Anvers	"	448,097 57	"
86	"	87a	Transformation des ouvrages existants de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles.	1,527,136 81	"	"
86a	31	"	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles. . . .	"	"	174,394 94
87	"	87b	Renforcement des ouvrages de fortification de la position d'Anvers	"	300,000 "	"
87a	28	"	Id. id.	"	"	200,000 "
88	"	88	Ligne avancée d'Anvers	"	529,408 44	"
89	32	"	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse . .	"	"	50,545 75
90	33	"	Routes militaires de Namur et de Liège	"	"	17,710 30
91	"	91	Agrandissement du polygone de Brasschaet	11,248 81	"	"
92	"	92b	Artillerie de place, etc.	"	1,500,872 38	"
92a	26	"	Id.	"	"	3,000,000 "
93	29	"	Acquisition de matériel pour l'approvisionnement de siège des ouvrages de la position d'Anvers	"	"	57,000 "
94	"	94	Harnachement de la cavalerie.	"	14,050 05	"
94a	35	"	Id.	"	"	394,874 80
95	"	95	Armement de l'infanterie	764,699 90	"	"
96	"	96	Boffellerie de l'infanterie et du génie	"	5,867 78	"
97	"	97	Organisation d'un champ de tir pour l'infanterie	"	75,000 "	"
97a	30	"	Transformation des champs de tir de l'infanterie	"	"	60,000 "
98	"	98	Voitures à bagages et à vivres	67,061 10	"	"
98a	"	98a	Id.	"	200,000 "	"
99	34	"	Interruption des voies ferrées.	"	"	32,117 31
TOTAUX pour le ministère de la guerre. . . . fr.				2,885,866 99	3,722,326 20	5,986,443 10

CICE 1895 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art. 15 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS à annuler.
	695,720 37	695,720 37	•	•	•	•
3,195,720 37	456,500 91	394,327 13	61,982 78	43,690 09	43,690 09	•
	•	•	•	2,000,000 •	2,000,000 •	•
125,000 •	•	•	•	125,000 •	125,000 •	•
24,050 •	24,020 95	24,020 95	•	0 05	0 05	•
448,097 57	•	•	•	448,097 57	448,097 57	•
1,501,531 75	75,501 26	75,501 26	•	1,251,635 55	•	1,251,635 55
	•	•	•	174,394 94	174,394 94	•
500,000 •	•	•	•	300,000 •	300,000 •	•
	•	•	•	200,000 •	200,000 •	•
529,408 44	105,140 32	105,921 24	1,219 08	424,268 12	424,268 12	•
50,545 75	45,177 60	42,956 17	241 43	7,168 15	7,168 15	•
17,710 50	995 •	995 •	•	16,715 30	16,715 50	•
11,248 81	11,248 81	11,026 82	221 99	•	•	•
4,500,872 58	1,500,872 58	1,500,872 58	•	•	•	•
	570,191 70	442,503 69	127,888 01	2,429,808 30	2,429,808 30	•
57,000 •	•	•	•	57,000 •	57,000 •	•
408,924 83	12,900 74	12,149 22	751 52	1,149 29	1,149 29	•
	•	•	•	394,874 80	394,874 80	•
764,699 90	764,550 •	509,550 •	255,000 •	149 90	•	149 90
5,867 78	5,864 05	5,864 05	•	3 73	3 73	•
135,000 •	55,555 24	55,192 74	142 50	19,664 76	19,664 76	•
	•	•	•	60,000 •	60,000 •	•
267,061 10	67,061 10	67,061 10	•	•	•	•
	17,422 77	17,422 77	•	182,577 23	182,577 23	•
32,117 31	521 34	521 34	•	31,595 97	31,595 97	•
12,574,650 29	4,406,842 54	3,959,305 25	447,447 31	8,167,793 75	6,916,008 30	1,251,785 45

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895.	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 juin et 11 septembre 1895.
				de l'exercice 1893.	de l'exercice 1894.	
			MINISTÈRE DES FINANCES.			
100	•	101	Appropriation des terrains provenant du démantèlement de places fortes	•	45,215 •	•
101	•	•	Acquisition d'une partie de la forêt communale de Freyer . . .	•	•	170,000 •
102	•	102	Paiement des annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux et souscriptions nouvelles.	•	52,640 •	•
103	•	103	Construction et ameublement d'un bâtiment destiné à l'installation des divers services de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers.	252,686 24	•	•
103a	•	103a	Id.	•	150,000 •	•
104	•	104	Construction et ameublement d'un bâtiment avec magasins pour l'installation du bureau des douanes et accises, à Menin . . .	•	10,000 •	•
105	•	105	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers.	806 49	•	•
106	•	•	Prêt hypothécaire à la Compagnie du chemin de fer du Congo. (Loi du 29 juin 1893, <i>Moniteur</i> , n° 181.)	•	•	5,400,000 •
107	•	•	Exécution de la convention du 3 juillet 1890 conclue avec l'État indépendant du Congo. (Loi du 4 août 1890.)	•	•	2,000,000 •
108	•	•	Avance à l'État indépendant du Congo. (Loi du 29 juin 1895, <i>Moniteur</i> n° 181.)	•	•	6,850,000 •
109	•	108	Retrait et rapatriement des monnaies de bronze étrangères . . .	•	999,225 •	•
110	•	109	Fabrication de monnaies de nickel	•	689,501 90	•
111	•	110	Frais de fabrication de pièces d'un centime et d'annulation de pièces de deux centimes	•	29,559 45	•
112	•	111	Règlement des indemnités dues à raison des dommages causés dans l'arrondissement de Charleroi, lors des troubles de 1886 . . .	•	625,000 •	•
113	•	112	Organisation provisoire des ateliers monétaires et acquisitions d'instruments et d'appareils pour la Monnaie	•	3,983 53	•
114	•	113	Acquisition d'un immeuble pour l'installation de divers services ressortissant au ministère des finances. — Travaux de restauration et d'appropriation	•	17,629 60	•
Totaux pour le ministère des finances. . . . fr.				253,492 73	2,622,754 48	14,020,000 •

CICE 1896 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art 43 de la loi du 11 septembre 1893.	CRÉDITS à annuler.
45,215 •	17,445 45	17,445 45	•	27,769 55	27,769 55	•
170,000 •	170,000 •	•	170,000 •	•	•	•
52,640 •	•	•	•	52,640 •	52,640 •	•
402,686 24	180,565 42	180,565 42	•	72,122 82	•	72,122 82
	•	•	•	150,000 •	150,000 •	•
10,000 •	7,741 57	7,741 57	•	2,258 43	2,258 43	•
806 40	•	•	•	806 40	•	806 40
5,000,000 •	5,650,000 •	3,000,000 •	650,000 •	1,550,000 •	1,350,000 •	•
2,000,000 •	2,000,000 •	2,000,000 •	•	•	•	•
6,850,000 •	6,753,825 •	6,553,825 •	200,000 •	96,175 •	96,175 •	•
999,225 •	976,765 69	976,765 69	2 •	22,459 31	22,459 31	•
689,501 90	221,864 41	221,864 41	•	467,637 40	467,637 40	•
29,559 45	29,349 03	29,349 03	•	210 42	210 42	•
625,000 •	167,381 75	130,012 42	28,369 33	457,618 25	457,618 25	•
3,983 53	•	•	•	3,983 53	3,983 53	•
17,629 60	14,830 87	14,830 87	•	2,798 73	2,798 73	•
16,896,247 21	14,180,767 19	13,141,305 86	1,048,371 33	2,706,480 02	2,633,550 71	72,929 31

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1895	Articles de l'arrêté royal du 30 juin 1894.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CREDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués PAR LES LOIS des 29 juin et 11 septembre 1895.
				de l'exercice 1895.	de l'exercice 1894.	
			RECAPITULATION.			
			Totaux pour le ministère de la justice	"	41 06	600,000 "
			— — de l'intérieur et de l'instruction publique.	210,780 80	858,204 00	140,000 "
			— — de l'agriculture et des travaux publics .	1,405,860 11	4,668,344 56	26,420,554 14
			— — des chemins de fer, postes et télégraphes.	5,410,044 76	14,240,182 72	26,084,737 "
			— — de la guerre	2,865,866 99	3,722,526 20	5,986,445 10
			— — des finances	253,492 73	2,622,754 48	14,020,000 "
			TOTAUX des dépenses sur ressources extraordinaires . . fr.	10,242,045 59	26,100,853 42	73,260,554 24

CICE 1895 (SUITE).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TOTAL.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art 43 de la loi du 11 septembre 1893.	CRÉDITS à annuler.
600,041 06	400,000 .	400,000 .	.	200,041 06	200,041 06	.
1,188,985 40	988,403 85	950,125 48	38,280 57	200,581 55	190,047 46	10,534 09
52,593,558 61	6,806,253 07	6,467,888 36	428,564 71	25,607,505 54	25,547,518 98	549,086 56
45,749,964 48	18,682,969 11	18,287,111 76	595,857 35	27,066,095 57	26,586,606 26	680,299 11
12,574,636 20	4,406,842 54	3,959,395 23	447,447 51	8,167,793 75	6,916,008 30	1,251,785 45
16,898,247 21	14,189,767 10	13,141,395 86	1,048,371 33	2,706,480 02	2,653,550 71	72,920 31
109,603,433 05	45,564,235 76	43,205,914 60	2,358,321 07	64,030,197 29	61,673,662 77	2,365,534 52

BUDGET DE L'EXER

Compte provisoire des dépenses,

DÉSIGNATION DES SERVICES.		CRÉDITS REPORTÉS		CRÉDITS alloués
		de l'exercice 1893.	de l'exercice 1894.	PAR LES LOIS des 29 juin et 11 septembre 1893.
RÉCAPITULATION.				
SERVICE ORDINAIRE.	Dépenses sur des crédits reportés de l'exercice 1892	"	"	"
	— — — 1893	"	"	"
	— — — 1894	"	"	"
	— propres à l'exercice	"	"	"
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1893 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 29 juin et 11 septembre 1893 et à l'arrêté royal du 11 septembre 1893. . .		10,242,045 59	26,100,853 42	73,260,554 2.
TOTAUX. fr.		10,242,045 59	26,100,853 42	73,260,554 2.

CICE 1895 (suite).

au 1^{er} janvier 1896 (suite).

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTES A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTES DISPONIBLES sur LES CRÉDITS.	CRÉDITS reportés à l'exercice 1896, en vertu de l'art. 43 de la loi du 11 septembre 1895.	CRÉDITS à annuler
10,583 60	5,025 »	5,025 »	»	5,558 60	»	»
48,484 69	634 »	634 »	»	47,850 69	»	»
1,329,090 14	480,833 96	464,081 79	16,752 17	849,136 18	»	»
361,328,984 09	251,723,963 38	202,894,731 87	48,829,231 51	109,605,020 71	»	»
109,603,433 05	45,564,235 76	43,205,914 69	2,358,321 07	64,039,197 29	61,673,662 77	2,365,534 52
472,321,476 57	297,774,692 10	246,570,387 35	51,204,304 75	174,546,783 47	61,673,662 77	2,365,534 52

(324)

COMPTE
DES
OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS
DE 1890 A 1894.

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS RELATIVES AUX EXERCICES CLOS

DE 1890 A 1894.

La loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État a déterminé la marche à suivre en ce qui concerne les opérations restant à terminer à la clôture d'un exercice. Le régime consacré par cette loi a été complété par l'arrêté royal du 15 novembre 1849, remplacé par l'arrêté royal du 10 décembre 1868. On croit utile de rappeler l'ensemble des dispositions qui constituent actuellement la législation relative aux exercices clos.

« ART. 27 de la loi. -- Les ordonnances que les comptes renseignent comme restant à payer à l'époque de
» la clôture d'un exercice, et dont le paiement a été autorisé par des crédits régulièrement ouverts, sont
» acquittées et portées en dépense au compte de la Trésorerie au moment où ces paiements ont lieu, jusqu'à
» l'expiration du terme de déchéance.

» ART. 28. — Les sommes réalisées sur les ressources de l'exercice clos sont portées en recette au compte
» de l'année pendant laquelle les recouvrements sont effectués.

» ART. 29. — Les ordonnances de paiement liquidées sur l'exercice et dont le paiement n'a pas été
» réclamé dans le cours légal du budget, ne sont pas sujettes à renouvellement ; le paiement peut en être fait
» pendant cinq ans, à compter du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice.

» ART. 36. — Toute ordonnance dont le paiement n'a pas été réclamé dans le délai de cinq ans, à compter
» du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, est prescrite au profit du Trésor.

» Cette prescription n'atteint pas les ordonnances de paiement qui seraient frappées de saisie-arrêt ou d'op-
» position.

» ART. 37. — A l'expiration de la cinquième année, le montant des ordonnances de paiement frappées
» de saisie-arrêt ou d'opposition, est versé à la caisse des dépôts et consignations, à la conservation des droits
» de qui il appartiendra. Ce versement libère entièrement le Trésor public.

» ART. 173 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. — Les ordonnances en circulation à l'époque de la
» clôture de l'exercice auquel elles sont rattachées, restent payables pendant les trois années qui suivent l'année
» de cette clôture. Elles sont portées en dépense dans le compte de l'année de leur paiement.

» ART. 174. — Le 31 décembre de la dernière année, les départements ministériels transmettent aux agents
» du Trésor respectifs les actes et exploits de saisies-arrests, de cessions, de transferts et d'oppositions, relatifs
» aux ordonnances liquidées sur l'exercice périmé.

» Après la réception de ces pièces, les agents du Trésor dressent un décompte des ordonnances restant encore à payer sur l'exercice périmé, et qui, aux termes des articles 36 et 37 de la loi sur la comptabilité, sont prescrites ou doivent être versées à la caisse des consignations, à la conservation des droits des intéressés.

» ART. 175. — Les crédits ouverts pour le paiement des ordonnances prescrites sont annulés. Le caissier de l'État annule également ces crédits, après qu'il en a reçu avis du département des finances.

» Quant aux ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition, le montant en est versé à la caisse des consignations, sur une autorisation spéciale du Ministre des finances. Les reconnaissances de dépôt, à délivrer par les conservateurs des hypothèques, sont comprises en dépense par les agents du Trésor.

» ART. 176. — Annuellement il est dressé un compte final d'apurement de l'exercice périmé.

» Ce compte comprend :

» 1° Les paiements successivement opérés sur les ordonnances qui restaient en circulation à la clôture de l'exercice ;

» 2° Les versements effectués à la caisse des consignations sur ordonnances frappées de saisie-arrêt et d'opposition ;

» 3° Les ordonnances prescrites au profit de l'État.

» ART. 177. — Le montant des ordonnances prescrites étant porté en dépense dans le compte final d'apurement, il en est fait recette réelle au compte de gestion et du budget de l'année qui suit celle pendant laquelle la prescription est acquise. »

Le compte des opérations des exercices clos de 1890 à 1894 est établi conformément à ces dispositions; il constate, d'une part, les opérations qui ont eu lieu en 1895 pour l'apurement final de l'exercice 1890, périmé depuis le 31 décembre 1894, et indique, d'autre part, la situation, au 1^{er} janvier 1896, des opérations sur les exercices suivants, qui étaient encore en cours d'apurement.

Voici un aperçu, pour chacun de ces exercices, des éléments de ce compte, en ce qui concerne les dépenses.

Quant aux recettes, on se réfère aux comptes définitifs qui font connaître les mesures prises pour leur apurement, suivant le vœu des articles 10 et 28 de la loi sur la comptabilité de l'État.

EXERCICE 1890.

Cet exercice, qui est périmé depuis le 31 décembre 1894, a été l'objet du compte final d'apurement dont parle l'article 176 du règlement du 10 décembre 1868. Ce compte s'établit comme il suit :

Les ordonnances en circulation à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891)	
étaient de	fr. 434,330 62

Sur ces ordonnances, il a été payé et justifié, depuis lors jusqu'à la fin de 1894.	fr. 412,188 60

Il a été versé, en 1895, à la caisse des dépôts et consignations, du chef des ordonnances frappées de saisie-arrêt ou d'opposition.	3,856 60

Et il a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1895, pour les ordonnances prescrites au profit du Trésor	18,285 42

SOMME ÉGALE.	fr. 434,330 62

EXERCICE 1891.

Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1895, le terme de sa prescription quinquennale. Voici la situation qu'il présentait à cette époque :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1892). fr.	737,849 75
Payements faits en atténuation de ces créances pendant les années 1892 à 1895	713,367 65
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1896. fr.	<u>24,482 10</u>

EXERCICE 1892.

Cet exercice, dont l'apurement doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1896, présente la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1893). fr.	808,136 08
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1893 à 1895	770,102 60
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1896 fr.	<u>38,033 48</u>

EXERCICE 1893.

La situation de cet exercice, pour lequel le délai de la prescription n'expire que le 31 décembre 1897, se présente comme il suit :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1894). fr.	654,170 42
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1894 et 1895.	610,536 59
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1896 fr.	<u>43,633 83</u>

EXERCICE 1894.

Cet exercice, qui n'atteindra le terme de sa prescription que le 31 décembre 1898, offre la situation suivante :

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1895). fr.	297,162 88
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les deux derniers mois de 1895.	181,490 76
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1896. fr.	<u>115,672 12</u>

EXERCICE PÉRIMÉ DE 1890.

COMPTE FINAL D'APUREMENT,

*en ce qui concerne les ordonnances qui restaient en circulation et à payer
à l'époque de la reddition du compte définitif.*

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1890.	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891).	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIE		
					EN 1891 (novemb. et déc.).	EN 1892.	EN 1893.
			SERVICE ORDINAIRE.				
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>				
			EXERCICE 1889.				
			Ministère de la guerre	47 04	47 04	"	"
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>				
			Dette publique.	70,704 59	52,515 64	9,412 86	2,548 56
			Ministère de la justice	11,135 99	5,127 48	2,050 03	4,958 53
			— des affaires étrangères	955 48	510 41	337 87	62 25
			— de l'intérieur et de l'instruction publique .	186,087 01	28,812 11	85,965 87	69,357 57
			— de l'agriculture, de l'industrie et des tra- vaux publics.	88,896 50	82,285 12	3,427 71	27 25
			— des chemins de fer, postes et télégraphes .	57,588 32	22,526 51	11,768 37	"
			— de la guerre	12,265 50	11,109 42	104 90	10 36
			— des finances	9,484 74	9,240 99	174 75	"
			Non-valeurs et remboursements	5,842 66	3,702 94	566 27	58 28
				451,956 79	215,718 62	113,896 63	76,811 40
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.				
			<i>Anciens services.</i>				
6	"	5	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française	56 52	"	"	"
			<i>Service de l'instruction publique</i>				
186	"	"	Avances, pour compte des provinces et des com- munes, dans le paiement des traitements de dis- ponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	40 02	"	"	"
			A REPORTER. . . . fr.	96 54	"	"	"

RIMÉ DE 1890.

à l'époque du 1^{er} janvier 1895.

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription. (1 ^{er} janvier 1895).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1894.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de saisie- arrêt ou d'opposi- tion, et dont le montant a été versé à la caisse des dé- pôts et consignations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1895.	TOTAL. égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1895.	
.	47 04	.	.	.	.	
2,989 20	67,064 06	12,640 55	a) 954 50	11,705 97	12,640 55	a) Y compris une somme de fr. 10 50, payée en 1895.
681 55	10,817 39	516 60	.	316 60	516 60	
"	910 53	22 95	"	22 95	22 95	
350 "	184,463 55	1,623 40	"	1,623 40	1,623 40	
1,067 96	86,808 04	2,088 46	b) 127 50	1,960 96	2,088 46	b) Y compris une somme de fr. 32 50, payée en 1895.
421 82	34,716 70	2,871 62	2,794 54	77 08	2,871 62	
93 77	11,507 45	758 05	.	758 05	758 05	
58 "	9,453 74	31 "	"	31 "	31 "	
162 52	4,470 01	1,372 65	"	1,372 65	1,372 65	
5,784 82	410,211 47	21,725 52	3,856 60	17,868 72	21,725 52	
56 52	56 52	.	.	.	.	
.	"	40 02	.	40 02	40 02	
56 52	56 52	40 02	.	40 02	40 02	

EXERCICE PÉ

Compte final d'apurement,

Articles nouveaux	Articles du budget extraordinaire de 1890	Articles de l'arrêté royal du 22 août 1889	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1891)	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR ORDONNANCES EN CIR		
					EN 1891 (nov. et dec.)	EN 1892.	EN 1893
			REPORT. . . fr.	96 54	.	.	.
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE)				
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.				
			<i>Routes et bâtiments civils</i>				
2 ^d	.	22e	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables construc- tions, rachat par l'État de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.) . . .	138 52	.	3 12	132 50
			<i>Travaux hydrauliques.</i>				
75a	35	.	Canaux bouillers. — Expropriations et travaux	12 31	.	.	.
			<i>Chemins de fer en construction</i>				
87a	.	79a	Lignes de la convention-loi des 21 juillet/25 août 1885	43 75	.	.	.
90a	.	83b	Audenarde à Orroir — Station d'Orroir. — Raccor- dement d'Orroir à Celles	64 25	.	33 .	.
92	.	86	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert	368 76	.	.	.
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.				
98	.	90a	Chemins de fer — Voies et travaux	959 81	.	.	956 91
98a	.	90b	Id.	102 85	.	17 53	83 20
			Ministère de la guerre.				
107a	.	99b	Amélioration du casernement. — Ecole militaire	60 .	.	.	.
115	.	109	Agrandissement du polygone de Brassaet	500 .	.	500 .	.
				2,346 79	.	553 65	1,172 61
			RÉCAPITULATION				
			SERVICE ORDINAIRE } Dépenses sur des crédits transférés	47 04	47 04	.	.
			— propres à l'exercice	431,936 79	213,718 62	113,896 63	76,811 40
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES — Dé- penses sur crédits reportés à l'exercice 1890 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 17 mars, 27 mai, 21 juillet et 4 août 1890, et à l'arrêté royal du 28 mai 1890	2,346 79	.	553 65	1,172 61
			TOTAUX. . . . fr.	434,330 62	213,765 66	114,450 28	77,984 01

RIMÉ DE 1890 (SUITE).

à l'époque du 1^{er} janvier 1895 (suite).

ET JUSTIFIÉS CULATION.		ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à l'époque de la prescription (1 ^{er} janvier 1895).	DISPOSITIONS FINALES POUR L'APUREMENT DE L'EXERCICE.			Observations.
EN 1894.	TOTAL.		ORDONNANCES frappées de suspen- sion, et dont le montant a été ver- sé à la caisse des dépôts et consi- gnations.	ORDONNANCES prescrites au profit du Trésor, et dont le montant a été porté en recette au compte du budget de l'exercice 1895	TOTAL égal au montant des ordonnances non payées au 1 ^{er} janvier 1895.	
56 52	56 52	40 02	•	40 02	40 02	
•	135 62	2 90	•	2 90	2 90	
12 31	12 31	•	•	•	•	
43 75	43 75	•	•	•	•	
31 25	64 25	•	•	•	•	
•	•	568 76	•	568 76	568 76	
•	956 91	2 90	•	2 90	2 90	
•	100 75	2 12	•	2 12	2 12	
60 •	60 •	•	•	•	•	
•	500 •	•	•	•	•	
203 83	1,930 09	416 70	•	416 70	416 70	
•	47 04	•	•	•	•	
5,784 82	410,211 47	21,725 32	3,856 60	17,868 72	21,725 32	
203 83	1,930 09	416 70	•	416 70	416 70	
5,088 65	412,188 60	22,142 02	3,856 60	18,285 42	22,142 02	

(334)

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT

DE 1891 A 1894.

Situation des créances restant à payer au 1^{er} janvier 1896

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1891.	de l'article royal du 28 mai 1890.			EX 1892 (novemb. et déc.).	EX 1893.
			SERVICE ORDINAIRE.			
			—			
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>			
			EXERCICE 1890.			
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	1,000 "	"	1,000 "
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	18 "	"	18 "
			— de la guerre	959 56	735 32	224 24
				1,077 56	735 32	1,242 24
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>			
			Dette publique.	57,050 00	8,308 44	27,923 60
			Ministère de la justice	270,027 93	2,097 02	1,619 88
			— des affaires étrangères	13,546 00	11,523 45	1,256 58
			— de l'intérieur et de l'instruction publique.	198,740 31	55,758 73	150,351 02
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	40,883 85	26,480 72	11,888 06
			— des chemins de fer, postes et télégraphes.	49,845 22	29,756 10	19,220 57
			— de la guerre	19,603 47	15,464 22	4,087 29
			Corps de la gendarmerie	50 40	50 40	"
			Ministère des finances	1,013 99	134 "	662 99
			Non-valeurs et remboursements	4,655 82	1,672 09	664 96
				655,427 07	131,245 26	217,655 04
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
			—			
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.			
			<i>Anciens services.</i>			
4	"	4a	Nouvelles installations du Tir national	325 "	"	325 "
6	"	6	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la république française.	7,375 04	4,404 82	2,172 08
			<i>Service de l'instruction publique.</i>			
15a	"	18b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	485 20	"	60 98
15b	"	"	Id. id.	125 56	"	"
			A REPORTER. . . . fr.	8,310 80	4,404 82	2,558 06

1891.

à payer au 1^{er} janvier 1896.

TUES ET JUSTIFIÉS			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896.	OBSERVATIONS.
EN 1894.	1895.	TOTAL.		
	"	1,000 "	"	
"	"	18 "	"	
"	"	959 56	"	
"	"	1,977 56	"	
3,827 48	2,072 32	43,031 93	14,027 16	
558 33	263,201 54	269,276 77	751 16	
747 40	18 25	13,545 68	1 31	
291 25	6,373 45	102,774 45	5,965 86	
151 80	1,415 06	39,935 64	948 21	
150 "	251 21	40,377 97	467 25	
2 50	23 45	10,557 46	46 01	
"	"	50 40	"	
"	100 "	896 99	117 "	
266 51	756 90	3,360 46	1,295 36	
5,795 27	277,112 18	631,807 75	23,619 32	
"	"	325 "	"	
743 46	"	7,320 36	31 68	
"	23 32	84 30	400 90	
"	15 32	15 32	112 24	
743 46	36 64	7,742 98	567 82	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1892).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1891.	de l'arrêté royal du 28 mai 1890.			EN 1892 (novemb. et déc.).	EN 1893.
			REPORT. fr.	8,510 80	4,404 82	2,558 06
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.			
			Routes et bâtiments civils.			
22a	•	23d	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux com- munes en vue de semblables rachats. (Loi du 19 août 1889, <i>Moniteur</i> du 24, n° 236.)	2,978 07	207 40	2,586 38
22b	•	23e	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dement; élargissement de traverses de grande voirie; construc- tion et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cinquantenaire à Bruxelles	3,481 81	19 48	3,462 33
			Travaux hydrauliques.			
57a	•	50b	Escaut. — Expropriations et travaux	105 60	•	105 60
59	•	68a	Yser. — Expropriations et travaux	472 60	•	44 60
63	•	64a	Senne et Dyle — Expropriations et travaux	73 93	•	•
74b	28	•	Canaux houillers. — Expropriations et travaux. — Honoraires .	84 •	•	•
			Chemins de fer en construction			
82	•	88a	Wanlin à Anseremme (loi du 25 août 1885), et communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Anhée ou Yvoir.	3,492 08	•	•
84	•	92	Saint-Aubin à Ermeton-sur-Biert	82 94	•	•
86	44	•	Amblève.	23 80	•	22 40
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.			
92	•	98a	Chemins de fer. — Voies et travaux	56,716 62	36,340 56	•
92a	•	98b	Id. id.	3,553 90	151 84	851 31
92b	40	•	Id. id.	59 94	•	•
			Ministère de la guerre.			
103	•	109	Transformation des ouvrages de la position d'Anvers en vue de les mettre à même de résister aux effets des obus-torpilles. .	400 •	•	•
108a	•	113b	Artillerie de place, etc.	600 •	•	600 •
			Ministère des finances.			
122	•	128	Construction et ameublement de pavillons destinés au service de la douane au port d'Anvers	8 94	•	8 94
				80,445 12	61,124 19	10,230 62

1891 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896.	OBSERVATIONS.
EN 1894.	EN 1895.	TOTAL.		
743 40	36 64	7,742 98	567 82	
160 57	20 63	2,975 07	5 "	
"	"	3,481 81	"	
"	"	105 00	"	
"	408 "	452 00	20 "	
"	73 93	73 93	"	
"	"	"	84 "	
3,492 08	"	3,492 08	"	
"	"	"	82 94	
"	"	92 40	1 40	
"	341 88	50,682 44	54 18	
1,695 52	845 05	3,543 72	10 27	
"	0 77	0 77	39 17	
"	400 "	400 "	"	
"	"	600 "	"	
"	"	8 94	"	
6,091 63	2,126 90	79,582 54	802 78	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1891.	de l'arrêté royal du 28 mai 1890.		EN 1892 (novemb. et déc.).	EN 1893.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
RÉCAPITULATION.					
SERVICE ORDINAIRE. {					
Dépenses sur des crédits transférés . . .			1,977 56	735 32	1,242 24
— propres à l'exercice			655,427 07	131,245 26	217,655 04
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1891 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 25 février, 20 et 21 août 1891, et à l'arrêté royal du 22 août 1891.			80,445 12	61,124 10	10,239 62
TOTAUX. . . . fr.			737,849 75	193,104 77	229,136 90

1894 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TUÉS ET JUSTIFIÉS.			ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896.	OBSERVATIONS.
EN 1894.	EN 1895.	TOTAL.		
		1,977 56		
5,795 27	277,112 18	631,807 75	23,619 52	
6,091 63	2,126 00	79,582 34	862 78	
11,886 90	279,239 08	713,367 65	24,482 18	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893).	PAYEMENTS EFFEC	
NOUVEAUX.	du budget extraordinaire de 1892.	de l'arrêté royal du 22 août 1891.		EN 1893 (novemb. et déc.).	EN 1894.
MINISTÈRES ET SERVICES.					
SERVICE ORDINAIRE.					
<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>					
Ministère de l'agriculture, de l'in-			Exercice 1888.	1,032 19	1,032 19
dustrie et des travaux publics.			— 1889.	126 62	"
			— 1890.	281 94	281 94
				1,440 75	1,032 19
					281 94
<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>					
Dette publique.			52,508 02	20,586 08	10,852 32
Ministère de la justice			368,074 97	35,750 30	6,419 75
— des affaires étrangères			23,203 87	21,789 02	875 95
— de l'intérieur et de l'instruction publique.			49,668 70	35,178 99	10,037 48
— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics			90,932 96	67,398 23	21,786 33
— des chemins de fer, postes et télégraphes.			161,502 44	158,405 76	1,678 75
— de la guerre			26,025 03	25,695 39	159 59
— des finances			9,823 94	9,197 84	146 10
Non-Valeurs et Remboursements			5,583 30	2,317 77	411 68
			787,123 92	370,298 28	52,365 95
DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.					
Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.					
<i>Anciens services.</i>					
6	"	7	Recensement général de la population du royaume au 31 décembre 1890	731 27	102 60
					37 85
<i>Service de l'instruction publique.</i>					
11a	"	12b	Enseignement supérieur. — Construction et amélioration des locaux des universités de l'État	3 60	"
14a	"	13b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le paiement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	154 07	16 60
14b	"	"	Id.	20 04	"
A REPORTER. . . . fr.			908 98	110 26	37 85

1892.

à payer au 1^{er} janvier 1896.

TUÉS ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896.	OBSERVATIONS.
EN 1893.	TOTAL.		
"	1,052 10	"	
"	"	126 62	
"	281 94	"	
"	1,314 13	126 62	
3,234 05	34,673 33	17,854 60	
324,334 01	366,484 06	1,590 01	
"	22,665 87	540 "	
560 42	45,785 79	3,885 "	
265 24	89,447 80	1,485 16	
308 35	160,482 86	1,019 58	
18 65	25,875 63	152 "	
20 "	9,365 94	260 "	
1,535 45	4,262 88	1,520 42	
330,372 85	759,037 06	28,086 86	
"	" 140 45	390 82	
3 60	3 60	"	
53 28	60 94	84 13	
3 36	3 36	16 68	
60 24	217 35	601 63	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893).	PAYEMENTS EFFEC	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1892.	de l'arrêté royal du 22 août 1891.			EX 1893 (novemb. et déc.).	EN 1894.
			REPORT. . . . fr.	908 98	119 26	57 85
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publiques.			
			Routes et bdtiments civils.			
18	•	22b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccorde- ments; élargissement de traverses de grande voirie; construc- tion et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts con- cédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; aménagement du parc du Cin- quantenaire à Bruxelles	7,082 40	3,130 63	3,087 19
			Travaux hydrauliques.			
47a	•	54b	Meuse — Expropriations, améliorations, rectifications, dragages, reconstructions d'ouvrages d'art.	2 82	•	•
50	•	57b	Escaut. — Expropriations et travaux	444 14	•	150 •
			Chemins de fer en construction.			
76	•	85a	Gedinne à Houyet	5 •	•	•
81	•	88	Bruxelles à Anvers (sud).	22 25	•	22 25
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.			
85a	•	92b	Chemins de fer. — Voies et travaux	5,529 70	1,215 79	1,037 35
85b	42	•	Id. id.	4,760 21	•	•
86a	•	93a	Chemins de fer. — Traction et matériel	795 •	•	795 •
90	•	98a	Construction de bateaux-pilotes et d'un steamer pour le passage d'eau à Anvers	4 20	•	•
			Ministère de la guerre.			
99	•	107	Agrandissement du polygone de Brasschaet	7 59	•	•
			Ministère des finances.			
110	•	121	Construction d'un bâtiment destiné à l'installation des divers ser- vices de l'administration des contributions directes, douanes et accises à Anvers. (Ce crédit est prolongé jusqu'au 31 décembre 1892 par dérogation à l'article 5 de la loi du 10 août 1889. (Loi du 21 août 1891, <i>Moniteur</i> n° 234)	9 03	9 03	•
				19,571 41	4,480 71	5,129 64

1892 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1896 (suite).

TUES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896.	OBSERVATIONS.
EN 1895.	TOTAL.		
60 24	217 35	691 63	
78 "	6,301 82	780 67	
2 82	2 82	"	
"	150 "	204 14	
"	"	5 "	
"	22 25	"	
"	2,253 14	3,276 86	
"	"	4,760 21	
"	795 "	"	
"	"	4 20	
"	"	7 59	
"	9 03	"	
141 06	9,751 41	9,820 "	

1892 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1896 (suite).

PAGES ET JUSTIFIÉS.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896.	OBSERVATIONS.
EN 1895.	TOTAL.		
•	1,314 13	126 62	
330,372 83	759,037 06	28,086 86	
141 06	9,751 41	9,820 •	
330,513 89	770,102 60	38,033 48	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1894).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
NOUVEAUX	du budget extraordinaire de 1893.	de l'arrêté royal du 22 mai 1892		EN 1894 (novemb. et déc.).	EN 1893.
			MINISTÈRES ET SERVICES.		
			SERVICE ORDINAIRE.		
			Dépenses propres à l'exercice.		
			Dettes publiques	28,935 56	4,544 82 8,054 62
			Ministère de la justice	388,850 36	56,996 78 330,767 07
			— des affaires étrangères	11,009 58	10,171 10 818 48
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	148,056 06	131,701 10 9,025 45
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	25,235 12	16,912 37 1,890 15
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	14,574 27	12,688 87 258 20
			— de la guerre	22,045 38	21,602 28 276 90
			— des finances	1,917 50	1,771 95 38 55
			Non-valeurs et remboursements	5,251 36	1,504 33 841 75
				645,965 19	257,893 66 351,071 17
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.		
			Service de l'instruction publique.		
17a	•	14b	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de sup- pression d'emploi, des instituteurs communaux	569 06	» 80 »
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.		
			Routes et bâtiments civils.		
23	•	18a	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccor- dements; élargissement de traverses de grande voirie; construc- tion et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire	113 38	» »
20	•	21a	Agrandissement des ministères; transfert du ministère des che- mins de fer, postes et télégraphes.	75 »	» »
			A REPORTER. fr.	357 44	» 80 »

1893.

à payer au 1^{er} janvier 1896.

ET JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
12,599 44 587,763 85 10,989 58 140,726 61 18,802 52 12,947 07 21,870 18 1,810 50 2,340 08	10,336 12 1,086 51 110 . 7,329 45 6,452 60 1,627 20 166 20 107 . 2,905 28	
609,864 83	36,100 36	
80 . 113 38 75 .	289 06 113 38 75 .	
80 .	477 44	

EXERCICE

Situation des créances restant

ARTICLES			MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1894).	PAYEMENTS EFFECTUÉS	
nouveaux.	du budget extraordinaire de 1893	de l'arrêté royal du 25 mai 1892			EN 1894 (novemb. et déc.).	EN 1895.
			REPORT. . . . fr.	557 44	°	80 °
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (suite).			
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics (suite).			
			Travaux hydrauliques.			
53	°	50	Escaut. — Expropriations et travaux	99 65	°	°
70a	°	70b	Port d'Ostende — Expropriations et travaux.	4 48	4 48	°
			Chemins de fer en construction.			
78	°	70	Amblève.	5 15	°	°
79	°	80	Audenarde à Orroir. — Station d'Orroir. — Raccordement d'Or- roir à Celles.	35 08	°	°
80	°	81a	Bruxelles à Anvers (sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen.	144 18	74 42	°
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.			
83	°	85a	Chemins de fer. — Voies et travaux.	6,557 50	°	16 83
83a	°	85b	Id. id.	798 05	496 03	°
83b	49	°	Id. id.	5 °	°	°
				8,205 23	574 93	96 83
			RÉCAPITULATION.			
			SERVICE ORDINAIRE. — Dépenses propres à l'exercice	645,965 19	257,893 66	351,971 17
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur crédits reportés à l'exercice 1893 et sur crédits nouveaux, con- formément à la loi du 1 ^{er} septembre 1893 et à l'arrêté royal du même jour	8,205 23	574 93	96 83
			TOTAUX. . . . fr.	654,170 42	258,468 59	352,068 °

1893 (suite).

à payer au 1^{er} janvier 1896 (suite).

ET JUSTIFIES	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
80 °	477 44	
°	99 65	
4 48	°	
°	3 15	
°	35 08	
74 42	69 76	
16 83	6,540 47	
406 03	302 92	
°	5	
671 76	7,533 47	
600,864 83	36,100 36	
671 70	7,533 47	
610,536 59	43,633 83	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1893.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restent à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1893.)
			SERVICE ORDINAIRE.	
			<i>Dépenses sur des crédits transférés en vertu de l'article 30 de la loi de comptabilité.</i>	
			EXERCICE 1893.	
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	50 »
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	1,530 75
			— de la guerre	606 56
				2,196 31
			<i>Dépenses propres à l'exercice.</i>	
			Dette publique	31,675 74
			Ministère de la justice	64,433 24
			— des affaires étrangères	12,000 12
			— de l'intérieur et de l'instruction publique	86,648 18
			— de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics	36,198 48
			— des chemins de fer, postes et télégraphes	6,375 75
			— de la guerre	34,801 95
			Corps de la gendarmerie	0 70
			Ministère des finances	445 78
			Non-valeurs et remboursements	7,233 75
				279,809 69
			DEPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES	
			Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique.	
			<i>Anciens services</i>	
4	»	4	Subsides aux communes pour les aider à terminer le travail de confection des tables alphabétiques des anciens registres paroissiaux antérieurs à l'an V de la République française	2,727 34
			<i>Service de l'instruction publique.</i>	
17	»	17a	Avances, pour compte des provinces et des communes, dans le payement des traitements de disponibilité, pour cause de suppression d'emploi, des instituteurs communaux	16 66
17a	»	17b	Id. id. id.	83 55
			A REPORTER. . . . fr.	2,777 35

1894.

à payer au 1^{er} janvier 1896.

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1895. (novemb. et décemb.)	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896.	OBSERVATIONS.
50 "	"	
"	1,539 75	
606 56	"	
656 56	1,539 75	
3,514 98	28,161 66	
32,262 38	32,170 86	
7,220 04	4,780 08	
72,331 03	14,317 15	
26,515 63	9,680 85	
3,000 33	3,373 42	
34,510 35	291 60	
"	0 70	
258 78	187 "	
933 20	6,300 55	
180,545 82	99,263 87	
"	2,727 34	
"	16 66	
"	33 35	
"	2,777 33	

EXERCICE

Situation des créances restant

Articles nouveaux.	Articles du budget extraordinaire de 1894.	Articles de l'arrêté royal du 1 ^{er} sept. 1893.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1895).
			REPORT. fr.	2,777 35
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES (SUITE).	
			—	
			Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.	
			Routes et bâtiments civils.	
20a	•	25b	Construction, redressement et amélioration de routes ou raccordements; construction et reconstruction de ponts ou subsides pour semblables constructions; rachat par l'État de routes et de ponts concédés; subsides à accorder aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats; annuité à payer à la ville de Bruxelles pour les terrains du parc du Cinquantenaire et intervention de l'État dans la création d'un square entre le boulevard de Waterloo et le palais de justice de Bruxelles.	1,623 18
			Travaux hydrauliques.	
47	•	55a	Escaut. — Expropriations et travaux.	611 »
			Chemins de fer en construction.	
67	•	74a	Wanlin à Anseremme. — Communauté avec la ligne de Namur à Givet, entre Anseremme et Yvoir. — Raccordement, vers Yvoir, de la ligne de Mettet à Anhée avec celle de Namur à Givet.	905 81
64a	59	•	Gedinne à Houyet.	31 08
74a	•	80a	Bruxelles à Auvers (Sud). — Aménagement des stations de Malines et de Muysen	2 21
			Ministère des chemins de fer, postes et télégraphes.	
76	•	85a	Chemins de fer. — Voies et Travaux.	186 75
76a	•	85b	Id. id.	4,752 75
76b	47	•	Id. id.	75 »
79	•	86a	Postes. — Construction, agrandissement, restauration et appropriation de locaux	405 54
80a	•	87a	Télégraphes et téléphones. — Lignes nouvelles, bâtiments, appareils	60 »
			Ministère de la guerre.	
89	•	95	Achèvement des travaux de construction des forts de la Meuse. (Loi du 16 mai 1892, <i>Moniteur</i> nos 137 et 138).	695 31
91	•	97a	Agrandissement du polygone de Brasschaet.	30 »
95	•	102a	Armement de l'infanterie.	3,000 »
			RECAPITULATION.	15,156 88
			SERVICE ORDINAIRE. { Dépenses sur des crédits transférés.	2,196 31
			id. propres à l'exercice.	279,809 69
			DÉPENSES SUR RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. — Dépenses sur des crédits reportés à l'exercice 1894 et sur crédits nouveaux, conformément aux lois des 31 mai, 26 et 30 juin 1894, et à l'arrêté royal du 30 juin 1894.	15,156 88
			TOTAUX. fr.	297,162 88

1894 (SUITE).

à payer au 1^{er} janvier 1896 (suite).

PAYEMENTS effectués et justifiés en 1895. (novemb et décemb.).	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1896	OBSERVATIONS.
•	2,777 35	
9 63	1,613 53	
•	611 •	
•	905 81	
31 98	•	
•	2 21	
186 75	•	
•	4,752 75	
•	75 •	
•	405 54	
60 •	•	
•	695 31	
•	30 •	
•	3,000 •	
288 38	14,868 50	
656 56	1,559 75	
180,545 82	99,263 87	
288 38	14,868 50	
181,490 76	115,672 12	

(356)

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1898.



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1895.

Le compte de Trésorerie, rendu pour l'année 1895, expose les mouvements de fonds qui ont eu lieu pour les divers services dont l'administration des finances a la gestion. Il retrace d'abord la situation de l'actif et du passif de cette administration, telle qu'elle a été établie à la date du 1^{er} janvier 1895; il présente ensuite les recettes et les dépenses effectuées dans le cours de l'année, et, enfin, il fait ressortir la situation au 1^{er} janvier de l'année suivante.

Ces divers résultats sont extraits des livres tenus à l'administration de la Trésorerie, en exécution de l'article 5 de la loi sur la comptabilité de l'État. Ils se résument de la manière suivante :

Situation au 1^{er} janvier 1895.

ACTIF.	{	Se composant de sommes dont le Trésor est		
		créancier et de valeurs réalisables . . . fr.	415,125,661	46
		Encaisses au 31 décembre 1894	993,272,339	54
				1,108,398,001 »
PASSIF.		Qui se compose de sommes dont le Trésor est débiteur . . . fr.	1,108,398,001	»

Situation au 1^{er} janvier 1896.

ACTIF.	{	Créances diverses fr.	108,209,299	01
		Encaisses au 31 décembre 1895	1,756,056,617	02
				1,864,265,916 03
PASSIF	.	.	.	fr. 1,864,265,916 03

Les opérations de l'année 1895 se résument ainsi qu'il suit :

Recettes	fr. 6,284,863,246	38
Dépenses	5,522,078,968	90

Les recettes excèdent les dépenses de fr. 762,784,277 48

Cette différence représente précisément celle qui résulte du rapprochement des encaisses au commencement et à la fin de l'année, savoir :

Encaisses au 31 décembre 1894	fr. 993,272,339	54
— au 31 décembre 1895	1,756,056,617	02

DIFFÉRENCE ÉGALE. fr. 762,784,277 48

COMPTE DE TRÉSORERIE

ET

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

*présentant la situation au 1^{er} janvier 1895, les opérations de l'année 1895,
et la situation au 1^{er} janvier 1896.*



COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1895, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1894.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	
	NUMÉRIQUE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,981,742 60	21,558,913 20	26,540,655 08		
— de l'enregistrement et des domaines . .	1,177,470 63	1,468,880 10	2,646,350 73		
Comptables de l'administration des chemins de fer.	2,764,953 55	2,813,023 16	5,577,976 69		
— des administrations des postes et télé- graphes	21,084,355 32	1,430,867 51	22,524,222 83		
— de l'administration de la marine . . .	22,674 76	188,000 05	211,575 71		
— de l'administration des prisons . . .	31,075 54	107,158 18	138,233 72		
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	56,657 58	47,083 86	103,741 44		
— des écoles de bienfaisance de l'État . .	3,907 15	7,900 30	11,807 43		
— des laboratoires d'analyses de l'État . .	2,830 37	•	2,830 37		
Comptable de la régie du <i>Moniteur</i>	372 50	•	372 50		
— de l'Institut agricole de l'État . . .	18,323 25	•	18,323 25		
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	981 53	•	981 53		
Caissier de l'État. {	S/C de recettes et de paiements . .	30,139,343 40	•	30,139,343 40	
	S/C portefeuille du trésor	46,063,715 80	•	46,063,715 80	
	S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	530,102 75	719,735,184 •	720,285,286 75	
Agents du trésor dans les provinces	•	25,081,612 46	25,081,612 46		
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	•	104,025,299 95	104,025,299 95		
	115,808,515 78	877,373,823 76	993,272,339 54	993,272,339 54	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895.

SERVICE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ÉTAT.

a. Opérations sur les budgets en cours d'exécution.

Budget de l'exercice 1894.	6,480,004 90	148,930,536 77
— — 1895.	•	•
b. Opérations sur les budgets clos.		
Ordonnances en circulation et à payer sur le budget de l'exercice 1890.	•	22,142 02
— — — 1891.	•	303,721 18
— — — 1892.	•	368,547 37
— — — 1893.	•	303,701 83
— — — 1894.	•	297,162 88
	6,480,004 90	150,317,812 05

de l'année 1895, et la situation au 1^{er} janvier 1896.

[illegible]

10,513,122 45	150,817,789 98	"	146,304,667 53	3,854,135 60	"
383,010,781 50	240,570,587 35	136,449,394 21	"	"	136,449,394 21
"	22,142 02	"	22,142 02	"	"
"	279,239 08	"	279,239 08	"	24,482 10
"	330,513 80	"	330,513 80	"	38,035 48
"	352,068 "	"	352,068 "	"	43,033 83
"	181,490 76	"	181,490 76	"	115,072 12
393,532,004 01	404,553,631 08	136,449,394 21	147,470,121 28	3,854,135 60	136,671,215 74

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1895, les opérations

TITRE I ^{er} . — RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE I. — <i>Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre des finances.</i>		
Cautionnements d'agents comptables et de contribuables	"	65,097,642 52
— d'entrepreneurs, d'adjudicataires et d'agents commerciaux	"	5,750,561 46
Fonds provinciaux	"	5,459,897 60
Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860.	"	2,698,142 52
Réserve du fonds communal. (Article 2 de la loi du 20 décembre 1862.)	"	10,540,928 11
Fonds spécial des communes. (Loi du 19 août 1889.)	"	550,950 "
Fonds locaux. — Versements par des communes pour être affectés par l'autorité provinciale à des dépenses locales	"	128,081 55
Dépôts effectués chez les receveurs des contrib. directes pour le compte de la caisse générale d'épargne.	164,760 22	"
Versements effectués chez les receveurs des contributions directes par les trésoriers des succursales de la caisse générale d'épargne	"	66,225 55
Dépôts effectués chez les receveurs de l'enregistrement pour le compte de la caisse générale d'épargne.	"	"
Remboursements de prêts agricoles faits par la caisse générale d'épargne	"	26,845 22
Dépôts effectués chez les percepteurs des postes pour le compte de la caisse générale d'épargne	"	5,046,018 56
Caisse générale de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865	"	9,671 18
— des veuves et orphelins du département des finances	"	282,760 05
— des veuves et orphelins du département des chemins de fer, postes et télégraphes.	"	357,107 "
— des veuves et orphelins du département de l'intérieur et de l'instruction publique	"	19,475 44
— des veuves et orphelins du département des affaires étrangères.	"	26,111 19
— des veuves et orphelins du département de la justice	"	70,866 02
— des veuves et orphelins des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'administration de l'instruction publique	"	103,141 49
— des veuves et orphelins des professeurs et instituteurs communaux	"	499,274 67
— des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire	"	81,666 57
— des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	270,855 05
— de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine	"	52,806 03
— centrale de prévoyance des secrétaires communaux	"	81,055 43
Masse d'habillement de l'administration des chemins de fer de l'État	"	13,407 05
Caisse de remplacement par le département de la guerre	161,661 09	"
— de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer	51,528 11	"
Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés con- cessionnaires, et restitutions au budget pour ordre comme valeurs de rempli	"	1,582,956 28
Recettes effectuées par l'administration des postes pour le compte des administrations postales étran- gères avec lesquelles elle est en relation	34,687 91	"
Recettes effectuées par l'administration des télégraphes pour le compte des offices télégraphiques avec lesquels elle est en relation.	"	884,947 60
Fonds pour l'encouragement du service militaire	"	10,647 54
Fonds de toute autre nature versés dans les caisses de l'État pour le compte de tiers	"	50,529 68
Encaissement des effets de commerce par la poste	"	18,084,582 87
Remise des correspondances par exprès	"	"
Fonds disponibles des établissements de bienfaisance et d'aliénés	"	195,000 "
Fonds spécial de rémunération des miliciens.	"	89,929 42
Cautionnements versés en numéraire par des remplaçants	"	222,518 95
Fonds provenant du legs Meuschling instituant un prix quinquennal de statistique. (Arrêté royal du 24 juillet 1885.)	"	140 88
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au conservatoire royal de musique, à Bruxelles sous le nom de prix Laure Van Cutsem. (Arrêté royal du 30 juin 1885.)	"	510 "
Payements de la caisse des dépôts et consignations, pour le compte de la caisse d'épargne	3,000 "	575,357 21
Fonds de prévision monétaire. (Loi du 17 mai 1886, art. 2.)	"	13 01
Fonds de souscription pour un monument à ériger à la mémoire de Ch. Rogier	"	"
Fondation Émile Jouniaux (Arrêté royal du 5 octobre 1888.)	"	42,281 87
Bureau international pour la publication des tarifs douaniers	"	45 76
Union internationale pour la publication des tarifs douaniers	"	"
Taxes internationales pour l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce. (Loi du 12 juin 1892.)	"	700 "
Bureau spécial institué en exécution de l'article 82 de l'Acte général de la conférence de Bruxelles	"	5,575 91
Fonds provenant de la rétribution des élèves de l'école de médecine vétérinaire de l'État	"	29,000 "
Fonds provenant de la donation Van Cutsem instituant un prix annuel de piano au Conservatoire royal de musique, à Bruxelles, sous le nom de prix Aline Van Cutsem. (Arrêté royal du 1 ^{er} octobre 1894.)	"	510 "
	395,437 23	114,586,928 80

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1895, et la situation au 1^{er} janvier 1896 (suite).

OPERATIONS DE L'ANNEE 1895.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
11,186,048 64	19,494,561 97	"	8,308,513 33	"	54,789,329 19	
2,429,740 29	2,122,588 37	307,351 92	"	"	4,057,913 38	
16,015,755 34	16,825,787 82	"	808,034 48	"	4,651,863 12	
55,041,556 11	54,498,865 25	542,692 88	"	"	5,240,835 40	
472,005 62	"	472,005 62	"	"	10,812,951 73	
6,275,701 "	6,069,321 "	204,380 "	"	"	755,550 "	
298,658 28	522,295 24	"	223,636 96	"	104,444 59	
1,754,511 70	1,820,784 65	"	86,472 95	251,235 17	"	
618,591 59	576,225 33	42,166 06	"	"	108,591 39	
56,500 "	56,150 "	350 "	"	"	350 "	
359,892 02	361,149 58	"	1,257 56	"	25,585 66	
141,551,800 67	141,411,521 15	120,279 52	"	"	5,166,298 08	
1,203,445 82	1,259,262 55	4,185 29	"	"	15,854 47	
1,674,135 05	1,821,068 58	"	146,935 53	"	135,825 42	
2,358,415 12	2,521,591 55	17,025 79	"	"	574,150 79	
415,071 06	567,490 22	47,580 84	"	"	67,054 28	
148,552 80	148,184 55	168 27	"	"	20,279 46	
550,078 06	520,606 22	9,471 84	"	"	80,537 86	
620,517 45	590,825 25	29,692 20	"	"	126,833 69	
1,657,957 55	1,642,810 45	15,147 10	"	"	514,421 77	
490,917 80	481,855 28	9,064 52	"	"	90,750 80	
949,507 91	926,596 79	22,911 15	"	"	295,764 18	
201,567 05	205,168 86	"	3,600 91	"	29,205 12	
584,545 96	527,595 95	57,150 01	"	"	158,803 44	
1,562,590 26	1,258,594 57	105,795 69	"	"	117,202 74	
4,057,680 09	5,980,555 57	77,524 72	"	84,556 57	"	
2,519,174 27	2,593,826 41	"	74,652 14	105,980 25	"	
5,602,102 54	5,625,190 96	"	21,088 62	"	1,561,867 66	
1,142,198 71	1,106,406 58	55,792 53	"	"	1,104 42	
1,811,654 11	1,808,492 17	3,141 94	"	"	888,089 54	
15,000 "	16,415 "	"	5,415 "	"	7,552 54	
259,820 13	190,278 22	43,541 91	"	"	93,871 59	
450,547,765 53	440,242,004 57	1,105,760 78	"	"	19,190,345 65	
58,578 "	58,578 "	"	"	"	"	
318,000 "	188,000 "	150,000 "	"	"	525,000 "	
2,607 81	"	2,607 81	"	"	92,627 23	
4,877 54	764 16	4,113 38	"	"	226,432 51	
1,029 "	1,115 77	"	86 77	"	54 11	
1,020 "	1,020 "	"	"	"	510 "	
3,665,975 "	3,660,975 "	3,000 "	"	"	"	
19,004 50	"	19,004 50	"	"	594,561 71	
1,024 75	1,015 85	10 92	"	"	25 93	
5,502 "	5,502 "	"	"	"	"	
119,167 77	115,905 68	3,262 09	"	"	45,545 46	
1,281 50	1,519 54	"	58 04	"	7 72	
1,800 "	600 "	1,200 "	"	"	1,900 "	
7,549 82	6,720 65	629 17	"	"	4,205 08	
11,800 "	20,476 50	"	8,676 50	"	20,525 50	
1,020 "	1,020 "	"	"	"	510 "	
697,564,418 55	705,621,755 11	3,428,892 25	9,486,208 79	441,540 79	108,575,724 70	

92

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1895, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
CHAPITRE II. — Fonds de tiers déposés au Trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette.	
MINISTÈRE DES FINANCES.	
Administration des contributions directes, douanes et accises.	
Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises. (Caisse du contentieux.)	85,526 40
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions	542,626 51
Impôts et produits recouvrés au profit des communes	20,122,084 68
Masse d'habillement et d'équipement de la douane	75,514 70
Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus	457,644 85
Frais payés aux commissaires spéciaux. (Art. 88 de la loi communale.)	551 45
Administration de l'enregistrement et des domaines.	
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie	561,146 09
Amendes et frais de justice en matière forestière	10,066 25
Consignations de toute nature	50,294,245 07
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
A. Administration des chemins de fer.	
Encaissement et paiement pour le compte de tiers, du chef de transport de marchandises (débours et remboursements)	98,629 22
Prix de transport afférent aux parcours effectués sur les chemins de fer dont les gares ne sont pas tarifées directement avec celles du chemin de fer de l'État (ports au delà)	"
Compte pour ordre	2,947 50
B. Administration des postes et télégraphes.	
Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers.	5,855,156 07
Fonds confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste	2,026,460 62
Abonnements-poste aux journaux payés aux éditeurs	1,470,475 65
Encaissement et paiement de coupons	5,802 07
C. Administration de la marine.	
Remboursement des droits de pilotage à l'administration néerlandaise	"
Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses. (Arrêté royal du 10 juin 1822.)	355 55
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.	
Masse des détenus. (Administration des prisons.)	138,235 72
Colonies agricoles de bienfaisance, dépôts de mendicité et maisons de refuge de l'État	40,576 75
Colonie et asiles d'aliénés de l'État	45,411 40
Institution royale de Messines	8,753 20
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.	
Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'État	18,325 25
Rétributions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'État	981 55
Produits des laboratoires d'analyses de l'État	2,850 57
	59,426,952 58

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1895, et la situation au 1^{er} janvier 1896 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
1,080,122 14	1,037,776 51	42,345 63	.	.	125,872 05	
172,922 47	107,086 74	65,835 73	.	.	408,462 24	
21,746,847 06	21,269,259 51	477,607 55	.	.	20,599,692 25	
85,586 65	67,622 44	15,764 21	.	.	89,079 .	
1,523,412 28	1,697,072 62	"	175,660 54	.	265,984 51	
985 25	976 50	8 05	.	.	560 58	
586,058 54	502,060 04	85,989 50	.	.	445,155 29	
7,252 27	10,411 58	"	5,159 51	.	6,906 94	
7,028,970 74	6,959,778 87	89,191 87	.	.	50,585,435 84	
67,097,546 18	67,099,531 06	"	2,184 88	.	96,444 54	
154,495 15	154,495 15	"	"	"	"	
6,785,224 56	6,785,224 56	"	"	"	2,947 50	
160,111,885 28	160,052,748 50	58,954 78	"	.	5,894,091 75	
159,875,575 91	159,798,845 79	74,750 12	"	"	2,101,100 74	
1,990,268 81	1,990,010 95	257 88	"	"	1,470,755 55	
1,229,278 80	1,221,856 88	7,421 92	.	"	11,225 09	
20,700 70	20,700 70	.	.	"	"	
5,752 95	5,675 08	56 97	.	"	412 52	
504,450 05	298,357 95	6,092 10	.	.	144,325 82	
5,027,578 80	5,051,924 42	.	4,545 62	"	45,051 15	
1,746,555 58	1,711,908 78	54,644 80	"	"	80,056 29	
111,717 60	112,956 04	.	1,218 44	.	7,554 76	
49,754 68	52,802 25	.	5,047 55	.	15,275 70	
52,776 50	52,845 60	.	69 10	"	912 43	
121,794 21	120,417 84	1,576 37	.	"	4,215 74	
434,672,686 92	455,902,514 .	958,258 16	187,885 24	.	60,197,525 50	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1895, les opérations

SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	
ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
TITRE II. — DÉPENSES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.	
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des comptes.</i>	
§ 1 ^{er} . SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.	
Subsides offerts à l'État pour construction de routes. (Loi du 10 mars 1858)	156,905 40
Subsides pour travaux d'utilité publique	469,297 97
Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser	22,850 50
Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement de chemins de fer.	507,619 68
§ 2. FONDS DE REMploi.	
Fonds de remploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.	
Produit du tir national	2,770 58
Part d'intervention des villes de Liège et de Gand dans la construction d'instituts universitaires.	155 49
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de la délivrance des certificats de capacité pour l'enseignement du dessin, de la gymnastique et des travaux à l'aiguille	394 78
Expositions générales des beaux-arts.	6,055 24
Produit de la vente de moulages provenant du musée d'histoire naturelle	81 72
Id. id. des échanges	8,018 »
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS	
Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées	9,785 76
Redevances payées par les fabricants et marchands soumis au contrôle des laboratoires d'analyses de l'État. Recettes et dépenses relatives à l'exécution de la loi du 4 août 1890. — Produit des conférences et des examens pour l'obtention des certificats d'expert-inspecteur des viandes. — Prélèvements et analyses d'échantillons	4,166 »
Inspection sanitaire des animaux domestiques à l'importation dans le pays. — Produit des droits de contrôle	405 19
Produit des taxes d'emplacement à l'exposition universelle d'Anvers de 1894	92,257 18
Produit de la loterie de l'exposition universelle d'Anvers de 1894	9,088 96
	171,585 84
MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
A. CHEMINS DE FER.	
Billets, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,078,973 76
Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent	443,402 44
Service de la traction et du matériel	1,254,524 98
Service des transports	660,069 20
Services en général	203,051 90
Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services	145 75
B. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
Services communs	»
Service des postes	25,972 95
Service des télégraphes et des téléphones	588,769 22
C. MARINE.	
Service de la traction et du matériel	50,721 03
D. SERVICES DIVERS	
Droits d'inscription affectés aux dépenses des jurys chargés de procéder aux épreuves pour l'admission aux emplois d'ingénieur et de sous-chef de section. (Arrêté royal du 28 janvier 1888.)	6 65
MINISTÈRE DE LA GUERRE.	
Service des établissements de fabrication de l'artillerie	2,082,354 89
Service de l'Institut cartographique militaire.	28,458 55
Service des objets de couchage de l'État	84 41
Service de la pharmacie centrale de l'armée.	11,514 42
Service de la remonte spéciale des officiers	54,125 15
Ecole militaire. — Pension des élèves.	55,206 81
§ 3. SERVICES DIVERS.	
Cautionnements des entrepreneurs défaillants	49,500 59
Remboursements de prêts aux provinces et aux communes pour construction et ameublement de maisons d'école	»
Création d'une école de bienfaisance de l'État à Ypres. (Legs Godtschalck)	700,000 »
	8,526,500 67

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

de l'année 1895, et la situation au 1^{er} janvier 1896 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.		Observations.
RECETTES	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (sommes dont le Trésor est débiteur)	
		de recettes.	de dépenses.			
57,641 46	45,958 52	"	8,516 86	"	128,586 54	
42,179 74	110,044 14	"	67,864 40	"	401,433 57	
"	"	"	"	"	22,859 50	
223,491 86	373,228 61	"	149,736 75	"	447,882 93	
4,888 43	5,205 65	"	317 22	"	2,462 56	
7,862 17	940 "	6,922 17	"	"	7,077 66	
1,510 "	1,336 82	173 18	"	"	567 96	
83 05	6,000 "	"	5,916 95	"	136 29	
"	"	"	"	"	81 72	
3,768 95	"	3,768 95	"	"	11,786 95	
7,274 52	8,193 55	"	921 05	"	8,864 75	
9,365 "	8,450 "	1,415 "	"	"	5,571 "	
1,728 70	1,366 47	362 23	"	"	857 42	
24,125 60	13,340 40	10,783 20	"	"	33,040 38	
8,903 20	18,430 "	"	9,526 80	"	162 16	
18,848 64	161,792 64	"	142,944 "	"	28,639 84	
680,520 22	435,551 52	255,988 70	"	"	1,352,962 46	
206,146 21	196,790 82	9,355 39	"	"	452,757 83	
916,659 12	1,266,617 55	"	349,958 25	"	904,366 65	
321,034 85	212,007 04	109,027 81	"	"	769,097 01	
253,585 21	301,642 03	"	68,056 82	"	154,993 08	
85,495 32	68,558 78	16,936 54	"	"	17,082 29	
4,113 83	71 50	4,042 33	"	"	4,042 33	
18,759 85	12,558 81	6,381 04	"	"	30,353 97	
296,911 17	200,825 44	96,085 73	"	"	484,854 93	
9,942 27	319 80	9,622 47	"	"	60,343 50	
25 "	"	25 "	"	"	31 65	
357,302 25	430,386 64	"	73,084 39	"	2,009,270 50	
58,658 34	20,063 16	12,595 18	"	"	41,055 53	
"	"	"	"	"	84 41	
97,382 89	84,626 62	12,756 27	"	"	24,270 69	
125,408 59	138,200 "	"	12,791 41	"	41,531 74	
111,030 61	117,738 53	"	6,707 72	"	28,499 09	
976 37	4,318 96	"	3,342 59	"	45,958 "	
1,335 84	1,335 84	"	"	"	"	
"	640 "	"	640 "	"	699,360 "	
3,906,437 26	4,252,321 24	554,241 19	900,125 17	"	8,180,706 69	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1895, les opérations

		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	
		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur)
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE RELATIVES AU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE.			
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition du trésor pour le paiement des intérêts sur les	inscriptions nominatives	•	19,847,978 23
	titres au porteur en circulation	•	2,031,906 68
de Rothschild frères, à Paris, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique.		1,219,622 31	•
Baring frères et C ^e , à Londres, L/C courant pour le paiement des intérêts de la dette publique		7,088 63	•
Réalisation et emploi des fonds mis à la disposition de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations.		•	3,323,303 95
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		•	207,142 50
Amortissement des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c., émises par la caisse d'annuités dues par l'État en vertu de la loi du 3 juin 1870 (matériel des Bassins Houillers)		•	205,887 •
Coupons d'intérêt des obligations à 3, 4 et 4 1/2 p. c. émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		•	3,201,740 10
Amortissement des obligations émises par la caisse d'annuités dues par l'État, en vertu des articles 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877		•	1,776,380 53
Annuités souscrites par les provinces et les communes en remboursement d'avances faites pour con- struction de maisons d'école		28,052 64	•
Amortissement des actions et obligations de la grande compagnie du Luxembourg		•	4,075 •
Bons du trésor en circulation		•	20,000,000 •
Produit de l'emprunt de 19,725 500 francs à 5 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 17 juillet 1894.)		•	•
Produit de l'emprunt de 25 millions de francs à 5 p. c., autorisé par diverses lois. (Arrêté royal du 14 mars 1895)		•	•
		1,255,565 58	50,598,503 99

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1895, et la situation au 1^{er} janvier 1896 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.		Observations.
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)	
		de recettes.	de dépenses.			
41,125,202 06	41,519,653 56	•	194,431 50	•	10,653,546 03	
28,566,528 05	28,616,014 94	•	49,686 89	•	1,982,219 70	
11,454,636 65	10,719,878 65	734,758 •	•	484,864 51	•	
25,263 80	22,726 17	2,537 63	•	5,151 •	•	
85,544,545 93	87,000,842 21	•	1,456,406 28	•	1,866,897 67	
466,378 50	473,519 •	•	6,940 50	•	200,202 •	
145,621 50	153,800 •	11,821 50	•	•	217,708 50	
6,477,500 50	6,516,071 35	•	39,170 85	•	3,162,569 25	
1,184,336 50	1,050,280 •	154,056 50	•	•	1,950,437 05	
1,535 84	•	1,535 84	•	26,716 80	•	
1,200 •	600 •	600 •	•	•	4,675 •	
60,000,000 •	60,000,000 •	•	•	•	20,000,000 •	
9,795,353 12	9,795,353 12	•	•	•	•	
11,559,581 05	11,559,581 05	•	•	•	•	
256,547,083 48	257,188,699 83	905,109 47	1,746,725 82	516,732 11	49,018,256 17	

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1895, les opérations

OPÉRATIONS DIVERSES EN DEHORS DU SERVICE DES BUDGETS.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	
	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Achats de titres de la dette publique pour le compte de la caisse des dépôts et consignations	92,592,113 94	»
— — — pour emploi de la réserve du fonds communal	10,540,717 68	»
— — — pour le compte d'établissements publics	»	55,429 78
Ventes de titres de la dette publique pour le compte d'établissements publics	»	»
Achats d'effets et émissions de mandats pour des paiements à effectuer à l'étranger	641,502 59	»
Subsides fournis aux comptables des administrations des recettes, pour effectuer des paiements assignés sur leurs caisses	1,011,500 »	»
Subsides des comptables entre eux	»	»
Titres de la dette publique et autres valeurs déposés dans la caisse de l'État	»	720,285,286 75
Récépissés de versement à soumettre au visa des agents du trésor	»	67 17
Versements dans la caisse de l'État à porter en compte par les comptables	»	527,606 08
Émissions et paiements de mandats délivrés directement sur la caisse de l'État pour les divers services de la trésorerie	»	5,048,740 07
Trésor public, S/C de placements	»	544,462 02
— S/C d'annuités à recevoir du chef d'avances aux provinces et aux communes, pour construction de maisons d'école	»	28,052 64
Budget des Dotations, S/C d'avances à régulariser	»	»
Département de l'agriculture, de l'industrie, etc., S/C d'avances à régulariser	1,286,048 61	»
Id. de la justice, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. de l'intérieur et de l'instruction publique, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des finances, S/C d'avances à régulariser	»	»
Id. des chemins de fer, postes et télégraphes, S/C d'avances à régulariser	»	»
Gouvernement Italien, S/C de frais de transport de monnaies divisionnaires rapatriées	»	»
Rapatriement de monnaies divisionnaires belges. (Exécution de l'arrangement monétaire du 15 novembre 1893.)	235 40	»
Administrations des chemins de fer, des postes et des télégraphes, L/C de versements à Paris par l'office des postes de France	»	»
Valeurs déposées au trésor du chef des retenues opérées en vertu de l'article 42 de la convention du 1 ^{er} juin 1877	»	»
Trésor public, S/C d'avances pour le service des actions et des obligations de la grande compagnie du Luxembourg	»	8,124 »
Émission de mandats pour le remboursement d'obligations de la grande compagnie du Luxembourg et le paiement en numéraire de fractions de capital. (Art. 5 de la loi du 26 août 1885 et article 6 de l'arrêté royal du même jour.)	»	290 10
Service des intérêts et de l'amortissement des obligations de la Société Nationale des chemins de fer vicinaux	»	643,085 50
Département des finances, S/C de retrait de monnaies de bronze étrangères	1,122,759 54	»
J. Allard et C ^{ie} , à Paris. (Convention-loi des 1 ^{er} juin/31 mai 1894 relative au retrait du billon étranger.)	»	»
Coupons bonifiés chez MM. de Rothschild frères, à Paris, P/C du trésor belge. (Conversion des dettes à 3 1/2 % autorisée par la loi du 15 février 1895.)	»	»
	106,094,855 05	724,941,213 11

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

de l'année 1895, et la situation au 1^{er} janvier 1896 (suite).

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895.				SITUATION au 1 ^{er} janvier 1896.	
RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDENT		ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)	PASSIF. (Sommes dont le Trésor est débiteur.)
		de recettes.	de dépenses.		
84,550,256 22	81,602,697 81	2,927,558 41	•	89,664,575 55	•
»	471,953 78	»	471,953 78	10,812,651 46	•
2,211,584 48	2,250,178 55	•	18,594 07	»	56,835 71
1,120,557 29	1,108,476 15	11,861 14	»	»	11,861 14
5,154,257 75	2,925,800 91	228,456 84	»	415,045 75	•
40,944,009 50	40,867,609 50	76,400 »	•	955,100 •	•
287,598,574 28	287,598,574 28	•	•	•	•
1,576,019,442 59	799,413,932 29	776,605,510 50	»	•	1,496,890,797 05
•	67 17	•	67 17	•	•
1,258,071,067 70	1,257,880,541 44	190,526 26	•	•	518,192 54
750,618,635 99	750,784,142 02	»	165,506 05	•	2,885,245 04
507,751,412 15	507,797,391 42	»	45,979 27	•	498,482 75
»	1,535 84	•	1,535 84	»	26,716 80
»	74,000 »	•	74,000 •	74,000 •	•
577,968 72	725,951 52	»	145,982 60	1,452,031 21	»
»	5,000 »	•	5,000 •	5,000 »	»
»	7,000 »	»	7,000 »	7,000 •	•
»	55,477 50	•	55,477 50	55,477 50	»
5,255,559 13	5,255,559 15	»	»	»	»
4,878 60	4,878 60	»	•	•	•
233 49	»	235 40	»	»	•
5,191 38	5,191 38	»	»	»	»
2,834 »	2,834 •	»	»	•	»
•	»	»	•	»	8,124 »
»	»	»	»	»	200 10
2,041,154 50	1,956,255 •	104,901 50	•	»	747,987 •
1,128,596 99	5,657 65	1,122,759 54	»	»	»
5,942 85	5,942 85	•	»	»	»
218 75	61 25	157 50	•	•	157 50
1,498,859,716 16	5,718,560,267 64	781,268,524 78	988,876 26	105,596,881 45	1,501,622,087 43

COMPTE DE TRÉSORERIE ET BILAN

présentant la situation au 1^{er} janvier 1895, les opérations

ENCAISSES AU 31 DÉCEMBRE 1894.			SITUATION au 1 ^{er} janvier 1895.	
	NUMÉRAIRE.	Pièces acquittées et autres valeurs.	TOTAL.	ACTIF. (Sommes dont le Trésor est créancier et valeurs réalisables.)
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	5,150,917 75	22,063,182 66	27,223,100 41	PASSIF.
— de l'enregistrement et des domaines. . .	1,048,920 46	1,501,352 15	2,550,272 61	(Sommes dont le Trésor est débiteur.)
Comptables de l'administration des chemins de fer. — des administrations des postes et télé- graphes.	3,058,228 33	2,316,216 87	5,374,445 20	
— de l'administration de la marine . . .	21,508,977 94	1,948,966 35	23,457,944 49	
— de l'administration des prisons . . .	27,718 55	198,718 02	226,436 57	
— des établissements de bienfaisance et d'aliénés	40,113 84	104,211 98	144,325 82	
— des écoles de bienfaisance de l'État. .	52,087 34	80,534 84	132,622 18	
— des laboratoires d'analyses de l'État .	4,049 72	6,576 69	10,426 41	
Comptable de la régie du Montleur	4,215 74	»	4,215 74	
— de l'Institut agricole de l'État . . .	386 31	»	386 31	
— de l'École de médecine vétérinaire de l'État	15,275 70	»	15,275 70	
Caissier de l'État. { S/C de recettes et de paiements . .	912 43	»	912 43	
S/C portefeuille du trésor	27,095,056 90	»	27,095,056 90	
S/C de titres de la dette publique et autres valeurs	41,491,109 74	»	41,491,109 74	
Agents du trésor dans les provinces	529,189 05	1,496,561,008 »	1,496,890,797 05	
Mandats et autres pièces acquittées, en cours de véri- fication et de régularisation dans les départements ministériels et à la Cour des comptes	»	26,111,274 50	26,111,274 50	
	»	105,328,014 96	105,328,014 96	
	100,056,159 80	1,656,020,457 22	1,756,056,617 02	•

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1895.

Service des recettes et dépenses de l'État.	6,480,004 90	150,517,812 05
Service des recettes et dépenses pour ordre. { Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'inter- vention du ministre des finances	595,457 53	114,586,928 80
Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu directement par les comptables qui en ont opéré la recette	»	59,426,952 38
Fonds spéciaux rattachés aux fonds de tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des comptes.	»	8,526,590 67
Opérations de trésorerie relatives au service de la dette publique	1,255,565 58	50,598,505 99
Opérations diverses en dehors du service des budgets.	106,994,855 65	724,941,213 11
	115,125,661 40	1,108,598,001 »
Encaisses au commencement et à la fin de l'année 1895.	993,272,339 54	»
	1,108,598,001 •	1,108,598,001 •

(374)

COMPTE
DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1895.



NOTE

SUR LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1895.

Le compte de la Dette publique se divise en quatre parties, selon les différentes natures de dettes.

PREMIÈRE PARTIE.

Grand-livre des rentes créées sans expression de capital.

DEUXIÈME PARTIE.

Dettes consolidées et dette flottante :

1° *Dette à 2½ p. c.*

2° *Dette à 3 p. c., 1^{re} série.*

3° *Dette à 3 p. c., 2^e série.*

4° *Dette à 3 p. c., 3^e série.*

5° *Dette à 3 ½ p. c., 1^{re} série.*

6° *Dette à 3 ¼ p. c., 2^e série.*

7° *Dette à 3 ¼ p. c., 3^e série.*

8° *Rentes 3 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.*

9° *Dette flottante.*

TROISIÈME PARTIE.

Annuités résultant de la reprise, par l'État, de lignes et de matériel de chemins de fer, ainsi que des réseaux téléphoniques.

QUATRIÈME PARTIE.

Pensions de toute nature.

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Trois inscriptions figurent actuellement sur ce grand-livre :

La première, de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Moniteur* n° 339), et formant le prix de la cession faite à l'État de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art, a été immatriculée avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843; les arrérages en sont exigibles par semestre le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

La deuxième, d'une rente annuelle de fr. 80,106 14 c., dont les arrérages sont payables par moitié le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été portée, avec jouissance du 1^{er} novembre 1872, au nom de S. G. le duc de Wellington, à titre de prince de Waterloo, en vertu de la convention intervenue le 7 juin 1872 entre l'État belge et le titulaire de cette inscription, pour la transformation, en une rente sans désignation de capital, des inscriptions de Dette publique belge à 2 1/2, 3 et 4 1/2 p. c. que possédait ce dernier.

Et la troisième inscription, d'une rente annuelle de 492 francs, dont les arrérages sont également payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre, a été immatriculée au nom du même titulaire, conformément à l'article 3 de la convention précitée du 7 juin 1872, avec jouissance du 1^{er} mai 1874.

Ces trois inscriptions réunies forment une rente annuelle de fr. 380,598 14 c.

DEUXIÈME PARTIE.

1^{re} DETTE A 2 1/2 p. c.

La dette constituée à l'intérêt de 2 1/2 p. c. dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription, sur le grand-livre, des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire fr. 24,475,767 20

§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c., divisé comme il suit :

A et B. Au profit de corporations et d'établissements publics, et de
comptables belges 7,266,666 66

A REPORTER. fr. 31,742,433 86

	REPORT . . . fr.	31,742,433 86
C.	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'article 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843) . . .	941,798 »
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'article 7, § 3, de ladite convention) . . .	967,194 80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'article 7, § 4, de la susdite convention). . .	211,005 08
§ 4 du même article 65. —	Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'article 64 du traité du 5 novembre 1842. . .	14,814,800 »
§ 5 du même article. —	Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'article 66 du traité du 5 novembre 1842. . .	2,116,400 »
§ 6 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement. . .	169,312,000 »
§ 7 du même article. —	Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au deuxième alinéa du même paragraphe. . .	169,312,000 »
	TOTAL. . . fr.	389,417,631 74

Il faut en déduire :

1° Un capital de 169,312,000 francs, qui a été racheté conformément au § 7, 2 ^{me} alinéa, de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, ci. . .	fr. 169,312,000 »
2° Un capital de 146,000 francs inscrit au grand-livre de la dette à 2 1/2 p. c., au nom de S. G. le duc de Wellington, et qui a été <i>annulé</i> et transformé en rente sans désignation de capital, en vertu de la convention du 7 juin 1872, rappelée plus haut, soit. . .	146,000 »
	169,458,000 »
	RESTE. . . fr. 219,959,631 74

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,498,990 78 c^t l'an, payables par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

La loi du 19 décembre 1874 (*Moniteur* n° 234) a soumis la dette à 2 1/2 p. c. au même régime que les autres parties de la Dette publique, et les dispositions du règlement sur le service de la Dette publique lui ont été rendues applicables à partir du 1^{er} janvier 1875.

Aucune dotation n'est affectée à son amortissement, mais, aux termes de l'article 2 de cette loi, les fonds d'amortissement des dettes à 3 1/4 p. c. qui demeurent sans emploi pendant tout un semestre, peuvent être appliqués au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. En ce cas, les intérêts des titres rachetés viennent en déduction des crédits annuels portés au Budget pour cette dette. La même disposition est consacrée par l'article 6 de la loi du 15 février 1893, quant aux fonds d'amortissement des dettes à 3 p. c. demeurés sans emploi.

Jusqu'ici le Gouvernement n'a pas usé de cette faculté.

En conformité de l'arrêté royal du 23 décembre 1874, il a été créé :

2,000 obligations au porteur de 4,000 francs chacune	fr.	8,000,000	»
34,000 — — — — — 2,000 —		68,000,000	»
8,000 — — — — — 1,000 —		8,000,000	»
6,000 — — — — — 200 —		1,200,000	»
soit 50,000 obligations, ensemble d'un capital nominal de	fr.	85,200,000	»

2^e DETTE A 3 P. C. — 1^{re} série.

La loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47) a autorisé le Gouvernement à rembourser au pair, les divers emprunts et dettes de l'État à 3 1/2 p. c.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté royal du même jour, les porteurs d'obligations et les titulaires d'inscriptions nominatives de ces emprunts et dettes, ont eu la faculté d'en demander le remboursement au pair, pendant un délai de huit jours à compter du 16 février 1895. Aucune demande n'ayant été produite, les obligations au porteur et les inscriptions nominatives 3 1/2 p. c. ont cessé de porter intérêt à partir du 1^{er} mai 1895 et ont été converties en titres à 3 p. c., au pair, avec jouissance à compter de cette dernière date.

Au 1^{er} janvier 1896, la dette à 3 p. c., 1^{re} série s'élevait à 140,916,175 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série.

Elle est représentée, à concurrence de 65,600,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

12,000 obligations de 2,000 francs	fr.	24,000,000	»
35,000 — — — — — 1,000 —		35,000,000	»
8,000 — — — — — 500 —		4,000,000	»
5,000 — — — — — 200 —		1,000,000	»
16,000 — — — — — 100 —		1,600,000	»
76,000 obligations.	fr.	65,600,000	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} juillet 1895.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour l'année 1895, s'élèvent à fr. 2,959,239 66 c^s; savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
2 mois d'intérêt à 3 p. c. (période du			
1 ^{er} mai au 30 juin 1895 fr.	704,580 87	»	704,580 87
Semestre échu le 1 ^{er} janvier 1896. . .	2,115,742 62	140,916 17	2,254,658 79
Fr.	2,818,323 49	140,916 17	2,959,239 66

La somme de fr. 140,916 17 c^s a été imputée sur le crédit alloué pour l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série; elle a été mise à la disposition de la caisse d'amortissement postérieurement au 31 décembre 1895.

3^e DETTE A 3 P C — 2^e série.

La dette à 3 p. c., 2^e série, s'élevait au 1^{er} novembre 1895, à fr. 1,672,548,082 22 c^t; elle se composait :

A. — Des emprunts indiqués au tableau ci-après et s'élevant ensemble au capital nominal de fr. 712,058,200 »

B. — Du capital provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 2^e série, décrétée par la loi du 15 février 1895 (*Moniteur* n° 47). 960,489,882 22

ENSEMBLE. fr. 1,672,548,082 22

EMISSIONS.	PARTIES CONTRACTANTES.	DATE	CAPITAL	TAUX	CAPITAL	
		de la jouissance des intérêts	nominal négocié	d'émission.	effectif.	
			francs.	p. o/o	francs	
Loi du 29 avril 1873	Convent ^l du 16 avril 1873.	Syndicat de banquiers	1 ^{er} juin 1873.	100,000,000	81. »	81,000,000 »
	Arrêté royal et décision ministérielle du 29 avril 1873	— — — — —	Id.	65,000,000	77.20	50,180,000 »
	Convention du 4 mars 1874.	Souscription publique	Id.	65,000,000	81. »	52,650,000 »
	— du 20 avril 1876	Baring frères et C ^{ie} à Londres (souscription publique)	1 ^{er} mai 1874.	13,250,000	75.25	9,070,625 »
	— du 14 sept. 1876.	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} mai 1876.	33,000,000	72.15	23,809,500 »
	C nvention du 25 janv. 1878. (Lois des 9 juillet 1875, 17 juillet 1877 et suivantes).	Les mêmes	1 ^{er} mai 1876.	8,835,000	73.15	22,590,485 50
		de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1876.	13,670,000		
	Convention du 29 juin 1882 . (Arrêté royal du même jour.)	de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	Id.	10,104,000	75. »	60,000,000 »
		de Rothschild frères, la Banque Nationale et la Société Générale.	1 ^{er} nov. 1877.	64,000,000		
	Arrêté royal du 27 avril 1891.	Divers	1 ^{er} mai 1878.	16,000,000	82 »	109,060,000 »
		Divers	1 ^{er} mai 1882 .	96,585,500		
	Arrêté royal du 22 déc. 1891.	Divers	1 ^{er} nov. 1882	36,414,700	98. » à 98.75	23,484,181 31
		Divers	1 ^{er} mai 1891.	23,882,900		
	Arrêté royal du 29 févr. 1892.	Divers	1 ^{er} nov. 1891.	4,201,300	98.50 à 98.75	4,142,488 70
		Divers	Id.	20,511,600		
Arrête royal du 18 juill. 1892.	Divers	Id.	11,956,000	98. » à 98.75	11,754,349 19	
	Divers	1 ^{er} mai 1892.	13,043,400			
Arrêté royal du 17 avril 1893	Divers	Id.	15,077,400	98.50 à 98.80	12,863,320 70	
	Divers	1 ^{er} nov. 1892.	18,055,600			
Arrêté royal du 31 janv 1894	Divers	1 ^{er} mai 1893	16,259,300	98.25 à 98.85	14,865,133 74	
	Divers	1 ^{er} nov. 1893.	8,760,700			
Arrêté royal du 17 juill. 1894.	Divers	Id.	9,316,500	99.75 à 101.90	18,201,085 40	
	Divers	1 ^{er} mai 1894.	10,683,500			
Loi du 30 juin 1894, art 1 ^{er} , 2 ^e (Budget extraordinaire).	Divers	Id.	500,000	101.95 à 101.45	16,458,804 67	
	Divers	Id.	19,225,500			
Arrêté royal du 14 mars 1895.	Divers	Id.	920,400	101.27 à 101.45	8,878,804 15	
	Divers	Id.	2,413,700			
	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,432,900	101.70 à 102. »	9,495,748 52	
	Divers	1 ^{er} mai 1895.	8,432,900			
Total des emprunts			712,058,200	102. »	10,892,846 87	
				101.90 à 103.25	19,604,376 95	
				100.55 à 100.75	926,102 20	
				102. » à 102.50	2,468,525 35	
				100.00 à 101.25	8,512,034 50	

Le produit brut du capital émis en vertu de la loi du 29 avril 1873 a été employé, à concurrence de 240,000,000 de francs, au rachat, par l'État, des droits de la Grande Compagnie du Luxembourg, et à l'exécution des travaux d'utilité publique décrétés par la loi du 15 mars 1873 et par des lois subséquentes. Quant aux sommes provenant des émissions suivantes, elles ont servi à couvrir, en tout ou en partie, des crédits — pour travaux publics, etc. — alloués par les lois qui ont autorisé ces émissions.

La dette à 3 p. c., 2^e série est représentée, à concurrence de 1,031,359,000 francs, par les obligations au porteur suivantes, qui sont munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année.

Savoir :

4,000 obligations de 10,000 francs		fr.	40,000,000	»
3,800 — 5,000 —			19,000,000	»
225,000 — 2,000 —			450,000,000	»
452,859 — 1,000 —			452,859,000	»
69,000 — 500 —			34,500,000	»
60,000 — 200 —			12,000,000	»
230,000 — 100 —			23,000,000	»
<u>1,044,659 obligations.</u>			<u>fr. 1,031,359,000</u>	<u>»</u>

Une dotation annuelle de vingt centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Cette dotation a pris cours :

A partir du 1^{er} mai 1876 pour le capital de 283,085,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} juin 1873 et des 1^{er} mai 1874 et 1876; à partir du 1^{er} novembre 1876 pour le capital de 23,774,000 francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1876; à partir du 1^{er} mai 1878 pour le capital de 80,000,000 de francs, émis avec jouissance du 1^{er} novembre 1877 et du 1^{er} mai 1878, et à partir du 1^{er} mai 1883 pour le capital de 133,000,000 de francs, émis avec jouissance des 1^{er} mai et 1^{er} novembre 1882. Pour les capitaux provenant des émissions suivantes, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre qui suit l'entrée en jouissance des intérêts. Quant au capital dérivant de la conversion de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, la dotation a pris cours à partir du 1^{er} mai 1895.

Conformément à la loi du 15 février 1895, la dette à 3 p. c., 2^e série, provenant de la conversion du 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, a été réunie à la dette à 3 p. c. déjà existante et les dotations d'amortissement ont été confondues.

Les sommes destinées au paiement des intérêts et à l'amortissement, pour les années 1873 à 1895, ont été réparties comme il suit :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1873 à 1893.	fr. 268,106,986	» 19,933,741 50	288,040,727 50
Année 1894	19,966,561 50	1,619,408 20	21,585,969 70
— 1895	35,344,883 73	2,642,899 88	37,987,783 61
	<u>Fr. 323,418,431 23</u>	<u>24,196,049 58</u>	<u>347,614,480 81</u>

Le fonds d'amortissement pour les années 1873 à 1895 s'élève à la somme totale de fr. 24,196,049 58 c^t, dont fr. 8,631,616 53 c^t ont servi à amortir un capital nominal de 10,261,100 francs, ce qui a réduit à fr. 1,662,286,982 22 c^t, le capital de la dette à 3 p. c., 2^e série.

Les fonds d'amortissement qui n'ont pu être employés et dont le montant a fait retour au Trésor, s'élevaient, au 31 décembre 1895, à fr. 14,089,859 14 c. Le complément, soit fr. 1,474,573 91 c., se trouvait, à la même date à la disposition de la Caisse d'amortissement.

4^e DETTE A 3 P. C. — 3^e série.

Au 1^{er} août 1895, la dette à 3 p. c., 3^e série, s'élevait à 200,040,000 francs, provenant de la conversion de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série.

Cette dette est représentée à concurrence de 96,700,000 francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

25,000 obligations de 2,000 francs	50,000,000 »
40,000 — 1,000 —	40,000,000 »
8,000 — 500 —	4,000,000 »
6,000 — 200 —	1,200,000 »
15,000 — 100 —	1,500,000 »
<u>94,000 obligations.</u>	<u>fr. 96,700,000 »</u>

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal est consacrée à l'amortissement de la dette à 3 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1895.

Les sommes appliquées au service des intérêts de cette dette pour l'année 1895, s'élèvent à 1,500,300 francs, représentant un trimestre d'intérêt à 3 p. c. sur le capital de 200,040,000 francs. (Période du 1^{er} mai au 31 juillet 1895.)

Au 31 décembre 1895, aucune somme ne se trouvait à la disposition de la Caisse d'amortissement pour le service de cette dette.

5^e DETTE A 3 1/2 P. C. — 1^{re} série.

La dette à 3 1/2 p. c., 1^{re} série, s'élevait, au 1^{er} mai 1895, à 140,916,175 francs, se décomposant comme il suit :

A. Capitaux émis en vertu de la loi du 26 août 1885 (*Moniteur* n° 246), qui autorise le Gouvernement : 1^o à rembourser les obligations de la Grande Compagnie du Luxembourg, ou à les échanger contre des titres de la Dette publique à 3 1/2 p. c.; 2^o à offrir aux propriétaires d'actions privilégiées de la même Compagnie l'échange de leurs titres contre des obligations de la Dette publique à 3 1/2 p. c.

Les capitaux délivrés au 1^{er} mai 1895, en vertu de cette loi, s'élèvent, savoir :

Avec jouissance du 1 ^{er} janvier 1886, à	fr. 86,065,175 »
— 1 ^{er} juillet 1886, à	253,200 »
— 1 ^{er} janvier 1887, à	59,600 »
— 1 ^{er} — 1888, à	800,000 »
— 1 ^{er} juillet 1888, à	795,100 »
— 1 ^{er} — 1891, à	174,400 »
ENSEMBLE	<u>fr. 88,127,475 »</u>

B. Emprunt d'un capital nominal de 50,000,000 de francs, émis aux conditions

déterminées par l'arrêté royal du 11 juin 1886 (*Moniteur* n° 164). Ce capital a été négocié, au taux de 103 p. c., de la manière suivante :

1^o Avec jouissance du 1^{er} janvier 1886 :

A divers	fr. 1,595,100 »
A la Caisse générale d'épargne et de retraite.	20,000,000 »
	21,595,100 »

2^o Avec jouissance du 1^{er} juillet 1886, à MM. de Rothschild frères, à la Banque Nationale et à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale à Bruxelles (contrat du 1^{er} juillet 1886) fr. 18,936,600 »

3^o Avec jouissance du 1^{er} janvier 1887, aux mêmes 9,468,300 »

TOTAL DE L'EMPRUNT fr. 50,000,000 »

Cet emprunt, destiné à l'exécution de travaux d'utilité publique, etc., a produit une somme effective de fr. 51,498,717 87 c.

C Capital émis, avec jouissance du 1^{er} janvier 1890, en vertu de la convention-loi des 29 avril/27 mai 1890, relative au rachat de la concession du canal de Bossuyt à Courtrai fr. 2,788,700 »

La dette à 3 1/4 p. c., 1^{re} série, était représentée, à concurrence de 110,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, savoir :

18,000 obligations de 2,000 francs	fr. 36,000,000 »
61,000 — 1,000 —	61,000,000 »
18,000 — 500 —	9,000,000 »
7,000 — 200 —	1,400,000 »
26,000 — 100 —	2,600,000 »
150,000 obligations.	fr. 110,000,000 »

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal était consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/4 p. c., 1^{re} série; elle a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1888 pour les capitaux émis antérieurement au 1^{er} juillet 1887.

Quant aux autres capitaux, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre suivant l'entrée en jouissance des intérêts, conformément au principe établi par l'arrêté royal du 9 septembre 1876.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1886 à 1895, s'élèvent à fr. 46,818,289 08 c, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1886 à 1895	fr. 38,286,962 82	1,675,405 76	39,960,368 58
Année 1894.	4,932,066 12	281,832 34	5,213,898 46
— 1895.	1,644,022 04	»	1,644,022 04
	Fr. 44,863,050 98	1,955,238 10	46,818,289 08

Les fonds d'amortissement n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et le montant en a fait retour au Trésor. Une somme de fr. 140,916 17 c a été

imputée sur le fonds d'amortissement du 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 1^{re} série, et a été mise à la disposition de la Caisse d'amortissement pour le service de la dette à 3 p. c., 1^{re} série, (semestre au 1^{er} janvier 1896); le surplus, soit fr. 140,032 48 c., est resté disponible sur le Budget et sera annulé dans les comptes.

6^e DETTE A 3 $\frac{1}{2}$ P. C. — 2^e série.

La dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série, se composait, au 1^{er} mai 1895 :

A. Du capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. c., décrétée par la loi du 19 novembre 1886 (*Moniteur* n° 524), et qui a été fixé, par décision ministérielle du 9 mai 1887 (annexe n° 9 au compte de 1887), à fr. 882,594,082 22

B. Du capital émis en vertu de la convention-loi des 1^{er}/26 juin 1877, modifiée par celle des 12 février/7 avril 1885, pour couvrir les dépenses extraordinaires résultant de la construction de certaines lignes de chemins de fer; ci. fr. 12,935,800 »

C. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 juin 1888 (*Moniteur* n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e et 3^e série; ci. fr. 17,000,000 »

D. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890 (*Moniteur* n° 61), autorisant la négociation d'un capital nominal de vingt millions de francs en obligations de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e et 3^e série; ci. fr. 18,000,000 »

E. Du capital émis en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890 (*Moniteur* n° 187), autorisant la négociation d'un capital nominal de trente millions de francs en obligations de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e et 3^e série; ci. fr. 29,960,000 »

Fr. 960,489,882 22

Cette dette était représentée, à concurrence de 608,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après, munies de coupons d'intérêt payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année; savoir :

170,000 obligations de 2,000 francs		fr.	340,000,000	»
228,000 — 1,000 —			228,000,000	»
44,000 — 500 —			22,000,000	»
40,000 — 200 —			8,000,000	»
100,000 — 100 —			10,000,000	»
582,000 obligations.		Fr.	608,000,000	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal était consacrée à l'amortissement de la dette à 3 $\frac{1}{2}$ p. c., 2^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} mai 1887 pour le capital dérivant de la conversion du 4 p. c. Quant aux autres capitaux, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre suivant l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1895, s'élèvent à fr. 276,209,436 45 c^s, savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1887 à 1895 fr.	210,923,421 88	11,980,336 74	222,903,758 62
Année 1894.	33,617,145 86	1,919,469 16	35,536,615 02
— 1895.	16,808,572 95	960,489 88	17,769,062 81
Fr.	261,349,140 67	14,860,295 78	276,209,436 45

Les fonds d'amortissement n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair, et le montant en a fait retour au Trésor.

7^e DETTE A 3 1/2 P. C. — 3^e série.

Au 1^{er} mai 1895, la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série, s'élevait à 200,040,000 francs, savoir :

A. Capital provenant de la conversion des dettes à 4 p. c., décrétée par la loi du 19 novembre 1886 (<i>Moniteur</i> n° 324), et fixé par décision ministérielle du 9 mai 1887 (Annexe n° 9 au compte de 1887), à	fr.	165,000,000	»
B. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 15 juin 1888 (<i>Moniteur</i> n° 168), autorisant la négociation d'un capital nominal de cinquante millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci.	fr.	35,000,000	»
C. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 13 février 1890 (<i>Moniteur</i> n° 61), autorisant la négociation d'un capital nominal de vingt millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci . . .	fr.	2,000,000	»
D. Capital émis en vertu de l'arrêté royal du 27 juin 1890, autorisant la négociation d'un capital nominal de trente millions de francs en obligations de la dette à 3 1/2 p. c., 2 ^e et 3 ^e série; ci	fr.	40,000	»
TOTAL.	fr.	200,040,000	»

Cette dette est représentée, à concurrence de 118,000,000 de francs, par les obligations au porteur désignées ci-après :

35,000 obligations de 2,000 francs.	fr.	70,000,000	»
40,000 — 1,000 —		40,000,000	»
10,000 — 500 —		5,000,000	»
9,000 — 200 —		1,800,000	»
12,000 — 100 —		1,200,000	»
106,000 obligations.	Fr.	118,000,000	»

Une dotation annuelle de 20 centimes par cent francs de capital nominal était consacrée à l'amortissement de la dette à 3 1/2 p. c., 3^e série; elle a pris cours à partir du 1^{er} août 1887, pour le capital dérivant de la conversion du 4 p. c. Quant aux autres capitaux, la dotation a pris cours à partir du premier jour du semestre suivant l'entrée en jouissance des intérêts.

Les sommes appliquées au service des intérêts et de l'amortissement de cette dette, pour les années 1887 à 1895, s'élèvent à fr. 56,795,840 05 c., savoir :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1887 à 1895 fr.	41,677,252 75	2,264,017 50	43,941,270 05
Année 1894.	7,001,400 »	400,080 »	7,401,480 »
— 1895.	5,251,050 »	200,040 »	5,451,090 »
Fr.	<u>53,929,702 75</u>	<u>2,864,137 50</u>	<u>56,793,840 05</u>

Les fonds d'amortissement n'ont pu être employés à cause de l'élévation du cours au-dessus du pair et le montant en a fait retour au Trésor. Une somme de 200,040 francs est restée disponible sur l'allocation budgétaire; elle sera annulée dans les comptes.

DISPOSITIONS APPLICABLES AUX DETTES A 2 1/2 P. C., A 5 P. C ET A 3 1/2 P. C.

Paiement des coupons d'intérêt.

Les coupons d'intérêt des obligations au porteur sont payables, aux dates d'échéance, soit en Belgique, chez les agents du caissier de l'État (Banque Nationale), soit à Paris, au choix des détenteurs. Les coupons afférents aux obligations créées pour le capital de 15,250,000 francs en dette à 5 p. c. négocié à Londres en 1874, sont, en outre, payables en livres sterling chez MM. Baring frères, à Londres, au taux de fr. 25 25 c.

Inscriptions nominatives.

Les propriétaires d'obligations au porteur peuvent les faire convertir en inscriptions de rentes nominatives sur le grand-livre de la dette à laquelle les obligations appartiennent. Les titulaires de ces inscriptions ont la faculté de les reconstituer en titres au porteur, en se conformant aux dispositions du règlement sur le service de la Dette publique.

Les arrérages des rentes nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, soit chez les agents du Trésor désignés par les ayants droit, soit chez les receveurs des contributions, au choix des intéressés.

Amortissement.

Les dotations d'amortissement sont employées, à l'expiration de chaque semestre, au rachat des titres; les intérêts des capitaux amortis viennent accroître successivement le fonds d'amortissement jusqu'à extinction totale de la dette.

Les rachats se font à la Bourse par les soins du Gouvernement, au cours du jour. En ce qui concerne les dettes à 5 p. c., si le cours dépasse le pair, l'action de l'amortissement est suspendue et les sommes demeurées sans emploi pendant tout un semestre sont attribuées au Trésor; elles peuvent également être appliquées au rachat de la dette à 2 1/2 p. c. suivant les conditions prévues dans la loi du 19 décembre 1874.

Les titres rachetés pour l'amortissement sont détruits publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence d'un membre de la Cour des comptes et d'un membre de la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Dépenses.

Outre les dépenses occasionnées par le service des intérêts et de l'amortissement de diverses dettes, le Budget de la Dette publique doit également supporter les frais relatifs à ce service.

Ces frais sont de diverses natures; ils proviennent notamment :

- 1^o De la commission de $\frac{1}{2}$ p. c. sur le montant des coupons d'intérêt payés à Paris ou à Londres, et du transport d'espèces;
- 2^o De frais de courtage résultant de l'amortissement;
- 3^o Des imprimés nécessaires au service de la dette, etc.

Ces frais divers se sont élevés, pour l'exercice 1894, à fr. 63,516 42 c^s; ceux de l'exercice 1895 se montent, au 31 décembre 1895, à fr. 4,627 16 c^s.

8^e RENTES 3 POUR CENT

allouées à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires.

A. — Loi du 2 avril 1873.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer, pour un capital nominal de 1,500,000 francs, des rentes 3 p. c. destinées à être réparties entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires.

Une commission nommée par arrêté royal du 14 août 1873 a statué sur les demandes d'indemnités à allouer de ce chef.

Le registre des décisions de cette commission renferme 935 liquidations s'élevant ensemble à un capital de fr. 1,409,634 95 c^s, et à une rente annuelle de fr. 42,287 74 c^s.

Cette somme de fr. 42,287 74 c^s a donné lieu à 973 inscriptions de rentes, qui ont été portées au grand-livre ouvert en vertu de l'arrêté royal du 5 avril 1875, avec jouissance à partir du 13 avril 1873.

Un arrêté royal, en date du 4 septembre 1893, a annulé les rentes allouées du chef d'indemnités pour servitudes militaires ayant grevé les immeubles situés dans la zone de certains travaux de défense déclassés. Ces rentes s'élèvent à fr. 714 60 c^s et correspondent à un capital de fr. 23,819 98 c^s; les arrérages en ont cessé de courir le 13 octobre 1893.

Un second arrêté royal du 6 mai 1894 a annulé, pour le même motif, d'autres rentes se montant à fr. 1,774 58 c^s et représentant un capital de fr. 59,156 88 c^s; les arrérages de ces dernières rentes ont cessé de courir le 13 avril 1894.

Par suite de ces annulations, le nombre des rentes restant inscrites au grand-livre est réduit à 943, et le montant, à fr. 39,798 56 c^s correspondant à un capital de fr. 1,326,658 09 c^s.

B. — Loi du 19 août 1893.

Cette loi a autorisé le Ministre des Finances à créer des titres de rentes 3 p. c., à concurrence d'un capital nominal de 1,500,000 francs, à répartir entre les propriétaires d'immeubles grevés de servitudes militaires, par suite de l'établissement de nouveaux forts.

Conformément à cette loi et à l'arrêté royal du 26 du même mois, une commission a statué sur les demandes d'indemnités, et un arrêté royal du 1^{er} mai 1896 a autorisé l'inscription au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 1^{er} septembre 1895, de rentes s'élevant ensemble à 45,000 francs.

Les arrérages des rentes de cette nature sont payables annuellement *au porteur de l'extrait du grand-livre*, chez l'agent du Trésor ou le receveur des contributions désigné par l'ayant droit.

La balance des grands-livres de la Dette publique, faite aux dernières échéances, donne les résultats suivants :

DETTE.	ÉCHÉANCE du	CAPITAL restant en circulation aux échéances ci-contre.	CAPITAL		INSCRIPTIONS NOMINATIVES et récépissés fractionnaires	
			des obligations au porteur.	représenté par les ventes nominatives et les récépissés fractionnaires.	Nombre.	Montant des rentes annuelles.
2 ¹ / ₂ p. c.	1 ^{er} janvier 1896 .	219,959,631 74	40,228,600 »	179,731,031 74	5,775	4,495,275 78
3 p. c. (1 ^{re} série) . . .	1 ^{er} janvier 1896 .	140,916,175 »	38,307,600 »	102,608,575 »	2,261	3,078,257 25
3 p. c. (2 ^e série) . . .	1 ^{er} novembre 1895.	1,662,624,182 22	750,428,450 »	905,195,732 22	56,061	27,095,871 96
3 p. c. (3 ^e série) . . .	1 ^{er} août 1895 . . .	200,040,000 »	56,001,100 »	144,038,900 »	5,042	4,521,167 »
3 p. c. (servitudes mili- taires. Loi du 2 avril 1875)	15 avril 1895. . .	1,526,658 09	»	1,526,658 09	943	39,798 56
3 p. c. (id. Loi du 19 août 1893)	1 ^{er} septembre 1895.	1,500,000 »	»	1,500,000 »	2,557	45,000 »
TOTALS . . . fr.		2,226,566,847 05	893,965,750 »	1,552,400,897 05	48,637	59,075,370 55

9^e DETTE FLOTTANTE.

A la date du 1^{er} janvier 1895, il restait en circulation, sur les émissions antérieures trois bons du Trésor s'élevant ensemble à fr. 20,000,000 »

Pendant l'année 1895, il a été créé des bons, à des échéances différentes, à concurrence de 60,000,000 »

TOTAL. fr. 80,000,000 »

Mais il y a lieu de déduire de ce capital le montant des bons qui ont fait l'objet d'un renouvellement pendant la même année, soit 60,000,000 »

De sorte qu'il restait en circulation au 1^{er} janvier 1896 fr. 20,000,000 »

TROISIÈME PARTIE.

A. — ANNUITÉS

RÉSULTANT DE LA REPRISE, PAR L'ÉTAT, DE LIGNES ET DE MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER.

1^o Annuité résultant du rachat, par l'État, de la concession du chemin de fer de Mons à Manage, ainsi que du matériel roulant et de tous les établissements, constructions et ouvrages d'art formant les dépendances de cette ligne. (Article 11 du Budget de la Dette publique de l'exercice 1895.) fr. 672,330 »

Le rachat de cette concession a eu lieu en vertu de la convention intervenue les 16 et 17 février 1857 entre l'État belge et la Société anonyme des chemins de fer de Namur à Liège et de Mons à Manage, approuvée par la loi du 8 juillet 1858. — *Moniteur* n° 212.

L'annuité de rachat a pris cours à partir du 1^{er} janvier 1857; elle est due jusqu'au 15 février 1941, date à laquelle la concession du chemin de fer rétrocédé devait prendre fin; elle est payable en deux termes égaux, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, entre les mains du représentant de la Société, à la condition pour celui-ci de prouver, à la satisfaction du Gouvernement, que le paiement des sommes dues aux porteurs d'obligations est assuré.

2° Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales, du chef de l'exploitation de la partie belge de ces lignes. (Article 12 du budget de l'exercice 1895). . fr. 219,600 ,

Conformément à l'article 1^{er} du traité conclu à Berlin, le 11 juillet 1872, entre la Belgique et l'empire d'Allemagne, et approuvé par la loi du 16 décembre suivant (*Moniteur* du 5 février 1873, n° 36), le Gouvernement belge s'est chargé de l'exploitation de la partie du réseau des chemins de fer Guillaume-Luxembourg située sur son territoire, avec les droits et les obligations qui résultaient, pour la Compagnie française de l'Est, de la convention du 21 janvier 1868, en vertu de laquelle cette Compagnie exploitait tout le réseau.

La reprise de cette exploitation s'est effectuée le 16 septembre 1872; à l'expiration du bail, qui aura lieu en 1912, le Gouvernement belge fera restitution à la Société Guillaume-Luxembourg, de la ligne dont il s'agit, dans les conditions prévues par l'article 5 de la convention précitée du 21 janvier 1868.

La part acceptée par le Gouvernement belge dans le prix du bail stipulé annuellement en faveur de la Société Guillaume-Luxembourg, était fixée à cinq cent mille francs, sous réserve du droit de revision triennale prévu par l'article 9 du traité.

Il a été procédé à cette revision et il en résulte que, à partir du 1^{er} janvier 1894, la part du loyer incombant à la Belgique du chef de l'exploitation de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, s'élève à 219,600 francs.

Le paiement de cette somme s'effectue par trimestre, et les frais qui en résultent sont à la charge du Gouvernement belge.

3° Annuité due pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., repris par l'État à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins houillers du Hainaut, en exécution de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant fr 612,000 ,

Cette annuité, qui a été calculée à 4 1/2 p. c. sur un capital de 13,600,000 francs, doit être servie pendant 70 ans à partir du 1^{er} janvier 1871.

Elle forme, pour l'exercice 1895, l'article 13 du Budget de la Dette publique.

4° Annuité nécessaire au service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg. (Art. 14 du Budget de 1895.)

Cette annuité s'élève, pour l'année 1895, à 8,275 francs, savoir :

Somme applicable au paiement des intérêts.	fr.	7,675 ,
— à l'amortissement		600 ,
TOTAL ÉGAL.	fr.	8,275 ,

5° *Annuités à servir en vertu de la convention du 1^{er} juin 1877.* (Art. 15 du Budget de l'exercice 1895.) fr. 8,471,837 »

Aux termes de l'article 35, § 1^{er}, de la convention conclue le 1^{er} juin 1877 entre le Gouvernement et la Société anonyme de construction de chemins de fer (Convention-loi des 25 avril/3 juin 1870) et approuvée par la loi du 26 juin 1877, le prélèvement de 7,000 francs par kilomètre, attribué à ladite Société par l'article 44 de la convention du 25 avril 1870 sur les recettes brutes des lignes relevant de cette dernière convention, égales ou inférieures à 18,000 francs par kilomètre, a été remplacé, pour toutes les lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1^{er} janvier 1877, par une annuité fixe de 7,000 francs par kilomètre.

Ces lignes ou sections mesurant 770,167 mètres, l'annuité à servir de ce chef, en 1895, s'élève à la somme de 5,391,169 francs.

D'après le § 2 du même article 35, la part revenant à la Société ou à ses ayants droit en vertu de l'article 44 précité de la convention du 25 avril 1870, dans la partie des recettes brutes dépassant 18,000 francs par kilomètre, a été remplacée pour lesdites lignes par des annuités fixées à forfait à 2,400 francs par kilomètre, avec progression annuelle de 160 francs jusqu'en 1887, époque à laquelle l'annuité atteint 4,000 francs, et reste fixée à ce taux jusqu'à l'expiration des concessions respectives. Pour 1895, cette annuité est de 3,080,668 francs.

Le tableau suivant fait connaître, pour les lignes reprises, la durée des annuités et leur montant calculé sur le pied de 11,000 francs par kilomètre :

DÉSIGNATION des LIGNES.	LONGUEUR.	D A T E de L'EXPIRATION DES CONCESSIONS.	DURÉE calculée à partir du 1 ^{er} janvier 1877.	ANNUITÉS correspondantes sur le pied de 11,000 francs par kilomètre.
	Kil. m.		Ans. Mois. jours.	
Houdeng à Soignies	15 514	27 septembre 1946, art. 35, litt. C. .	69 8 27	148,654
Lignes en exploitation au 1 ^{er} jan- vier 1874.	646.551	51 décembre 1948, id. D. .	72 " "	7,158,910
Dour à Quiévrain	4.459	Id. id. D, n° 5	72 " "	
Luttre à Gosselies	6.827	51 décembre 1964, id. G. .	88 " "	
Gilly à Châtelaineau	2.647	Id. id. G. .	88 " "	525,950
Gilly à Lambusart	1.497	Id. id. G. .	88 " "	
Noir-Dieu aux Haies et raccorde- ment vers Fleurus.	10.285	Id. id. G. .	88 " "	
Raccordement du Petit-Try. . .	497	Id. id. G. .	88 " "	
Fleurus à Nivelles.	21.985	Id. id. G. .	88 " "	
Blaton à Bernissart	5.896	Id. id. G. .	88 " "	526,594
Berzée-Thuillies à Beaumont . .	16.885	31 décembre 1965, id. H. .	89 " "	
Anvers à Boom et embranchement vers Contich.	21.180	Id. id. H. .	89 " "	
Piéton à Buvrinnes-Mont . . .	9.791	Id. id. H. .	89 " "	
Alost à Burst	10.559	31 décembre 1966, id. I. .	90 " "	113,940
TOTAL	770.167	à 11,000 francs par kilomètre.	 fr.	8,471,837

6° *Loyer provisionnel à payer à la Société du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.*
(Art. 16 du Budget de l'exercice 1895) fr. 1,000,000 »

Conformément à l'article 14 de la convention conclue le 31 octobre 1879 entre la Belgique et les Pays-Bas, approuvée par la loi du 29 avril 1880, l'État a pris possession, le 1^{er} juillet 1880, de la partie belge de la ligne du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam.

Dans l'impossibilité où l'on se trouvait, lors de la convention, de déterminer le prix de rachat des lignes reprises et par conséquent la part contributive des Pays-Bas dans ce prix, il a été stipulé que le Gouvernement belge payerait à la Société concessionnaire un loyer provisionnel de 1,000,000 de francs par an, pour la partie belge et les parties néerlandaises du chemin de fer réunies, et ce par termes semestriels de 500,000 francs, le 1^{er} avril et le 1^{er} octobre.

En remboursement des paiements faits à titre de loyer pour compte du Gouvernement néerlandais, l'État reçoit un intérêt de 4 p. c. sur la quote-part des Pays-Bas dans le prix total de rachat, qui a été fixé provisoirement à 6,000,000 de florins.

B. — ANNUITÉS

à servir du chef de la reprise, par l'État, des réseaux téléphoniques concédés de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège, Louvain, Mons, La Louvière et Namur. (Art. 17 du Budget de l'exercice 1895.) fr. 955,000 »

L'article 1^{er} du cahier des charges, annexé à la loi du 11 juin 1883 (*Moniteur* du 12 juin, n° 163), concernant l'établissement et l'exploitation de réseaux téléphoniques, stipule que les concessions sont accordées pour une durée de vingt-cinq ans au maximum.

En vertu de l'article 25 du même cahier, « le Gouvernement est libre de racheter » la concession à partir de la dixième année d'exploitation, en prévenant les intéressés une » année d'avance. Le rachat comprend la cession du réseau, du matériel et des installations » de toute nature; il entraîne la subrogation au profit de l'État de tous les droits du concessionnaire envers les tiers . . . »

Neuf réseaux ont été concédés en 1883, savoir :

1. Bruxelles	}	A la Compagnie belge du Téléphone Bell (arrêté royal du 22 septembre 1883).
2. Anvers		
3. Gand.		
4. Verviers.		
5. Charleroi		
6. La Louvière	}	A la Compagnie liégeoise du Téléphone Bell (arrêté royal du 17 septembre 1883).
7. Liège.		
8. Louvain.		
9. Mons.	}	A M. F. Van Hulle (arrêté royal du 29 octobre 1883) qui a cédé le réseau à l'entrepreneur actuel, M. Ryf (arrêté royal du 5 avril 1886).
	}	A M. F. Van Hulle (arrêté du 4 décembre 1883) qui a cédé le réseau à M. Michel Cahen (arrêté royal du 11 octobre 1884).

Sauf pour la Louvière, la date initiale de l'exploitation coïncide avec la date des arrêtés de concession.

En conséquence, pour les huit autres réseaux, le droit de l'État à la reprise s'ouvrait à l'expiration de la neuvième année à partir de la date de chaque arrêté, c'est-à-dire au mois de septembre 1892 pour les réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi et Liège, au mois d'octobre pour le réseau de Louvain, et au mois de décembre pour le réseau de Mons.

Sauf pour ce dernier réseau auquel l'État s'est substitué depuis le 1^{er} janvier 1894, le Gouvernement a jugé utile de procéder à cette opération pour les autres réseaux, à partir du 1^{er} janvier 1893.

Quant au réseau de Namur, il a été concédé à M. Jean Ryf, par arrêté royal du 23 juin 1885, date initiale de l'exploitation.

Le droit à la reprise par l'État s'ouvrait donc le 23 juin 1894; celui-ci ne s'est substitué au concessionnaire qu'à partir du 1^{er} janvier 1895.

Selon l'article 27 du cahier des charges du 11 juin 1883, « le paiement du prix de rachat » n'est pas préalable. En conséquence, l'État est mis en possession du réseau au jour et à l'heure fixés dans l'acte par lequel il a notifié sa volonté d'opérer le rachat, et nonobstant toutes contestations soulevées au sujet de ce prix ».

Prix du rachat. — L'article 26 du cahier des charges dispose :

« Comme prix du rachat, le concessionnaire reçoit, jusqu'à l'expiration de la durée de sa concession, une rente annuelle équivalant à la moyenne du produit net de l'exploitation pendant les trois dernières années, augmentée de 15 p. c. à titre de prime.

» Le calcul du produit net s'effectue en déduisant de la recette brute les frais généraux, l'amortissement industriel, les charges et le coût de l'exploitation. »

L'existence d'un litige dont la solution ne dépend pas du Gouvernement, mais peut exercer une influence sur le montant des annuités, ne permet pas de fixer celles-ci définitivement.

Voici le montant des annuités payées, pour l'exercice 1893, sauf décompte à établir au moment où le prix de rachat pourra être réglé :

I. Au profit de la Compagnie belge du téléphone Bell (Société anonyme), pour l'ensemble des réseaux de Bruxelles, Anvers, Gand, Verviers, Charleroi et La Louvière fr.	750,000	»
II. Au profit de la Compagnie liégeoise du téléphone Bell (Société anonyme), pour le réseau de Liège	100,000	»
III. Au profit de M. Jean Ryf, cessionnaire des réseaux de Louvain et de Namur	12,000	»
IV. Au profit de M. Cahen, cessionnaire du réseau de Mons	30,000	»
TOTAL . . . fr.	892,000	»

QUATRIÈME PARTIE.



NATURE DES PENSIONS A CHARGE DU TRÉSOR

et

DISPOSITIONS EN VERTU DESQUELLES CES PENSIONS SONT ACCORDÉES.



- a. *Pensions civiles et autres accordées avant 1830.* — Arrêtés royaux des 22 février et 14 septembre 1814, et des 25 août et 29 septembre 1815.
- b. *Pensions civiques.* — Arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Moniteur* n° 28) et loi du 11 avril 1835 (*Moniteur* n° 107).
- c. *Pensions militaires.* — Lois des 24 mai 1838 (*Moniteur* n° 149), 27 mai 1840 (*Moniteur* n° 150-151), 25 février 1842 (*Moniteur* n° 57), 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141), 10 mars 1847 (*Moniteur* n° 72), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 4 juillet 1860 (*Moniteur* n° 189), 19 janvier 1870 (*Moniteur* n° 23), 14 mars 1880 (*Moniteur* n° 77) et 25 mai 1888 (*Moniteur* n° 151).
- d. *Pensions de l'ordre de Léopold.* — Loi du 11 juillet 1832 (*Moniteur* n° 193).
- e. *Pensions civiles et ecclésiastiques.* — Lois des 21 juillet 1844 (*Moniteur* n° 212), 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50), 26 mai 1850 (*Moniteur* n° 150), 27 mai 1856 (*Moniteur* n° 172), 26 avril 1865 (*Moniteur* n° 119), 7 mars 1867 (*Moniteur* n° 68) et 10 janvier 1886 (*Moniteur* n° 15).
- f. *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.* — Lois du 16 mai 1876 (*Moniteur* n° 139) et du 8 avril 1884 (*Moniteur* n° 109).

Le tableau ci-joint, n° 5, présente la situation, au 1^{er} janvier 1895 et au 1^{er} janvier 1896, des pensions à charge du Budget de la Dette publique.



En résumant le compte de la Dette publique, on trouve qu'aux dernières échéances de l'exercice 1895, il présentait les résultats suivants :

PREMIÈRE PARTIE.	CAPITAL NOMINAL	CAPITAL	RESTE A AMORTIR.	RENTES annuelle.
	primitif.	amorti.		
<i>Rentes créées sans expression de capital fr.</i>	"	"	"	580,598 14
DEUXIÈME PARTIE.				
<i>Dette à 2 1/2 p. c.</i>	589,271,651 74	169,512,000 "	219,959,651 74	5,498,990 78
<i>Dette à 5 p. c. 1^{re} série.</i>	140,916,175 "	"	140,916,175 "	4,227,485 25
— 2 ^e série.	1,072,548,082 22	9,925,900 "	1,662,624,182 22	49,878,725 46
— 3 ^e série.	200,040,000 "	"	200,040,000 "	6,001,200 "
<i>Rentes 5 p. c. à titre d'indemnités du chef des servitudes militaires :</i>				
a) Loi du 2 avril 1875	1,526,658 09	"	1,526,658 09	59,798 56
b) Loi du 19 août 1895.	1,500,000 "	"	1,500,000 "	45,600 "
Fr.	2,405,602,547 05	179,255,900 "	2,226,566,647 05	66,071,798 19
<i>Dette flottante.</i>	20,000,000 "	"	20,000,000 "	575,000 "
Fr.	2,425,602,547 05	179,255,900 "	2,246,566,647 05	66,446,798 19
TROISIÈME PARTIE.				
<i>A. — Reprise de chemins de fer.</i>				ANNUITÉS.
1 ^o Ligne de Moras à Manage				672,350 "
2 ^o Ligne de Spa à la frontière Grand-Ducal				219,600 "
3 ^o Partie du matériel d'exploitation des Bassins houillers du Hainaut				612,000 "
4 ^o Ligne de la Grande Compagnie du Luxembourg				8,275 "
5 ^o Diverses lignes (convention du 1 ^{er} juin 1877)				8,471,857 "
6 ^o Ligne d'Anvers à Rotterdam (loyer provisionnel).				1,000,000 "
Fr.				10,984,042 "
<i>B. — Reprise des réseaux téléphoniques fr.</i>				892,000 "
QUATRIÈME PARTIE.				
<i>Pensions de toute nature fr.</i>				(1) 12,719,588 "

(1) Y compris 2,215,471 francs pour pensions des professeurs et instituteurs communaux, et dont 3/5 sont payés à titre d'avance pour le compte des communes et des provinces.

ANNEXES

AU COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1893.



ANNEXE 1.

CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1894 et 1895.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	CAPITAL NOMINAL		TOTAL à CHAQUE ÉCHÉANCE.
		des obligations au porteur.	des inscriptions nominales et des récépissés fractionnaires.	
2 ¹ / ₂ p. c.	1 ^{er} juillet 1894.	57,125,800 »	182,855,851 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1895	58,198,600 »	181,761,054 74	219,959,651 74
	1 ^{er} juillet 1895.	57,774,000 »	182,185,651 74	219,959,651 74
	1 ^{er} janvier 1896	40,228,600 »	179,751,051 74	219,959,651 74
5 p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} juillet 1895.	59,956,800 »	100,959,575 »	140,916,175 »
	1 ^{er} janvier 1896	58,507,600 »	102,608,575 »	140,916,175 »
5 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1894	204,970,100 »	454,990,200 »	659,960,500 »
	1 ^{er} novembre 1894	205,454,000 »	465,680,800 »	671,143,800 »
	1 ^{er} mai 1895	224,285,400 »	469,418,000 »	693,701,400 »
	1 ^{er} novembre 1895	750,428,450 »	905,105,752 22	1,662,624,182 22
5 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} août 1895	56,001,100 »	144,058,900 »	200,040,000 »
5 p. c. — Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.			
	15 avril 1894	»	1,526,658 09	1,526,658 09
	15 avril 1895	»	1,526,658 09	1,526,658 09
	Loi du 19 août 1895.			
5 ¹ / ₂ p. c. — 1 ^{re} série	1 ^{er} septembre 1894	»	1,500,000 »	1,500,000 »
	1 ^{er} septembre 1895	»	1,500,000 »	1,500,000 »
	1 ^{er} juillet 1894	42,949,600 »	98,666,575 »	140,916,175 »
	1 ^{er} janvier 1895	41,091,700 »	99,824,475 »	140,916,175 »
5 ¹ / ₂ p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1895	59,956,800 »	100,959,575 »	140,916,175 »
	1 ^{er} mai 1894	545,558,650 »	416,951,252 22	960,489,882 22
	1 ^{er} novembre 1894	541,588,450 »	418,901,452 22	960,489,882 22
	1 ^{er} mai 1895	544,566,650 »	415,925,252 22	960,489,882 22
5 ¹ / ₂ p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1894	59,521,600 »	140,718,400 »	200,040,000 »
	1 ^{er} août 1894	58,827,500 »	141,212,500 »	200,040,000 »
	1 ^{er} février 1895	58,422,800 »	141,617,200 »	200,040,000 »
	1 ^{er} mai 1895	56,595,000 »	145,647,000 »	200,040,000 »

ANNEXE N° 2.

INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT DES CAPITAUX DES DIVERSES DETTES EN CIRCULATION.

(Exercices 1894 et 1895.)

DÉSIGNATION de la DETTE.	ÉCHÉANCES.	INTÉRÊTS		TOTAL	DOTATION
		des obligations ou porteur.	des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires.	par échéance et PAR ANNÉE.	d'amortissement par semestre et par année.
2 1/2 p. c.	1 ^{er} juillet 1894.	464,072 50	2,285,422 89	2,749,495 39	"
	1 ^{er} janvier 1895	477,482 50	2,272,012 89	2,749,495 39	"
	Charges de l'année 1894.	941,555 "	4,557,435 78	5,498,990 78	"
	1 ^{er} juillet 1895	472,175 "	2,277,320 30	2,749,495 39	"
	1 ^{er} janvier 1896	502,857 50	2,246,637 80	2,749,495 39	"
	Charges de l'année 1895.	975,032 50	4,523,958 28	5,498,990 78	"
3 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1895. (Du 1 ^{er} mai au 30 juin.)	199,784 "	504,796 87	704,580 87	"
	1 ^{er} janvier 1896	574,614 "	1,539,128 62	2,113,742 62	140,916 17
	Charges de l'année 1895.	774,398 "	2,045,925 49	2,818,323 49	140,916 17
3 p. c. — 2 ^e série	1 ^{er} mai 1894	5,074,551 50	6,824,853 "	9,899,404 50	800,665 50
	1 ^{er} novembre 1894	5,081,810 "	6,985,347 "	10,067,157 "	818,742 70
	Charges de l'année 1894.	6,156,361 50	13,810,200 "	19,966,561 50	1,619,408 20
	1 ^{er} mai 1895	5,364,251 "	7,041,270 "	10,405,521 "	829,928 20
	1 ^{er} novembre 1895	11,591,426 76	15,547,955 97	24,959,382 75	1,812,973 68
	Charges de l'année 1895.	14,755,677 76	20,589,205 97	35,344,885 75	2,642,899 88
3 p. c. — 5 ^e série	1 ^{er} août 1895 (Du 1 ^{er} mai au 31 juillet.)	420,008 25	1,080,291 75	1,500,300 "	"
5 p. c. Servitudes militaires.	Loi du 2 avril 1875.	15 avril 1894 (une année)	"	59,798 56	59,798 56
		15 avril 1895 (une année)	"	59,798 56	59,798 56
	Loi du 19 août 1893.	1 ^{er} sept. 1894 (une année)	"	45,000 "	45,000 "
		1 ^{er} sept. 1895 (une année)	"	45,000 "	45,000 "
5 1/2 p. c. — 1 ^{re} série.	1 ^{er} juillet 1894.	759,368 "	1,726,665 06	2,486,033 06	140,916 17
	1 ^{er} janvier 1895	719,104 75	1,746,928 31	2,466,033 06	140,916 17
	Charges de l'année 1894.	1,458,472 75	3,473,593 37	4,932,066 12	281,832 34
	1 ^{er} juillet 1895. (Du 1 ^{er} jan- vier au 30 avril.)	469,291 67	1,174,750 37	1,644,022 04	"
5 1/2 p. c. — 2 ^e série.	1 ^{er} mai 1894	9,511,926 37	7,296,646 56	16,808,572 93	956,887 48
	1 ^{er} novembre 1894	9,477,797 87	7,350,775 06	16,808,572 93	958,979 28
	Charges de l'année 1894.	18,989,724 24	14,627,421 62	33,617,145 86	1,915,866 76
	1 ^{er} mai 1895	9,529,916 37	7,278,656 56	16,808,572 93	960,489 88
5 1/2 p. c. — 3 ^e série	1 ^{er} février 1894	1,058,128 "	2,462,352 "	3,500,700 "	200,040 "
	1 ^{er} août 1894	1,029,481 25	2,471,218 75	3,500,700 "	200,040 "
	Charges de l'année 1894.	2,067,609 25	4,933,570 75	7,001,400 "	400,080 "
	1 ^{er} février 1895	1,022,399 "	2,478,301 "	3,500,700 "	200,040 "
	1 ^{er} août 1895. (Du 1 ^{er} février au 30 avril.)	493,458 75	1,256,911 25	1,750,350 "	"
	Charges de l'année 1895	1,515,857 75	3,735,212 25	5,251,050 "	200,040 "

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1896.

SIONS.		AGCROISSEMENTS.			DECREISSEMENTS.			Observations.
SITUATION		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
au	1 ^{er} janv. 1896.	nouvellement	par suite de revision	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
518	»	»	»	»	2	»	»	
4,550,200	144	1	»	»	165	1	»	
10,100	4	»	»	»	10	»	»	
19,878	»	»	»	»	»	»	»	
70,392	»	»	»	»	1	»	»	
662,561	32	»	»	»	22	»	»	
956,574	74	1	»	»	56	1	»	
1,457,257	114	»	»	»	75	»	»	
435,501	48	1	»	»	53	1	»	
87,586	5	»	»	»	6	»	»	
1,890,717	92	»	»	»	145	»	»	
8,452	1	»	»	»	»	»	»	
567,716	56	»	1 (1)	»	54	»	1 (1)	(1) Arrêté royal du 30 mars 1895.
2,885	»	»	»	»	6	»	»	
2,215,471	212	7	1 (2)	»	82	7	1 (2)	(2) Arrêté royal du 6 septembre 1894.
12,719,588	782	10	2	»	657	10	2	(3) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876 sont payées : $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
794				649				